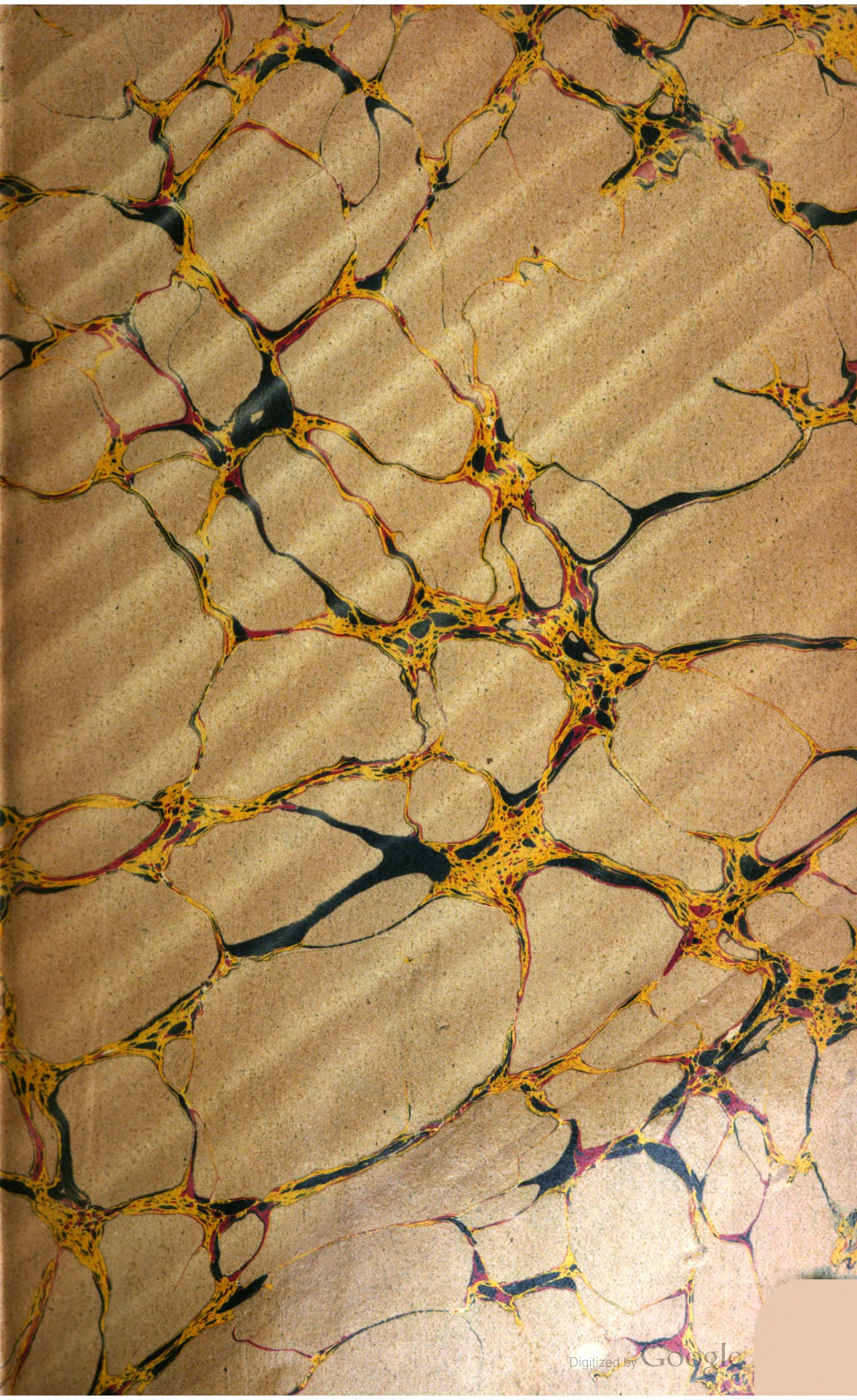

UC-NRLF
B 3 436 898


University of California
Lux ex Tenebris.
L.K
Claus Spreckels Fund.


Digitized by Google

MÉMOIRES DE FAMILLE

DE

L'ABBÉ LAMBERT

MÉMOIRES DE FAMILLE

DE

L'ABBÉ LAMBERT

Dernier confesseur du duc de Penthièvre

AUMÔNIER DE LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE D'ORLÉANS

SUR LA RÉVOLUTION & L'ÉMIGRATION

1791-1799

PUBLIÉS

POUR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

PAR

GASTON DE BEAUSÉJOUR

SON ARRIÈRE-PETIT-NEVEU

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Rue Bonaparte, 82

—

6. 1894

BESANÇON. — IMPR ET STÉRÉOTYP. DE PAUL JACQUIN.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier et choisit les personnes auxquelles il en confiera le soin.

Il nomme pour chaque ouvrage un commissaire responsable chargé de surveiller la publication.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable, portant que le travail lui a paru digne d'être publié par la Société.

Le commissaire responsable soussigné déclare que l'ouvrage Mémoires de famille de l'abbé Lambert *lui a paru digne d'être publié par la* Société d'histoire contemporaine.

Fait à Paris, le 19 février 1894.

Signé : Victor Pierre.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société d'histoire contemporaine,

E.-G. Ledos.

INTRODUCTION

Pierre-Thomas Lambert, l'auteur de ces *Mémoires,* naquit à Lons-le-Saunier le 4 septembre 1748 [1]. Il appartenait à une ancienne famille franc-comtoise, qui, éprouvée par des revers au temps de la conquête française, avait dû chercher dans le commerce des ressources contre les torts de la fortune, mais qui avait gardé intactes, comme un précieux dépôt, ses traditions de foi et d'honneur. Le collège de Besançon, sous l'habile direction des Jésuites, était devenu un établissement d'éducation très florissant ; c'est là qu'il fit ses premières études. Après la suppression de l'ordre des Jésuites en France en 1765, ce

1. La famille Lambert, après avoir habité longtemps le petit village de Doucier (Jura), s'était, en 1732, fixée à Lons-le-Saunier. Claude-Denis Lambert, père de l'abbé Lambert, avait épousé en premières noces Reine Maldiné, et en deuxièmes, Thérèse Marandet, dont il n eut pas d'enfants. Les frères et sœur de l'abbé Lambert, furent : 1° Jean-François Lambert, né le 20 octobre 1745, qui, simple canonnier au 1er régiment d'Artillerie à La Fère, publia, sur l'*avilissement de la milice française,* un *Mémoire* qui lui valut les félicitations du ministre de la guerre. Il remplit ensuite à Paris la charge d'inspecteur des apprentis de l'hôpital général, et se voua uniquement à la cause des pauvres. Son zèle et ses talents donnèrent un éclat inattendu à cet emploi obscur. Au moment de la convocation des États généraux, il provoqua dans le sein de l'assemblée la formation d'un comité pour l'ex-

collège fut dirigé d'abord par l'abbé Dorey, puis en 1767 par l'abbé Bergier, le célèbre apologiste du XVIIIe siècle. Pierre-Thomas Lambert remporta de grands succès dans toutes ses classes et montra de bonne heure un penchant marqué pour la vie religieuse. En 1774, il quitta le collège de Besançon pour le séminaire de Nantua : là, il compléta ses études et apprit à connaître et à aimer la congrégation de Saint-Joseph de Lyon, à laquelle appartenaient ses nouveaux maîtres [1]. Aussi ne fut-on point surpris lorsqu'en 1777, ayant reçu les ordres sacrés, il entra dans cette célèbre congrégation; il y resta jusqu'en 1784. Dans

tinction de la mendicité; il en fit partie. Compromis par l'inscription de son nom sur une liste de gens de lettres pensionnés par Louis XVI, et poursuivi par les Jacobins pour divers écrits contre leurs doctrines (*infra*, p. 8), il fut contraint de se cacher à Paris en 1792; il quitta cette ville en 1793. Le célèbre démagogue Danton, qui s'était attaché à lui pour son dévouement aux malheureux, protégea ses jours en danger et favorisa sa fuite. Du fond de sa retraite, il ne cessa de plaider la cause du pauvre. Un *mémoire*, publié sous le titre de : *Observations sur le message du Directoire relatif aux hospices*, éveilla, en l'an VI, l'attention du conseil des Cinq Cents, et contribua puissamment à empêcher la vente des biens restant aux hospices. Retiré d'abord à Pierrefonds (Oise), où il avait épousé, le 3 septembre 1773, Marianne-Joséphine Saunier, puis à Villers-Cotterets (Aisne), il devint complètement aveugle à l'âge de soixante-dix-sept ans. Il mourut le 16 janvier 1836. 2° Désiré Lambert, né le 9 mars 1751, qui ne se maria pas. 3° Jeanne-Baptiste, née le 14 septembre 1753, morte sans alliance. (Cf. Roger de Lurion, *Nobiliaire de Franche-Comté*, p. 427.)

1. Cette congrégation fut fondée par Jacques Cretenet, né à Champlitte (Haute-Saône) en 1603. Il exerçait la profession de chirurgien. Son dévouement au service des pestiférés à Lyon, en 1628, lui valut un titre de maîtrise et la main d'une jeune veuve qu'il avait sauvée. Malgré les liens du mariage et les empêchements de sa profession, il fut le chef d'une société religieuse qui eut pour objet d'abord de fournir des clercs au sacerdoce, puis de donner des missions. Sur la fin de sa vie, ayant cessé d'être d'accord avec sa communauté et délaissé de presque tous ses disciples, il se donna plus complètement au service de Dieu. Sa femme étant morte en 1665, il sollicita la grâce du sacerdoce et fut ordonné prêtre le 15 août 1666.

les deux années précédentes il avait été employé à des missions apostoliques dans les paroisses rurales des environs. Enfin, après avoir quitté la congrégation de Saint-Joseph, il vint à Paris, où habitait son frère aîné.

M. de Beauvais, ancien évêque de Senez, le distingua particulièrement, et, pour utiliser les qualités brillantes qu'il avait reconnues en lui, il l'appela à la congrégation laborieuse qu'il avait fondée dans l'ermitage du Mont-Valérien, près de Paris, pour réunir suivant un plan méthodique tous les matériaux nécessaires à l'instruction des jeunes prédicateurs. La conformité de leurs principes, de leurs opinions et de leurs goûts les lia intimement. L'abbé Lambert obtint au Mont-Valérien les mêmes succès qu'à Saint-Joseph : il fut associé à toutes les entreprises littéraires du prélat et devint l'un des principaux rédacteurs de l'*Orator sacer*, qu'il fut même chargé de continuer après la mort de M. de Beauvais et celle de l'abbé de Malvaux, l'un de ses plus distingués collaborateurs.

Mgr de Juigné, archevêque de Paris, se montra aussi le protecteur de l'abbé Lambert ; il l'employa plusieurs fois aux affaires de son diocèse, et, en 1791, il lui donna un gage éclatant de son estime, en le désignant au duc de Penthièvre comme celui de ses prêtres que sa haute piété et la sûreté de son jugement rendaient le plus capable de

La congrégation de Saint-Joseph de Lyon devint suspecte de jansénisme, et jusqu'à l'épiscopat de Mgr de Montazet (1758-1788), travailla peu dans le diocèse de Lyon : une nouvelle révolution s'y produisit encore vers 1780. En 1783, elle comptait quatre-vingt-un prêtres et cent six aspirants ou novices ; elle dirigeait des collèges à Grenoble, Nantua, Belley, Louhans, Roanne, Châlon, Thoissey etc.... ; elle disparut dans la tourmente révolutionnaire. *(Note du R. P. Brésard, S. J.)*

diriger la conscience de ce prince dans les temps difficiles que traversait l'Église de France. Ce choix répondit pleinement aux vues de l'archevêque. Malgré les dangers auxquels l'exposait une situation aussi en vue, et bien qu'il n'eût prêté qu'avec restriction le serment constitutionnel, l'abbé Lambert n'abandonna pas le poste de confiance auquel l'avait appelé le duc de Penthièvre; il assista ce prince à ses derniers moments et présida à son inhumation dans la collégiale de Dreux, le 7 mars 1793.

Sa mission était achevée : mais la duchesse d'Orléans, fille du duc de Penthièvre, le pressa de continuer auprès d'elle les fonctions d'aumônier. Il crut ne pas devoir décliner cette délicate mission et il s'en acquitta tant que sa sécurité ne fut pas trop compromise. Averti qu'un mandat d'arrêt était lancé contre lui, il quitta Vernon, résidence de la duchesse d'Orléans, le 18 octobre 1793, et vint se cacher à Anet; mais ce ne fut que pour quelques jours, et bientôt, muni d'un passeport, « un large chapeau à cornes « sur la tête, sur le dos un ample surtout, un habit de bon « drap par-dessous, des guêtres de cuir anglais sur les « jambes, de bons gros souliers bien ferrés aux pieds, la « canne à la main, le cœur serré et la tête libre, » il prit le chemin de la Franche-Comté. Reconnu plusieurs fois en route pour un prêtre déguisé, il n'échappa au danger qu'à force de sang-froid et de présence d'esprit. Il arriva heureusement à Lons-le-Saunier, où habitait sa belle-mère, dans les premiers jours de décembre 1793.

On était alors au plus fort de la Terreur; les dénonciations ne se firent pas attendre. L'abbé Lambert fut arrêté, et, le 28 mars 1794, il fut compris dans un convoi de pri-

sonniers qui était envoyé à Besançon. En route, il courut quelques dangers. A Besançon, il fut enfermé d'abord au couvent des Capucins, puis dans l'ancien hôtel de Sainte-Croix, transformé en prison. Mais des intelligences lui ayant été ménagées dans la ville, il saisit la première occasion favorable pour s'échapper de sa prison. De pieuses filles lui servirent de guides à travers les montagnes du Doubs, et il arriva en Suisse, à Fleurier, le 2 juillet 1794. Toute la partie des *Mémoires* qui a trait à son retour en Franche-Comté, à son emprisonnement et à sa fuite, est d'un intérêt parfois saisissant.

En Suisse, l'abbé Lambert retrouva plusieurs membres de la famille d'Orléans, la princesse de Conti, belle-sœur du duc de Penthièvre, le duc d'Orléans (depuis le roi Louis-Philippe) et sa sœur Mademoiselle d'Orléans. Il aurait voulu se fixer à Fribourg auprès de la princesse de Conti ; mais, s'étant vu fermer les portes de cette ville par l'État de Fribourg, il se retira dans la ville autrichienne de Constance, près de son ancien protecteur, l'archevêque de Paris. Sans cesse poursuivi par le désir de rentrer en France, il revint à Lons-le-Saunier sous un nom supposé, dès qu'il put le faire sans danger. Là, il exerça en secret le saint ministère et remplit plusieurs missions difficiles ; ainsi, à Pontarlier, en août 1795, il prépara la rétractation de son ami l'abbé Barrier, qui avait prêté le serment constitutionnel ; à Autun, en 1796, il tenta auprès du prince de Conti une négociation délicate dont l'avait chargé à Fribourg la princesse de Conti ; à Lyon, la même année, il obtint à prix d'argent la radiation des jeunes de Pillot et de Grivel de la liste des émigrés ; enfin, en 1798, il se rendit à Mittau

(Courlande), pour y plaider auprès de Louis XVIII la cause de la famille d'Orléans. De là il retourna en Espagne, auprès de la duchesse d'Orléans, exilée par un décret du Directoire, et lui rendit compte de l'heureux résultat de son voyage en Russie. Sur ces entrefaites, le 13 juin 1799, était morte à Lons-le-Saunier la belle-mère de l'abbé Lambert; désormais aucun lien, autre que celui de l'amitié, ne le rattachait à la Franche-Comté; aussi les menaces d'une invasion étrangère en 1799 le décidèrent-elles à retourner en Espagne, pour reprendre à Sarria, dans la maison de la duchesse d'Orléans, les fonctions d'aumônier, qu'il conserva jusqu'à sa mort (1802). C'est là que, dans les années 1800 et 1801, il composa ses *Mémoires*, plutôt pour sa satisfaction personnelle ou l'instruction de sa famille, que dans l'intention de les publier. Ce n'est point le seul ouvrage qu'il ait composé, car en dehors de l'*Orator sacer*, auquel il collabora, il est l'auteur de différentes pièces de poésie, et de plusieurs travaux historiques, biographiques ou religieux restés inédits [1].

Les neveux de l'abbé Lambert [2] jugèrent avec raison que ces *Mémoires* méritaient mieux que de rester enfouis dans les archives de la famille et qu'une place honorable

1. *Infra*, p. 68 et 189.

2. Les neveux de l'abbé Lambert, qui préparèrent cette publication, étaient fils de Jean-François Lambert. L'aîné, Grégoire Lambert, né le 12 mars 1779, fut officier de Cavalerie. Il se retira à Vic-sur-Aisne, où il mourut non marié, le 16 novembre 1836. Le second, Charles Lambert, mon aïeul, né à Paris le 3 novembre 1790, après de brillantes études, entra à l'École polytechnique et sortit dans l'arme du Génie. Il prit une part active à l'établissement des fortifications d'Alger au titre de chef du Génie, et se retira avec le grade de lieutenant-colonel à Abbeville, où il avait épousé, le 28 février 1824, Colombe Le Boucher d'Ailly de Richemont, d'une

pouvait leur être réservée parmi les publications qui, vers 1820, éclairaient d'un jour nouveau les événements encore confus de la Révolution. Ils les publièrent en 1822, sous le titre de *Mémoires de famille, historiques, littéraires et religieux* [1]. Ce titre, auquel on reprocha alors d'être trop modeste, avait l'avantage de mettre exactement en évidence les faces diverses de l'ouvrage. Dans cette nouvelle édition, nous avons éliminé quelques passages qui ne pouvaient intéresser que la famille de l'auteur [2], pour nous attacher principalement à la partie vraiment historique.

Dans ces *Mémoires*, on trouvera d'abord le récit de la vie intime du vertueux duc de Penthièvre, des portraits de la duchesse d'Orléans, de la princesse de Conti, du duc d'Orléans, qui fut plus tard le roi Louis-Philippe, de sa sœur Madame Adélaïde, etc.... Ces détails, qui les font connaître dans la partie la plus malheureuse et la plus curieuse de leur vie, ne pourront être négligés de quiconque voudra écrire avec exactitude l'histoire des maisons d'Orléans et de Bourbon.

des plus anciennes familles de la Picardie. Il mourut dans cette ville, le 11 janvier 1876.

1. *Mémoires de famille historiques, littéraires et religieux, par l'abbé Lamb...., dernier confesseur de S. A. S. Monseigneur le duc de Penthièvre, aumônier de feu Madame la duchesse douairière d'Orléans.* A Paris, chez Charles Painparré, libraire, Palais-Royal, galerie de bois, n° 230, 1822. — Un appendice donnait des *notes et mémoires sur l'Orator sacer.* Voir sur ces Mémoires les comptes rendus détaillés de la *Gazette de France* du 7 juin 1823, et du *Moniteur universel* du 7 juillet 1823. Des historiens ou publicistes tels que MM. Charles du Rozier, Jules Sauzay, Désiré Monnier, Léonce Pingaud, Honoré Bonhomme, etc., ont donné des extraits de ces *Mémoires* et loué hautement la véracité du récit et la modération des opinions de l'auteur.

2. Ces suppressions se trouvent aux pages 6, 8, 50, 51, 82, 232, 237, 242, 243, 252, 256, 286, 304.

Mais l'intérêt le plus vif et le plus neuf de ces Mémoires est dans le tableau qu'ils nous offrent de l'émigration du clergé français. Souvent on la néglige : on ne prête d'attention qu'à l'action de la noblesse, on laisse trop volontiers dans l'ombre les malheurs de ces victimes plus modestes de la Révolution, établies en si grand nombre dans le voisinage de toutes nos frontières. Les pérégrinations de l'abbé Lambert en diverses parties de l'Europe et plus spécialement en Suisse le mirent en relation avec plusieurs groupes de ces prêtres. La plupart de ces confesseurs de la foi n'avaient pour subsister que les honoraires de leurs messes et le travail de leurs mains : ils trouvaient cependant moyen de se soutenir les uns les autres. L'abbé Lambert nous montre comment une charité ingénieuse organisa les secours d'une façon régulière en sauvegardant la dignité de nos prêtres, comment aussi ils reçurent le meilleur accueil non seulement chez les catholiques, mais encore chez les protestants. Ce tableau de l'émigration du clergé français en Suisse est digne, si j'ose le dire, de devenir *classique*.

Le côté religieux se confond avec le côté historique dans l'histoire de l'émigration ecclésiastique. Ainsi les *Mémoires* traitent d'une des questions les plus graves qui aient agité les consciences chrétiennes : celle du serment à la constitution civile du clergé. L'abbé Lambert ne prêta pas le serment dans les termes qu'exigeait la loi : sa conscience était tranquille, mais ses jours étaient en danger. Sa vie fut partout le modèle édifiant d'un prêtre pénétré de ses devoirs, animé d'une piété profonde, sévère envers lui-même et tolérant pour autrui. Ces qualités sont

rares à toutes les époques. On n'y trouve nulle part trace de mysticisme, ni de ces « extases dévotes et séraphiques » que lui a bien légèrement imputées une biographie récente du duc de Penthièvre [1]. On suivra avec intérêt cet homme éprouvé dans sa foi et dans ses plus intimes convictions, qui, par son énergie et son sang-froid, domine les circonstances difficiles, et, à l'occasion, force les volontés contraires, tout en se conciliant l'estime de tous les partis [2].

Le manuscrit original des *Mémoires* a depuis longtemps disparu, et, quand il s'est agi de préparer cette réimpression, nous avons dû prendre comme point de départ la première édition. Nous nous sommes efforcé de rectifier les erreurs nombreuses qui dénaturaient les noms de lieux et de personnes et d'élucider le texte au moyen de notes appropriées à la biographie, à la topographie et à l'histoire générale. Dans la plupart des cas, nous avons pu arriver à l'identification des personnes citées, bien que quelques-unes ne fussent indiquées dans la première édition que sous une simple initiale.

Ce travail d'annotation, reconnu aujourd'hui indispensable à toute publication historique, ne pouvait être mené à bonne fin sans le concours actif et empressé de nombreuses personnes. C'est sur le théâtre même des événements que nous sommes allé interroger les érudits qui gardent le dépôt de l'histoire locale et de la tradition. Ils ont bien voulu accueillir nos questions et y répondre avec bonne

1. Honoré Bonhomme. *Le duc de Penthièvre, Louis-Jean-Marie de Bourbon, sa vie, sa mort ;* 1 vol. in-12. Paris, Didot, 1869, p. 22, en note.
2. *Infra*, p. 27, 237, 304, 305.

grâce. Il nous reste ici le devoir agréable de leur adresser nos remerciements.

Ces remerciements, nous les adressons à tous, car nous ne pouvons nommer en particulier tous ceux qui sur quelque point ont été nos collaborateurs. Nous tenons cependant à remercier spécialement M. Victor Pierre, l'auteur érudit de travaux estimés sur l'époque révolutionnaire, qui nous a largement aidé de ses conseils et de ses recherches, et M. Léonce Pingaud, professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres de Besançon, qui a mis à notre disposition sa grande compétence historique. Les renseignements qui nous sont venus de l'étranger nous ont été des plus précieux; ils émanent de : M. le comte de Sainte-Colombe, à Fribourg; MM. Leiner, à Constance; M. Joerg, conservateur des archives royales de Landshut; M. Schlecht, professeur d'histoire à Dillingen (Bavière); le R. P. Apollinaire Deillon, gardien des Capucins de Fribourg; M. Amiet, chancelier d'État du canton de Soleure; MM. les archivistes d'État Schneuwly à Fribourg, Schweitzer à Zurich, de Liebenau à Lucerne, Tripet à Neuchâtel; M. le comte Charles de Valicourt, consul suppléant à Barcelone.

Nous n'aurions garde d'oublier MM. Arnal, avocat au barreau de Paris, Camille Dupuy et Bocher, qui nous ont facilité l'accès des archives de la famille d'Orléans à Dreux; M. d'Autremont, qui en a tiré pour nous d'utiles indications; M. Théodore Michel, à Vernon; M. le chanoine Hazon, curé-doyen d'Anet; M. Louis Batiffol, à Versailles; MM. les abbés Desloge et Prajoux, à Lyon, l'un directeur au séminaire Saint-Irénée, le second professeur

au séminaire de Saint-Jean ; M. de Charmasse, à Autun ; MM. les archivistes du Doubs, de l'Eure, du Jura, du Nord, des Pyrénées-Orientales ; M. Roger de Lurion, à Besançon ; M. Eugène de Beauséjour, ancien magistrat à Lons-le-Saunier. Ces deux derniers nous sont unis par les liens étroits de l'affection ou de la parenté ; leur amitié ne s'étonnera pas si nous les citons après tous les autres. Nous ne voulons pas clore cette liste de nos obligeants correspondants, sans prier Mme Augustin Farcot, née Mina Mühl, de Paris, qui nous a servi d'interprète dans notre correspondance avec l'Allemagne et la Suisse allemande, de vouloir bien agréer l'expression de notre respectueuse gratitude.

Motey-Besuche, le 1er février 1894.

GASTON DE BEAUSÉJOUR,
Arrière-petit-neveu de l'abbé Lambert.



MÉMOIRES

DE

L'ABBÉ LAMBERT

CHAPITRE PREMIER [1]

L'ABBÉ LAMBERT DANS LA MAISON DU DUC DE PENTHIÈVRE. — DÉTAILS SUR LA VIE INTÉRIEURE ET LE CARACTÈRE DE CE PRINCE. — SA MORT, SES FUNÉRAILLES, SON ÉLOGE. — OCCUPATIONS DE L'ABBÉ LAMBERT.

Dans la maison du duc de Penthièvre [2], la société s'était attendue à trouver en moi un prêtre digne de la confiance dont j'étais honoré, et elle ne s'étonna pas de me voir très prononcé sur les principes. Ainsi, sur la religion et sur la morale, sur la philosophie et les philosophes du

1. Ce que nous appelons le chapitre Ier est en réalité le chapitre II du manuscrit de l'abbé Lambert. Le chapitre Ier, qui servait de préambule à l'ouvrage, avait été prêté à Mgr de Juigné, archevêque de Paris. Il fut égaré et ne put être retrouvé parmi ses papiers, à la mort de ce prélat survenue le 19 mars 1811.

2. Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouse et de Marie-Victoire-Sophie de Noailles, petit-fils de Louis XIV et de Mme de Montespan, né à Rambouillet le 16 novembre 1725, fit ses premières campagnes sous le maréchal de Noailles et se distingua à Det-

XVIIIe siècle, je pus me montrer tel que j'étais et, sans jamais commencer de discussion, prendre quelquefois parti dans celles qui s'élevaient; je m'armais alors d'une politesse et d'une honnêteté à toute épreuve. Il a toujours été dans mes principes de ménager les personnes en attaquant les opinions, et la Révolution, au lieu d'affaiblir cet esprit de tolérance et de modération, n'a fait que le fortifier. Accoutumé à me maîtriser, je laissais passer les écarts des autres, me gardant bien de riposter par ces bons mots qui se trouvent si aisément dans la chaleur de la conversation, et qu'on a tant de peine à retenir. Souvent j'ai mieux aimé cacher mon avantage sous une apparente faiblesse, que de révolter par des airs de supériorité et de hauteur. C'est avoir beaucoup fait dans les discussions que d'avoir ménagé tous les amours-propres. Heureux qui peut avoir raison sans blesser personne!

Rarement je prenais part aux conversations sur la politique ou sur les autres sujets étrangers à mon caractère de prêtre, et quand je le faisais, j'évitais de me prononcer, et j'usais de l'estime et de la bienveillance dont j'étais entouré pour adoucir et pacifier. Quelquefois j'ai réussi; au reste, si je n'ai pas toujours eu le bonheur de faire le bien, je n'ai jamais fait le mal, et je ne me

tingen et à Fontenoy. En 1746, quand les Anglais menaçaient la Bretagne, il fut élevé au grade d'amiral et obtint le gouvernement de cette province; par ses soins, la Bretagne fut préservée de toute invasion. En 1744, il avait épousé Marie-Thérèse-Félicité d'Este, fille du duc de Modène, qu'il perdit le 30 avril 1754. En 1787, il présida un des bureaux de l'Assemblée des notables. Il se retira dans ses terres, où il se distinguait par sa piété et sa bienfaisance; il mourut à Bizy, près de Vernon (Eure), le 4 mars 1793. Il eut deux enfants : Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas, prince de Lamballe, né en 1748, mort à vingt ans des suites de ses débauches; et Louise-Marie-Adélaïde, née en 1753, mariée en 1769 à Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres, plus tard duc d'Orléans, connu sous le nom d'*Égalité*.

rappelle pas qu'en aucune circonstance mes efforts pour calmer les esprits aient occasionné des scènes désagréables, ou mécontenté sérieusement quelqu'un.

A la table des officiers [1] du prince, les propos qu'il m'a été le plus pénible d'entendre sont ces équivoques et ces misérables jeux de mots qui laissent percer le dessein de rire aux dépens de la pudeur. La rougeur sur le front, alors je demandais grâce pour ma peine, ou, quand j'en avais le courage, je cherchais à détourner la conversation vers d'autres sujets; pour l'ordinaire, l'un de ces moyens me réussissait : une ou deux fois seulement, le chirurgien n'eut aucun égard à ma situation. Je me rappelle un dîner entre autres, où mon confrère l'aumônier [2], mêlant de mauvais calembours aux plaisanteries du chirurgien, la disconvenance du rôle qu'il avait l'impudence de jouer me frappa tellement, qu'il me fut im-

1. Voici, dans les dernières années du duc de Penthièvre, l'état bien incomplet de la maison de ce prince :

Aumônier : l'abbé Viet.
Confesseur : l'abbé Lambert.
Conseiller : l'abbé de Fourmestraux.
Premier écuyer : le comte de Pardaillan.
Premier gentilhomme : le chevalier du Authier.
Gentilhomme ordinaire : M. de Chambonas.
Page : le chevalier de Barras.
Échanson : M. Perrier.
Trésorier : M. de la Noue.
Secrétaires des commandements et administrateurs : MM. de Chabrier, Ducoudray, Phélippes de la Marnière.
Administrateur des forêts : M. Lemarquant des Graviers.
Architecte : M. Goupil.
Agent d'affaires : M. Nugues.

Nous remercions, à cet endroit, M. d'Autremont, pour les recherches qu'il a bien voulu faire à notre intention dans les Archives du château de Dreux, avec la permission des représentants autorisés de M. le comte de Paris.

2. Par un sentiment de délicate discrétion, dans la première édition des *Mémoires* de l'abbé Lambert, cet aumônier, l'abbé Viet, n'est jamais appelé que M. l'abbé V....

possible de rester en mesure, et que j'en sortis par je ne sais quel mot très fort, qui étonna tout le monde et le réduisit au silence, ainsi que ses tenants. Depuis ce jour, ma délicatesse fut plus ménagée, et j'ai eu peu à me plaindre de la légèreté des propos. Cette scène est la plus désagréable que j'aie eu à essuyer.

Si je n'étais pas libre de choisir mes commensaux, au moins l'étais-je de choisir ma société. M. de Chabrier [1] eut la préférence : il était parent de M. Perrier, que je regardais comme mon introducteur dans la maison du prince, et tout ce qui composait sa société intime pensait comme moi sur la Révolution. J'y rencontrais mon confrère l'aumônier, le sous-écuyer, le secrétaire, l'échanson et son épouse Mme Barbier [2]; cette dame me prévint de tant d'honnêtetés, en tant de manières, elle eut pour moi des procédés si nobles, si désintéressés, si dé-

1. M. de Chabrier (ou Chabrier), après avoir été secrétaire des commandements du duc de Penthièvre, remplit les mêmes fonctions auprès de sa fille, la duchesse d'Orléans. Il se trouvait auprès d'elle, à Bizy, lorsque la Convention, revenant sur son décret du 8 avril 1793, donna ordre, le 6 octobre 1793, au Comité de sûreté générale de faire traduire cette princesse à Paris, et de prendre à son égard les mesures qu'exigeait la sûreté générale. La duchesse d'Orléans pria alors ce dévoué serviteur de se retirer pendant qu'il en était temps encore, et d'emporter une cassette renfermant des diamants et des bijoux qu'on avait pu soustraire aux scellés apposés après la mort du duc de Penthièvre. M. de Chabrier partit en effet, mais ayant été arrêté quelques jours après, la crainte lui fit remettre aux autorités la cassette dont il était dépositaire. La princesse se vit privée de cette faible partie de son immense fortune; c'était une ressource d'autant plus précieuse, qu'elle était la seule qui eût échappé à la rapacité des révolutionnaires. M. de Chabrier survécut aux jours néfastes de la Terreur. L'abbé Lambert le retrouva à Paris, en 1797. (Cf. E. Delille, *Journal de la vie de S. A. S. la duchesse d'Orléans, douairière*, p. 64. Paris, J.-J. Blaise, 1822, in-8 de 282 p.)

2. Georges Barbier, fils d'Edme-Henri Barbier et de Marguerite Motel, né à Grimeuil (Deux-Sèvres), en 1737, échanson du duc de Penthièvre, mort à Anet, le 4 novembre 1803. Il avait épousé Marie-Madeleine Renou, née à Dreux, le 14 septembre 1757, décédée à Anet, le 17 août 1843. Elle était fille de Nicolas Renou et de Madeleine Deshayes. (*Note de M. le chanoine Hazon, curé-doyen d'Anet.*)

licats, que je finis par lui accorder une estime que je devais à son caractère, et une amitié dont elle s'est montrée vraiment digne par la suite. Comme la place de M. de Chabrier le mettait à la tête, son appartement était le centre de réunion de tout ce qui mangeait au bureau; mais les personnes autres que celles énoncées s'y présentaient rarement. Dans l'intimité, nos conversations roulaient principalement sur les affaires publiques. Là j'en parlais avec plus de liberté, non qu'au dehors je cachasse mes opinions, mais je devais à moi-même et au bien de la paix de ne pas les manifester indiscrètement. Quand nous parlions des personnes, nous faisions en sorte que les absents n'eussent point tort, et, s'il était question quelquefois de leurs écarts, je m'efforçais de les atténuer. C'était l'après-midi que je consacrais à la société, quand le temps ne permettait pas la promenade, et, dès que les cartes paraissaient, je quittais et j'allais me renfermer dans mon appartement. De temps en temps seulement, je me permettais deux ou trois parties de tric-trac. Ni chez Mgr l'évêque de Soissons [1], ni chez Mgr l'évêque de Senez [2], ni dans aucune autre société,

1. Henri-Joseph-Claude de Bourdeilles, né dans le diocèse de Saintes, le 7 décembre 1720, sacré évêque de Tulle le 12 décembre 1762, nommé évêque de Soissons en 1764. Forcé de s'enfuir à la nomination de l'évêque constitutionnel, il émigra et résida successivement à Bruxelles, Munster et Granhoff. En 1801, il donna sa démission et rentra en France. Il mourut à Paris, le 12 décembre 1802. (*Les Évêques et Archevêques de France depuis 1682 jusqu'en 1802*, par le P. Armand Jean, S. J.)

2. Jean-Baptiste-Charles-Marie de Beauvais, né à Cherbourg, le 10 décembre 1731, sacré évêque de Senez le 20 mars 1774, démissionnaire de cet évêché en 1784, mort à Paris le 4 avril 1790. Sur la fin de sa vie, dans le but de faire refleurir l'éloquence chrétienne, M. de Beauvais avait entrepris une sorte d'encyclopédie de l'éloquence apostolique, c'est-à-dire la collection des morceaux les plus éloquents des saints Pères et des Docteurs de l'Église, afin d'en inspirer l'étude aux prédicateurs. C'est ainsi qu'il s'associa dans la retraite studieuse du Mont-Valérien, outre les abbés de Malvaux, Guillon et Galard, l'abbé de Rivas et l'abbé Lambert, deux de ses

on n'a exigé que je prisse part aux jeux de cartes : je les ai toujours redoutés comme mettant les hommes occupés à la discrétion du premier désœuvré, et j'aimerais mieux ne jamais me montrer dans le monde, que de le laisser le maître d'une partie considérable de mon temps. Je préfère la réputation de prêtre laborieux à celle d'homme aimable. Il était décidé que je serais chez Mgr le duc de Penthièvre ce que j'avais été partout ailleurs, et que je ne me laisserais entamer sur aucune des habitudes que j'avais si heureusement prises à Saint-Joseph. Toutes mes précautions de prudence furent dirigées vers ce but. Je me renfermais uniquement dans mon travail de cabinet et dans les soins de mon ministère. Je ne voulais être que prêtre et homme de lettres; c'était satisfaire à la fois mes devoirs et mes goûts.

Quoique les demandes de secours fussent plus particulièrement dans le ministère de l'aumônier, les affaires de ce genre n'étaient, chez le prince, le département exclusif de personne, ou, pour mieux dire, elles étaient le département de tous ceux qui avaient le bonheur de l'approcher; ainsi je pouvais présenter mes demandes sans prendre sur l'emploi de personne. Mais dans tous les cas où j'ai pu renvoyer à d'autres, je n'ai pas manqué de le faire, je ne m'en suis chargé directement que pour des personnes qui ne pouvaient s'adresser à d'autres qu'à moi, comme le supérieur des Eudistes [1], je ne sais plus à

collaborateurs les plus distingués, qui furent chargés de l'ensemble de l'ouvrage. Les plans et observations critiques de ce grand ouvrage, appelé l'*Orator sacer*, se trouvent à la suite des *Mémoires de l'abbé Lambert*, 1re édition, et de la *Vie de Mgr de Beauvais*, par l'abbé de Sambucy. (*Note de M. Max Prinet, élève à l'École des Chartes.*)

1. François-Louis Hébert, neuvième supérieur général des Eudistes, né à Crouttes, diocèse de Séez, le 14 septembre 1735. Dès 1782, il avait été adjoint, comme futur successeur, au R. P. Dumont, frappé de paralysie.

quelle occasion, et l'archevêque de Paris [1], en faveur des prêtres de son diocèse qui avaient préféré l'exil au trop fameux serment. J'eus aussi le bonheur de faire obtenir une gratification de douze cents francs à M. l'abbé Guillon [2], un de mes coassociés au travail de l'*Orator sacer*, homme d'une imagination vive et brillante, d'une mémoire prodigieuse, d'une érudition profonde et très étendue, surtout dans les langues tant anciennes que modernes, et qui, à l'âge de trente ans seulement, venait de donner à l'Église, dans son *Parallèle des révolutions*, un ouvrage solide, bien propre à ouvrir les yeux sur les entreprises formées contre la religion catholique. Chaque fois que j'ai eu recours à la générosité du prince, j'ai eu autant à me louer de sa facilité et de sa grâce à accorder, que de ses bienfaits mêmes. Au reste, je dois faire observer que je n'ai jamais rien demandé pour moi ni les miens, quoique je fusse le plus [3] riche de ma famille. Je me souviens même que mon frère lui ayant fait passer à mon insu un des opuscules où il a signalé, en 1792, les attentats et les en-

Sa sagesse et sa haute piété le firent choisir par Louis XVI pour son confesseur, quand ce monarque retira sa confiance à l'abbé Poupart, curé de Saint-Eustache, qui avait prêté le serment constitutionnel. Cette glorieuse mission le désignait à la mort. Arrêté le 10 août 1792, il fut enfermé aux Carmes et périt dans les massacres, le 2 septembre 1792. (*Note du R. P. Lefeuvrier, directeur du collège Saint-François-Xavier, à Besançon.*)

1. Antoine-Éléonor-Léon le Clerc de Juigné, né à Paris, le 2 novembre 1728, sacré évêque de Châlons le 29 avril 1764, nommé archevêque de Paris le 23 décembre 1781; il fit partie des États généraux, émigra et rentra en France en 1802. Il mourut à Paris le 19 mars 1811.

2. Marie-Nicolas-Sylvestre Guillon, né à Paris, le 31 décembre 1759, aumônier de la princesse de Lamballe en 1785, publia à cette époque le *Parallèle des révolutions*, dans la *Collection ecclésiastique* de l'abbé Barruel. Au moment de la Terreur. il se cacha aux environs de Sceaux; après 1801, il publia divers ouvrages. Il fut jusqu'à sa mort l'aumônier de la duchesse d'Orléans, depuis reine des Français, qui le fit nommer évêque *in partibus* de Maroc. Il mourut à Paris, le 16 octobre 1847.

3. *Sic.* Ne faut-il pas lire : le *moins* riche?

treprises du jacobinisme [1], j'éloignai toute idée de gratification, et je priai qu'il ne fût rien donné à qui n'avait rien demandé. Je n'ai pas analysé profondément mes motifs; mais je sais que dès mon enfance j'ai eu un grand plaisir à me tenir au-dessus de toute espèce d'intérêt. Jamais je ne me suis surpris à me laisser conduire par des vues aussi capables de tout rapetisser.

Dans les détails que j'ai donnés jusqu'ici, je me suis présenté tel que je me connais, avec candeur et simplicité. Ce qui me reste à dire est d'une tout autre importance, et je n'oublierai pas qu'en commençant ces mémoires, mon intention principale a été de fournir des matériaux à l'histoire de Mgr le duc de Penthièvre, et que je dois compte des faits à ma connaissance. C'était vers ce prince que l'Église m'avait envoyé, et je lui devais toutes les préférences. Mes devoirs envers lui ont été remplis de cœur et d'affection; j'en ai trouvé une bien plus douce récompense dans le plaisir même de lui être utile.

1. Les opuscules de Jean-François Lambert contre le jacobinisme sont les suivants :

1° *Démonstration au peuple du mal que lui ont fait les Jacobins.*

2° *Ouvrez les yeux.*

3° *Encore une fois ouvrez les yeux.*

4° *On vous a cruellement trompés, Français ;* petit in-8 de 116 pages. Il se termine par ces mots : « A Paris, ce 15 janvier 1792. Lambert, rue de Bièvre, n° 19. »

5° *Dénonciation à tous les citoyens pauvres ou riches, de l'abus que les ennemis du bien public prétendent faire de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen : en provoquant l'égalité absolue du partage égal des terres entre tous les individus de la société; en la fomentant par tous les moyens qui sont en leur pouvoir pour consommer au reste l'anarchie dont nous sommes dévorés.*

Cette brochure, petit in-8 de 56 pages, se termine ainsi : « Paris, le 1er février 1792. Lambert, rue de Bièvre, n° 19. »

Les trois premiers opuscules sont cités dans les deux autres : ceux-ci portent le n° Lb 39 5747, à la Bibliothèque nationale. Nous en devons connaissance aux utiles recherches de M. E. Michaud, professeur d'histoire à Paris.

Le prince avait le bonheur de communier tous les huit jours, et jamais les dimanches ni les fêtes. Cette habitude pourrait paraître singulière au premier coup d'œil; les motifs en étaient dignes de lui; il n'eût pu donner la matinée à la piété sans faire languir ses grandes affaires, et il savait que là aussi étaient ses devoirs. Il n'eût pas voulu non plus s'afficher en quelque sorte en communiant à la messe de sa paroisse, à laquelle il s'était fait une règle d'assister les jours de dimanche et de fête, et, pour concilier ses goûts avec ses devoirs, il communiait un jour ordinaire, comme s'il eût voulu se dérober aux regards du public dans une action aussi sainte. S'il y avait une fête dans la semaine, c'était la veille qu'il choisissait; s'il n'y en avait pas, le jeudi avait ordinairement la préférence. Je le trouvai dans cet usage, en lui-même assez indifférent, et je l'y laissai.

Il se confessait dans sa tribune, et seulement tous les mois; mais, chaque veille de communion, il faisait une consultation sur l'état de sa conscience. Il me consultait aussi toutes les fois que quelque chose avait troublé la paix dont il jouissait avec Dieu, et qu'il craignait d'avoir commis ou de commettre l'ombre d'une faute. Sans trembler comme un esclave devant le bon Maître qu'il servait par amour, il avait besoin d'être rassuré sur la crainte de lui déplaire; car il n'eut jamais ou ne dut jamais avoir celle de l'avoir offensé. Il me retenait ordinairement après la messe pour ces espèces de confidences. Quand il ne s'agissait que d'affaires, il m'écrivait : toujours nos communications ont été directes de lui à moi, et de moi à lui.

Dans nos entretiens, il me confiait ses chagrins, ses inquiétudes et ses craintes, quels qu'en fussent les objets; je voyais toute sa belle âme à découvert; il ne lui restait que le plaisir de faire le bien, et il se vengeait de tous les

maux que lui causait la Révolution en répandant ses bienfaits indistinctement sur tous ceux dont les besoins venaient à sa connaissance. Il m'a répété plusieurs fois qu'il ne se regardait que comme le dépositaire de sa grande fortune, et comme l'économe constitué par la Providence pour administrer des secours aux nécessiteux. Avant nos funestes divisions, il accordait à ses curés une confiance très étendue; ils étaient les intermédiaires de ses nombreux bienfaits; mais après l'acceptation de la constitution civile du clergé, sans rien changer de la politesse et de l'honnêteté de ses rapports sociaux, il rompit avec eux tous liens religieux, et le mot de citoyen remplaça partout celui d'évêque ou d'abbé dans ses phrases écrites ou parlées. Aucune de ses immenses charités ne passa plus par les mains de ces curés constitutionnels, toutes furent confiées aux corps administratifs. Sans l'avoir eu en vue, il se fit par cette conduite, de ces corps eux-mêmes, des protecteurs pour lui, pour les personnes qui l'environnaient et pour ses propriétés. Partie des secrets de sa bienfaisance ainsi mise au jour justifièrent, par des preuves sans répliques, sa grande réputation de générosité.

Quand une affaire lui paraissait douteuse ou embarrassante, il m'en parlait pour l'ordinaire; quand elle intéressait sa conscience, il ne manquait jamais de me consulter, si grande était sa délicatesse. Rarement je l'ai trouvé se trompant. Il saisissait avec une grande sagacité le point de la question, et, comme il connaissait les vrais principes par une longue pratique et une étude approfondie de la morale, il décidait bien. Cependant son opinion, je dois le dire, était exprimée avec une noble soumission qui laissait toute liberté à la réplique. Une modestie pareille, avec tant de lumières, arrêtait tout essor

de l'orgueil et commandait l'humilité. Quand il lui arrivait de ne pas rencontrer la vérité, on n'avait qu'à la lui présenter dans toute sa simplicité pour le ramener à elle : j'en ai quelquefois fait l'épreuve, et je dois dire qu'il n'a jamais abandonné son opinion sans m'en témoigner sa reconnaissance.

Dans une seule circonstance, après une discussion assez vive, nous demeurâmes d'avis différent; il s'agissait de savoir si, des rentes actives lui étant remboursées de toutes parts, il pouvait ou non se servir des capitaux, qui lui rentraient tous en assignats, pour rembourser lui-même les rentes dont sa fortune était grevée. Il avait soutenu l'affirmative; j'étais de l'avis contraire, et, voyant que mes raisons ne prenaient pas, comme à l'ordinaire, dans son esprit et que quelque décision mal basée l'égarait, je proposai de consulter. Le prince s'adressa à Mgr l'évêque de Clermont [1], personnage remarquable par ses lumières, ses vertus et son rang; il en eut une réponse conforme à son opinion; il me le dit. « Monseigneur, lui répondis-je, je ne me regarde pas comme « battu, et j'espère que sous peu vous aurez du même pré- « lat une réponse dans un sens absolument opposé. » En effet, huit jours ne se passèrent pas, qu'il reçut de M. de Clermont une nouvelle lettre, qui contenait en substance : qu'ayant conféré avec d'autres évêques et tout ce que Paris renfermait de plus éclairé et de plus religieux sur diverses questions de morale, auxquelles la Révolution donnait lieu, il avait été décidé sur celle proposée par le prince qu'un remboursement en assignats qui perdaient étant une injustice, parce que c'était payer une valeur

1. François de Bonnal, né au château de Bonnal, diocèse d'Agen, le 9 mai 1734, sacré évêque de Clermont le 6 octobre 1776. Il fut membre de la Constituante et mourut à Munich le 3 septembre 1800.

moindre que la dette, ne pouvait donner à celui qui en était la victime le droit de rembourser à son tour de la même manière, et qu'il fallait, suivant les règles de l'équité, tenir compte de la perte que le papier éprouvait en l'évaluant en numéraire. La satisfaction du prince en m'annonçant cette nouvelle décision fut pour moi une douce jouissance. Il n'y a qu'un homme d'une vertu consommée qui puisse trouver du plaisir à convenir qu'il s'est trompé. Dans cette occasion une seule chose m'étonna, c'est qu'il n'eût pas de lui-même décidé contre son intérêt personnel, comme il le faisait constamment.

Quoiqu'il supportât la Révolution avec un véritable courage et une résignation digne de ses vertus, son cœur était en souffrance et toutes ses affections blessées. Le bon prince eût été moins malheureux s'il se fût borné à ne voir que le présent, mais son œil perçant et juste pénétrait dans l'avenir, et n'y voyait que des maux de plus en plus affreux. Il avait prévu le bouleversement de la France longtemps à l'avance, et ce qui arrivait lui répondait de ses craintes pour l'avenir.

Toute espérance humaine était éteinte dans son cœur, il n'apercevait de ressource pour le rétablissement de l'ordre que dans la volonté de Celui qui sait, quand il veut, arrêter les complots des méchants. Sans oser espérer l'intervention toute-puissante de Dieu, il n'avait plus de consolation que dans la foi. Dans une pareille situation, il avait besoin d'un homme qui eût toute sa confiance et dans le sein duquel il pût librement répandre ses sentiments les plus secrets. Souvent il devait prendre sur-le-champ un parti dans des affaires délicates qui tenaient à la conscience, et il lui fallait près de lui un conseil éclairé et sûr, pour prévenir les embarras et les dangers de consulter au dehors, dans des moments de

trouble. Tous ces motifs avaient déterminé le choix de ma personne. Le prince, par son affabilité, par la liberté et l'aisance qu'il m'accorda, me donna toute la confiance qui m'était nécessaire; j'eus l'avantage, malgré ma timidité naturelle, mes goûts, mes habitudes et même mes manières de séminaire, de me trouver moins déplacé à sa cour que je ne l'aurais été dans la maison d'un financier; toutes mes forces doublèrent, et c'est près de lui et dans les missions que j'ai faites les deux dernières années de mon séjour à Saint-Joseph, qu'il me semble m'être le plus élevé à la hauteur de mon ministère. J'ai mieux valu, je crois, dans ces deux circonstances, que dans aucune autre de ma vie ecclésiastique. Le cœur ne mesure pas; je m'attachai au prince, qui, par ses bontés, avait en quelque sorte fait de moi un homme nouveau; et le moyen de ne pas m'y attacher, quand lui-même voulait bien me montrer une véritable affection, et que chaque jour je découvrais en lui de nouveaux trésors d'amabilité et de vertu! J'ai eu le bonheur de répondre dans beaucoup d'occasions à la confiance qu'il avait mise en moi. Ordinairement, le baume que je versais sur ses plaies n'était pas inutile, et si quelquefois je n'ai pu le délivrer de ses peines, j'ai toujours eu du moins la consolation de les adoucir en les partageant. J'oserai le dire, j'ai eu le triste bonheur de lui alléger le joug de la Révolution; même avant le 10 août, je formais presque à moi seul son conseil de conscience; depuis cette funeste époque, il n'eut plus que moi à consulter. Heureusement alors pour sa tranquillité, la confiance dont il m'honorait était solidement établie, et sur des faits.

Dès les premiers jours de mon séjour à Anet [1], le

1. Le duc de Penthièvre séjourna à Anet, avec sa fille la duchesse d'Or-

prince m'avait proposé de faire pour sa maison un règlement qui servît à guider chacun sous le rapport religieux; il revint plus tard sur cet objet, de manière à me persuader que son intention était de le mettre à exécution. J'avais eu le temps de réfléchir sur ses inconvénients dans le moment actuel. Je présentai au prince mes raisons, il les goûta, et adopta mes conclusions. Le projet fut renvoyé à des temps où les malintentionnés ne pourraient s'en faire un instrument de trouble et une arme contre lui.

Sa vie était en effet une grande et solide leçon, surtout pour ceux qui avaient le bonheur de le voir de près. Tout son temps était partagé entre la prière et le travail; il était chrétien fervent pour son valet de chambre comme pour son confesseur. Jamais il ne cessait d'être l'homme de ses devoirs et de la piété. Dans la concurrence, les affaires l'emportaient sur les pratiques religieuses; mais rarement il fut obligé de faire le sacrifice de ses habitudes de dévotion. Il trouvait le secret de suppléer à ce qu'il avait omis, de remplacer ce qu'il avait manqué, par un bon emploi de tous les moments. Jusque dans la grande voiture où il réunissait pour la promenade toutes les personnes de sa société ordinaire, il pensait à ce qu'il avait à dire, à écrire ou à faire; sa vie était une prière perpétuelle : même au milieu du tumulte

léans, du 17 septembre 1791 au 11 juin 1792. C'est à Anet que l'abbé Lambert entra en fonctions comme confesseur du prince. — Anet, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dreux (Eure-et-Loir). Le château, qui avait appartenu à Diane de Poitiers, avait été bâti sur les plans de Philibert Delorme, en 1552; il fut décoré par Jean Goujon, Germain Pilon et Jean Cousin, et en partie détruit à la Révolution. Par les soins d'Alexandre Lenoir, le pavillon central fut transporté pierre par pierre à Paris; il orne aujourd'hui la cour d'honneur de l'École des Beaux-Arts. Ce qui reste de l'ancien château a été restauré avec le plus grand soin par M. Frédéric Moreau, syndic des agents de change de Paris.

des camps, il avait coutume de communier toutes les semaines et d'entendre la messe presque tous les jours, et cette exactitude lui avait mérité une grande réputation de piété en Flandre.

On entrait dans sa chambre vers les neuf heures du matin, il se livrait d'abord à la méditation et à la prière; venait son courier, il lisait ses lettres ou les faisait lire, et expédiait celles qu'il ne pouvait renvoyer au lendemain; il ne manquait jamais à la messe ni à la récitation des petites heures du bréviaire; son déjeuner consistait en une tasse de chocolat; il dînait à une heure et demie, et ne sortait pas de table avant trois heures; il donnait plus ou moins de temps à la promenade en voiture, mais pour l'ordinaire il était de retour à six heures. La soirée était pour la correspondance; il écrivait ou dictait au salon, et traitait les affaires qui demandaient le secret dans son cabinet. Aucun de ses châteaux ne lui plaisait autant que Bizy [1] et Châteauvillain [2], parce que dans ces deux mai-

1. Le château de Bizy était situé à environ 1,500 mètres au sud-ouest de la ville de Vernon (Eure), à laquelle il était relié par une très large avenue, qui subsiste encore aujourd'hui et qui est doublée de deux contre-allées, plantées chacune de deux rangées de vieux tilleuls en berceau. Le château fut construit par le maréchal de Belle-Isle : le parc, qu'on admire encore de nos jours, fut dessiné par Lenôtre. Louis-Marie Fouquet, comte de Gisors, fils du maréchal, fut tué à la bataille de Crevelt en 1758. Belle-Isle, se trouvant alors sans héritiers, vendit Bizy au roi, en s'en réservant la jouissance : il mourut deux ans après. Louis XV, entré en possession de Bizy, céda ce château avec ses dépendances à Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, contre la principauté de Dombes. A la mort du comte d'Eu, ce domaine échut au duc de Penthièvre, qui fut pour la ville de Vernon une véritable providence. Le souvenir de ses bienfaits ne préserva pas le château de Bizy d'une destruction complète. Il n'en reste que les dépendances. Un château moderne bâti par M. de Schickler s'élève sur l'emplacement de l'ancien. (*Note due à l'obligeance de M. Théodore Michel, à Vernon.*)

2. Châteauvillain est un chef-lieu de canton du département de l'Aube, à 21 kilomètres au sud-ouest de Chaumont. Le château, bien des fois remanié dans le courant des siècles, avait été construit vers 1160, par Hugues, sire de Broyes et de Beaufort. Il avait été acheté en 1696, par le comte de

sons, la tribune étant attenante à son appartement, il pouvait, sans sortir de chez lui, assister aux offices de l'Église et y réciter ses prières. Le souper commençait à dix heures et demie, et ne se terminait guère qu'après minuit; c'était son repas principal. Les jours de jeûne, quand sa santé le lui permettait, il ne prenait rien le matin, et se contentait à dîner d'une légère collation, telle que l'autorise l'Église. Peu de temps après le souper, la compagnie se retirait, et le prince, demeuré seul, lisait ou se faisait lire, priait et se couchait au plus tôt vers deux heures. Dans toutes les situations, il donnait le même spectacle d'exactitude, et qui l'avait vu un jour, l'avait vu tel qu'il était d'un bout de l'année à l'autre. Mais, en vivant pour son compte avec cette sorte d'austérité, il n'en représentait pas moins avec la dignité d'un grand prince, soit avec avec les officiers de sa maison, soit avec les personnes du dehors; et le niveau de l'égalité, que la Révolution appesantissait sur sa tête, n'avait rien ôté à sa bonté de ce qu'elle avait toujours eu d'imposant. Doué de cette simplicité qu'il plaira à quelques beaux esprits d'appeler monacale, il n'avait aucun effort à faire pour se montrer le petit-fils du plus majestueux de nos rois. Aucun prince de son temps ne représenta plus magnifiquement. D'autres ont publié ce qu'il fit lorsqu'il présida les États de Bretagne comme gouverneur de la province, et toute la France sait avec quelle noble profusion il soutint l'honneur de son haut rang à la première et à la deuxième assemblée des notables, qui ont précédé la convocation des États généraux. Je ne dirai que ce que j'ai vu, et j'en ai vu assez pour prouver que la bonhomie de sa piété, si

Toulouse, de Michel Adelberg, comte de Morstein. Le duc de Penthièvre hérita de ce château, qui fut également détruit par le vandalisme révolutionnaire.

je puis m'exprimer ainsi, n'a fait qu'ajouter à l'élévation de ses sentiments et de ses pensées, et à la dignité de sa conduite.

J'ai dit que le prince récitait son bréviaire : je dois parler plus au long de cette habitude. En qualité de chevalier du Saint-Esprit, il était obligé de réciter chaque jour certaines prières : les chevaliers de cet ordre en contractent l'obligation formelle à l'époque de leur admission, mais il leur est permis d'y substituer le bréviaire; et c'était ce dernier parti qu'avait pris depuis longtemps Mgr le duc de Penthièvre. Les prières du bréviaire offraient à sa ferveur une variété capable de la soutenir, et le faisaient échapper à la fatigante nécessité de répéter tous les jours de la semaine les mêmes psaumes et les mêmes formules; mais, pensant avec raison qu'un bréviaire adapté aux besoins et aux devoirs des laïques serait plus propre à nourrir sa piété que celui destiné aux prêtres, il en avait demandé à toutes les personnes de sa connaissance qu'il avait crues capables de ce genre de compilation, qui exige du goût et une étude approfondie de l'Écriture sainte et de la tradition, pour rassembler les matériaux et en composer un tout : je ne sais s'il en avait parlé au chevalier de Florian, [1] mais je tiens de cet ingénieux et charmant auteur lui-même qu'il s'en était réellement occupé, et qu'il avait fait un bréviaire en un seul volume. Le nom de l'auteur décria la composition dans

1. J.-P. Claris de Florian, né en 1755, au château de Florian dans les Cévennes, fut de bonne heure accueilli et encouragé par Voltaire, à qui sa famille était alliée. Il entra comme page chez le duc de Penthièvre, servit quelque temps comme officier de dragons, puis vint se fixer à Anet et à Sceaux, auprès du duc de Penthièvre, dont il devint le favori et dont il distribuait les bienfaits. Incarcéré en 1793, il mourut peu après à Sceaux, en 1794, à l'âge de trente-huit ans. Florian, qui est l'auteur de *Fables* charmantes, se distingue par la grâce et la sensibilité. L'Académie française l'accueillit parmi ses membres en 1788.

l'esprit du prince, qui refusa d'en prendre connaissance, et, dans la vérité, quoique son respect inaltérable pour la vertu et la religion lui eût valu parmi ses confrères le surnom de *Capucin de l'Académie*, cependant son caractère personnel et le ton de ses autres écrits ne pouvaient inspirer de confiance pour un ouvrage de piété.

L'abbé Boscus [1], vicaire général d'Évreux et doyen du chapitre de Vernon, avait été plus heureux, et son bréviaire *ad usum laicorum*, en quatre volumes, avait été agréé par le prince. L'unique présent que j'aie reçu de sa générosité, parce que je n'en ai jamais désiré d'autres, est un exemplaire de ce livre de piété, avec son *Diurnal*, en deux volumes ; je ne l'ai guère que parcouru rapidement, et il m'a paru avoir atteint le but du prince. Quelque abrégé que fût ce bréviaire, il était encore trop long pour la durée d'attention que les infirmités du prince lui permettaient de donner à la prière pendant les derniers temps de sa vie; il me chargea de retrancher tout ce qui restait encore de difficile. J'entrai autant qu'il fut en moi dans ses vues; je morcelai les psaumes en ne laissant que ce qui me semblait plus conforme à sa piété douce, et de mieux adapté aux malheurs des circonstances. Rien n'est plus propre que ces divers cantiques à relever le courage de l'homme souffrant; toujours le Seigneur y est à la droite du juste pour le soutenir de son bras puissant. Tout ce qui porte à l'amour de Dieu et à la confiance dans sa Providence fut conservé, et je supprimai les passages empreints de la sévérité de la loi ancienne.

1. Jean-Guillaume Boscus, prêtre du diocèse de Cahors, prieur de Saint-Germain de Buzet au diocèse de Toulouse, vicaire général du diocése d'Evreux, avait été nommé par le comte d'Eu doyen de la collégiale de Vernon, le 31 décembre 1772 : il conserva ce titre jusqu'à la Révolution. *(Note de M. l'abbé Porée, curé de Bournainville, Eure.)*

Il me reste une tâche pénible à remplir, le récit des événements dont j'ai été témoin pendant les derniers mois de la vie du prince.

La chute du trône, au 10 août, l'emprisonnement du Roi et de sa famille, l'anarchie politique à la suite d'une anarchie morale qui avait tout décomposé à l'avance; tant d'horribles événements, et surtout l'assassinat de la vertueuse princesse de Lamballe [1], sa belle-fille, déchiraient

1. Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, fille de Louis-Victor de Savoie-Carignan et d'Henriette de Hesse-Rheinfels, née à Turin le 8 septembre 1749, épousa en 1767 Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon-Penthièvre, prince de Lamballe, fils du duc de Penthièvre. Veuve dès l'année suivante, elle passa la plus grande partie de sa vie auprès de la Reine, qui la nomma surintendante de sa maison. Elle lui donna les preuves du plus grand dévouement, notamment en revenant de l'étranger pour s'enfermer avec elle, après l'insuccès de la fuite de Varennes Après le 10 août 1792, elle suivit au Temple la famille royale : mais elle en fut presque aussitôt séparée et enfermée à la Petite-Force; elle périt dans les massacres, le 3 septembre 1792. Son corps fut horriblement mutilé, et sa tête coiffée et poudrée présentée au bout d'une pique aux fenêtres de la reine. — M. de Lescure dans un livre intitulé : *La Princesse de Lamballe, Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, sa vie et sa mort* (1749-1792), in-8, 1864, a raconté en grand détail la vie et les malheurs de cette vertueuse princesse. Il a cité des documents nouveaux, produit des lettres inédites et mentionné les portraits connus de la princesse de Lamballe : cependant comme l'occasion s'en présente ici, nous signalerons un portrait qui a échappé aux recherches du consciencieux écrivain. Ce portrait, qui constitue pour nous un souvenir des plus précieux, a été donné, ainsi que l'indique une inscription au fronton du cadre, à M. François-Alexandre Beuvain de Beauséjour par la princesse de Lamballe, en 1789. La princesse est représentée jusqu'à mi-corps dans une attitude pleine de simplicité et de naturel; le visage est vu de trois quarts. Le corsage mon tant, en mousseline blanche, est noué en haut par un ruban de même couleur. Les cheveux frisés en grandes boucles retombent par derrière jusqu'à la ceinture et forment une coiffure peu élevée, dans laquelle apparaît une couronne d'olivier, symbole de conciliation et de paix : enfin, au sommet de la tête, un voile de gaze vert est rejeté par derrière sur le dos et les épaules. Ce tableau n'est pas signé, mais il révèle un artiste de premier ordre. La composition rappelle la manière simple et gracieuse de Mme Vigée-Lebrun, et le coloris est dans la tonalité douce et harmonieuse de l'école française du XVIIIe siècle. — La biographie la plus récente de la princesse de Lamballe est l'ouvrage de M. Georges Bertin : *Madame de Lamballe, d'après des documents inédits*, etc., gr. in-8 avec portrait, Paris, 1888.

le cœur du prince ; son corps s'affaiblit par les souffrances de l'âme, et sa santé, déjà mauvaise, déclina rapidement [1] ; mais sa tête resta saine, et l'énergie de sa foi vint au secours de sa vertu.

Aux agitations de l'esprit et aux peines du cœur vinrent encore se mêler les embarras et les incertitudes de la conscience. Il avait fait le premier serment, à l'exemple du Roi, de Monsieur, et des évêques, membres de l'Assemblée constituante ; celui de liberté et d'égalité, que la Convention venait de décréter, lui parut le même en termes différents, et il crut pouvoir le faire comme le premier [2]. Sans m'en prévenir, il fit consulter à Paris, et toutes les réponses furent conformes à son opinion. Ceux qui l'entouraient pensaient comme lui, et le pressaient de se mettre à l'abri de tout danger en faisant ce serment. On tâcha de m'entraîner moi-même, en me cachant ce qui se passait autour du prince ; chose facile dans l'isolement où je vivais.

Le dimanche, il me retint à l'ordinaire après la messe,

1. Parlant de son état de santé, dans une lettre écrite à M. François-Alexandre Beuvain de Beauséjour, le 19 décembre 1792, le prince se plaignait en ces termes : « L'état de souffrance, dans lequel je vis, est toujours le même. L'affreux « ébranlement de nerfs dont je suis atteint ne se calme « point avec facilité. » M. de Beauséjour appartenait à une famille de Normandie, fixée à Aumale (Seine-Inférieure), attachée depuis longtemps aux maisons des ducs du Maine et de Penthièvre et honorée de l'affectueuse confiance de ces princes. Le duché-pairie d'Aumale appartenait au duc de Penthièvre. C'est à cette famille qu'il demandait l'hospitalité quand il passait ou séjournait à Aumale. Cf. Roger de Lurion : *Nobiliaire de Franche-Comté*, p. 90.

2. Le premier serment, qu'on appelle le serment civique, était parfaitement licite ; le deuxième, celui de la constitution civile du clergé, a été formellement condamné ; le troisième, dit de liberté et d'égalité, n'a été l'objet d'aucune condamnation ; beaucoup d'évêques, en août 1792, permirent ou même conseillèrent à leurs prêtres de ne pas s'y refuser.

Le duc de Penthièvre n'était point tenu au serment ; y étaient seuls astreints les fonctionnaires publics, les créanciers et les pensionnaires de l'État.

et d'un ton d'humeur très prononcé et aussi étranger à son caractère ordinaire de douceur qu'à sa bienveillance pour moi, il me demanda si je m'imaginais qu'il eût besoin de mes lumières pour se décider sur la prestation du serment. « Je sais fort bien, répondis-je, que Monsei- « gneur est la sagesse même, et qu'il n'a pas besoin de « mes faibles lumières pour prendre le parti le plus con- « venable dans les circonstances actuelles. — Vous avez « dit que je ne pouvais pas faire le serment et que je ne « le ferais pas. — J'ai dit, Monseigneur, ce que je pen- « sais, et, si Votre Altesse Sérénissime me faisait à pré- « sent les mêmes questions qui m'ont été faites, je lui « ferais, sans hésiter, les mêmes réponses ; j'ai la con- « fiance qu'un prince aussi éclairé ne verrait dans ma « franchise qu'une fidélité à mes devoirs digne de son « estime. »

La conversation continua sur le même ton ; nous dîmes peu de choses sur le fond de la question, tout roula sur des incidents ; mes réponses furent solides et respectueuses et, sans sortir de ma simplicité et de la réserve dont l'agitation du prince me faisait un devoir, je conservai à mon ministère tout ce qui lui convient de dignité. Mon dernier mot fut que, dans une affaire aussi délicate, j'étais assuré que le prince ne ferait rien qui pût démentir sa haute réputation de vertu. Je n'étais pas préparé à cette scène, et, ce qui pourra paraître étonnant, je n'en sentis l'importance et n'en prévis les suites que quand je fus au bureau, où j'étais descendu pour dîner. Alors seulement un coup d'œil jeté sur certaines physionomies m'apprit tous les moyens dont on s'était servi pour l'amener, et, vivement ému de trouver de tels entours à tant de bonté, je ne confiai ma peine à personne et j'attendis avec résignation quels en seraient les résultats.

Le lendemain, je fus encore retenu après la messe; mais, cette fois. le prince était dans des dispositions bien différentes, et je le trouvai tel qu'il s'était toujours montré avec moi; toute son aimable politesse fut mise en usage pour me faire oublier le ton qu'il avait pris la veille, et nous pûmes entrer utilement dans la question. Je lui représentai que les termes vagues et abstraits de liberté, égalité ou la mort, dans lesquels était conçu le serment, se prêtant à divers sens, ou ne pouvait plus savoir ce qu'on promettait en le faisant, que cependant jamais honnête homme ne prenait un engagement de conscience dont l'objet ne fût bien déterminé, et ne faisait même une simple promesse sans la conviction d'être bien d'accord avec ceux qui l'entendaient, sur le sens qu'il y attachait; enfin, de tous les raisonnements dont j'appuyais mon opinion, je conclus qu'en pesant, avec la maturité convenable, le serment en lui-même, et sa formule, le but et les intentions de ceux qui l'exigeaient, les circonstances où l'on se trouvait, loin de se croire autorisé à le faire, je ne dis pas le Français attaché à sa religion, mais le déiste le plus prononcé, s'il conservait de la moralité, se croirait dans l'obligation de le rejeter. La décision de la Sorbonne pouvait encore offrir un point d'appui à des doutes et à des incertitudes, il était de mon devoir de les détruire, et j'ajoutai : « Cette décision de la Sorbonne n'émane que d'une « partie des docteurs de ce nom, et grand nombre d'entre « eux l'ont formellement contredite par une décision con- « traire. D'ailleurs elle a été donnée sous les poignards « des 2 et 3 septembre, et la peur est d'ordinaire un mau- « vais casuiste. Les ecclésiastiques de Paris qui s'y sont « soumis dans la pratique sont loin de former la ma- « jorité, et beaucoup de prêtres s'y sont refusés, au ris- « que de ce qui pouvait en arriver. L'archevêque d'Ar-

« les [1], prélat aussi remarquable par ses lumières que vé-
« néré par ses vertus, deux autres évêques [2], grand nombre
« de confesseurs de la foi, aux Carmes, à Saint-Firmin et
« dans les autres paroisses de Paris, ont scellé de leur sang
« la décision contraire. Il est de notoriété qu'ils avaient
« unanimement résolu de préférer la mort à la prestation
« du serment, quoiqu'on les eût pressés de vivre en le fai-
« sant. L'autorité de ces martyrs, la plus grande qu'on
« puisse citer, quand le corps des évêques et le Souverain
« Pontife n'ont point encore prononcé, aurait été d'un
« grand poids dans la primitive Église, et nous devons la
« respecter presque comme celle de l'Esprit-Saint. Au
« reste, Monseigneur le sait mieux que moi, il n'y a dans
« l'Église que les évêques réunis en concile qui aient le
« droit de soumettre la conscience à leur décision. Les
« prêtres, quand, par impossible, ils s'accorderaient tous
« dans un point de morale, ne constitueraient pas même,
« par cet accord, une autorité obligatoire pour les autres
« fidèles. Nous ne devons pas nous amuser à compter
« leurs suffrages et calculer la majorité sur la question de
« la licité [3] du serment, mais nous borner à peser leurs
« raisons et à nous éclairer de leurs lumières, laissant à
« nos consciences à nous former une opinion dont nous
« ne sommes responsables qu'à nous-mêmes et à Dieu. »

J'avais parlé longtemps : interrompu quelquefois, j'avais répondu à toutes les observations et objections qui

1. Jean-Marie Dulau, né au château de la Coste, diocèse de Périgueux, le 30 octobre 1738, sacré archevêque d'Arles le 1er octobre 1775, agent général du clergé de France, massacré aux Carmes le 2 septembre 1792.

2. François-Joseph de la Rochefoucauld-Bayers, né à Angoulême en 1735, sacré le 22 juin 1772 évêque de Beauvais, et son frère Pierre-Louis de laRochefoucauld-Bayers, né le 13 octobre 1744, sacré évêque de Saintes le 6 janvier 1782, qui périrent également aux Carmes, dans les massacres, le 2 septembre 1792.

3. *Licité*, *licéité*, termes usités en théologie, dont le sens est connexe à celui de l'adjectif *licite*.

m'avaient été faites, et mon opinion se trouvait solidement établie. Le prince, qui n'avait besoin que de connaître la vérité pour l'embrasser, me remercia de la lui avoir montrée.

Il restait donc les conseils de la prudence, pour éviter les dangers du parti auquel le prince venait de s'arrêter. J'observai donc que l'obligation du serment n'atteignait que les fonctionnaires publics, les pensionnaires et créanciers de l'État; que, si l'État lui devait quelque chose, il pouvait attendre des temps plus heureux pour le réclamer; mais tant qu'il ne demanderait rien, bien certainement, si les terreurs de ses gens d'affaires ne le mettaient pas imprudemment en avant, personne ne s'aviserait de lui parler de ce serment; que, si ce malheur arrivait malgré toutes ses précautions et si l'on insistait à le lui imposer, je voyais encore un moyen de le prêter sans manquer à ses devoirs, en ajoutant, après *je jure,* la restriction : « autant que le permet ma religion, et comme elle « le permet, » et en exigeant son inscription au procès-verbal. Cette restriction ne pouvait manquer d'être admise, respecté comme il l'était par les autorités constituées, et sauvait sa conscience de toutes fautes, sans compromettre ni son honneur ni sa sûreté.

Je laissai le prince non seulement de mon avis, mais encore tranquille sur l'événement, Rentré dans mon appartement, je rendis grâce à Dieu, qui m'avait accordé une si imposante victoire; et les huit années qui se sont écoulées depuis n'ont rien changé à la profondeur de mes sentiments. En agissant dans toute la simplicité de mon ministère, sans autre vue que de satisfaire à mon devoir, je rendis au prince le service le plus signalé qu'il pût être en mon pouvoir de lui rendre. Je fus loin de m'en prévaloir; mais il y fit attention pour moi, il me sut gré de ma

conduite et ne négligea rien pour me faire oublier le désagrément de ses premiers reproches.

Le soir même du jour de cette importante conversation, mon confrère, travaillé comme l'avait été le prince, s'était rendu sans m'en prévenir à la municipalité de Vernon et y avait prêté le serment. Ce procédé, que je sentis vivement, en m'isolant de M. l'abbé Viet, me laissait exposé à un véritable danger.

Je ne dormis pas de toute la nuit, et je passai le temps à réfléchir sur ma position. Mon premier mouvement fut de quitter la partie; mais, considérant que je laisserais le prince sans secours spirituels, et que, dans des circonstances aussi graves et son état d'infirmité actuel, c'était trahir la confiance qu'il avait mise en moi et manquer à celle de l'Église, qui m'avait placé près de lui, je me déterminai à rester et à prêter le serment avec une restriction convenable.

La difficulté était d'obtenir l'agrément de la municipalité de Vernon; je parlai à plusieurs municipaux des plus modérés de la restriction que j'avais proposée à Son Altesse Sérénissime. Tous la trouvèrent trop formelle et s'accordèrent à me déclarer qu'elle ne serait point admise; je cherchai un autre moyen qui pût moins effaroucher le patriotisme de la ville de Vernon et qui satisfît également ma conscience. Enfin, il s'en présenta un à mon esprit, pendant la messe du prince; je crus qu'il me venait de Dieu même : toutes mes agitations cessèrent, et je ne pensai plus qu'à l'exécution. Je demandai à M. Desrivières [1], qui heureusement présidait l'assemblée en

1. M. Finel Desrivières demeurait depuis peu d'années à Vernon. En 1790, il avait été nommé principal du collège de cette ville en remplacement de M. Lécrivain, prêtre, qui avait refusé de prêter le serment à la constitution civile du clergé. Il fut maire de Vernon en 1792. *(Note de M. Th. Michel.)*

l'absence du maire [1], de faire commencer la rédaction du procès-verbal avant mon arrivée, que j'annonçai pour sept heures du soir, et d'inscrire sur les registres mes nom et prénoms avec une qualité de prêtre non conformiste, et qu'il me fût libre d'employer la formule de serment que je lui présentais. Le succès passa mes espérances. Aux mots de prêtre non conformiste, prononcés de manière à être entendus de toute la salle, une seule voix s'éleva pour dire : : « C'est là une restriction. — « Quand cela serait, dit M. Desrivières, qui a le droit « d'empêcher le citoyen Lambert de prendre le titre qui « exprime sa qualité distinctive, puisque la loi ne le dé- « fend pas ? » Et il continue de dicter. « *Je le jure,* » furent les seules paroles que je crois avoir prononcées; et le procès-verbal étant clos, je signai avec la qualité de prêtre non conformiste, et je montai en voiture avec M. de Chabrier, après avoir remercié par des révérences le corps municipal et la garde nationale qu'on avait rassemblée pour me faire honneur. Mon départ fut le signal d'une scène très vive dans l'intérieur de la commune. On conclut que je m'étais joué du serment, et qu'il fallait tout faire pour m'amener de gré ou de force à supprimer une restriction insidieuse et déshonorante pour la municipalité qui l'avait reçue.

Ce n'était qu'avec peine que je m'étais soumis à toutes les petites précautions qu'il m'avait fallu employer. La finesse a toujours été aussi opposée à mon caractère personnel qu'à mon titre de prêtre; isolé, je me serais sous-

1. Le maire de Vernon était alors P. I. J. Rigault. Avant la Révolution, ce magistrat fut conseiller du Roi, lieutenant du bailliage de Vernon, puis juge d'arrondissement du district d'Évreux; arrêté à Évreux sous l'inculpation de fédéralisme, en 1793, il mourut le 29 juillet de la même année, à l'hospice de la Conciergerie de Paris.

trait à la persécution en m'enfonçant dans quelque cachette ; mais ma fuite aurait compromis le prince, et je lui devais tous les sacrifices, excepté celui de ma conscience. Je ne m'étais jamais trouvé dans une circonstance si délicate. Le soir même, je rendis compte succinctement au prince de la manière dont j'avais prêté le serment. Ma conduite ne me fit rien perdre de sa confiance, ni de celle de personne, et parut même ajouter à la considération dont je jouissais. Les hommes d'affaires surtout, accoutumés à plier sous les circonstances, prirent une plus haute idée de l'homme capable de plier les circonstances elles-mêmes à ses principes.

Vernon, connu par son ardeur révolutionnaire, fit alors pour le prince ce qu'aucune ville de France n'aurait osé faire, avec de meilleurs principes, sous le règne menaçant de la Convention. Il fut arrêté en conseil, et du consentement unanime de tous les patriotes, que la municipalité, à la tête des habitants et citoyens de la commune, irait solennellement planter un arbre de la liberté devant le château de Bizy, Le but apparent de cet hommage était de prouver au prince que les cœurs n'étaient pas changés pour lui et continueraient à se rallier à ses vertus. L'intention des meneurs était aussi d'en imposer à la multitude elle-même, et de calmer l'effervescence des esprits brouillons. Ils voulaient surtout fournir une caution durable et authentique des sentiments du prince, qui pût lui servir de sauvegarde contre les entreprises des révolutionnaires étrangers et des bataillons de volontaires qui traversaient souvent la ville.

La plantation se fit au jour marqué [1], avec toute la solennité possible. L'arbre fut planté sur la terrasse, en face

1. Le jeudi 20 septembre 1792.

des fenêtres de Mme la duchesse d'Orléans. Une inscription noble et simple y fut placée au nom du duc de Penthièvre [1]. Ce fut le maire, accompagné des officiers municipaux et environné de toute la garde nationale sous les armes, qui fit cette cérémonie, au milieu d'un peuple immense et, s'il m'en souvient, au bruit de la mousqueterie et de l'artillerie de la place. Le prince y assista de son appartement et se tint à sa fenêtre tant qu'elle dura. Il témoigna sa reconnaissance aux officiers municipaux, à la garde nationale et à tous ceux que le devoir, leur affection ou la curiosité avaient attirés à ce spectacle, par un traitement digne de sa générosité et de son rang. Des tables furent dressées dans les allées du parterre : on y servit avec profusion, mais sans déroger aux lois de l'égalité, tout ce qui peut se présenter dans des repas de cette espèce, bon vin et bonne chère en abondance ; plus d'un convive se chargea, au départ, des débris du festin. Il n'y eut pas un seul excès ; l'ordre fut parfaitement conservé sans l'intervention de la garde nationale, et tout se passa comme s'il n'y eût pas eu de Révolution. On ne dansa pourtant pas, et la joie eut même quelque chose de sérieux, que commandaient les circonstances ; mais la satisfaction ainsi concentrée n'en fut que plus durable. Le prince, Mme la duchesse d'Orléans [2] et toutes les personnes de

1. La municipalité fit attacher à cet arbre, avec les emblèmes de la liberté, un tableau sur lequel on lisait en gros caractères : *Hommage rendu à la vertu.*

2. Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, duchesse d'Orléans, naquit le 5 mars 1753 : elle était fille du duc de Penthièvre et de Marie-Thérèse d'Este, princesse de Modène. Elle fut élevée dans le couvent des Bénédictines de la rue Montmartre et n'en sortit que pour être mariée, à l'âge de seize ans, avec Louis-Philippe d'Orléans, alors duc de Chartres. Sept ans après son mariage, elle fit un voyage en Italie et se lia d'une étroite amitié avec la reine Caroline de Naples. Les mœurs du duc d'Orléans insultaient à tous ses sentiments d'épouse, et, comme princesse, sa

leur commune société, dans laquelle je n'ai paru publiquement que cette fois, vinrent faire leurs remerciements au milieu de cette multitude, et se présentèrent sur tous les points qu'elle occupait. Partout ils furent accueillis avec la joie la plus vraie, et firent une ample récolte de bénédictions et d'actions de grâces, sans que personne franchît les bornes du respect : tous les honneurs militaires furent rendus à Son Altesse Sérénissime ; on ne négligea rien de ce que l'on crut pouvoir lui être agréable, sans trop fixer l'attention sur sa qualité de prince. Il semblait un véritable père au milieu d'une famille chérie.

conduite politique ne pouvait que lui apporter de nouveaux dégoûts : cependant, au milieu des circonstances les plus difficiles, elle se conduisit d'une manière si sage et si prudente que jamais la calomnie n'osa l'attaquer. Elle se retira près de son père au château d'Eu, le 10 février 1791 : ils habitèrent ensemble Radepont, puis Anet, ensuite Bizy près de Vernon. Après la mort du duc de Penthièvre, elle fut arrêtée sur un ordre du Comité de sûreté générale, auquel les habitants de Vernon avaient essayé de la soustraire en prenant les armes : elle fut emmenée à Paris et enfermée à la prison du Luxembourg, où les insultes cruelles de ses geôliers lui firent payer cher le respect que lui portaient les autres prisonniers. Transportée, pour cause de maladie, dans un hospice, dit la maison Belhomme, elle y resta trois ans, du 14 septembre 1794 au 12 septembre 1797. Après le 18 fructidor, elle dut s'expatrier et reçut du Directoire une pension de 100,000 fr. en échange de ses biens confisqués ; mais cette ressource lui fut bientôt ravie. Elle se rendit en Espagne et se fixa à Sarria, faubourg de Barcelone, puis à Figuières, où, en 1802, vint la rejoindre sa fille. Elle se rendit ensuite à Mahon, puis à Palerme, où elle eut la double joie de revoir sa constante amie la reine Caroline, et de marier son fils, le duc d'Orléans, avec la princesse Marie-Amélie de Sicile (1809). Elle rentra en France en 1814. Bonaparte, lors de son retour de l'île d'Elbe, lui accorda la permission de rester à Paris, mais en la dépouillant de nouveau. Elle mourut près de Paris, le 23 juin 1821, à Ivry-sur-Seine. Ses enfants furent : le duc de Chartres, plus tard le roi Louis-Philippe, le duc de Montpensier, le comte de Beaujolais, et une fille appelée Mademoiselle d'Orléans, puis Madame Adélaïde, à laquelle fut plus tard dédiée la première édition de ces mémoires. Voir *Journal de S. A. S. Madame la duchesse d'Orléans, douairière*, par E. Delille, son secrétaire intime. Paris, Blaise, 1822, in-8 de 282 p. — La duchesse d'Orléans fut inhumée à Dreux, dans la sépulture de sa famille : sa statue, par Barre fils, est placée à l'entrée de la chapelle de la Vierge. V. *infra*, p. 40, en note.

Enfin on se sépara fort tard, et contents les uns des autres; personne ne s'en retourna sans prendre en lui-même l'engagement de tout faire pour assurer la tranquillité d'un citoyen aussi bienfaisant et aussi magnifique.

J'ai dit que, depuis les massacres des 2 et 3 septembre, la santé du bon prince déclinait sensiblement : l'incarcération du roi, son procès, son interrogatoire, la noble simplicité de ses réponses péremptoires et décisives, tous les efforts qui furent faits dans le sein même de la Convention pour le sauver, tous les faits, tous les incidents qui signalèrent ces horribles moments le livrèrent aux agitations de l'espérance et de la crainte. L'espérance demeura néanmoins la plus forte et l'emporta sur tout autre sentiment dans son âme aimante et bonne, jusqu'à l'exécrable 21 janvier; cette catastrophe fut le coup de massue qui lui donna la mort.

Depuis longtemps les médecins luttaient plus ou moins heureusement pour suspendre les progrès de l'hydropisie dont ils le voyaient menacé. Aucun remède ne fut plus capable de les arrêter à cette funeste époque, et ils furent si rapides que, trois semaines après, tous les signes d'une dissolution complète se manifestèrent dans le sang et dans les humeurs. L'enflure avait gagné le cœur, et il ne se remuait plus qu'avec une extrême difficulté. Ayant été obligé de m'absenter du lever pendant quelques jours, vers la fin de février, je trouvai, à ma première apparition, que le mal était considérablement augmenté, et je pris l'alarme; je vis le médecin en particulier, voulant savoir de lui-même ce qu'il pensait de cette situation. Tout ce que je pus en tirer fut la promesse de m'avertir assez à temps pour me permettre de remplir près de lui les devoirs de mon ministère. Rassuré par l'état de la conscience du prince, je crus devoir attendre cette décla-

ration, et, le cœur navré de douleur, je me permis à l'extérieur plus d'espérance qu'il ne m'en restait en effet.

Le prince cependant n'était pas traité en malade : on écartait de lui, autant que possible, l'idée du danger qui le menaçait et qu'il paraissait craindre ; il se levait, vaquait à ses affaires, se couchait comme à l'ordinaire ; il n'a été veillé qu'une seule nuit, et ce fut la dernière de sa vie. Rien n'était changé dans sa manière de vivre ; seulement il faisait tout avec plus de peine, et ses occupations les plus agréables autrefois lui étaient devenues des fatigues. Il fallait une âme comme la sienne pour soutenir ses forces défaillantes et ne pas fléchir sous le poids de la maladie. Je me souviendrai toujours de la scène de sensibilité qu'il nous donna à son dernier lever de représentation, et deux jours seulement avant sa mort. Il travaillait avec M. Nugues [1], et réglait les comptes de ses pauvres d'Anet. M. Nugues lui faisait remarquer que, ses revenus étant considérablement diminués, il pourrait peut-être juger convenable de réduire en proportion toutes ses dépenses, et particulièrement ses charités. « Non, Nugues, « répondit-il, non, je ne diminuerai pas mes charités dans « un temps où je devrais plutôt songer à les augmenter, « avec les besoins toujours croissants des malheureux ; « c'est déjà trop de me voir forcé à ne payer cette dette « sacrée qu'avec des assignats qui perdent ; qu'on ne me « parle plus de diminution de dépenses sur cette partie. »

De toutes les personnes qui environnaient le prince dans ces tristes moments, il n'y avait peut-être que moi

1. Paul-Honoré Nugues, né à Anet, en 1759, marié en premières noces à Charlotte-Nicole Cuirot, en deuxièmes à Louise-Agathe-Espérance Sapience ; il exerçait la charge de notaire et de procureur fiscal à Anet, et jouissait de la confiance du duc de Penthièvre. Il mourut le 17 novembre 1835. (*Note de M. le chanoine Hazon.*)

qui eusse l'idée convenable de sa situation, et qui sentisse fortement qu'il ne pouvait finir une vie tout entière de vertu que par une mort exemplaire. Chacun ne l'approchait qu'après avoir effacé les airs de crainte et en affectant tous les dehors de la confiance. Moi-même je me croyais obligé de participer à cette conduite; mais cette conduite me pesait cruellement. Je craignais que le médecin ne manquât à sa promesse, ou qu'il ne se trouvât surpris lui-même par des accidents inattendus, et, pour n'avoir rien à me reprocher, je me décidai à prendre langue auprès de M. de Chabrier. J'allai le voir le 2 mars, à neuf heures du soir. — « On me cache, lui dis-« je, le danger du prince, et les précautions mêmes qu'on « prend avec moi m'annoncent que le danger est grand; « je suis déterminé à rompre la glace et à parler. — « Pourquoi, dit M. de Chabrier, ne pas laisser le prince « s'éteindre tranquillement? Tous les arrangements « d'affaires sont pris, et vous savez mieux que moi qu'a-« vec une vie comme la sienne il n'a pas besoin des pré-« parations ordinaires. La communion de jeudi ne repré-« sente-t-elle pas suffisamment une communion en via-« tique? Ne troublez pas ses derniers moments, puisque « vous pouvez vous en dispenser, sans compromettre au-« cun intérêt dans ce monde ni dans l'autre. » Je fis comprendre à M. de Chabrier qu'il m'était absolument impossible d'agir sur le plan qu'il venait de me proposer, et que ce serait rendre au prince le plus mauvais service que de m'y prêter. « Il faut, ajoutai-je, que ses derniers « moments soient marqués par un caractère encore plus « éclatant de christianisme, de piété et de force que tout « le reste de sa vie. Rien ne peut nous dispenser de le « traiter dans une circonstance aussi importante, suivant « ses goûts et ses principes : ce serait nous déshonorer

« tous par une lâcheté que d'agir différemment. Les « craintes dont le prince montre l'apparence n'occupent « que la superficie de son âme et s'évanouiront sans « effort au premier mot qui lui signalera le danger : il « faut lui donner une idée juste de sa situation; nous ne « devons plus que chercher la manière la plus favorable « de le faire. — Puisque c'est une chose résolue, répli- « qua-t-il, agissez le plus tôt possible, il n'y a plus de « temps à perdre. » Je proposai divers moyens. M. de Chabrier se contenta d'approuver, sans rien changer ni discuter. Je me trouvai donc, pour cela comme pour le reste, livré à mes propres ressources; je ne devais compter que sur les secours d'en haut.

Il était temps que ma résolution fût prise; la nuit du samedi au dimanche se passa tout entière sans sommeil, au milieu des plus vives angoisses; et quand, le dimanche matin (3 mars), on entra dans sa chambre, on le trouva dans un état qui annonçait qu'il ne restait plus de place à l'espérance et que la maladie était arrivée à son dernier période. La consternation fut dans tous les esprits, et la douleur dans tous les cœurs. Le médecin m'ayant fait appeler me dit : « C'est pour acquitter ma promesse que « je vous ai fait prier de passer ici : le prince est on ne « peut plus mal. » Cette triste déclaration faite, il rentra dans la chambre du malade, sans rien ajouter de plus.

J'étais navré de douleur, et, pour remplir mon triste ministère, il fallait faire taire mes affections et m'élever au-dessus de mon propre cœur. J'allai me recueillir dans mon appartement, et là, je priai ce Dieu, que le bon prince avait si constamment et si fidèlement servi, de conduire lui-même ma langue et de me donner le courage, la fermeté et la douceur nécessaires. Ma prière

faite, je pris le chemin de son appartement. En passant, je me présentai chez Mme la duchesse d'Orléans pour l'informer de mes intentions et recevoir ses avis et ses instructions, si elle avait quelque chose à me communiquer; elle était plongée dans une douleur sans bornes, et je ne m'arrêtai chez elle qu'un moment.

Je me fis annoncer chez le prince; et, ayant obtenu la permission d'entrer : « J'ai appris, lui dis-je, que Monsei- « gneur avait passé une mauvaise nuit, et j'ai désiré savoir « ce qu'il en était; j'espère que Son Altesse Sérénissime « ne trouvera pas mauvais que j'aie pris pour cela le parti « de venir lui présenter mes hommages plus matin que « de coutume. — Vous savez, dit-il, abbé Lambert, que « vous êtes toujours bien reçu; mais, ajouta-t-il, frappé « de mon apparition à cette heure, y a-t-il du danger ? — « Je ne dis pas qu'il y a du danger, mais s'il y en avait, « répliquai-je d'un ton que j'eus peine à soutenir, Mon- « seigneur voudra-t-il bien me permettre de lui demander « comment je devrais m'y prendre pour le lui annoncer ? « — Vous devriez vous y prendre tout simplement, répondit-il avec un calme digne de sa haute piété. — Je « dirai donc à Monseigneur qu'il y a véritablement du « danger dans son état, quoique peut-être il puisse rester « quelque espérance. » A cette déclaration, toutes ses craintes et ses apparentes faiblesses s'évanouirent; il continua de parler aux personnes qui l'environnaient du ton le plus tranquille, et, après avoir reçu tous les soins indispensables à son état, il demanda à rester seul avec moi.

Autant ma douleur sur sa perte prochaine était vive et profonde, autant je trouvais de consolation au spectacle de la dernière lutte de cet homme juste avec la mort. Sa vertu s'éleva au-dessus même de sa grande ré-

putation. Ses affaires étaient arrangées depuis longtemps, et sa conscience toujours pure; il n'eut que des consolations à recevoir : mais quelle charge pour un cœur comme le mien ! Cette dernière conversation dura trente à quarante minutes, et finit à plus de onze heures. Il désirait vivement recevoir tout de suite le viatique; mais, n'ayant pu conserver de réserve [1] à raison des circonstances, il fallut nécessairement attendre que la messe de midi fût finie, et il n'eut pas de peine à se résigner à ce délai.

Après la messe, je pus enfin satisfaire à sa sainte impatience. Je montai par la sacristie, en simple soutane, portant sans appareil les saintes huiles, et faisant porter le reste de ce qui m'était nécessaire. Toutes ces précautions étaient indispensables. M. l'abbé Viet était dans la chambre et voulut bien me servir de second, quoiqu'en sa qualité d'aumônier il eût le droit de faire la triste cérémonie. Tout était préparé : le malade était assis dans un large fauteuil; les valets de chambre, la Faculté et les gentilshommes étaient seuls avec nous. Le prince avait exclu formellement tous les autres, et surtout sa malheureuse fille, pour s'épargner la vue d'inutiles douleurs. J'étais profondément affligé, et je m'efforçai, en portant la parole, de contenir ma douleur, pour réunir et présenter les puissantes et uniques consolations de la religion.

Le prince parut prendre de nouvelles forces, quand le Dieu de miséricorde voulut bien se donner. Son visage, quoique déformé et décoloré par la maladie, prit un air céleste, sa foi vive se. ranima, et, pendant tout le

1. On entend par *réserve* les hosties consacrées qui sont conservées dans le tabernacle.

temps de l'auguste cérémonie, il parut un bienheureux commençant déjà à jouir du bonheur de posséder Dieu, qu'il allait bientôt voir sans nuage. Lui-même se prêta aux onctions saintes, aida autant qu'il put dans cette partie de l'administration, et répondit même, s'il m'en souvient, aux paroles sacramentelles. La sérénité était sur son front; la résignation la plus entière et la plus calme se montrait sur son visage; une douce piété éclatait sur tout son extérieur. Que ceux qui plaignent la vertu sur la terre ne l'ont-ils vue dans la personne du prince, recevant déjà, au moment le plus terrible pour la nature, une partie de la récompense qui l'attend dans une autre vie ! Le plus abandonné libertin, l'impie le plus déclaré, n'eussent pu être les témoins d'une scène aussi douce et aussi imposante sans la plus tendre émotion. L'administration dura plus d'une demi-heure, et jamais les sentiments qu'elle m'a fait éprouver ne sortiront de mon souvenir.

Le prince était très faible, et la piété lui avait fait faire des efforts dont la machine en lui n'était plus capable. Aussi, à peine étions-nous descendus au bureau qu'on vint nous dire qu'il se mourait. L'abbé Viet et moi nous y volâmes, et nous dîmes les prières des agonisants. Sa dernière heure n'était pas encore sonnée ; les secours qui lui furent administrés le rappelèrent à la vie après quelques minutes ; et, nous trouvant à genoux, il nous remercia de notre charité, en observant que nous remplissions un bien triste devoir. Aucune autre faiblesse ne se montra dans le cours de la journée ; il demeura dans son fauteuil jusqu'à huit heures du soir, accueillant avec son attention et sa bonté ordinaires, et parlant à chacun des affaires qui le regardaient. A huit heures, il se souvint que c'était le temps ordinaire de ses prières, et voulut aller dans le

cabinet où il avait coutume de les faire : nous l'y suivîmes de près, et ne le quittâmes plus jusqu'à la consommation du sacrifice. Madame la duchesse d'Orléans voulut s'en tenir le plus près possible, sans être remarquée du prince. Elle prit poste dans un salon peu éloigné ; là, tantôt des uns, tantôt des autres, elle recevait continuellement des nouvelles ; moi-même j'y allai souvent. De demi-heure en demi-heure on faisait prendre au prince du vin d'Espagne ou d'autres cordiaux. Il trouvait bon tout ce qu'il prenait, et se prêtait à tout ce qu'on voulait de lui. Il remplissait ces intervalles par des prières : c'étaient des parties de psaumes qu'il récitait en latin : quelquefois ce n'étaient que des versets ; il lui arrivait même de confondre, et alors il ne m'en coûtait qu'un mot pour le remettre sur la voie. Nourri comme il l'était de cette partie de nos divines Écritures, il m'était facile de lui rappeler les versets les plus en rapport avec sa situation, et je n'en manquais pas l'occasion : souvent même il se les rappelait seul. Je ne manquais jamais, quand il prenait quelque chose, de lui adresser la parole, et toujours il me répondait. Il n'a pas cessé un moment de reconnaître ma voix, ni celle des autres personnes autour de lui : s'il y avait parfois quelque dérangement dans ses idées, il ne tardait pas à s'en apercevoir et y mettait ordre lui seul, ou aidait ceux qui venaient à son secours. C'était un affaiblissement de cette raison si lumineuse et si solide le matin encore, et non un délire. Les forces de sa belle âme s'affaiblissaient avec celles du corps, mais son cœur et sa piété demeuraient les mêmes.

Vers trois heures du matin, la lassitude m'avait forcé de m'asseoir, et l'accablement et le besoin du sommeil m'avaient fermé les yeux, quand un mouvement dans le cabinet m'arracha à mon assoupissement. Le mal avait

augmenté, et le prince touchait à sa dernière heure : la respiration, devenue plus difficile, se ralentissait. Les soupirs, d'abord précipités, s'éloignaient de plus en plus. Ce fut entre trois et quatre heures que le dernier se fit entendre ; et, sans agitation, sans convulsions, sans mouvement, ou faute de mouvement, le bon prince cessa de vivre, comme s'il se fût endormi d'un sommeil tranquille.

Pendant ce temps si terrible pour la nature et si plein de consolations pour la foi, je ne m'étais pas agenouillé, j'étais debout, les mains appuyées sur le fauteuil qui servait d'autel au sacrifice du juste, sans pouvoir parler ; j'offrais au ciel les vœux les plus ardents pour son heureuse délivrance, et je ne quittai cette position que quand je ne pus douter qu'elle était entièrement consommée.

J'avais fait dire aux personnes qui environnaient la princesse de la reconduire dans son appartement. J'allai moi-même lui annoncer qu'elle n'avait plus de père que dans le ciel. Je demeurai auprès d'elle le temps nécessaire pour la voir revenir de l'état de défaillance où elle tomba d'abord, et de l'excès d'accablement qui suivit, et, après avoir mêlé mes larmes aux siennes, je la laissai au milieu des personnes propres à lui donner des consolations et retournai au cabinet devenu un tombeau. J'y retrouvai le prince tel que je l'avais laissé, en robe de chambre, dans son fauteuil, la tête penchée sur la poitrine comme un homme qui repose paisiblement. Je demandai les valets de chambre, et je dis à l'un d'eux de faire porter le corps dans la chambre à coucher, et de le faire étendre sur son lit, pendant qu'il avait encore quelque chaleur. Il était mort depuis une demi-heure, et personne ne pensait à lui rendre ce triste service : la douleur de sa perte avait absorbé tous les autres sentiments.

Je revins chez la princesse ; on l'avait engagée, pour

distraire sa douleur, à s'occuper des dernières volontés du prince et de leur exécution. Le testament fut apporté, elle le lut elle-même, s'interrompant souvent par des sanglots et l'arrosant de ses larmes. Elle approuva toutes les dispositions que la justice ou la générosité du prince avait faites ; elle y ajouta encore ; et, après avoir remercié tous ceux qui avaient été au service de son père, elle dit qu'elle les retenait tous au sien. Elle insista d'une manière particulière pour me faire prendre l'engagement de m'attacher à sa chapelle. Sans accepter ses offres, je m'en tins à des expressions générales de dévouement et de reconnaissance. Je voyais clairement qu'elle ne pourrait tenir l'engagement qu'elle venait de prendre avec tant de monde, et je voulais qu'il lui fût libre de réfléchir mûrement sur sa proposition en ce qui me regardait, et qu'elle ne se crût engagée à rien par son premier empressement.

La princesse m'avait chargé de faire dire les mille messes demandées par le prince ; elle m'avait aussi chargé du soin de ses funérailles et de son inhumation dans le tombeau que lui-même avait fait construire pour sa famille dans la collégiale de Dreux [1]. Pour répondre à sa

1. La collégiale de Saint-Étienne avait été fondée sous le règne de Louis le Gros : elle se trouvait dans l'enceinte même de l'ancien château des comtes de Dreux. Lorsque Rambouillet eut été cédé à Louis XVI, le duc de Penthièvre fit construire à Dreux, sous la direction de M. Goupil, son architecte, un tombeau, où il marqua lui-même sa place et celle des autres membres de sa famille. La translation des restes des personnes qui devaient y reposer eut lieu en novembre 1783. En exécution de la loi du 24 août 1790, le Directoire du département d'Eure-et-Loir s'empara de l'église ainsi que des vases et ornements sacrés et des fondations qui y étaient attachées. Cependant, par arrêté de 1791, ce Directoire consentit à laisser au duc de Penthièvre cette même collégiale, qui, construite dans l'enceinte même du château, fut considérée comme *castrale et laïcale*. Les onze chanoines du chapitre furent obligés de se disperser. Le duc de Penthièvre y fut inhumé le 7 mars 1793. Cette sépulture fut profanée le 25 brumaire an II (15 novembre 1793). On trouva dans le caveau les cercueils et boîtes

confiance et accomplir la volonté de son père, sans risquer de la compromettre. je résolus de sacrifier tout appareil.

S. A. S. Mgr le duc de Penthièvre, prince du sang, grand amiral, gouverneur et amiral particulier de Bretagne, grand veneur, etc., fut, après sa mort, exposé sur son lit ordinaire, avec de simples rideaux de toile ; on ne changea rien à son habillement ; il conserva sa modeste robe de chambre et son bonnet de nuit; point de vêtements magnifiques, point de décorations ou d'insignes d'honneur. Dans cette situation, un air de bonheur répandu sur tous ses traits donnait à sa figure les apparences de la vie. L'illusion a été si forte, même pour moi, que je me suis vu obligé de toucher de mes propres mains son visage glacé, pour me convaincre qu'il ne nous restait plus de lui que de froides et insensibles reliques. Sur une table, en face du lit, un crucifix, un bénitier et son goupillon entre deux cierges, composaient sa chapelle ardente : à côté de la table, et en face du lit, était un prie-Dieu où M. l'abbé Viet, un cordelier et moi, devions continuellement prier.

Tout était arrangé de cette manière avant six heures du

de cœur de M. et Mme de Toulouse, M. et Mme de Penthièvre, M. le prince de Penthièvre, le duc de Rambouillet, le duc de Châteauvillain, le comte de Guingamp, Mlle de Penthièvre, et l'enfant à qui Mme de Penthièvre donna le jour, lorsqu'elle mourut en couches. Les corps dépouillés de tout linge furent jetés pêle-mêle dans la fosse commune. (Fortaire, *Mémoires pour servir à l'histoire de M. de Penthièvre*, p. 338 et suiv., in-12. Paris, 1808.) La collégiale de Saint-Étienne fut vendue et démolie en 1798. A la Restauration, la duchesse douairière d'Orléans, fille du duc de Penthièvre, résolut d'édifier sur l'ancien emplacement une chapelle destinée à recevoir les restes profanés en 1793. Commencée en 1816, presque achevée en 1822, cette chapelle fut considérablement agrandie de 1839 à 1848 par le roi Louis-Philippe. Elle sert aujourd'hui de sépulture aux princes et princesses de la maison d'Orléans. Elle est placée sous les vocables de saint Louis, roi de France, saint Arnould et sainte Adélaïde. Avant 1848, elle était desservie par un évêque-doyen et quatre aumôniers; elle l'est actuellement par trois chanoines. (*Note de M. d'Autremont.*)

matin, et ce ne fut qu'après avoir longtemps prié que j'allai écrire au doyen de Vernon [1] pour qu'il fît dire à Rouen les mille messes demandées, et aviser aux moyens d'exécuter sa translation à Dreux et son inhumation.

Il y avait de l'opposition à craindre de la part de la municipalité et du curé constitutionnel de Vernon [2]. Un décret ordonnait que tout Français serait à l'avenir inhumé dans sa paroisse; et dernièrement on avait refusé au fils du duc de Bouillon [3] la permission de transporter le corps de son père comme nous voulions transporter celui du duc de Penthièvre. Nous tînmes conseil sur ce sujet. Je représentai que les dernières volontés du prince défunt devaient nous être sacrées, et que nous ne pouvions les abandonner à moins de nécessité absolue; je fis connaître un plan d'exécution, et j'en développai les détails. Il demeura clair que nous n'avions qu'à le vouloir, pour conduire le corps à la place marquée. M. de Chabrier et des hommes d'affaires, qui d'abord avaient insisté sur les dangers et l'inutilité de l'entreprise, finirent par se rallier à mon avis. Mon plan a été suivi de point en point : le récit de l'exécution le fera connaître.

On commença, conformément aux décrets, par annoncer la mort du prince à la municipalité; le jeune de l'Ess.... [4] se rendit auprès du curé constitutionnel et lui dit que l'intention de Mme la duchesse d'Orléans était qu'il ne se mêlât en rien de la cérémonie; mais qu'elle n'enten-

1. M. l'abbé Boscus. *Supra*, p. 18.

2. Louis Dumouchel, qui avait succédé, comme curé de l'église Notre-Dame, à M. Aubé, en 1792. A un service pour le duc de Penthièvre, il prononça, dans le style de l'époque, un discours qu'on a conservé.

3. Jacques-Léopold-Godefroy de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, né en 1746, mort à Paris sans postérité, en 1802. La mort du duc, son père, était survenue peu auparavant, le 22 décembre 1792.

4. Nos recherches pour compléter ce nom ont été infructueuses.

dait pas qu'il perdît aux arrangements pris par son père lui-même, et qu'elle le priait d'accepter la somme de six cents livres. Le curé laissa voir d'abord une forte répugnance à prendre de l'argent en paiement de services qu'il n'était pas admis à rendre, promettant au reste d'avoir pour les opinions et les intentions du prince, après sa mort, la même tolérance qu'il avait montrée pendant sa vie. M. de l'Ess.... insista pour lui faire accepter la somme comme un don pur et simple, qu'il ne pouvait refuser plus longtemps sans manquer à celle qui l'offrait, et finit par vaincre sa résistance. Tout ce qui pouvait, à Vernon, espérer quelque profit de la cérémonie funèbre fut proportionnellement indemnisé, avec la même magnificence et la même adresse; sonneurs, fossoyeurs, porteurs, chantres, enfants de chœur même, eurent leur part. Il était essentiel que personne n'eût à souffrir de n'être pas employé et qu'on n'entendît, au lieu de plaintes dans un moment aussi critique, que des louanges et des actions de grâces. On remit à la municipalité une somme assez forte, pour être distribuée aux pauvres.

Dreux était l'autre ville à ménager : M. l'abbé O'Cassidy [1], chapelain de la collégiale, eut ordre d'y prendre les mêmes précautions qu'à Vernon.

Les dangers de la route n'avaient pas été oubliés; M. Nugues était parti d'Anet avec l'ordre de remettre entre les mains des officiers municipaux de chacune des communes par lesquelles le corps devait passer de 150 livres à 400 livres, en proportion de la population. C'était, pour ainsi dire, la dernière fois que le prince pui-

1. Daniel O'Cassidy, prêtre irlandais, nommé chanoine de la collégiale de Dreux par le duc de Penthièvre, le 21 août 1786. Il mourut en 1806, d'une chute de cheval dans la forêt de Sénart [Seine-et-Oise]. *(Note de M. d'Autremont.)*

sait dans son trésor; les charités faites en son nom devaient être dignes de sa munificence ordinaire.

Pendant ce temps, M. l'abbé Viet et moi nous avions l'air de ne nous occuper que de notre douleur et de nos prières. Nous étions témoins du concours de piété et de reconnaissance qui avait lieu dans l'appartement où le saint corps était exposé : catholiques et constitutionnels s'empressaient également de venir offrir un dernier hommage de respect et souvent le tribut de leurs larmes. Le peuple, et surtout la classe la plus pauvre, se signalait par sa sensibilité. Ceux-là perdaient un véritable père, et tout le pays avait à regretter un bienfaiteur et un ami. Les révolutionnaires, dont Vernon abonde, et même les plus ardents, partagèrent sincèrement la douleur commune, et nous laissèrent, grâce à Dieu et aux soins qu'il nous avait inspiré de prendre, toute la liberté de rendre au prince les derniers devoirs comme nous le jugions à propos. Ceux qui n'étaient pas dans le sens de la Révolution osaient moins se montrer, et c'était pour eux un surcroît de peine de se croire obligés de cacher leurs sentiments.

Enfin arriva le mercredi (6 mars), jour marqué pour le départ; à midi j'allai rendre mes hommages à la princesse, comme à l'ordinaire, mais sans lui parler de rien. Tout avait été préparé dans l'intérieur des écuries, et, à deux heures, le corps embaumé, mis dans un cercueil de plomb fait sur les lieux et recouvert solidement en chêne, fut porté à bras et déposé dans la grande voiture qui servait aux promenades; quatre hommes de l'écurie se placèrent à côté et quelques valets de pied montèrent par derrière. Nous partîmes des écuries mêmes et par les derrières du château, de manière à dérober ce triste appareil à la sensibilité de la princesse. La voiture du prince était traînée par huit de ses chevaux, la nôtre, attelée de che-

vaux de poste, la suivait seule. Nous étions trois : M. l'abbé Viet, M. Roi et moi. Nous deux prêtres, vêtus ecclésiastiquement, quoiqu'en habits courts et en chapeaux ronds; personne autre en noir. On avait soigneusement écarté, autant que possible, toute apparence d'appareil funéraire, et il n'y avait rien qui pût faire distinguer ce voyage d'une promenade ordinaire du prince : le deuil était renfermé dans nos cœurs.

Nous arrivâmes heureusement à Pacy-sur-Eure [1], à l'entrée de la nuit, et, tandis que notre voiture relayait et que celle du corps continuait à avancer, M. l'abbé Viet distribua des assignats au petit nombre des pauvres qui se présentèrent. Notre passage fut à peine remarqué dans cette commune, la plus à craindre de toutes : les hommes de tous les partis semblaient s'y être entendus pour n'avoir pas l'air de nous remarquer. Au village qui se trouve à moitié chemin entre Bizy et Dreux [2], et où l'on avait envoyé des relais de l'écurie pour la voiture du corps, toute la commune se trouva rassemblée. Ces bonnes gens voulaient que leur curé constitutionnel profitât du temps et entonnât un *Libera;* mais le curé, plus instruit que les paroissiens et respectant la religion du prince, même après sa mort, se refusa à toutes leurs instances et demeura muet. Cette délicatesse honore son caractère.

A Anet tout était endormi quand nous passâmes ; nous n'y vîmes que quelques chefs de la capitainerie; ils étaient venus à cheval au-devant de nous et nous escortèrent jusqu'à Dreux, où nous arrivâmes heureusement encore de nuit. Par les soins de M. l'abbé O'Cassidy, les dernières cérémonies eurent lieu avec toute la solennité convenable.

1. Pacy-sur-Eure, chef-lieu de canton de l'Eure.
2. Il est sans doute question ici du village de Bueil, canton de Pacy-sur-Eure.

Quand tout fut fini, je vins offrir mon dernier hommage au prince, à sa tombe même. MM. Lemarquant [1] d'Anet, Nugues, Leprince [2] de Dreux, et un petit nombre d'autres personnes attachées aux administrations et aux justices du prince, étaient présents à l'église et se réunirent chez M. l'abbé O'Cassidy. Tous signèrent le procès-verbal qui se rédigea après la collation que M. l'abbé nous avait servie : quand tout fut terminé, nous reprîmes la route de Bizy.

Quand nous arrivâmes, la princesse était à se promener sur la pelouse, à droite de la porte qui conduisait à Vernon. Nous attendîmes qu'elle se fût retournée pour nous mêler à sa société. En revenant sur ses pas, elle nous aperçut et parla de notre triste voyage. Je lui dis qu'il avait été heureux et que le succès était une espèce de miracle dû aux vertus de son père et aux siennes, cherchant à voiler d'images consolantes les idées de mort qui reparaissaient avec nous.

C'est le 4 mars 1793 que mourut S. A. S. Mgr le duc de Penthièvre. Au milieu même de la tempête révolution-

1. Louis-François-Auguste Lemarquant des Graviers, fils d'un lieutenant des chasses du duc du Maine, né à Anet, le 2 octobre 1734, nommé en 1755, par le comte d'Eu, lieutenant des chasses de la principauté d'Anet, et bailli des bailliages et comtés de Dreux et de Bû, des baronnies d'Ivry et de Garennes. A la mort du comte d'Eu, en 1775, le duc de Penthièvre lui continua la même confiance et lui confia aussi la charge de maître des eaux et forêts. Il avait épousé, en 1763, Françoise-Nicole Lefèvre; il mourut à Anet, le 30 juin 1807. Il est l'auteur d'une *Description* anonyme *du château d'Anet*. Paris, Desprez, in-12. 1789.

2. Pierre-Claude-Mathurin Leprince, né en 1740, ancien lieutenant général civil et criminel au bailliage royal de Dreux, exerça les fonctions de maire dans cette ville. En 1790, il remplissait la charge de subdélégué de l'Intendance de Paris au département de Dreux. C'est dans la maison habitée par M. Leprince, que naquit, en 1726, le célèbre Danican Philidor, aussi connu comme compositeur de musique que comme joueur d'échecs. Cette maison, située dans l'enceinte du domaine, propriété de M. le comte de Paris, est la résidence de deux des aumôniers de la chapelle Saint-Louis. *(Note de M. d'Autremont.)*

naire dont elle était agitée, la France entière se montra sensible à sa perte. Les journaux les plus ardents pour la Révolution en firent de magnifiques éloges [1], il s'éleva un concert unanime de regrets et de louanges, tant une vertu manifeste et constante conserve de droits sur l'esprit des hommes même égarés. Jusqu'à son dernier moment il avait été prévenu des mêmes attentions et entouré des mêmes respects qu'aux jours de sa prospérité. Entraînés par l'ascendant de sa vertu et par l'habitude, les fonctionnaires publics les plus populaires et les plus exaltés oubliaient le plus souvent dans leurs rapports avec lui le protocole de l'égalité, quoique lui-même ne l'oubliât jamais avec eux : en un mot, excepté les terreurs dont les événements l'environnaient, il n'y avait presque pas eu de Révolution pour lui. Le cérémonial même n'avait pas été changé dans son intérieur; il avait toujours été traité en prince. Quelques mois de plus, et il aurait vu s'écrouler ce vain échafaudage de bonheur et de gloire et serait descendu au même niveau d'infortune et de misère que tout ce qui n'était pas Jacobin ou ne faisait pas semblant de l'être en France. Sa mort fut une délivrance. Dès le 6 avril suivant, sortit le décret [2] qui incarcérait les Bourbons. Son

1. On lit dans le *Journal de Perlet,* à la date du 7 mars 1793 : « Le citoyen « Penthièvre est mort lundi matin, dans son château de Vernon, d'une « hydropisie de poitrine. Ses revenus, avant la Révolution montant à cinq « millions, sont actuellement réduits à trois. Tout le monde sait l'usage « qu'il faisait de ses richesses; c'était le patrimoine du pauvre, déposé par « la fortune entre les mains de la vertu.

« Le temps des larmes hypocrites est passé, et chaque citoyen répand sur « sa tombe les pleurs dus aux cendres de l'homme humain, bienfaisant et « charitable.

« L'histoire dira qu'il fut prince, qu'il était né près d'un trône, qu'il vécut « tranquille et soumis aux lois quand ce trône fut renversé; mais la voix « du pauvre percera à travers les siècles pour le proclamer le père des in- « digents. »

2. « La Convention décrète que les individus de la famille *Bourbon (sic),* hors ceux détenus au Temple, seront transférés à Marseille, où ils seront

état notoire de maladie et la vénération, que jusque-là il avait inspirée, n'auraient pu détourner le coup; tout au plus il aurait obtenu d'échanger sa détention à Marseille contre une mise en surveillance de la municipalité de Vernon, retardant seulement un emprisonnement plus terrible. Dans l'avenir sinistre qui se déroulait à tous les yeux attentifs, sa piété et sa bienfaisance se transformaient en vices antirévolutionnaires, et les actions les plus incontestablement dignes de reconnaissance et de respect devenaient des crimes de haute trahison et appelaient sur sa tête vénérable la hache des niveleurs. Sans doute il eût trouvé des forces dans la religion pour soutenir un pareil malheur; mais ne valait-il pas mieux pour lui succomber, comme il l'a fait, après avoir gémi pendant si longtemps sur la mort du meilleur des rois, accablé sous les ruines de la monarchie, que d'avoir à défendre un misérable souffle de vie contre la bassesse et la férocité des monstres qui régnaient sur notre infortuné pays? Les sentiments de haine et de mépris qu'inspirait cet affreux gouvernement étaient seuls un supplice pour son âme douce et aimante.

On croyait généralement le duc de Penthièvre plus âgé qu'il ne l'était. Les écrivains qui ne le connaissaient que vaguement lui donnaient le titre de vieillard. Dans la vérité, par ses vertus, par ses mœurs inaltérablement pures, par un goût pour l'honnêteté et la décence, dont il ne s'écarta jamais, par une politesse exquise, par une douceur de caractère qu'il s'était donnée, car il était naturellement vif et ardent, par les grâces d'un esprit juste, fin et très étendu, par un mérite militaire remarquable aux yeux du

mis en état d'arrestation, sous la garde des citoyens et la responsabilité des corps administratifs. » (*Moniteur universel* du 10 avril 1793. Le décret est du 6 avril.

maréchal de Saxe lui-même, par ses connaissances en administration et en marine, par l'art heureux de dire avec délicatesse tout ce qu'il voulait dire et comme il le voulait, et surtout par la pureté de sa foi et par son éminente piété, il appartenait aux temps anciens, au siècle de son grand-père, celui de toutes les espèces de grandeur. Il devait ces qualités solides et brillantes à une éducation très soignée et, sans doute, au choix de la Providence, qui s'était plu à placer ce prodige de sainteté et d'édification au plus haut rang pour le faire apercevoir au milieu des vices et de la perversité de l'âge; il ne tenait du XVIIIe siècle que la tolérance. Elle n'était pas chez lui le résultat d'un système ou d'une vaine théorie; c'était un sentiment toujours en action, mais sans exagération, car il savait se tenir sur tout, et même sur le bien. Il plaignait ceux qui étaient tombés dans l'erreur, priait pour eux et continuait à les recevoir et à les bien traiter. Jamais il ne demanda de quelle religion était le malheureux qui avait recours à lui. Cependant, suivant le conseil de saint Paul, toujours suivi dans l'Église, en cas de concurrence il se faisait un devoir de préférer dans ses charités les personnes de sa communion. Il suivit ces principes dans ses rapports avec l'Église constitutionnelle; en rompant tout commerce spirituel avec ceux qui s'y étaient laissé entraîner, il continua à les traiter parfaitement et me sut gré d'agir comme lui à cet égard. Je n'éprouvais aucune répugnance à me trouver avec des curés constitutionnels et à manger avec eux. Cette tolérance contribua beaucoup à assurer sa tranquillité; mais ce n'était pas pour lui une vertu de circonstance, il n'en avait aucune de cette espèce; elle avait toujours été dans son cœur, c'était la charité chrétienne qui, en condamnant le péché, a toujours épargné le pécheur. Ainsi ce prince, véritablement

grand et capable de toutes les espèces d'affaires et de fortunes, sans avoir aucun des vices de ces deux brillantes et mémorables époques, réunit en lui toutes les vertus du siècle de Louis XIV et la seule particulière au siècle des philosophes, si l'on peut faire à ces derniers temps l'honneur de décorer du nom de vertu la prétention de tout tolérer, excepté la religion et la vérité.

J'ai présenté dans toute leur vérité les faits dont j'ai été témoin; c'est à ceux qui ont eu le bonheur de voir le prince et de jouir de sa confiance en quelque genre et à quelque époque que ce soit, de suppléer à ce que je ne dis pas, chacun dans sa partie. Pour moi j'ai acquitté ma dette; heureux si les circonstances m'eussent permis de rassembler tous les matériaux de sa glorieuse histoire, et de les mettre en ordre pour lui préparer un monument digne de lui! Puisse un écrivain pieux et habile lier tous les faits connus et les reproduire avec dignité et simplicité! Il aura fourni à la postérité un des plus beaux modèles en tous genres de mérites qu'on ait offerts jusqu'ici à l'imitation et à l'admiration des hommes. Au reste, quand le bon prince manquerait d'historien, la mémoire de sa vie ne se perdrait pas; la reconnaissance seule la transmettrait d'âge en âge : tant qu'il y aura en France des âmes sensibles, son nom y sera celui de la bienfaisance, et on ne le prononcera qu'avec un saint et tendre respect. Malgré cette juste confiance, je n'en désire pas moins de voir ériger à sa gloire un monument indestructible qui perpétue, dans sa famille et dans la postérité, les traits qui caractérisaient ce grand et saint personnage. Puisse le ciel susciter un Plutarque chrétien pour remplir dignement cette honorable tâche [1]!

1. Pour les documents concernant le duc de Penthièvre, voir aux Ar-

A la suite du duc de Penthièvre, il m'était impossible, faute d'une bonne bibliothèque ecclésiastique, de pouvoir rassembler les extraits qui devaient composer l'*Orator sacer*, dont la continuation et l'exécution m'avaient été confiées par feu M. l'ancien évêque de Senez. Même dans les temps ordinaires, le bon prince ne demeurait pas longtemps à Paris, ni dans un de ses palais; sa délicate probité lui faisait un devoir de résider successivement dans chacune de ses principales possessions, pour y dépenser au moins une partie de ce qu'elles lui produisaient. Ainsi, avant mon départ pour Anet, j'avais moi-même remis entre les mains de M. l'abbé de Floirac [1] les manuscrits dont j'avais été établi le dépositaire et dont je devais compte à Mgr l'archevêque de Paris.

L'amitié et la reconnaissance avaient porté mon attention vers un autre objet. Mgr l'évêque de Senez m'avait fait promettre, quelque temps avant sa mort, de travailler avec lui à une édition complète de ses sermons. Ainsi point de doute que si M. l'abbé Malvaux [2] fût mort avant

chives Nationales, G5 167-210, K 577-578, KK 390-392. Parmi les biographies de ce prince, signalons les ouvrages suivants :

1° *Vie du duc de Penthièvre*, par Mme Guénard. 2 vol. in-12. Paris, Dujardin, an XI-1803. Cet ouvrage tient plus du roman que de l'histoire.

2° *Mémoires pour servir à la vie de M. de Penthièvre*, par M. Fortaire. Paris, 1808, 1 vol. in-12 de 340 p.

3° La notice que lui a consacrée l'abbé Carron, dans ses *Vies des Justes dans les plus hauts rangs de la société*. Lyon et Paris, 1818, 4 vol. in-12.

4° *Le duc de Penthièvre, Louis-Jean-Marie de Bourbon, sa vie, sa mort* (1725-1893), d'après des documents inédits, par Honoré Bonhomme, in-12, 1869, Didot.

5° *Le duc de Penthièvre, Mémoires de Dom Courdemanche*, documents inédits sur la fin du XVIIIe siècle, par Étienne Allaire. Paris, Plon, 1893, 1 vol. in-8 de v-432 p.

1. L'abbé de Floirac fut nommé, en 1783, vicaire général du diocèse de Paris. Dans une lettre du cardinal Maury (*Correspondance diplomatique et mémoires inédits*, t. I, p. 494), on voit qu'il exerçait une grande influence sur son archevêque, Mgr de Juigné.

2. L'abbé Malvaux (ou de Malvaux), l'un des collaborateurs de l'abbé

lui, il m'eût confié la tâche honorable de donner cette édition. M. l'abbé Malvaux, quoiqu'il fût aussi mon ami, me connaissait moins à fond que le prélat lui-même, parce qu'entraîné vers ce dernier par une grande conformité de goûts, de sentiments et d'opinions, je m'étais livré à lui avec plus d'abandon; ce ne fut donc pas à moi qu'il confia ce soin, mais à M. l'abbé Galard, auquel il fit aussi promettre de payer le tribut d'une oraison funèbre à la mémoire du savant évêque, et j'en étais réduit au grand ouvrage sur l'Écriture, les conciles et les Pères, pour lequel, à la vérité, ce n'était pas trop, à quarante-deux ans, de consacrer le reste de ma vie [1]; mais j'étais blessé dans mes sentiments : il me fallait un dédommagement, et je le trouvai dans le projet d'écrire la vie de mon illustre ami. M. l'abbé Galard y ayant consenti, je m'occupai à rassembler les lettres et matériaux nécessaires et à les mettre en ordre. Ce travail, interrompu pendant les sept mois que l'abbé de Floirac m'avait occupé des affaires du diocèse de Paris et de celles de ses carmélites, fut repris chez Mgr le duc de Penthièvre, et je l'y terminai. Je ne fus pas content de mon premier essai en biographie, soit que la vive impression des malheurs publics m'eût ôté la liberté de bien faire, soit que l'envie même de réussir eût nui à mon travail. J'espérais qu'une refonte entière produirait un résultat plus heureux et que l'ancien évêque de Sénez revivrait dans le monument qu'il m'était permis d'élever à sa mémoire.

Lambert à l'*Orator sacer*, vicaire général du diocèse de Paris en 1783, mort en 1790.

1. L'abbé Lambert se reporte à l'année 1790; il avait alors 42 ans, étant né le 4 septembre 1748.

CHAPITRE II

SÉJOUR DE L'ABBÉ LAMBERT A BIZY PRÈS DE LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — RETOUR EN FRANCHE-COMTÉ PAR AUTUN. — SÉJOUR A LONS-LE-SAUNIER. — SON ARRESTATION. — SON EMPRISONNEMENT. — SA TRANSLATION A BESANÇON. — SES COMPAGNONS DE CAPTIVITÉ. — SON ÉVASION. — L'ABBÉ LAMBERT TRAVERSE LES MONTAGNES DU DOUBS. MŒURS DES HABITANTS DE CETTE RÉGION. — SON ARRIVÉE EN SUISSE.

Ma mission était remplie; le prince auquel l'Église m'avait principalement envoyé jouissait maintenant, dans une autre vie, de la récompense des vertus qui lui avaient procuré sur la terre un nom si glorieux. Sa mort me rendait ma liberté. Je ne songeai pas à en profiter. L'état de douleur où se trouvait la princesse sa fille, ses infirmités, les dangers dont elle était environnée, l'espérance de n'être inutile ni à sa personne ni à ses enfants en demeurant auprès d'elle ; tous mes sentiments, comme toutes les idées que j'avais de mes devoirs, ne me permirent pas de quitter un poste devenu si brillant aux yeux de la foi. Je me trouvais le seul prêtre qui exerçât publiquement le ministère catholique au milieu des églises constitutionnelles qui couvraient la France. Je résolus de rester près de la princesse tant que je me croirais utile et que je ne

verrais pas de danger imminent pour ma vie ou pour ma liberté, et de continuer d'être le curé de sa maison et de tous ceux qui auraient besoin de moi, comme je l'avais été sous son père. Je fis en conséquence renouveler mes pouvoirs, qui avaient cessé à sa mort.

Je n'étais pourtant pas décidé à prendre des engagements avec la princesse, et la détermination à laquelle je venais de m'arrêter ne prenait rien sur mon indécision. Je voulais, avant de m'arrêter à un parti, connaître et être connu. Depuis dix-huit mois que la princesse s'était retirée chez le duc de Penthièvre, j'avais été très près d'elle, mais ma solitude et mon éloignement de tout commérage ne m'avaient permis de rien apprendre sur son caractère, et vraisemblablement elle ne me connaissait aussi que très imparfaitement. Je ne voulais rien précipiter dans une affaire aussi importante ; ainsi, quoique dans les arrangements de sa prévenante bonté j'eusse l'honneur d'être son aumônier en titre, comme je l'étais dans la réalité, je n'étais encore à mes propres yeux que le confesseur du feu prince.

Bientôt affluèrent autour de la princesse toutes les personnes qui lui étaient attachées. Mme la duchesse de Bourbon [1] fut la première à la venir consoler dans son afflic-

1. Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon, fille de Louis-Philippe, duc d'Orléans, petit-fils du régent, naquit à Saint-Cloud le 9 juillet 1750. Le 24 avril 1770, elle épousa Henri-Joseph de Bourbon-Condé, duc de Bourbon, jeune homme de quatorze ans, fils de Louis-Joseph, prince de Condé, et de Charlotte-Gottefride-Élisabeth de Rohan-Soubise. Au bout de dix ans, les deux époux se séparèrent. Cette princesse, qui, par caractère, était disposée à croire au merveilleux, s'engoua du magnétisme, se livra à la mysticité et se fit en quelque sorte une religion à part. Enfermée en 1793 au fort Saint-Jean, à Marseille, avec le reste de sa famille, elle fut expulsée de France après le 18 fructidor, et se retira en Espagne près de sa belle-sœur, la duchesse douairière d'Orléans. Elle y resta jusqu'en 1814, et mourut à Paris le 10 janvier 1822. Ses restes furent inhumés à Dreux. C'est son fils, le duc d'Enghien, qui fut fusillé dans les

tion et demeura quelques jours à Bizy ; elle apporta et fit présent à sa sœur de deux ouvrages de sa composition, en deux volumes chacun. Ces livres, imprimés à ses frais, contenaient des erreurs d'un genre tout à fait nouveau. Déjà ils avaient paru avant mon départ de Paris pour Anet ; et, à la prière de M. l'abbé de Floirac, j'avais fait le relevé de tout ce qui s'y trouvait de contraire à la foi. C'est sur ce relevé qu'était intervenue une censure des deux ouvrages, très bien faite, parfaitement en mesure avec les circonstances au milieu desquelles nous nous trouvions, et dans laquelle la Sorbonne s'était surpassée [1].

Je ne vis que de très loin les diverses intrigues auxquelles ce concours donna lieu ; j'en vis assez toutefois pour rester convaincu que la princesse, tour à tour circonvenue par les divers partis, finirait par mettre chacun à sa véritable place et l'y laisser. Il y avait dans sa conduite un mélange de fermeté et de prudence qui m'inspira de la confiance.

La Révolution lui fournit bientôt de nouvelles occasions de montrer l'élévation et la grandeur de son caractère. Le décret qui incarcérait les Bourbons [2] avait suivi de très près la mort de son vertueux père ; et, par je ne sais quelle opération de ses gens d'affaires, elle avait

fossés de Vincennes, par ordre de Bonaparte, en 1804. Cette princesse a laissé des *Mémoires* tirés à un très petit nombre d'exemplaires, et plusieurs écrits mystiques : *Opuscules, ou Pensées d'une âme de foi sur la religion chrétienne pratiquée en esprit et en vérité ;* 1812, 2 vol. in-4, sans nom d'auteur ; — *Correspondance entre madame de B....* (Bourbon) *et M. R....* (Ruffin) *sur leurs opinions religieuses* ; t. I (Barcelone), 1812, in-8 ; — *Suite de la Corresponpance entre madame de B.... et M. R.... et divers petits contes moraux de madame de B....* ; t. II, 1813, in-8. Ces trois ouvrages ont été mis à l'index par la cour de Rome.

1. Ces ouvrages de la duchesse de Bourbon publiés sous le voile de l'anonyme nous sont inconnus.

2. La *Collection générale des décrets de la Convention* mentionne, dans la séance du 6 avril 1793, deux décrets intéressant la liberté des Bourbons,

échappé à cette mesure. Tandis que tout ce qui restait de Bourbons en France était enfermé dans les châteaux de Marseille, elle continuait de vivre à Bizy comme si le décret ne l'eût pas regardée [1]. La première princesse du sang ne pouvait pas être ainsi oubliée.

Le vendredi de la semaine de Pâques [2], dès cinq heures du matin, tombèrent dans le château de Bizy et montèrent sur-le-champ à l'appartement de la princesse, trois aides de camp de Santerre [3], qui s'annoncèrent comme envoyés par leur général et par la municipalité de Paris pour enlever sa personne et la foule des aristocrates, ecclésiastiques et nobles dont elle était environnée ; ils ajoutèrent

le premier ainsi conçu : « La Convention nationale décrète que tous les individus de la famille des Bourbons seront mis en état d'arrestation. » Le deuxième (*supra*, p. 47) ordonne leur internement à Marseille. Arch. Nat., ADXVIII[e], t. 199.

1. L'abbé Lambert ignorait que, deux jours avant le décret du 6 avril, qui ordonnait l'incarcération des Bourbons, un autre décret, qui intéressait spécialement la duchesse d'Orléans, avait été rendu à la Convention, sur la proposition de La Revellière-Lépeaux.

Décret du 4 avril 1793. — Art. I[er]. La femme et les enfants du général Valence, la citoyenne Montesson, et la citoyenne *femme Égalité*, seront mis sur-le-champ en état d'arrestation et le scellé mis sur leurs papiers.

Art. II. Les citoyens Brullard-Sillery et *Égalité*, membres de la Convention nationale, seront gardés à vue avec liberté d'aller où ils jugeront à propos, dans Paris seulement. *(Moniteur universel du 7 avril 1793.)*

2. C'était le 5 avril, le lendemain du jour où le décret concernant la duchesse d'Orléans venait d'être rendu à la Convention.

3. Claude Santerre, célèbre démagogue, né à Paris en 1743, était le fils d'un riche brasseur du faubourg Saint-Antoine. Il provoqua les émeutes du Champ de Mars, du 20 juin et du 10 août, et fut nommé général de la garde nationale et commandant de la prison du Temple, pendant que le roi et sa famille y étaient enfermés. Lorsque, le 21 janvier, Louis XVI, sur l'échafaud, voulut parler au peuple, c'est lui, dit-on, qui ordonna un roulement de tambours pour couvrir sa voix. Nommé général en Vendée, il ne montra que de l'incapacité et fut honteusement battu à Coron, près de Chollet. Dès lors, il ne joua plus aucun rôle; à son tour il fut arrêté comme modéré et ne dut son salut qu'au 9 thermidor. Il mourut à Paris en 1808. La *Vie de Santerre* a été écrite par A. Carro, d'après des documents originaux laissés par lui et les notes d'Aug. Santerre, son fils aîné ; Paris, Ledoyen, 1847, in-8. Bibl. Nat., L[n]27, 18498.

qu'ils avaient arrêté à peu de distance de Vernon un corps de chasseurs, pour les aider au besoin dans l'exécution des ordres dont ils étaient porteurs. La princesse les écouta avec le plus grand calme; sans paraître embarrassée de leur brusque apparition et de leurs menaces, elle demanda communication de leurs ordres; et, l'ayant obtenue, elle dit : « Ce que je viens de lire ne concerne « que ma personne, et vous en disposerez comme vous le « jugerez à propos. Ils [les ordres] ne vous donnent de « pouvoir que sur moi; tout ce qui m'environne sera sacré « pour vous, et vous n'y toucherez pas. » A ces paroles pleines de bonté, et prononcées sur le ton de la dignité, ces tigres commencèrent à s'adoucir. Alors le maire de Vernon [1], prenant la parole, observa que les dénonciateurs en avaient imposé à l'autorité; qu'à part quelques femmes, la citoyenne d'Orléans n'avait auprès d'elle que les personnes précédemment attachées à son vertueux père, et seulement deux ecclésiastiques, l'un aumônier, l'autre confesseur de ce citoyen dont la mémoire était chère à tous les Français; que lui, maire, et les officiers municipaux, qui, depuis le séjour du citoyen Penthièvre dans la commune, n'avaient cessé d'avoir les yeux sur sa maison, devaient à la justice de déclarer que la conduite de tous ceux qui l'habitaient avait toujours été parfaite et n'avait pas donné lieu au plus petit reproche; qu'il rendait volontiers ce témoignage à tant de personnes indignement calomniées; il finit en disant : « Quant à la citoyenne d'Or« léans, que les ordres regardent uniquement, l'état de sa

1. M. Rigault, qu'on appela plus tard M. de Rochefort, avait succédé à son père comme maire de Vernon, le 11 novembre 1792 : il administra cette ville jusqu'au 31 mai 1793, époque à laquelle tomba le parti de la Gironde auquel il appartenait. Lorsque la duchesse douairière d'Orléans rentra en France, il devint son secrétaire.

« santé rendant son enlèvement et son transport à Paris « dangereux pour sa vie, j'espère que vous voudrez bien « unir vos efforts aux nôtres, à ceux de tous les patriotes « de Vernon, commune si renommée pour son zèle révo- « lutionnaire, pour persuader à ceux qui vous envoient « que ces ordres sont inexécutables, et obtenir que la ci- « toyenne d'Orléans reste sous la surveillance de la muni- « cipalité de Vernon, qui dès à présent répond de sa per- « sonne et de sa soumission à tout ce qui sera réglé. » Les autres municipaux confirmèrent ce que venait de dire le maire ; ils appuyèrent sa demande en faveur de Madame d'Orléans. Son état de maladie fut prouvé, et on ne laissa aucun moyen de la révoquer en doute. Les agents de Santerre ne purent résister plus longtemps et promirent leurs bons offices pour tout ce qu'on voulait d'eux.

Procès-verbal fut dressé de l'état où les commissaires avaient trouvé à Bizy les personnes et les choses. On y joignit une attestation des médecins, une pétition de la municipalité de Vernon dans le sens du maire et les lettres des commissaires à leurs amis pour assurer le succès. Le courrier qui porta toutes ces pièces fut aussi chargé de nouvelles instructions pour les gens d'affaires de la princesse.

Les trois adjudants de Santerre mangèrent avec nous au bureau, et j'ai eu leur compagnie à table pendant quatre ou cinq jours. Richard, simple lessiveur du Gros-Caillou avant la Révolution, s'était élevé aux honneurs par ses exploits sanguinaires, et spécialement en égorgeant après le 10 août, sur la place de Grève, cinquante ou soixante Suisses désarmés. C'était une pauvre tête horriblement exaltée et dépravée par la Révolution ; on l'a entendu se reprocher d'avoir senti un mouvement de pitié pour une de ses victimes. Moulin était un révolutionnaire battu à

froid, profondément imbu des maximes de l'égalité, qui n'aurait peut-être pas versé le sang de sa propre main, mais qui, après avoir calculé les avantages d'un crime pour son parti, en eût commandé l'exécution et y eût présidé sans sortir de son flegme ; aussi avait-il été chargé de présider au 21 janvier : c'était lui qui, après l'exécution, avait anéanti jusqu'aux derniers restes du meilleur des rois. Je n'oublierai jamais le ton simple et uni avec lequel il rendait compte à qui voulait l'entendre de l'activité, de l'exactitude et du zèle qu'il avait mis à s'acquitter de cette horrible commission [1] ; je ne puis encore sans horreur me rappeler les paroles de ce monstre ; tant le calme de son ton et de sa figure décelait la férocité de son âme hideuse. J'avais à table, en face de moi, ce tigre à forme humaine, et je donnais la droite à Richard, dont le voisinage me tourmentait moins, quoiqu'il ne se présentât à mon imagination que tout dégouttant du sang innocent qu'il avait répandu. Le troisième commissaire était un neveu de Santerre, jeune homme sans éducation et sans moyens, et qui, pour se mettre au niveau de ses compagnons, avait la sottise de se vanter de forfaits qu'il n'avait pu commettre.

A Paris l'affaire fut bien conduite, et la Convention régla par un décret [2] que, la santé de la citoyenne d'Orléans s'opposant à son transport, elle resterait à sa maison de Bizy, sous la double surveillance des deux municipalités de Paris et de Vernon, qui combineraient leurs moyens.

Le courrier revint sur-le-champ nous apporter ce décret,

1. Nous n'avons pu vérifier si ces deux misérables avaient bien commis es crimes dont ils se vantaient.

2. Décret du 8 avril 1793 : « La Convention nationale décrète que la citoyenne *Égalité* sera gardée à vue chez elle jusqu'au rétablissement de sa santé. » (*Collection générale des décrets de la Convention de 1792 à l'an IV*. Arch. Nat., ADXVIII^e, t. 199.)

le meilleur et le plus heureux pour les circonstances. Bientôt après arrivèrent deux officiers de paix envoyés par la municipalité de Paris. Les commissaires alors constituèrent la princesse en état d'arrestation chez elle, entre les mains de ces deux officiers et de la municipalité de Vernon, qui établit sur-le-champ dans le château un poste de gendarmerie et de garde nationale. Procès-verbal du tout étant dressé avec les formalités d'usage, les trois adjudants reprirent la route de Paris et nous laissèrent aussi contents de leur conduite actuelle que révoltés et effrayés de leur conduite révolutionnaire et de leur caractère.

Nos deux officiers de paix, inégalement révolutionnaires, étaient de bonnes gens. Engagés par les bontés de la princesse, ils firent venir, l'un son épouse [1], l'autre son enfant. Ils avaient une table somptueusement servie, pour eux, pour la garde et pour tous les municipaux de Vernon, qui venaient à tour de rôle rendre avec eux visite à la princesse, pour faire preuve de surveillance; traités comme s'ils eussent fait partie de la maison, ils prirent pour elle les sentiments de tous ceux qui lui appartenaient; ils regardèrent leur commission comme un établissement fixe, et leur surveillance ne fut plus qu'une affaire de forme. L'épouse de Petit, quoique révolutionnaire ardente et très attachée à Robespierre, qui la comptait au nombre de ses tricoteuses, prouva par sa conduite qu'il entrait beaucoup de calcul dans sa passion de l'égalité; elle sut se rendre agréable à tout le monde, tout en paraissant conserver son enthousiasme pour le grand homme. Ainsi, par sa bonté, sa prudence et sa générosité, la princesse se fit des amis et des protecteurs de ses geôliers mêmes. Il est vrai que, consignée en quelque sorte dans

1. Ce commissaire se nommait Petit.

son lit par sa maladie, elle ne jouissait pas de la liberté qu'elle avait procurée aux personnes de sa maison; mais elle restait au milieu des siens et à la tête de ses affaires : sa captivité était bien adoucie.

La manière sage et ferme dont la princesse se tira de cette première lutte avec la Révolution m'annonça la vigueur de son caractère; elle m'avait donné dans l'intervalle plusieurs marques d'estime et de confiance qui achevèrent de m'attacher à elle. Je crus pouvoir prendre des engagements formels pour la place d'aumônier, dont tout le monde, ainsi qu'elle-même, me regardait comme déjà en possession. Ce fut par une lettre que je l'acceptai, et j'eus soin d'y faire l'exposé des droits et de toutes les conditions que je désirais obtenir.

La princesse eut la bonté de me remettre elle-même, après une quinzaine de jours, dans le mois de juin 1793, la réponse qu'elle avait faite, écrite de sa propre main, en marge de tous les articles de ma lettre. Car, suivant ma conduite avec le duc de Penthièvre, j'avais écrit à mi-marge. Elle m'accordait dans sa maison tous les droits et tous les honneurs dont j'avais joui dans celle de son père. J'avais le privilège de manger dans mon appartement et de m'y faire servir quand il me conviendrait. Pour mes entrées chez la princesse, j'obtins tout ce qui pouvait être accordé, en demeurant dans les convenances du sexe et de la dignité. Mon intention était de ne pas plus abuser de ce droit que de celui de me présenter au salon et de m'y asseoir, dont j'avais déjà joui près du duc de Penthièvre. Mes honoraires étaient portés à deux mille francs, ce qui était considérable, vu les retranchements de plus de moitié sur les traitements de toutes les personnes conservées. J'étais traité surtout avec une générosité digne d'une grande princesse, qui veut s'attacher un honnête homme.

Il n'y eut que les articles d'une voiture à ma disposition et d'un domestique à mon service sur lesquels elle ne me satisfit pas pour le moment, me promettant néanmoins que je serais content de la manière dont ils seraient réglés.

J'avais rendu compte de la manière sacerdotale dont j'étais entré chez le duc de Penthièvre, et je devais faire connaître comment j'ai pris place dans celle de Mme la duchesse d'Orléans. Cette lettre a été l'unique moyen employé, et je n'ai voulu d'autre recommandation auprès d'elle que mes actions, ma conduite et ses bontés. Ceux qui se rappelleront toutes les petites intrigues dont la princesse était alors entourée me sauront gré de la simplicité de ma conduite, dans une affaire si importante pour moi.

Dès ce moment, je me regardai comme irrévocablement attaché à Mme la duchesse d'Orléans, et je lui promis au fond du cœur un dévouement à l'épreuve de tout : j'ai tenu ma promesse.

Le 31 mai avait eu lieu [1], et nous nous trouvions dans un département insurgé contre la Convention. L'Eure s'était liguée avec le Calvados, et c'est dans le parc de Bizy même que se livra le combat qui commença et termina la guerre [2].

La Convention avait quelques troupes de ligne, avec la levée en masse de Vernon et des environs; car Vernon n'avait pas suivi le mouvement du reste du département.

1. Le 31 mai 1793, les Girondins furent exclus de la Convention. Décrétés d'accusation, ils montèrent sur l'échafaud au nombre de vingt et un, le 31 octobre suivant. Quelques départements s'insurgèrent contre la Convention pour la défense de leurs idées, mais leur rébellion fut étouffée dans le sang. Vingt-trois autres Girondins furent exécutés à Paris et à Bordeaux, ou périrent de diverses façons, entre le 7 octobre 1793 et le 25 juin 1794. (Edmond Biré, *la Légende des Girondins*, 431-438.)

2. Le combat dont il s'agit eut lieu à Brécourt, château situé à environ deux kilomètres de Bizy, commune de Douains, le 13 juillet 1793; il mit fin à la fédération des départements du nord-ouest de la France.

Les insurgés avaient aussi des gardes nationales et de la troupe réglée ; entre autres un très beau régiment de chasseurs. Les deux partis se rencontrèrent vers deux heures du matin, sur la hauteur entre Pacy-sur-Eure et Bizy. On échangea quelques coups de fusil et de canon ; bientôt nous vîmes la garde nationale se replier sur le château et regagner Vernon à pas précipités. En cet instant critique, un officier des troupes légères de la Convention fit occuper un front beaucoup plus étendu aux hommes qui lui restaient, ordonna à ses artilleurs de faire un feu bien nourri, et fit si bonne contenance à la tête de sa troupe que le général du Calvados [1] et sa petite armée, craignant d'avoir affaire à un corps considérable de troupes réglées, abandonnèrent la victoire qui était à eux et se retirèrent sur Pacy. Il n'y eut personne de tué sur le champ de bataille, et un seul homme mourut à l'hôpital des suites de ses blessures.

1. Ce général était le comte Joseph-Geneviève de Puisaye, né en 1755 à Mortagne (Orne). D'abord destiné à l'état ecclésiastique, il choisit la carrière des armes. Après avoir été capitaine dans les dragons d'Iselin de Lasnans, il acheta une charge d'exempt des Cent-Suisses de la maison du roi, donnant rang de lieutenant-colonel. Il assista aux États généraux comme député de la noblesse du Perche et s'y fit peu remarquer. En 1791, il fut nommé maréchal de camp et commandant de la garde nationale d'Évreux. En 1793, il fut adjoint au général Wimpfen, comme chef de son état-major, prit part au mouvement insurrectionnel et commanda l'avant-garde de l'armée fédéraliste de l'Eure qui marcha contre les troupes de la Convention. Battu près de Brécourt le 13 juillet 1793, il se retira en Bretagne : sa tête fut mise à prix. Après avoir réorganisé dans le département d'Ille-et-Vilaine *la Chouannerie* et avoir acquis la certitude qu'il ne pouvait rien tenter de sérieux sans le secours des Anglais, il passa en Angleterre en septembre 1794. Là, il concerta les plans de la malheureuse expédition de Quiberon, dont on connaît la funeste issue. Il y perdit son prestige et son influence, et, mal vu de ses compagnons d'armes, il retourna en Angleterre et s'y fit naturaliser. Il mourut à Hammersmith, près de Londres, le 13 septembre 1827. On a de lui : *Mémoires du comte de Puisaye, etc., qui pourront servir à l'histoire du parti royaliste pendant la dernière révolution.* 6 vol. in-8, 1803-1806. La collection considérable de ses papiers formant plus de 80 volumes, est conservée au British Museum.

Bizy, où tout avait été en armes ce jour-là, excepté les femmes et moi, fut respecté, et, quoiqu'il y eût beaucoup de sans-culottes dans l'armée conventionnelle, il y eut de l'embarras, mais point de désordre dans le château : les cuisines furent employées ce jour-là à la préparation des viandes de toute l'armée.

Cependant les dangers de ma position s'étaient considérablement accrus par la prestation du serment de liberté et d'égalité, telle que je l'avais faite. Les jacobins de Vernon ne pardonnaient pas à un Franc-Comtois de s'être joué d'une municipalité normande, renommée par toute la France pour son civisme ardent. Ils voyaient avec une espèce de fureur que j'eusse constamment résisté aux efforts de mes protecteurs patriotes pour m'engager à effacer moi-même ou au moins à permettre qu'on effaçât la restriction que j'avais eu l'adresse d'ajouter à mon serment.

Une situation pareille commandait toutes les précautions qu'il était en mon pouvoir de prendre sans manquer aux obligations de mon ministère. Ainsi, ce n'était que de nuit que je sortais pour administrer tant à Vernon que dans les communes environnantes. Jamais je n'ai refusé mes secours à ceux qui me les ont demandés; mais je mettais tant de mystère dans mes excursions apostoliques qu'elles n'étaient connues tout au plus que de mon domestique : j'ai cherché à concilier le zèle et la prudence.

Menacé par les patriotes, qui ne cessaient de venir à la charge contre mes résolutions, je voulus essayer d'obtenir du comité de législation de la Convention nationale un avis dont je pusse me servir comme d'un bouclier contre toutes les attaques. Je demandai, dans un très court mémoire fait au nom d'une municipalité, si un serment, tel que je l'avais fait, pouvait être reçu. Le comité décida contre moi qu'un serment sous cette forme était inadmis-

sible. Aussi cette consultation de juillet 1793 resta dans mon portefeuille.

Comme je l'avais pensé, la maison de la princesse s'était formée sur un plan bien différent de celui qu'elle avait conçu d'abord. La bouche [1] s'était presque entièrement renouvelée, et Mme Barbier s'était retirée à Anet; le médecin du prince avait quitté [2]; j'étais le seul prêtre de la maison, depuis le départ de M. l'abbé Viet, auquel j'avais eu le bonheur d'éviter quelques désagréments : j'étais en titre et en fonction d'aumônier. Deux fois j'avais fait distribuer par le père de mon domestique les bienfaits de la princesse, dans mon appartement de l'hôtel de Toulouse [3]. M. de Chabrier était resté et j'avais dans M. et Mme de la Noue [4] de quoi me dédommager des pertes que j'avais faites. Les habitudes et les goûts de cet heureux ménage me faisaient espérer que mes liaisons nouvelles seraient plus intimes encore que mes anciennes; et, quoique je me fusse mis en possession du droit de manger dans ma chambre, je préférais souvent leur table à la mienne et leur société à mon isolement.

Un petit événement m'annonça que le crédit de mes protecteurs patriotes baissait et qu'il ne fallait plus compter sur eux. Je fus commandé de garde, moi qu'on savait disposé à me laisser fusiller plutôt que de m'armer en faveur de qui que ce fût, et surtout en faveur de la Révolution,

1. Il faut entendre par là les officiers chargés du service des approvisionnements de la table de la princesse et de sa maison.

2. Le médecin de la duchesse d'Orléans se nommait M. Gueydan. (Cf. E. Delille *op.*, *cit.*, p. 64.)

3. L'hôtel de Toulouse était l'hôtel du duc de Penthièvre, situé à Paris, place des Victoires; c'est là que se trouve aujourd'hui la Banque de France. La distribution des aumônes était l'une des prérogatives des fonctions de l'aumônier.

4. Claude-Jean-Baptiste de la Noue de Vair, né en 1731, maréchal de camp le 9 mars 1788, marié, dès 1746, à Marie de Sadirac de Montesquiou.

comme je l'avais montré dans la guerre du prétendu fédéralisme. J'eus recours à M. de Chabrier, qui pourvut à mon remplacement, comme à mon insu. Un comité révolutionnaire digne de son nom venait de se former à Vernon; on disposait pour maison d'arrêt les greniers situés sur le pont [1]; enfin, un corps de quarante à cinquante gendarmes à pied, destinés évidemment à seconder les opérations des sans-culottes, venait d'arriver de Paris : ainsi j'étais prévenu, et je ne m'étonnai pas quand je vis les arrestations commencer. Ce furent MM. de l'Ess.... père et Lemarquant qui furent les premiers frappés de mandats d'arrêt dans la maison de la princesse. Ils parvinrent à s'échapper à temps, mais on mit des garnisaires dans leurs maisons et on arrêta leurs femmes pour les forcer à se livrer eux-mêmes.

La brèche était faite; et, quoique avec le corps de garde établi sous l'appartement de la princesse, nos gendarmes, nos juges de paix, nos jacobins et nos geôliers de toute espèce, le château ne fût plus qu'une maison de force très bien gardée, et ceux qui l'habitaient de véritables prisonniers, ce n'était pas assez pour la Révolution : le peuple souverain, séant à Vernon dans le club et gouvernant tout par son comité de surveillance, voulut que nous fussions dans le droit ce que nous étions depuis longtemps dans le fait. Mme la marquise de Chastellux [2],

1. Ces greniers occupaient les quatre tourelles du château de Vernonnet, qui défendait le pont de Vernon, du côté du Vexin. Ces tourelles existent encore aujourd'hui. *(Note de M. Théodore Michel.)*

2. Marie-Joséphine-Charlotte-Brigitte de Plunkett, fille du baron Thomas de Plunkett, lieutenant feld-maréchal au service de l'Autriche, et de Marie d'Alton, née à Louvain le 8 septembre 1759, mariée le 6 octobre 1787 à François-Jean, marquis de Chastellux, membre de l'Académie française, mort en 1788. Elle fut dame d'honneur de la duchesse d'Orléans, et donna le jour, le 20 février 1789, à un fils qui eut pour parrain le duc de Penthièvre et pour marraine la duchesse d'Orléans. Elle fournit à cette prin-

M., Mme et Mlle de Radepont [1] furent arrêtés et conduits dans la maison d'arrêt dont j'ai parlé (16 octobre).

Je savais que je ne pouvais être longtemps oublié; mais j'étais décidé à attendre l'événement et à ne fuir qu'au danger présent. Le lendemain jeudi, il n'y eut pas d'incarcération. Je profitai de cet intervalle, et confessai toutes les personnes que l'urgence du danger détermina à prendre cette précaution, et qui se trouvèrent en assez grand nombre. Le vendredi soir 18 octobre, au moment même où je venais d'employer tous mes raisonnements pour persuader à M. de Fourmestraux [2], chef des conseils de la princesse, de se soustraire au mandat d'arrêt lancé contre lui, j'appris de M. de Chabrier que j'allais être arrêté moi-même. Mon parti était pris; j'achevai de faire disparaître de ma chambre tout ce qui pouvait me compromettre; puis, sortant par la petite porte de la sacristie, je me réfugiai dans une jolie cahute en bois au haut du parc. Je ne sortis de cet asile que sur les deux heures, et je revins dormir tranquillement dans mon lit. On avait fait une visite très sévère dans mon appartement, et on me louait dans le procès-verbal de ce qu'il ne s'y était rien trouvé de contre-révolutionnaire. Avant qu'il fût grand jour, je gagnai l'appartement de M. Goupil, au

cesse une preuve éclatante de son attachement, en venant s'enfermer à la maison Belhomme et en prenant avec elle le chemin de l'exil le 12 septembre 1797. La marquise de Chastellux mourut à Paris, le 18 décembre 1815.

1. Jean-Léonor du Bosc, dit le marquis de Radepont, maréchal de camp du 5 décembre 1781, marié en 1774 à Aglaé-Louise d'Espinay Saint-Luc.

2. Nous pensons que cet abbé de Fourmestraux, chef des conseils de la duchesse d'Orléans, était Ignace-Joseph de Fourmestraux de Brisseuil, conseiller-clerc au parlement de Paris, et chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Lille. Il était fils de Louis-Joseph de Fourmestraux, chevalier, seigneur d'Oosthove, d'Hancardie, bailli de Carvin-Epinoy, trésorier de France, garde-scel au bureau des finances de Lille, et de Marie-Virginie Poulle. Arrêté à Sceaux en 1793, cet abbé de Fourmestraux fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et exécuté le 14 juin 1794.

Tournebride [1], et le soir, je fus conduit chez un garde, homme de sens, sur la fidélité duquel on pouvait compter. Je me contentai de la cuisine propre, mais frugale, que j'y trouvai, sans permettre qu'on tirât rien d'extraordinaire du dehors, pour ne pas nous compromettre. J'eus un bon lit et fus beaucoup mieux que je ne pouvais l'espérer : le soir, je me promenais dans la forêt avec mon hôte.

Mon premier soin dans cette retraite fut de mettre mes comptes en règle; je les envoyai à la princesse, avec quatre à cinq mille francs en assignats, laissés entre mes mains par M. l'abbé Viet et destinés à des malheureux auxquels on n'avait pu les faire parvenir, et six à sept cents livres, restant des sommes distribuées depuis deux mois. Ce travail fait, je m'occupai de mettre au net un petit ouvrage que la princesse m'avait demandé pour éclairer la foi de ses enfants sur la marche qu'ils avaient à tenir pendant la durée du schisme qui divisait l'Église de France.

Je reçus encore dans mon asile de nouvelles ouvertures de la municipalité : on me promettait un passeport si je consentais à laisser ôter des registres la restriction mise à mon serment. Je refusai nettement. On blâma mon opiniâtreté à Bizy; Mme la duchesse d'Orléans prit ma défense dans cette occasion comme dans toutes les autres, et dit que c'était à ma conscience de décider une affaire qui ne regardait que ma conscience. « Mais que faire, « disait-on, pour qui ne veut pas employer des moyens « si simples pour se sauver? » Ce fut l'amitié qui me

1. Le Tournebride était un cabaret situé sur l'ancienne route d'Évreux, a peu de distance du château de Bizy, près de la source qui alimente les réservoirs du château. Une maison, appartenant au duc de Penthièvre, se trouvait en cet endroit, c'est là que résidait M. Goupil, son architecte : cette maison subsiste encore; elle ne manque pas d'une certaine apparence avec ses neuf fenêtres de façade.

tira de cet embarras. Le jeudi (24 octobre), Mme Barbier arrive d'Anet avec deux passeports : l'un sous mon propre nom, l'autre sous un nom étranger, tous deux avec mon vrai signalement, en bonne forme, et pour les lieux où je voudrais aller. Ainsi, je sortais tout à coup d'embarras, et tout le monde au château en montra la joie la plus vive. Il ne s'agissait plus que de choisir mon lieu de retraite : tout bien considéré, je me décidai pour l'Angleterre, et il fut convenu que j'irais à Rouen, accompagné du frère de l'échanson, et qu'on m'y adresserait à un homme sûr, qui me fournirait les moyens de finir mon voyage.

Je croyais n'avoir que quelques mois à passer à l'étranger, et mon sac de nuit fut fait en conséquence. Je laissai mes effets de garde-robe et une caisse de livres à la garde de mon honnête domestique, et je lui payai, outre ses gages arriérés, deux cents livres en avance, pour le mettre en état d'attendre mon retour, que je lui promis pour la fin de l'année.

Je confiai mon portefeuille à Mme Barbier, après en avoir ôté tout ce qui pouvait la compromettre; j'y laissai un recueil de différentes pièces de poésie, composées pendant mon séjour à Saint-Joseph, quelques sermons, des instructions chrétiennes destinées à des enfants, un *Mémoire sur la congrégation de Saint-Joseph*, sur sa constitution et sur une révolution qui y avait eu lieu trois ou quatre ans auparavant, le mémoire sur le grand ouvrage de l'*Orator sacer*, qui en avait suspendu l'impression en 1787, beaucoup de notes sur le même ouvrage, le *Discours sur les apologies et les apologistes de la religion*, la *Vie de l'ancien évêque de Senez*, enfin quelques papiers de famille [1].

1. « Mme Barbier avait promis à l'abbé Lambert de conserver fidèlement ce

Mme Barbier m'avait donné une grande preuve de son amitié, et je lui devais la liberté. Je lui en témoignai ma reconnaissance d'une manière digne de ses sentiments et de sa conduite généreuse. Mon départ, si mes projets de passer en Angleterre réussissaient, laissait ma belle-mère [1] sans espérance de secours de ma part : dans l'état de pauvreté de mon frère, elle n'avait que moi au monde ; je remis cette bonne femme entre les mains de Mme Barbier, comme le plus précieux de mes dépôts, la priant de veiller à sa conservation, même dans le cas où la Révolution m'ôterait la vie, et de me suppléer auprès d'elle, autant que ses devoirs de mère et d'épouse le lui permettraient. C'était un testament de mort, et je donnai ce nom à ma lettre. On verra comment cette digne amie a répondu à ma confiance, dès qu'elle a eu la faculté de s'occuper de mes recommandations.

Toutes ces dispositions faites, j'endossai une *carmagnole* [2] d'un gros drap de couleur brun de capucin, ainsi que la veste et le pantalon pareils. Je le fis avec toute la répugnance d'un homme réduit pour se sauver à prendre l'habit et l'uniforme de son ennemi victorieux. Vers dix heures, guidé par mon honnête garde, dont la famille était désolée de mon départ, je quittai la maison protectrice et j'arrivai à la voiture qui m'attendait au bas de la

dépôt : malheureusement, il arriva que M. Barbier se trouva compromis par une correspondance commerciale avec l'Espagne ; cette dame, pour éviter de nouveaux soupçons, jeta au feu tous les papiers de l'abbé Lambert, qui furent ainsi complètement détruits. » (*Mémoires de famille*, par l'abbé Lambert, édition de 1822. *Notes et mémoires sur l'Orator Sacer*, p. 336.)

1. Thérèse Marandet, née à Morez en Franche-Comté, en 1725, mariée en 1784 à Claude-Denis Lambert, père de l'auteur, morte à Lons-le-Saunier le 23 prairial an VII (11 juin 1799).

2. Sorte de veste à petites basques, mise à la mode au moment de la Révolution dans la classe populaire.

montagne, sur le chemin qui en cet endroit forme une superbe allée [1]. Là, je remis à mon domestique mes dernières commissions pour mes amis, avec une lettre pour Mme la duchesse d'Orléans, où je lui exprimais mes vœux et mes espérances pour sa prompte délivrance, et me voilà en route entre les mains de la Providence (25 octobre).

J'arrivai heureusement à Rouen avec mon compagnon de voyage. Mais nous trouvâmes la ville dans la stupeur : le département venait d'être mis en état de siège, comme celui de l'Eure, et la personne à laquelle j'étais adressé reçut mes ouvertures avec tant de froideur que je perdis toute espérance de ce côté, et je me décidai à revenir au château d'Anet même, ou dans les environs de Mme Barbier. En conséquence, nos passeports visés, nous quittâmes Rouen à six heures du soir, et nous étions le lendemain à Anet avant le jour. Le postillon de Pacy fut bien payé pour ne parler à personne de notre passage.

Il s'agissait d'arriver sans être vu jusqu'à Mme Barbier, qui logeait à la *Commanderie*, au rez-de-chaussée, et avait une porte vitrée sur le parterre [2]. Je frappai, elle s'habilla et vint ouvrir. Son étonnement fut grand en me reconnaissant et ne fit qu'augmenter quand je lui eus raconté ce qui m'était arrivé à Rouen. « Qu'allons-nous faire ? » fut son premier mot. Elle eut bientôt repris toute sa pré-

1. Cette superbe allée est la partie de la route de Vernon à Évreux, appelée l'*allée des Capucins*, parce qu'elle longeait autrefois un couvent de capucins existant sur l'emplacement où se trouve actuellement le parc de construction des ouvriers d'artillerie. Cette allée, dont il a été déjà question *page 15, en note*, sert d'avenue au château de Bizy du côté de Vernon et vient aboutir près de la Seine, sur la route de Rouen.

2. La *Commanderie* appartient aujourd'hui à Mme veuve Pihan; elle a encore sa porte vitrée, ouvrant sur le parterre, mais elle a perdu à Anet son nom de Commanderie, C'était une maison assez importante, qui dépendait du château.

sence d'esprit. Une chambre isolée me fut donnée, il fut convenu que M. l'abbé de Fourmestraux, qui se trouvait dans le même cas que moi, serait seul dans le secret. Bourguignon, en desservant, au lieu de descendre à la cuisine, placée sous le rez-de-chaussée, montait et me servait. J'avais de temps en temps des visites de ma geôlière et de M. de Fourmestraux; et, comme ma chambre n'avait pas de cheminée, le soir, après tout le monde couché, j'allais me chauffer une heure ou deux chez Mme Barbier, avec mon compagnon de captivité. Je vécus ainsi du 26 octobre au 14 novembre, c'est-à-dire près d'un mois.

Toutes les nouvelles de Bizy devenaient de plus en plus mauvaises. Enfin, le jeudi 14 novembre, on vint m'annoncer que la princesse devait être enlevée le lendemain [1] et conduite à Paris, et que les ordres étaient donnés pour faire des visites dans toutes ses maisons, et y mettre les scellés. Il devenait impossible de me procurer une retraite sûre dans le pays. Aussi je me déterminai définitivement à prendre la route de Franche-Comté. M. l'abbé de Fourmestraux, chef du conseil de la princesse, voulut me forcer à prendre dans son portefeuille les fonds dont j'aurais besoin et mit à ma disposition jusqu'à six mille écus. Je refusai absolument, et, voyant qu'il ne pouvait vaincre ma délicatesse, il se borna à m'engager à tirer hardiment des lettres de change sur lui quand je

1. Sur la proposition de Vadier, organe du Comité de sûreté générale, le décret suivant avait été rendu à la Convention, dans la séance du 14 novembre 1793 :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Co-
« mité de sûreté générale, rapporte son décret du 8 avril dernier, relatif à
« la citoyenne *Égalité*, charge en conséquence son Comité de sûreté géné-
« rale de faire traduire à Paris ladite *Égalité* et de prendre à son égard
« toutes les mesures que la sûreté générale exige, en exécution du décret
« du 17 septembre dernier. » (*Moniteur universel*, n° 256, du 26 brumaire an II, 16 novembre 1793.)

serais dans les pays étrangers. « A votre place, ajouta-t-il, « j'emploierais deux cents louis à faire le tour de l'Italie. « — Je ne pourrais, répondis-je, me résoudre à employer « tant d'argent pour satisfaire ma curiosité, quand mes « malheureux confrères sont réduits à la misère et à la « discrétion de la charité publique. » La conduite généreuse de M. l'abbé dans cette circonstance, me parut digne du prince dont il avait eu la confiance, et de la princesse au nom de laquelle il agissait. Je m'applaudirai toujours d'y avoir répondu par mon désintéressement, quoique j'en aie été la victime. Les douze louis en or que la princesse avait eu la bonté de me faire tenir avant mon départ pour Rouen, six à sept louis en argent, deux mille quatre cents francs en assignats : voilà tous les fonds avec lesquels je devais faire face à la Révolution. Je résistai aux instances amicales de Mme Barbier, qui voulait que je lui empruntasse deux ou trois cents louis. Je m'en dédommageai en la chargeant de nouveau de ma belle-mère, que je la priai de ne jamais oublier. Pendant tous mes préparatifs de voyage, d'autres dispositions indispensables se terminaient dans la salle à manger, où M. Barbier avait réuni le maire [1] et le secrétaire de la commune [2] à sa table. Mon passeport fut rafraîchi et vu bon pour aller à Lons-le-Saunier. Enfin, un haut chapeau à cornes sur la tête, sur le dos un ample surtout du fidèle Bourguignon dont les poches devaient me servir de portemanteau, un habit de bon drap par-dessous, des guêtres de cuir anglais sur mes jambes, de bons gros souliers bien ferrés aux pieds et ma

1. Les registres d'état civil de la commune d'Anet portent qu'au mois de novembre 1793, Nicolas Bleu, conseiller général et officier d'état civil, remplissait les fonctions de maire.

2. A la même époque, le secrétaire de la commune était Thomas-Pierre Chéron, né à Marcilly-sur-Eure en 1764, mort à Anet le 28 janvier 1852.

canne à la main, le cœur serré et la tête libre, je quittai l'excellente maîtresse de maison qui m'avait donné tant de preuves d'une véritable amitié. Avec une carte dont j'étais muni, je pouvais me diriger en route. Je passai à Dreux, Épernon [1], et le troisième jour (16 novembre), j'allai coucher dans un village au delà de Rochefort [2], car je me croyais moins en sûreté dans les villes.

J'arrivai mouillé et fatigué dans une espèce d'auberge où plutôt de cabaret. Cinq ou six hommes buveurs ou joueurs étaient assis autour d'une table. A peine étais-je à portée d'être distingué que l'un d'eux m'accueillit d'un : « Bonjour, monsieur l'abbé. » Cette imprudente salutation ne me déconcerta pas. Je m'approche hardiment de celui qui m'avait parlé ; je me tourne pour lui montrer ma queue de laïque, j'écarte mon surtout pour lui faire voir mon habit, et je l'interpelle brusquement de me dire s'il y a dans tout cela quelque chose qui sente l'abbé. Étonné de mon ton, il répondit doucement qu'il n'avait pas cru me dire une injure, qu'il pouvait s'être trompé. « Je suis, « répondis-je, loin de penser que vous m'ayez dit une in- « jure, mais dans ce moment-ci, le nom d'abbé sonne « mal. » Il sentit sa faute, s'en excusa honnêtement, et nous fûmes bons amis.

Le lendemain dimanche (17 novembre), je passai par Arpajon [3] et Rambouillet. J'avais pris imprudemment des chevaux de poste; il n'était pas difficile au postillon de reconnaître qui j'étais, à ma manière de monter et de me tenir à cheval : heureusement la plupart des maîtres de poste et de leurs agents étaient bons à cette époque. Je récompensai grassement la discrétion de celui-ci. Enfin je

1. Épernon (Eure-et-Loir), canton de Maintenon.
2. Rochefort (Seine-et-Oise), canton de Dourdan.
3. Arpajon, chef-lieu de canton du département de Seine-et-Oise.

rejoignis la grande route à Essonnes [1], et de là, partie à pied, partie en voiture et à franc étrier, j'arrivai à Autun à travers tous les désagréments, tous les dangers que mon air sacerdotal devait naturellement m'attirer. Un de mes embarras avait été de trouver mes repas et mes gîtes : les aubergistes à cette époque montraient autant de répugnance à accueillir les étrangers qu'ils y mettent ordinairement d'empressement. Je m'étais croisé plusieurs fois avec un détachement de cavalerie de l'armée révolutionnaire qui allait au siège de Lyon. A Bezons [2], il avait jeté l'effroi par un trait de férocité dont le récit me glaça d'horreur. Ces cavaliers trouvèrent mauvais que le maréchal appelé pour ferrer un de leurs chevaux n'eût point de cocarde, et, sur sa réponse qu'il n'y avait pas besoin de cocarde sur un bonnet rouge, signe révéré de la liberté, ils insistèrent, et, son opération finie, l'amenèrent pour être fusillé hors du village. Les parents, les amis, les voisins, toute la population se mettent en mouvement; la femme et les enfants du malheureux vont se jeter tout en larmes aux pieds du commandant et lui demandent justice ou grâce. Lui, sans paraître ému d'une scène aussi touchante, répond avec un sang-froid plus inhumain que la barbarie de sa troupe : « Si le maréchal est fusillé, c'est un homme « de moins; s'il n'est pas fusillé, je vais vous le renvoyer. » Heureusement le malheureux père de famille vivait encore.

J'avais cru trouver à Autun mon ancien ami Barrier [3]. Il n'y était plus. Depuis la fermeture des églises de la ville,

1. Essonnes (Seine-et-Oise), canton de Corbeil.
2. Bezons (Seine-et-Oise), canton d'Argenteuil.
3. René Barrier, que l'abbé Lambert avait connu pendant qu'il faisait partie de la congrégation de Saint-Joseph, de Lyon, avait été curé de Saint-Germain-Lespinasse, près de Roanne. En 1792, il fut membre du con-

tout le clergé constitutionnel était disparu. Je m'informai de lui auprès d'un sien confrère de grand vicariat, maintenant administrateur du district et époux d'une très jolie femme [1] : j'appris qu'il était curé à Chaudenay-la-Ville [2], dans les montagnes, près d'Arnay-le-Duc [3]. Décidé à l'aller voir dans sa retraite, je passai à la poste pour me faire adresser chez lui les lettres qui pourraient m'arriver, et pris le chemin d'Arnay. Je ne trouvai à la cure que la gouvernante, qui, très étonnée de l'air libre avec lequel je demandai à dîner, me devina d'abord à moitié, ensuite tout à fait, et me traita le moins mal qu'elle put. L'étonnement de mon ami fut encore plus grand quand, à

seil épiscopal et vicaire général de l'évêque constitutionnel d'Autun, nommé Gouttes. Il devint ensuite curé de Chaudenay-la-Ville, fut emprisonné à Arnay-le-Duc, et se retira à Pontarlier lorsqu'il recouvra la liberté. On verra plus loin que sa rétractation, comme prêtre constitutionnel, fut préparée par son ami l'abbé Lambert.

1. Cet autre vicaire général de l'évêque constitutionnel d'Autun, alors administrateur du district, qu'on appelait Victor Lanneau, était Pierre-Antoine-Victor de Lanneau de Marey. Il était né à Bard, près de Semur (Côte-d'Or), le 24 décembre 1758. Ancien religieux théatin, il avait été principal du collège de Tulle. Au moment de la Révolution, il abjura ses vœux et finit par se marier. On lui reproche d'avoir causé, par ses dénonciations, la mort du malheureux Gouttes et d'avoir poussé dans son journal *la Sentinelle* à la dévastation de la cathédrale d'Autun. Incarcéré lui-même au Luxembourg au moment de la Terreur, il dut son salut à Carnot, son compatriote. Il entra alors dans l'enseignement et obtint une place de chef de bureau de l'Instruction publique. Il fonda le collège Sainte-Barbe, en 1798. Il a laissé dans cette partie des souvenirs plus brillants que dans l'histoire ecclésiastique du diocèse d'Autun. Il mourut le 31 mai 1830. En 1851, un de ses fils a publié, à un nombre restreint d'exemplaires, sous le titre de *Recueil de lettres de Victor de Lanneau*, précédé d'une notice par Quicherat, quelques fragments de sa correspondance.

D'après les recherches qu'a bien voulu faire M. de Charmasse à l'état civil d'Autun, l'acte de naissance d'Aglaé-Porcia Lanneau, du 12 frimaire an II (2 décembre 1793), établit que cette *très jolie femme*, dont parle l'abbé Lambert, se nommait Louise-Joachin Alix. Quand le pape Pie VII vint à Paris en 1804, Victor de Lanneau fit des démarches pour régulariser sa position au point de vue religieux et être relevé de ses vœux.

2. Chaudenay-la-Ville, canton de Bligny-sur-Ouche (Côte-d'Or).

3. Arnay-le-Duc, chef-lieu de canton de la Côte-d'Or.

son retour, il me trouva dans sa chambre. Il y avait dix ans que nous ne nous étions vus, et nous nous aimions véritablement, quoique, depuis son grand vicariat constitutionnel, nous ne nous écrivions plus.

Mon ami n'était pas magnifique : je couchais dans sa chambre sur des matelas placés près de son lit, nous mangions aussi dans cette même chambre. C'était toujours là que nous étions : nous passions le temps sans nous ennuyer, parlant politique, raisonnant théologie et discutant sans disputer. Je ne gagnai rien sur son esprit. Il continua à regarder la Révolution comme une très belle et très bonne opération, Robespierre comme un grand homme, et sa propre conduite dans l'affaire de la Constitution civile du clergé comme la meilleure.

Je passai huit jours à Chaudenay, où j'eus le temps de me remettre de mes fatigues. Je ne reçus aucune lettre, et je profitai de mon loisir pour informer mon frère de ma fuite et préparer sa famille et lui à supporter avec résignation cette nouvelle épreuve.

Avant de quitter mon ami, je lui fis en tête à tête une proposition qui eût à la fois satisfait sa conscience, son honneur et moi. « Pontarlier [1] est à l'extrême frontière, « lui dis-je : j'ai des fonds, vous achèterez une petite voi- « ture et un cheval, je prendrai le titre et les fonctions de « votre charretier ; vous écrirez d'avance la date de votre « départ ; votre frère gardera le secret de votre arrivée et « viendra au-devant de vous, et, au lieu de passer par « Pontarlier, nous irons droit en Suisse. » Enfin je lui promettais de partager avec lui tout ce que j'aurais à l'étranger et de ne jamais séparer mon sort du sien. Le parti parut trop vigoureux à son âme naturellement timide ;

1. Pontarlier, chef-lieu d'arrondissement du département du Doubs.

il craignait la faim, la misère, et, peut-être, le mépris des prêtres non assermentés.

Le 3 décembre, je me remis en route pour continuer mon voyage. Mon ami m'accompagna plus d'une lieue ; nous marchions lentement pour prolonger le plaisir d'être ensemble, et nous nous séparâmes profondément émus l'un et l'autre : nous ne pouvions guère espérer nous revoir, et nous le sentions bien tous deux.

A mon passage à Couches [1], où je voulais coucher, on refusa de me recevoir à l'auberge où je m'adressai jusqu'à ce que mon passeport fût visé ; et quand, après avoir rempli cette formalité, je me présentai à la maîtresse de la maison, elle m'accueillit encore de fort mauvaise grâce et me refusa durement la chambre à un lit que je lui demandais. Voyant alors que je payais les intérêts, non pas de ma mauvaise mais de ma bonne mine, et qu'on me traitait mal parce qu'on avait deviné mon caractère de prêtre, je pris l'unique parti qui me restait, et, m'adressant au commandant des canonniers de Chalon [2] dont tout l'état-major logeait dans mon auberge, je lui demandai l'honneur de partager leur dîner et de jouir de leur compagnie le reste de la journée, ce qui me fut accordé avec beaucoup de grâce. Toute l'artillerie de Chalon (point de ville en France qui n'eût à cette époque son artillerie et ses artilleurs) était ce soir-là à Couches au grand complet, hommes, canons et caissons. Ils conduisaient à Autun les criminels, détenus jusqu'alors dans les prisons de Chalon. La Convention punissait cette dernière ville de son incivisme, en lui ôtant le tribunal criminel que la Constituante lui avait donné, et le transférait à Autun, en récompense

1. Couches-les-Mines, chef-lieu de canton de Saône-et-Loire.
2. Chalon-sur-Saône, chef-lieu d'arrondissement de Saône-et-Loire.

de son attachement à la Révolution. Avec tous autres canonniers je me serais bien gardé de la démarche hardie que je me permis dans cette occasion ; presque partout ce corps était formé de la lie des sans-culottes : mais je connaissais d'avance ceux de Chalon, et je n'eus point à regretter ma confiance ; ils me traitèrent parfaitement.

Le lendemain, de bonne heure, tout le peuple du long village de Couches était rassemblé sur la place en face de la prison, pour voir partir le triste convoi des prisonniers et leur escorte. Comme je traversais cette foule, une voix s'éleva et dit : « Voilà un prêtre. » Je vis une main me désigner en même temps : et moi, sans faire semblant de rien entendre, sans témoigner la plus légère émotion, sans altération de visage, je continuai ma route, et j'entrai à cinquante pas de là chez un perruquier, où je me fis faire la queue, parlant avec un grand sang-froid de ce dont on parle à ces sortes de gens. Si le moindre trouble m'eût décelé, j'étais perdu avec ce peuple qui, l'année précédente, avait inhumainement massacré quatre prêtres aussi innocents que moi [1].

1. Ces quatre prêtres étaient Michel-Marie Lemercier et Joseph-Étienne Aime, directeurs au grand séminaire de Bourges; Claude-Florimond-Jacques Segrettier, directeur du petit séminaire de Clermont; Florimond Segrettier, son frère, curé de la paroisse de Sainte-Catherine d'Orléans, tous prêtres de Saint-Sulpice. Ils se rendaient en Suisse pour se soustraire à la déportation, prescrite par la loi du 26 août 1792, quand, en passant à Couches, le 9 septembre 1792, ils furent égorgés par la populace, qui venait d'apprendre la nouvelle des massacres de septembre et qui se mit spontanément à imiter les égorgeurs parisiens.

Voici le texte de ce décret du 26 août 1792 :

Art. Ier. Tous les ecclésiastiques qui, étant assujettis au serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790 et celle du 17 avril 1791, ne l'ont pas prêté, ou qui, après l'avoir prêté, l'ont rétracté et ont persisté dans leur rétractation, seront tenus de sortir, sous huit jours, des limites du district et du département de leur résidence, et dans quinzaine hors du royaume. Ces différents délais courront du jour de la publication du présent décret.

Le reste de ma route ne présente rien de remarquable. Je trouvai les autorités de Lons-le-Saunier mieux composées que je ne m'y étais attendu. Je m'y présentai tel que j'étais. Je me fis honneur de la confiance dont j'avais joui auprès du citoyen Penthièvre ; et, en ajoutant que j'avais prêté le serment de liberté et d'égalité, je déclarai nettement que je l'avais fait pour donner une preuve de soumission aux lois du gouvernement actuel de mon pays, et comme prêtre non conformiste bien résolu à demeurer tel. Je donnai pour motif à mon voyage le besoin de me mettre au fait des affaires de ma belle-mère par moi-même et de voir ce qui pouvait être fait en sa faveur. Je parlai aussi des affaires de mon père et du besoin de les régler. J'annonçai que, toutes ces choses terminées, mon passeport étant couvert de visas, je serais forcé d'en demander un autre, qui me fut promis. En somme, je fus bien reçu ; mais le Comité de surveillance révolutionnaire, qui agitait si cruellement le reste de la France, ne se faisait pas encore sentir avec la même violence au Jura ; et pendant que partout ailleurs les cloches descendaient des clochers, que les églises étaient transformées en temples de la Raison et que les prêtres abjuraient leur état, le clergé constitutionnel avait encore à Lons-le-Saunier un culte public.

Art. II. En conséquence, chacun d'eux se présentera devant le directoire ou la municipalité du district de sa résidence, pour y déclarer le pays étranger dans lequel il entend se retirer, et il lui sera délivré sur-le-champ un passeport qui contiendra sa déclaration, son signalement, la route qu'il doit tenir et le délai dans lequel il doit être sorti du royaume.

Art. III. Passé ce délai de quinze jours ci-devant prescrit, les ecclésiastiques non sermentés qui n'auraient pas obéi aux dispositions précédentes seront déportés à la Guyane française. Les directoires de districts les feront arrêter et conduire de brigade en brigade aux ports de mer les plus voisins qui leur seront indiqués par le conseil exécutif provisoire, et celui-ci donnera en conséquence des ordres pour faire équiper et approvisionner les vaisseaux nécessaires au transport desdits ecclésiastiques. (*Moniteur universel*, n° 241, du 28 août 1792.)

J'avais fait préparer ma belle-mère à ma visite, et je pus enfin lui présenter mes hommages. Sa première vue me fit une impression douloureuse, dont le souvenir m'est encore présent. Son ancien embonpoint avait fait place à une maigreur affreuse. Un ulcère sous le pied droit avait opéré ce changement : elle se leva de son fauteuil pour me recevoir et voulut même venir au-devant de moi : elle m'accueillit en véritable mère, des larmes de tendresse coulèrent de ses yeux. Je lui dis ce qui convenait dans une première entrevue et lui communiquai les arrangements que je m'étais proposé de prendre. La nuit devait être pour la famille Vial [1], chez laquelle j'avais accepté une chambre, et le jour pour elle ; je la chargeai, si elle voulait bien, du soin de me nourrir.

Pour assurer ma tranquillité, je crus devoir me renfermer dans un isolement presque complet. En conséquence je sortis peu et ne me présentai que chez un petit nombre de personnes, toutes dans le sens de la Révolution, à l'exception de deux auxquelles je m'ouvris de mes projets.

Je tenais à ne quitter la France qu'avec un passeport de déportation, pour éviter d'être porté sur la liste des émigrés et de voir confisquer mon petit domaine de Montmorot [2], dont je laissais le revenu à ma belle-mère : les autorités municipales et départementales n'en accordaient plus, et je n'en pouvais espérer que des représentants en mission. J'allai à Besançon pour en solliciter un du représentant Bassal [3], avec lequel je m'étais rencontré comme

1. La famille Vial était une famille bourgeoise de Lons-le-Saunier, aujourd'hui inconnue dans cette ville. L'un de ses membres, Claude-Pierre Vial, figure comme témoin dans l'acte de décès de la belle-mère de l'abbé Lambert, avec la profession de cultivateur.

2. Montmorot, village à environ deux kilomètres à l'ouest de Lons-le-Saunier.

3. Jean Bassal était prêtre de la Mission, lors de la Révolution de 1789,

électeur *extra-muros* de la vicomté de Paris. J'arrivai trop tard, il en était reparti. Je passai par Dole, où je voulais sonder les dispositions du représentant Prost [1], jacobin très prononcé, dont j'avais pourtant entendu dire quelque bien. Je ne connaissais personne auprès de qui prendre les renseignements nécessaires. Je m'adressai au procureur-syndic du département, ci-devant professeur au collège de Lons-le-Saunier [2], et je le consultai particulièrement, après m'être fait connaître de lui. Il m'accueillit assez honnêtement, mais me déclara qu'il ferait arrêter tout

dont il embrassa les principes avec chaleur. Il fut successivement curé constitutionnel de Saint-Louis, à Versailles, vice-président du district de cette ville, député de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative et à la Convention. Il y vota la mort du roi et se maria en 1793. En juin 1793, il fut envoyé en mission dans le Jura et le Doubs, avec Garnier (de l'Aube). Rappelé à Paris et accusé de modération aux Jacobins, il affirma pour sa défense qu'il avait ordonné deux mille huit cents arrestations, sans frapper un seul patriote. Il passa plus tard en Suisse comme espion de l'ambassadeur Barthélemy, suivit Championnet en qualité de secrétaire dans ses campagnes d'Italie, et, accusé de dilapidation, fut arrêté sous le Directoire, dont la chute le sauva. Il mourut à Paris en 1802. (Cf. H. Wallon, *Les représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les départements*, t. III, p. 236 et 266.)

1. Claude-Charles Prost, né à Dole le 10 octobre 1742, était juge de paix à Dole, lorsqu'il fut nommé député à la Convention: il y vota la mort du roi, sans sursis. Envoyé dans le Jura comme commissaire de la Convention avec le représentant Léonard Bourdon, en avril 1793, il se mit à la tête du dantonisme dans ce département. Il n'en fut pas moins dénoncé aux Jacobins de Paris pour la marche rétrograde qu'il semblait imprimer dans le Jura : Robespierre présenta sa défense. Il fut rappelé à la Convention en avril 1794, et mourut à Dole le 10 décembre 1804. (H. Wallon, *op. cit.*, t. III, p. 233, 236, 255, 315, 429.)

2. Philibert Buchot, de Maynal (Jura), était régent de 5e et de 6e au collège de Lons-le-Saunier, depuis 1781 : il se démit de ses fonctions pour se graduer en droit. On le qualifia longtemps d'*abbé*, parce qu'il portait l'habit violet, mais il n'était pas prêtre. Doué de beaucoup d'esprit et d'avantages personnels, il était plus homme du monde qu'ecclésiastique et professeur. Il fut, en 1793, procureur-syndic du département et se lia pendant la Terreur avec tout ce que le Jura comptait de plus avancé; mais il n'était pas un homme de sang. Après avril 1794, il remplissait les fonctions de commissaire des relations extérieures de la République, mais il entra et sortit pauvre du ministère. Un de ses compatriotes, M. Roux de Rochelle, connaissant sa misère, lui fit accorder, par l'intermédiaire

autre qu'une ancienne connaissance pour les propos que je venais de lui tenir en tête à tête, et finit par me conseiller de ne plus risquer de pareille démarche auprès de personne.

A mon retour à Lons-le-Saunier, je ne m'occupai extérieurement que de ce que j'avais annoncé comme l'objet de mon voyage. Je m'aperçus que les affaires de ma bellemère allaient en déclinant et ma présence auprès d'elle lui fut fort utile.

Je m'occupai aussi des affaires malheureuses de mon respectable père, dont je pris une connaissance exacte. Mon travail de prédilection, pendant mes moments perdus, était de mettre sur une toile très fine une bonne carte du département. Je trouvai aussi de grandes consolations dans la lecture du bréviaire lyonnais [1], que j'avais eu le bonheur de me procurer.

Quoique très agitée depuis dix mois, ma vie n'en avait pas moins été aussi sacerdotale qu'elle pouvait l'être. En voyage, je n'avais pas manqué un seul jour de dire mes offices aussi complètement que je le pouvais sans bréviaire, et j'avais suppléé par des chapelets et les sept psaumes à ce que ma mémoire me refusait. Quand je marchais seul, il m'arrivait souvent de chanter les psaumes, et ma voix sourde me faisait plus de plaisir qu'une

de Talleyrand, une pension sur l'État au temps de l'Empire. (Désiré Monnier, *Annales semi-contemporaines, simples notes de ce qui s'est passé relativement à la Révolution, dans le Jura, de 1787 à 1796*, dans les *Annuaires du Jura* de 1846 à 1857.)

1. Ce bréviaire était celui qui avait été mis en usage dans le diocèse de Lyon par Mgr de Montazet, en 1776. Il s'inspirait de la méthode et des idées du bréviaire parisien de Mgr de Vintimille, élaboré par Vigier, Mésenguy et Coffin en 1735, et entaché de l'esprit janséniste. Une minorité du chapitre de Lyon s'opposa à la réception de la nouvelle liturgie, mais le parlement de Paris, juge en dernier ressort des questions liturgiques, intervint en 1777, et fit cesser toute résistance. (Dom Prosper Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. II, p. 509-512.)

voix éclatante et sonore. En voiture, quand il y avait du danger à articuler des prières, je faisais semblant de dormir et je méditais. La prière était toute mon occupation, je lui devais la prudence, la force et la résignation nécessaires pour éviter, braver et supporter les dangers et les peines. Je dormais peu, et, avant de sortir de mon lit, ordinairement j'avais récité la messe et dit mon *Itinéraire* [1], ainsi que prime et tierce. Sur les grandes routes, mon bâton à la main, j'étais réglé pour tout comme je l'avais été chez Mgr le duc de Penthièvre, au Mont-Valérien ou à Saint-Joseph.

Un prêtre, chanoine de la cathédrale de Besançon et grand vicaire de Lyon au moment de la Révolution, M. l'abbé de Villers [2], travesti en marchand porte-balle, exerçait clandestinement son ministère, avec autant de fruit que de zèle, parmi les catholiques de Lons-le-Saunier. Je recherchai avec empressement l'occasion de le voir. Il y avait six mois que je ne m'étais confessé, j'avais aussi à consulter sur la validité des confessions que j'avais été forcé de recevoir, quoique sans pouvoirs dans le diocèse. Il avait les pouvoirs et les lumières de vicaire général. Je trouvai auprès de lui tout ce que je désirais et la confiance fut entière entre nous dès la première entrevue. Il m'engagea fort à presser mon départ pour la Suisse et me conseilla d'éclairer à l'avance M. l'évêque

1. L'*Itinéraire* est une prière liturgique contenue dans le bréviaire ; elle est récitée par les prêtres et les clercs en voyage.

2. Antoine-Ignace Huot de Villers, fils de Simon-Gabriel Huot, seigneur de Bousseraucourt, Charmoille, Frasnois, Cuve et Villers-sur-Port, et de Magdeleine-Pierrette Favière, né le 16 décembre 1755. Il fut connu sous le nom d'abbé de Villers et nommé chanoine de Besançon en 1785 ; un peu plus tard, il devint vicaire général du diocèse de Lyon. Il émigra d'abord à Fribourg, mais il revint bientôt exercer clandestinement son ministère, déguisé en colporteur, parfois même en gendarme. Il devint plus tard aumônier des pages de Charles X. Il mourut à Paris en 1832.

de Fribourg [1] sur la conduite que j'avais tenue dans l'affaire du serment, par un petit mémoire qu'il se chargeait de faire passer, afin d'être connu avant mon arrivée.

Il y avait encore des hommes modérés dans le Comité de surveillance, et les arrestations commencées en janvier et février ne regardèrent d'abord que les personnes impliquées dans l'insurrection du 31 mai et soupçonnées de fédéralisme. Mais, après l'arrivée du représentant Lejeune [2], commissaire de la Convention, les patriotes disparurent, et l'autorité resta tout entière entre les mains des purs sans-culottes. Alors tout trembla dans le pays.

Les prêtres ne pouvaient être oubliés dans un département accusé de fanatisme. Le 16 ventôse [3], le Comité révolutionnaire reçut de Lejeune la lettre suivante :

« Je suis instruit, citoyens, que plusieurs prêtres inser-
« mentés sont rentrés dans ce district; vous savez que
« cette espèce d'hommes ne cherche qu'à exciter des trou-

1. A partir de la mort de Mgr de Durfort, archevêque de Besançon, 19 mars 1792, l'évêque de Fribourg fut chargé de l'administration du diocèse de Besançon. Depuis la Réforme, c'est là qu'avait été transféré le siège épiscopal de Lausanne. Pendant l'émigration, il fut occupé par les prélats suivants : 1783 à 1795, Bernard-Emmanuel de Lenzbourg, abbé mitré de l'abbaye d'Hauterive; 1795 à 1803, Jean-Baptiste d'Odet d'Orsonnens. Ils avaient le titre d'évêques-comtes de Lausanne, princes du Saint-Empire.

2. Simon P. Lejeune, député de l'Indre à la Convention et obscur séide de Robespierre, s'était signalé par une haine féroce contre les Girondins. Il arriva à Besançon le 24 janvier 1794, muni de pouvoirs illimités pour l'établissement du gouvernement révolutionnaire : son action s'étendit aussi au département du Jura. Sensuel et cruel, il avait un culte et une passion pour la guillotine : il se servait d'un appareil de ce genre pour couper la tête à ses poulets. Il était précédé de la renommée la plus sinistre : cependant il manifesta parfois quelque douceur, notamment à Pontarlier, où, en mai 1794, il ouvrit les portes de la prison à trente-quatre religieuses et à beaucoup d'autres suspects. Il parut bientôt regretter cette clémence inaccoutumée; heureusement la région ne tarda pas à être délivrée de ce triste personnage. Il mourut en Allemagne vers 1820.

3. 6 mars 1794.

« bles et que la loi les a frappés. Surveillez avec soin ces
« ennemis de notre chère patrie. Employez tous les
« moyens de les découvrir. Je vous autorise à les mettre
« en état d'arrestation dans toute l'étendue du district, à
« la condition expresse de m'en instruire, enfin de les
« dévouer promptement à la juste vengeance de la nation.

« Salut et fraternité. »

Tout annonçait que des mesures vigoureuses allaient être prises, et, quoique je n'en connusse pas les détails, ni cette horrible lettre, qu'on me saura gré d'avoir conservée pour donner une idée de la manière inhumaine dont on traitait alors les prêtres, je me déterminai à ne pas attendre plus longtemps, et je préparai tout pour mon départ.

Une parente de ma belle-mère, très voisine de l'extrême frontière, s'était proposée pour me conduire en Suisse, par elle-même ou par sa nièce : car c'était dans la compagnie des femmes que les prêtres voyageaient alors. Elle avait promis d'être prête à mon premier signal. Mais ma situation personnelle était dès lors beaucoup plus dangereuse que je ne pouvais l'imaginer. Une dénonciation avait été faite contre moi. La voici telle que je l'ai copiée sur les registres du Comité de surveillance : « Le « citoyen Lambert a dit que la contre-révolution arrive-« rait bientôt ou, tout au moins, que les patriotes auraient « le dessous. »

Malheureusement, au moment de partir, je me ressouvins de la promesse qu'on m'avait faite d'un passeport, qui m'importait peu, mais qui importait beaucoup à ma belle-mère. N'étant qu'à douze lieues de la frontière, j'aurais été mis, sous quinzaine après ma disparition, sur la liste des émigrés, et tout ce que je laissais à cette bonne

femme lui eût été impitoyablement enlevé. Je me présentai donc à la municipalité. C'était me livrer moi-même à mes ennemis. Bien accueilli par le procureur de la commune, qui, se trouvant seul, venait de me remettre au lendemain, je descendais assez triste de voir mon départ retardé d'un jour, quand un surveillant m'ordonna de le suivre dans la salle où le Comité tenait ses séances. Il n'y avait pas moyen de lui échapper, et je le suivis. Là, je subis un interrogatoire assez long. Tout ce que je pus dire pour ma défense fut inutile. Mon arrêt était prononcé avant même que j'eusse paru, et je fus unanimement condamné à l'incarcération proprement dite. Quatre surveillants me conduisirent à la prison, où je fus écroué et mis au pain de la nation.

J'eus à supporter la mauvaise humeur du geôlier. Il ne s'était pas encore consolé de l'évasion d'un prêtre, qui, en faisant semblant de jouer dans la première pièce, avait profité très adroitement du moment où la geôlière ouvrait la porte pour s'échapper, au moment même où l'on sortait du club au-dessus. « Celui-ci, dit-il, ne m'échappera pas « comme mon *boiteux* [1], il y a huit jours ; je saurai bien « l'en empêcher. » Il ne me traita pourtant pas comme un criminel. Je fus mis dans une chambre de suspects.

Mon premier soin fut d'écrire à ma belle-mère pour la tranquilliser. Après avoir satisfait à ce devoir, je jetai les yeux sur ce qui m'environnait, et je vis au coin du feu

1. Ce captif était M. Drouin, surnommé l'abbé *Petit*, qui devint plus tard curé de Charchilla (Jura). Il était boiteux en effet, mais très vif et très alerte. L'évasion avait été concertée avec la domestique du concierge, appelée Rada. On était convenu qu'en passant la porte de la cuisine, cette servante laisserait tomber sa charge et qu'à la faveur du désordre que cette chute occasionnerait, l'abbé Drouin s'évaderait. Ce qui arriva. Cette courageuse fille ne s'était placée chez le concierge de la prison que pour venir en aide aux détenus. (Désiré Monnier, *Annales semi-contemporaines*, mars 1794.)

une grande figure que je crus reconnaître : « Il me « semble, dis-je en m'approchant, que c'est à M. de Marnésia [1] que j'ai le malheur de parler. — A lui-même. — « Eh! Monsieur, je vous croyais en Amérique, et je vous « y croyais heureux! — Une preuve que je n'y suis pas, « c'est que me voici ici. » Ce début n'annonçait pas l'envie de lier conversation; elle se lia néanmoins. Je lui dis que j'étais le frère d'un homme qu'il honorait de son estime [2], je lui rappelai que moi-même je l'avais vu au Mont-Valérien, avant son départ pour l'Amérique. Enfin nous nous trouvâmes en pays de connaissance : il m'apprit une partie de ses aventures, et comment il avait été obligé d'abandonner son entreprise du Scioto [3] et de revenir en France. Dès ce moment nous nous trouvâmes

1. Claude-François-Adrien, marquis de Lezay-Marnésia, fils de François-Gabriel, marquis de Lezay, et d'Antoinette de Bressey, né à Metz en 1735, seigneur de Saint-Julien et de Moutonne. Ancien capitaine au régiment du Roi (Infanterie), il s'était montré, en 1789, un des gentilshommes du pays les plus favorables au tiers état et à la réforme des abus; mais les événements de 1790 l'avaient effrayé pour l'avenir. Après la clôture de la première session de l'Assemblée nationale, il s'embarqua pour l'Amérique, afin de tenter un essai de colonisation en Pensylvanie, sur les bords du Scioto; il emmenait avec lui des cultivateurs, des artistes et des ouvriers. Trompé dans ses espérances, il revint à Paris en 1792, languit pendant onze mois dans les prisons et mourut à Besançon, le 2 novembre 1800, des suites d'une maladie cruelle, contractée pendant cette longue captivité. Il fut, dit-on, l'ami de tous les hommes, mais particulièrement des savants et des littérateurs peu favorisés de la fortune : il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages en vers et en prose et composa le poème didactique des *Paysages*. Il était l'admirateur passionné de Bernardin de Saint-Pierre. Il avait épousé Marie-Claudine de Nettancourt, auteur des *Lettres de Julie à Ovide*, morte à Londres, en émigration, en 1793. Ils laissèrent deux fils, qui devinrent tous deux préfets et qui jouirent sous l'Empire d'une certaine faveur, parce que leur sœur avait épousé Claude de Beauharnais, père de la princesse de Bade et cousin d'Alexandre de Beauharnais. (Cf. Désiré Monnier, *Les Jurassiens recommandables*, p. 499.)

2. L'auteur fait allusion à son frère Jean-François Lambert, qui habitait Paris avant la Révolution, et se distinguait par son dévouement aux malheureux et aux pauvres. Cf. *Introduction*.

3. Scioto, rivière des États-Unis d'Amérique. Elle se jette dans l'Ohio à Portsmouth, après un cours de 360 kilomètres dans l'État d'Ohio.

liés et par le malheur et par la religion. Notre confiance fut intime, malgré la différence de nos opinions politiques. Constituant, il avait été un des quarante-cinq qui s'étaient réunis au tiers avant leur ordre, et, pour le fond de son système, il était Anglais. Comme nous avions la même chambre, il voulut que nous n'eussions qu'une table; son frère, commandeur de Malte et lieutenant-général des armées du Roi [1], en faisait les frais. J'acceptai de la partager, me réservant d'y ajouter ce que bon me semblerait.

Le lendemain, nous étions à jouer aux échecs dans la chambre du geôlier, quand, vers midi, la porte s'ouvrit, et je vis entrer le malheureux abbé de Villers, conduit par les agents du juge de paix. Je parvins avec peine à cacher mon trouble et à continuer tranquillement ma partie. Dès qu'il me fut possible, j'allai lire son nom sur les registres et vins le féliciter, quand il fut seul dans sa chambre, sur ce que son affaire n'était qu'au correctionnel. Il avait été arrêté au sortir d'une maison où il venait de dire la messe, ayant encore sur lui un rituel et d'autres objets du culte, qui l'avaient fait considérer comme suspect. Dans son interrogatoire, sans faire de mensonge, il avait eu l'adresse de ne pas avouer son état de prêtre. Il avait donné son vrai nom, et avait

1. Anne-Étienne-Gaspard de Lezay-Marnésia, frère du marquis, né vers 1733, entra dans l'ordre de Malte et obtint la commanderie de Carcassonne. La Révolution l'en ayant dépouillé, il vint habiter Lons-le-Saunier. En 1790, il était colonel de la garde nationale de Lons-le-Saunier; il renonça l'année suivante à la qualité de citoyen français, mais la reprit en mai 1793 : bientôt incarcéré, il recouvra sa liberté en octobre 1794. Il mourut en 1818, dans un âge très avancé. Nous ignorons à quelle époque il fut promu lieutenant général; sa nomination comme maréchal de camp est du 21 septembre 1788. Il a laissé le souvenir d'un vieillard de haute taille, de manières distinguées, mais prodigue et léger de mœurs comme de caractère.

ajouté que depuis quelque temps il s'était fait marchand forain. Tout cela s'était trouvé conforme à son passeport et à la vérité.

Cette rencontre acheva de nous lier étroitement. Je fis ce que je pus pour écarter de lui tout soupçon de sa qualité de prêtre, et on ne l'appela dans la prison que le *marchand catholique*.

Les jours suivants nous amenèrent de nouveaux compagnons de captivité de Saint-Julien [1], terre principale de M. de Marnésia. C'étaient de bonnes gens compromis pour des tracasseries de village, à la suite des assemblées de commune, tous cultivateurs, à l'exception d'un chirurgien, dont la gaieté nous fut quelquefois utile contre les ennuis de la prison. Je reconnus dans un des gendarmes d'escorte un ancien confrère. Cette métamorphose m'étonna moins dans un moment où il s'en faisait tant. Il y avait alors des prêtres déprêtrisés dans toutes les classes civiles et militaires. Le clergé constitutionnel eut aussi l'honneur de nous envoyer deux de ses membres.

Le bon et respectable M. Vaillant [2], d'abord receveur du bailliage, puis receveur du département, universellement aimé pour son obligeance et sa loyauté, fut écroué avec nous pour avoir payé les troupes levées pour le fédéralisme. Quelques jours après son arrivée, il eut la douleur de voir son ami, M. Vivian [3], médecin aussi dis-

1. Saint-Julien, chef-lieu de canton du Jura.

2. Claude-François Vaillant de Bovent, né à Péronne en 1738, ex-receveur du district de Lons-le-Saunier, arrêté le 16 mars 1793 : il fut condamné à mort le 12 juillet 1794, par le tribunal révolutionnaire de Paris, présidé par Coffinhal, pour avoir déféré aux ordres de l'administration fédéraliste, en livrant les fonds dont il était détenteur, et pour ses opinions contre-révolutionnaires bien connues ; il fut exécuté le lendemain. (Cf. H. Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, t. V, p. 388.)

3. Jean-Baptiste Vivian, de Conliège, né en 1742, ex-membre du conseil général du département, arrêté pour fédéralisme, fut condamné par le

tingué par ses connaissances que par la sagesse et la modération de ses sentiments, venir lui même se constituer prisonnier, pour échapper aux autorités et aux inquiétudes qui le poursuivaient dans sa retraite. Il avait d'abord fui un mandat d'arrêt lancé contre lui comme membre du Comité de salut public du Jura pendant l'insurrection du 31 mai. Il crut, en se livrant, conserver au moins son bien à sa famille; il perdit tout, et même la vie.

Tandis qu'on remplissait ainsi notre prison, on n'oublia pas celle des Cordeliers [1]; et lorsqu'on eut entassé pêle-mêle dans ces deux maisons suspects, prévenus et criminels, au delà de ce qu'elles pouvaient contenir, on dut songer à nous envoyer ailleurs pour faire place à d'autres. Il fut bientôt question de nous faire partir pour Besançon; déjà on y avait expédié un convoi d'une trentaine de fédéralistes. Nos tyrans tinrent un grand conseil, et notre translation y fut arrêtée. Tous les scélérats, c'était le nom que les vertueux jacobins donnaient aux détenus, devaient partir de la ville le 8 germinal (28 mars 1794). Tout fut prêt au jour convenu, et, à huit heures, les gendarmes arrivèrent.

Je me hâtai de faire mon sac de nuit. Ma belle-mère y avait ajouté ce qui m'était nécessaire en linge, et j'étais mieux pourvu qu'en arrivant. J'avais eu soin de faire passer trois ou quatre cents francs en assignats à cette respectable femme, pour qu'elle ne fût pas la dupe de sa générosité à mon égard.

même tribunal que M. Vaillant de Bovent et exécuté le même jour. Il s'était livré lui-même, après avoir, dans une réunion, à Moiron (Jura), engagé ses amis à suivre l'exemple qu'il allait donner. (Cf. H. Wallon, *op. cit.*, t. V, p. 388.)

1. A Lons-le-Saunier, la maison d'arrêt était dans l'hôtel de ville, et la maison de détention dans l'ancien couvent des Cordeliers.

Plus d'une fois j'avais songé aux moyens de recouvrer ma liberté, et j'aurais pu le faire facilement à Lons-le-Saunier, où souvent toutes les clefs étaient à notre disposition. Je préférai réserver cette faculté pour mon ami M. l'abbé de Villers; il en avait plus besoin que moi, et je comptais sur la Providence pour de nouvelles occasions ailleurs. Je voulus, en partant, laisser à mon ami quelqu'un qui voulût et pût lui rendre tous les services dont un prisonnier a besoin. La servante de ma belle-mère me parut très propre à remplir mon but. Elle n'avait pas seize ans, et cachait, sous les dehors de l'enfance, une âme énergique et élevée, et, sous des formes raides, un esprit simple et adroit.

Je la tirai à l'écart, et après l'avoir forcée d'accepter douze à quinze francs en témoignage de ses bons services : « Reine, lui dis-je, vous voyez ce prisonnier en pantalon « gris, qui me regarde en paraissant occupé de tout autre « chose, c'est un prêtre; mais il faut que nos Marats (c'est « ainsi qu'on appelait les jacobins à Lons-le-Saunier) ne « puissent jamais deviner qu'il l'est, et c'est un secret que « je confie à votre discrétion. Il est mon ami et mon con- « frère ; faites pour lui tout ce que vous feriez pour moi ; « et j'en aurai plus de reconnaissance que s'il s'agissait de « moi-même. » Elle me promit, en pleurant, de lui consacrer tous ses soins, et elle a bien répondu à ma confiance. A force de complaisance, elle parvint à se rendre maîtresse dans la maison du geôlier et se servit de son influence pour adoucir par tous ses moyens le sort de mon ami. De son côté, il me donna un billet, écrit de sa main, pour deux demoiselles de Besançon, auxquelles je fus par la suite redevable de ma liberté [1]. Il était dans la joie de

1. Mlles Lacaze. *Infra*, p. 101.

n'être pas de ce voyage. Rien n'eût pu le sauver à Besançon, où il était connu par sa famille et signalé par son zèle antirévolutionnaire. Les voitures étaient arrivées, je l'embrassai et j'allai recevoir les chaînes qui m'étaient destinées, et que je partageai avec le garde-étalon de Saint-Julien.

Je comptai en tout neuf à dix voitures; c'étaient de longs chariots francs-comtois garnis de ridelles, de dix planches chacun, et dont les sièges étaient des bottes de paille également espacées sur la longueur. Quand nous fûmes tous montés, un gendarme à cheval se mit en tête, un autre en queue; trente canonniers, le sabre nu sur l'épaule et un pistolet à la ceinture, se rangèrent sur la longueur du convoi; leur tambour battit la marche, et nous voilà en route. Nous avions parmi nous tout ce que Lons-le-Saunier comptait de plus distingué et de plus honnête. Aussi toute la ville était dans la consternation; quelques enfants et un petit nombre de jacobins furent les seuls spectateurs de notre départ.

M. de Marnésia, en passant devant l'hôtel d'Évreux [1], où cinq ans auparavant il avait été porté en triomphe, ne put s'empêcher de remarquer la différence qui séparait deux époques si rapprochées.

Par notre réunion avec les prisonniers des Cordeliers, le clergé constitutionnel se trouva considérablement renforcé. Nous avions même avec nous son chef, l'évêque Moïse [2]. Celui-ci avait bien consenti à se démettre entre

1. Cet hôtel porte le n° 8 de la place Perraud, à Lons-le-Saunier : cette place se nommait place d'Évreux en 1789. Ce nom venait de ce que cet hôtel avait appartenu à Louis-Albert de Lezay-Marnésia, doyen du chapitre de Saint-Jean de Lyon, évêque d'Évreux, qui y mourut le 4 juin 1790 : il était l'oncle du marquis de Lezay-Marnésia, emprisonné en 1793.

2. François-Xavier Moïse, né aux Gras (Doubs) en 1742, fut nommé professeur au collège de Dole, où sa réputation lui attira un grand nombre

les mains de la nation du diocèse du Jura, parce que c'était la nation qui le lui avait confié, mais il avait refusé avec beaucoup de fermeté ses lettres d'évêque, c'est-à-dire l'abjuration de son état. Nous avions aussi cinq femmes, compagnes de nos malheurs : deux avaient été arrêtées comme prévenues d'avoir donné asile au *marchand catholique*.

Sur la route, nous eûmes la liberté de marcher à pied; mais, dès que nous approchions des villes, on nous forçait de remonter en voiture, pour déployer le même appareil qu'à Lons-le-Saunier.

Nous fûmes parfaitement reçus à Poligny [1]. On nous y prodigua tous les secours et même tous les agréments qu'il fut permis de nous procurer. Nos canonniers au contraire y furent maltraités; on ne leur fit pas la moindre politesse, et on s'en tint, dans les maisons où ils logèrent, à la stricte exécution du règlement. Nous ne fîmes que passer à Arbois [2]; l'esprit y était bien différent : nous fûmes même insultés par la populace. A Salins [3], nous retrouvâmes les bonnes dispositions des habitants de Poligny.

d'auditeurs. En 1790, il prêta le serment constitutionnel et fut nommé, en 1791, évêque du Jura. Arrêté à Condat-Montagne (Saint-Claude), le 24 ventôse an II, il se démit de ses fonctions d'évêque. Remis en liberté, il adhéra aux deux encycliques publiées par les constitutionnels en 1795, et parut aux conciles tenus à Paris en 1797 et 1801. Nommé après le concordat chanoine honoraire de Besançon, il mourut dans la retraite à Morteau, le 7 février 1813. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages relatifs aux affaires de l'Église de France pendant la Révolution : il a laissé des *Lettres pastorales*, des *Mandements* et, en manuscrit, une *Défense des libertés de l'église gallicane*.

1. Poligny, chef-lieu d'arrondissement du Jura, à vingt-cinq kilomètres environ de Lons-le-Saunier.

2. Arbois, chef-lieu de canton du département du Jura. Les habitants en ont été connus de tout temps pour leurs opinions avancées. En 1834, les journaux ne publièrent-ils pas cette dépêche restée célèbre : « Paris, Arbois et Lyon sont tranquilles »?

3. Salins, chef-lieu de canton du Jura. Les prisonniers y couchèrent le 29 mars.

Un de nos jeunes gens s'évada dans la nuit, et M. d'Amandre [1] fut mis en liberté sur un ordre de Prost. Tout cela nous donna de la joie et de l'espérance.

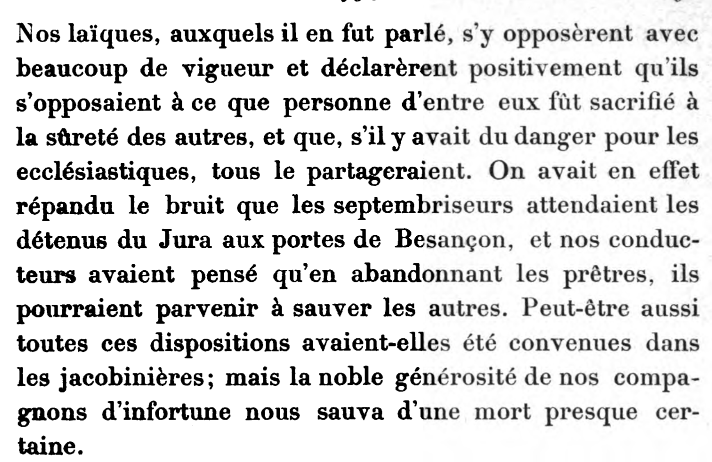
Le lendemain, nous suivîmes des gorges au pied des montagnes, sans qu'aucun de nous profitât de l'occasion pour s'échapper. Si nous eussions voulu nous révolter, rien n'eût été plus facile ; nous étions plus de soixante, et, quoique sans armes, avec de l'ensemble dans notre insurrection, nous serions venus à bout de nos trente canonniers. Nous n'étions même plus enchaînés depuis Poligny. Mais la terreur avait paralysé les courages, et nous nous laissions conduire, quoique bien supérieurs en force. J'ai fait plus d'une fois cette réflexion en route ; mais, loin de la communiquer à d'autres, j'osais à peine y songer moi-même. A cette époque, les choses se passaient à peu près de même dans tous les départements. Cette observation est humiliante, et, en ma qualité de Français, je voudrais pouvoir l'oublier.

En arrivant à Quingey [2], nous eûmes lieu de nous apercevoir que nous avions quitté le Jura. Les canonniers de l'escorte furent obligés de tirer le sabre pour nous protéger contre les insultes menaçantes de quelques sans-culottes.

Le soir même, les chefs de notre escorte tinrent conseil et arrêtèrent que tous les ecclésiastiques seraient placés sur une même voiture, qui formerait la tête du convoi.

1. Antoine-Ferdinand, comte d'Amandre, seigneur de Virechâtel, Nance et Maynal, fils d'Éléonor-Joseph-Louis d'Amandre et d'Élisabeth d'Hennezel. Il avait épousé, par contrat du 23 août 1774, Pétronille de Vaulchier. Arrêté le 26 mars 1794, il fut remis en liberté trois jours après. Porté sur la liste des émigrés, il obtint d'en être rayé le 15 avril 1795. Le comte d'Amandre fut conseiller de préfecture sous la Restauration, et mourut à Lons-le-Saunier en 1831.

2. Quingey, chef-lieu de canton du Doubs, à environ vingt kilomètres de Besançon.



Nos laïques, auxquels il en fut parlé, s'y opposèrent avec beaucoup de vigueur et déclarèrent positivement qu'ils s'opposaient à ce que personne d'entre eux fût sacrifié à la sûreté des autres, et que, s'il y avait du danger pour les ecclésiastiques, tous le partageraient. On avait en effet répandu le bruit que les septembriseurs attendaient les détenus du Jura aux portes de Besançon, et nos conducteurs avaient pensé qu'en abandonnant les prêtres, ils pourraient parvenir à sauver les autres. Peut-être aussi toutes ces dispositions avaient-elles été convenues dans les jacobinières; mais la noble générosité de nos compagnons d'infortune nous sauva d'une mort presque certaine.

Enfin nous arrivâmes à Besançon, et notre escorte nous quitta à la porte des Capucins [1]. Nous n'avions eu qu'à nous louer de nos canonniers ; la plupart étaient des gens séduits ou trompés : il n'y avait pas entre eux de ces scélérats possédés de la passion du crime.

Nos compatriotes, qui nous avaient précédés aux Capucins, savaient que nous arrivions et nous tenaient prêt un excellent dîner ; c'était notre premier repas de ce jour, il fut aussi gai qu'il pouvait l'être entre détenus. Nous leur donnâmes des nouvelles de tout ce qui leur était cher, et nous reçûmes d'eux tous les renseignements dont nous avions besoin. Après dîner, on pensa aux logements. La maison des Capucins avait été précédemment occupée par les suspects du département du Doubs : leurs familles y avaient fait porter tout ce qui leur était nécessaire, et, à leur départ, les autorités avaient exigé qu'ils laissassent leurs meubles, lits et linge pour l'usage de ceux qui les

1. Le couvent des Capucins, situé rue Saint-Vincent, occupait les bâtiments affectés aujourd'hui à la Direction d'artillerie.

remplaceraient. Ainsi nous nous trouvions en hôtel garni, au moins pour la plupart. Le marquis de Marnésia, à raison de ses infirmités, eut un appartement isolé, le commandeur et moi une chambre commune avec alcôve et cabinet : tout le monde fut logé assez commodément.

Nous nous réunîmes pour la table, MM. de Marnésia et moi, et nous prîmes pour quatrième le jeune Gordon[1]. Nous trois jeunes gens avions notre semaine pour mettre la table : le semainier aidait aussi à balayer le réfectoire commun à douze autres détenus. M. le commandeur, que nous avions déchargé de cet embarras, s'était donné lui-même l'emploi d'aller tous les jours recevoir notre dîner des mains du traiteur et de l'apporter sur la table. Il se composait d'une soupe, un bouilli, deux entrées, un rôti, un morceau de fromage, du pain de l'égalité *(sic)* mangeable pour l'ordinaire, et une bouteille d'assez bon vin du pays. On gardait pour le soir le rôti, ou ce qui lui correspondait en maigre. Tout cela ne nous coûtait par jour que quatre francs en assignats.

Nous étions plus de soixante détenus : le plus grand nombre était de Lons-le-Saunier, et je me vis réuni par la Révolution à ce qu'il y avait de mieux dans mon pays. Il fallait une pareille circonstance pour me rappeler à leur souvenir. Depuis octobre 1777 que j'avais quitté Lons-le-Saunier pour entrer dans la congrégation de Saint-Joseph, je n'y avais paru que rarement et pour peu de jours ; la dernière fois en 1784, avant mon voyage à Paris et mon établissement au Mont-Valérien.

1. Le jeune Gordon était fils de M. Gordon d'Ainzy, ancien directeur au corps royal du génie et maréchal de camp, qui avait été avec d'Arçon au siège de Gibraltar; il s'était fixé à Lons-le-Saunier en 1778. Cette famille était originaire de Versailles. (Désiré Monnier, *Annales semi-contemporaines.*)

J'étais le seul prêtre qui eût des pouvoirs du diocésain : ainsi je me regardais comme le curé de cette captivité, et je-pris toutes les précautions pour ne blesser personne et ne pas altérer la confiance nécessaire à mon ministère. Je parlais à tout le monde ; je rendais indifféremment le peu de services que je pouvais ; je m'efforçais de calmer les ressentiments, d'adoucir les aigreurs et de prévenir les altercations. Quelquefois même j'ai eu recours à d'autres moyens qu'à ceux de la douceur : il m'est arrivé une fois de saisir au collet un homme de qualité qui s'emportait à des paroles indignes de lui, et de le reconduire à sa chambre, sans qu'il s'en plaignît ni que personne trouvât que j'avais trop fait. Outre ces précautions particulières, il y en avait de générales à prendre au milieu de Franc-Comtois : car le caractère des habitants de Lons-le-Saunier tient au caractère général de la province et conserve, sous les dehors de l'affabilité et de la politesse, un certain ton de raideur. Il me semble avoir généralement atteint mon but, et je dois dire que j'ai eu autant à me louer de mes compatriotes que j'ai désiré qu'ils eussent à se louer de moi.

Je vivais avec nos prêtres constitutionnels sans les éviter comme sans les rechercher, et quand la conversation se portait sur les objets qui nous divisaient, j'articulais clairement et en peu de mots ma façon de penser, mais de manière à éviter les longues discussions. J'en usais de même avec l'évêque Moïse, qui méritait des égards particuliers par des connaissances au-dessus de celles du clergé de la province. En général, les ecclésiastiques franc-comtois, à part leur *Imitation*, Rodriguez [1], Bour-

1. Alphonse Rodriguez, jésuite espagnol, né à Valladolid en 1526, mort à Séville en 1616, qui composa la *Pratique de la perfection chrétienne*, ouvrage estimé, qui a eu dans notre langue plusieurs éditions.

daloue et leurs cahiers de théologie, ne lisent rien ou presque rien, et, quoiqu'il y ait eu parmi eux beaucoup d'apologistes de la religion, il y en a bien peu dont, avec des oreilles françaises, on puisse entendre les instructions. En revanche, ils savent bien la théologie qu'on leur a enseignée, et excellent dans l'art difficile de gouverner une paroisse. En tout, ils sont bons prêtres plutôt que prêtres instruits. Moïse unissait à une érudition étendue un esprit systématique et hardi, et je ne m'étonne pas qu'il se soit jeté dans la Révolution. On m'a assuré qu'il écrivait mal; moi, je puis assurer qu'il parle bien et qu'il faut se précautionner contre lui quand on l'écoute : je lui ai rendu quelques services réels, qu'il a probablement ignorés. L'opinion parmi nos détenus n'était pas favorable au clergé constitutionnel : notre jeunesse cherchait à s'égayer aux dépens de cette Grandeur et de ses prêtres; on se disputait à qui leur jouerait le plus de tours et leur dirait les choses les plus piquantes. J'obtins souvent qu'il fût traité plus humainement et plus décemment.

Parmi les personnes qui méritaient toute mon estime et mon attachement, j'ai déjà cité le docteur Vivian et M. Vaillant. J'étais là avec MM. de Marnésia, mais je n'ai eu de l'amitié que pour le marquis, dont le caractère, quoique livré à des écarts, était plus rapproché du mien et dont l'état intéressait ma sensibilité. Le jeune Gordon était bon et honnête, mais sans caractère. M. de Jouffroy [1], ayant été amené de son château du Pin [2], et étant devenu notre commensal à la place du marquis [3], je

1. Jean-Emmanuel-Martin, comte de Jouffroy-Gonsans, baron du Pin, capitaine au régiment du Roi, marié à Louise-Gabrielle-Joséphine de Froissard-Broissia, morte en 1840.
2. Le Pin, canton de Voiteur (Jura).
3. Le marquis de Lezay-Marnésia était sans doute tombé malade.

lui vouai tous les sentiments dus à son caractère, à ses connaissances et à son excellente conduite. Parmi les autres gens de qualité, je distinguai M. de Saint-Germain [1], jeune homme digne en tout de son nom par son courage et son énergie, le cadet des Rotalier [2], de la douceur et de la vertu la plus aimable, l'aîné [3], distingué par sa franche probité. Parmi les quatre frères Huguenet [4], je retrouvai deux anciens condisciples. Je me liai surtout avec Mathieu, le puîné, qui devint le confident de mes desseins; mais aucun ne me sembla plus digne d'inspirer et de sentir une véritable amitié que M. Guigue, l'aîné [5]: la suite a prouvé que je ne m'étais pas trompé. Il y avait

1. Claude-Louis-Claire-Élisabeth de Saint-Germain, né au château de Courlans (Jura), le 24 avril 1768, fils de Claude-Charles, baron de Saint-Germain, seigneur de Courlans, Chavannes, Culey et Flacey, ancien capitaine au régiment de Flandre, et de Françoise-Élisabeth de Badurot. Il était marié dès 1790 à Flore-Marie-Joachine Féra de Saint-Phal, et, en 1791, était officier au régiment de Royal-Cravate. Il était le filleul et le proche parent de Claude-Louis de Saint-Germain, qui fut ministre de la guerre sous Louis XVI. Il échappa à la mort et fut mis en liberté en janvier 1795.

2. Pierre-Laurent-Xavier de Rotalier, dit de Chalandigney, né à Lons-le-Saunier le 5 août 1741, fils de Félix-Désiré Petitjean, seigneur de Rotalier, conseiller à la chambre des comptes de Dole, et d'Anne-Antoinette Prost, mort célibataire à Lons-le-Saunier en 1816.

3. Alexis-Désiré de Rotalier, frère du précédent, né à Lons-le-Saunier en juillet 1726, major au régiment du Soissonnais, mort à Dijon sans postérité en 1807. Les deux frères furent mis en liberté en janvier 1795.

4. Ils étaient fils de François-Xavier Huguenet, avocat, mort avant 1789, et de Marguerite Pourtier, d'une famille bourgeoise de Lons-le-Saunier; ils se nommaient : 1° Guillaume-Simon, conseiller au bailliage présidial et échevin de Lons-le-Saunier en 1775, mort dans cette ville le 22 novembre 1800; 2° Mathieu-Maximin, qualifié officier d'infanterie en 1769, mort le 4 août 1812; 3° Joseph-François-Guillaume; 4° François-Xavier-Cyprien, né à Lons-le-Saunier en 1748, marié le 28 janvier 1793 à Anne-Marie-Antoinette de Saint-Germain. Il n'eut pas de descendants mâles. Les quatre frères Huguenet portaient le titre d'écuyers avant la Révolution.

5. Jérôme-Bonaventure Guigue, avocat, fils de Jean-Baptiste Guigue, écuyer, et de Reine-Antoinette Paret de Moyron, né en 1740; il fut arrêté en janvier 1794. Transféré à Besançon avec l'abbé Lambert en mars 1794, il fut remis en liberté en janvier 1795. Il mourut à Lons-le-Saunier, le 17 février 1823.

des hommes aimables et estimables dans toutes les autres classes : je dois surtout citer comme un homme extraordinaire l'imprimeur Delhorme [1], doué d'une âme élevée et forte, d'un esprit vif, étendu, brillant, et qui eût été accompli avec une éducation plus soignée et un caractère plus haut et plus flexible.

Sous le rapport politique, nous avions des hommes de toutes les nuances et de tous les partis. Le royaliste pur se trouvait entre le monarchiste et le constitutionnel. Le plus grand nombre était là pour fédéralisme. Nous avions aussi des républicains et des jacobins. Sous le rapport religieux, quelques-uns avaient perdu la foi, ou n'en avaient jamais eu; un grand nombre la conservait, mais s'en embarrassait peu dans la pratique : beaucoup s'honoraient de bien remplir leurs devoirs de chrétiens et de catholiques, personne n'affichait l'incrédulité : les prêtres, et même les assermentés, se conduisaient presque tous d'une manière édifiante. Tels étaient les détenus au milieu desquels je me trouvais, et l'on voit qu'il y avait plus de bien que de mal et qu'avec un peu de connaissance des hommes et de la Révolution, je devais être content d'une telle société, et que j'aie pu m'applaudir d'une captivité qui m'a valu l'affection de tant de mes concitoyens et m'a rendu à Lons-le-Saunier mes droits de cité, presque effacés par une absence de vingt-six ans.

1. Claude-André Delhorme, fils de Pierre Delhorme, imprimeur à Lons-le-Saunier, éditeur du *Tribun du Jura* en 1790, officier de la garde nationale de Lons-le-Saunier, arrêté à Louhans (Ain), dans le courant de septembre 1793, pour injures envers la Convention. Amené à Paris et condamné à mort avec plusieurs fédéralisies du Jura, il n'échappa à son sort que parce qu'au moment où on faisait monter les condamnés sur une charrette, il ne s'y trouva plus de place pour recevoir son gros corps, qui était en effet colossal. On le fit rentrer dans son cachot, où il resta oublié jusqu'au 9 thermidor.

Les occupations ordinaires étaient les journaux, le jeu, la conversation et les promenades dans les grands corridors; car le jardin nous était interdit. J'y joignais pour ma part la prière, la lecture de quelques livres que je louais en ville, la rédaction de pétitions pour mes compagnons d'infortune, et l'exercice de mon ministère. Je me chargeai aussi du soin des malades et me constituai l'infirmier général.

Dès mon arrivée à Besançon, je m'étais concerté sur les moyens d'évasion avec les demoiselles Lacaze [1], auxquelles le *marchand catholique* m'avait adressé. Mais, me regardant comme utile aux prisonniers en ma qualité de prêtre, je résolus d'attendre, pour les mettre en usage, que le danger devînt plus imminent pour moi, ou qu'il fût question de nous transporter à Paris.

Nous fûmes étonnés un jour d'apprendre que huit de nos prétendus fédéralistes allaient être transportés à la Conciergerie. MM. Vaillant et Vivian étaient du nombre, et tous les efforts de leurs amis pour les engager à prendre la fuite furent inutiles. Peu de jours après, nous apprîmes qu'ils avaient été condamnés au voyage de Paris. Je pleurai sur le triste aveuglement qui allait les livrer à la

1. Les demoiselles Lacaze étaient deux sœurs, qui mettaient le plus grand zèle à servir la cause des prêtres insermentés. L'aînée, Reine Lacaze, avait été arrêtée une première fois le 25 septembre 1793, et incarcérée avec cette mention : « Lacaze, fille aînée, archifanatique, sœur de prêtre déporté et commissionnaire des prêtres réfractaires. » Rendue à la liberté, elle n'en continua pas moins à se dévouer à la même cause : elle fut même arrêtée une seconde fois à Bletterans, en janvier 1795. — La cadette des demoiselles Lacaze se nommait Anne-Françoise : elle mourut à Besançon, le 18 novembre 1829; elle habitait le n° 20 de la rue Saint-Vincent. Leur frère, l'abbé Louis Lacaze, ancien vicaire de la paroisse Saint-Pierre, de Besançon, était alors émigré en Suisse. (Cf. Désiré Monnier, *Annales semi-contemporaines*. — Jules Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, t. IV, p. 706. — *État civil de Besançon*.)

fatale guillotine, et je me décidai à ne pas imiter leur imprudence et leur funeste confiance dans la Révolution.

Le jour de la Pentecôte, 8 juin 1794, en amenant la proclamation de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme au nom de la nation française [1], m'annonça qu'on jetait les fondements d'une nouvelle religion philosophique. Ce fut pour notre prison un jour de fête, et, s'il n'avait tenu qu'à quelques-uns de nos jacobins, nous lui aurions donné la plus grande solennité. Nos riches se contentèrent de porter des rameaux de chêne à leur boutonnière, à leurs chapeaux, ou sur leurs manches; un petit nombre, par délicatesse, substitua des roses. Je ne portai ni rameaux ni roses; j'eusse cru me rendre coupable en prenant une part quelconque à cette fête antichrétienne.

Il fallait des victimes sur les nouveaux autels, et je ne pensai plus qu'à me dérober à la hache du souverain pontife Robespierre.

Heureusement pour l'exécution de mes projets, nous devions quitter les *Capucins* le jour de la Trinité (15 juin), pour être transférés à l'hôtel de Sainte-Croix [2]. Ce changement me donnait un prétexte pour voir les demoiselles Lacaze sans donner d'ombrage. Nous ne devions trouver que les quatre murs dans cette nouvelle prison, et il fallait bien songer à nous procurer des lits et autres meubles indispensables. Je leur écrivis, elles vinrent aussitôt, et je leur fis part de ma nouvelle résolution. D'abord elles parlèrent

1. Il s'agit de la fête de l'Être Suprême, célébrée à Paris le 20 prairial an II, et que présida Robespierre.

2. L'hôtel de Sainte-Croix porte actuellement le n° 26 de la rue du Perron, à Besançon. Il avait été construit en 1758 par Claude-François-Philogène Renouard, seigneur de Sainte-Croix, Fleury et Villayer, grand maître des eaux et forêts de Franche-Comté, Bourgogne et Alsace sous Louis XV. Cet hôtel fut acheté, en 1821, par M. Droz des Villars, et porte depuis le nom de cette famille. On y voyait encore, à cette époque, les restes des cellules des prisonniers de la Terreur.

de quinze jours comme du temps nécessaire pour le retour d'un commissionnaire qui devait me servir de guide. « Non, leur dis-je, je ne puis attendre. J'ai maintenant un « moyen d'évasion sûr, facile, et qui ne peut compro- « mettre personne. Il peut m'être enlevé d'un moment à « l'autre : ainsi le plus tôt sera le meilleur. — Vous sor- « tirez dès ce soir, si vous voulez, répondirent-elles. — « Non, pas ce soir, mais demain. » La chose convenue, nous convenons aussi de l'heure, des lieux par lesquels je passerais, du signal de reconnaissance. Quand tout fut bien expliqué, nous nous séparâmes pour aller chacun de notre côté faire les dernières dispositions.

Les seuls confidents de mon projet furent Mathieu Huguenet et l'huissier Ramboz [1], honnête homme qui devait employer son adresse à couvrir ma fuite, et son courage en cas de besoin. J'avais depuis quinze jours affecté un refroidissement avec mes amis, pour éviter de les compromettre. J'avais sans doute paru bizarre et peut-être ingrat à la plupart; mais ma délicatesse me prescrivait cette conduite. Il me fallut de grands efforts pour leur dérober mon attendrissement, en leur faisant une dernière visite. J'écrivis une lettre d'adieu, où j'exprimai ma reconnaissance pour la bienveillance générale dont j'avais eu tant de marques.

Ce jour-là, l'architecte du département [2] vint examiner

1. L'huissier Ramboz était de Lons-le-Saunier, où il avait été membre du conseil général de la commune. Il fut arrêté au commencement de l'année 1794 comme l'un des fédéralistes instigateurs et provocateurs de la révolte du Jura.

2. En 1794, il n'y avait pas à Besançon d'architecte ayant le titre d'architecte départemental, mais l'administration employait d'ordinaire le citoyen Colombot. Il est donc probable que c'est de lui que parle l'abbé Lambert. Claude-Antoine Colombot, né le 1er novembre 1747, était fils lui-même d'un architecte distingué, dont la réputation s'est conservée en Franche-Comté. *(Indication fournie par M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs.)*

la maison pour en fermer toutes les issues et en faire une véritable prison. Mon cabinet fut choisi pour observer les murs vis-à-vis, et il ordonna à l'ouvrier qui l'accompagnait d'établir un appendice en planches, précisément à l'endroit par lequel j'avais en premier lieu décidé de m'évader. Il y avait tant d'honnêteté dans sa figure et ses manières, tant de singularité dans son ton et surtout dans le choix de mon cabinet pour de pareilles observations, que j'ai toujours cru qu'il n'était entré chez moi que pour me dire, et par moi à d'autres, que nous devions nous hâter de profiter des moyens d'évasion qui nous restaient. Aussi racontai-je cette visite, comme j'en étais affecté, à diverses personnes; et, pour déterminer mes camarades de captivité à suivre les conseils de l'architecte, je prêchai d'exemple.

Enfin, ayant tout préparé pour mon départ, mes poches bien fournies, dix heures sonnant, j'enjambai ma fenêtre, et, par une allée latérale, je gagnai la cour d'entrée, où un grand nombre de détenus prenaient alors le frais,

A la suite de l'écurie, sur la même ligne à gauche, étaient des cabinets, dont il n'est pas permis d'écrire plus caractéristiquement le nom. Entre eux et la rue régnait une immense sentine, large de dix à douze pieds, longue de vingt à vingt-cinq, fermée du côté de la cour par un mur à hauteur d'appui et, de l'autre, par un grand mur, percé d'une ouverture pour donner issue à la vidange des matières. J'appuie le bout d'une poutre sur l'avant-dernière marche de l'escalier qui extérieurement descend jusqu'au fond de ce lac hideux; l'autre repose sur le mur d'appui intérieur. Je fais le signe de la croix, et me voilà glissant sur le mur incliné. Je monte l'escalier, j'ouvre la porte, fermée à l'intérieur d'un simple verrou, et bientôt je suis dans la rue.

Deux demoiselles, me voyant sortir, m'accueillirent d'une grande révérence; elles ne répondent pas à mon signal : ce ne sont pas celles que je cherche, et elles paraissent avoir des vues bien différentes. Je parcours la rue Neuve [1], qui me paraît d'une longueur affreuse dans l'inquiétude qui me tourmente. Au sortir de cette rue, je me mets à marcher d'un pas de promenade sur la levée des Capucins [2]. J'arrive au bout sans avoir vu personne que les sentinelles. C'était le lieu du rendez-vous. Plus loin, je ne savais plus quelle route tenir. Je m'arrête entre deux sentinelles, éloignées l'une de l'autre de soixante à quatre-vingts pas. L'œil attentif à ce qui se passe, je médite avec le plus grand calme sur ce qui me reste à faire si mes bonnes demoiselles ne viennent pas. Vais-je passer le Doubs à la nage à Chamars [3], et le repasser encore pour me jeter dans les montagnes et m'abandonner à la Providence? Dois-je rentrer dans ma prison et reprendre mes fers? Depuis un quart d'heure, assis sur un banc, je pesais les inconvénients des divers partis à suivre, quand enfin j'aperçois deux femmes qui avaient l'air de se promener. Je donne mon signal, elles y répondent presque imperceptiblement et rétrogradent; je les suis à quelque distance, pour n'être pas pris dans leur compagnie, en cas de malheur. Après avoir beaucoup marché, elles entrent dans une maison ayant demi-porte cochère, telles qu'on en voit à Besançon. Alors elles tournent la tête, je les remercie, nous nous félicitons, et, sur-le-champ, je monte

1. Aujourd'hui rue Charles Nodier.

2. La levée des Capucins était une chaussée plantée d'arbres sur la place de l'hôpital et dont la direction était sensiblement parallèle au mur de façade de l'hôpital; elle n'avait qu'un faible parcours et venait aboutir au mur de clôture du couvent des Capucins.

3. Chamars, promenade publique au sud-ouest de Besançon, dans l'enceinte de la ville, le *campus Martis* de la *Vesontio* romaine.

au second étage, où l'une d'elles, m'ouvrant une alcôve, me dit : « Personne dans la maison, que ma sœur et moi, « ne sait que vous couchez ici. Voilà votre lit : demain, il « faut être prêt à la première aube du jour. Bonsoir. »

Je dormis d'un sommeil tranquille. Cependant le plus difficile restait à faire. Il s'agissait de sortir d'une ville de guerre, déclarée en état de siège, où l'on trouvait poste sur poste. Ma fuite me mettait hors la loi, et il y allait de ma tête d'être repris.

Le lendemain, j'étais prêt à la première aube du jour : Mlle Lacaze ne se fit pas attendre. Elle m'exhorta à faire bonne contenance : « Vous serez contente de moi, » lui dis-je pour toute réponse, et nous descendîmes. Au bas de l'escalier, je pris de la main droite le petit panier qu'elle portait, et je lui présentai le bras gauche. J'avais laissé dans l'alcôve tout ce qui pouvait me faire prendre pour un voyageur, et j'avais l'air d'un citadin qui va faire une partie de campagne avec sa nièce. Nous passâmes plusieurs corps de garde sans être remarqués. Déjà nous n'étions plus dans la ville ; mais le pas difficile était le dernier ; nous étions arrivés à la porte [1]. Je n'eus pas d'émotion à calmer pour donner à ma conversation un air simple et aisé. Je saluai d'un bonjour fort naturel l'homme moins haut que son fusil qui était en sentinelle, et, avant qu'il m'eût rendu mon bonjour, j'étais hors de Besançon et de danger. Mon cœur était plein de joie et de reconnaissance.

Il était temps pour moi de prendre la fuite. Quelques

1. Pour gagner la Chapelle-des-Buis, l'abbé Lambert pouvait choisir entre deux routes et quitter la ville par la porte Taillée ou par la porte Malpas. Il est probable qu'il choisit la première, car la sortie par la porte Notre-Dame, qui précède la porte Malpas, le ramenait dans le voisinage de l'hôtel de Sainte-Croix, où son évasion ne pouvait manquer d'être bientôt découverte.

jours après, un ordre vint de Paris qui désignait quinze nouvelles victimes, j'étais le quatrième sur cette fatale liste, qui était toute remplie de ce que j'avais laissé de plus cher à Sainte-Croix. Heureusement, il ne se trouva pas de chevaux pour les conduire. Plus heureusement encore, le 9 thermidor vint délivrer la France et eux du joug de Robespierre.

Je quittai la grande route au bout de la citadelle et, après trois quarts d'heure de marche, nous arrivâmes à la Chapelle-des-Buis [1], dans la maison de M. Jeannin [2]. La veille, Mlle Lacaze y avait demandé un asile pour moi, et on l'avait généreusement promis. Cette maison hospitalière était un refuge ouvert à tous les honnêtes malheureux. J'y fus environné de soins et d'attentions : jusqu'au dernier domestique y partageait l'empressement du maître à rendre service. Qu'on se rappelle qu'à cette époque, c'était se dévouer à la mort que de cacher un prêtre ou un proscrit, et on partagera ma reconnaissance pour tant de dévouement.

J'occupai une chambre souterraine, et une salle contiguë me servit de chapelle. Depuis huit mois que j'avais quitté Bizy, je n'avais pas célébré la messe, et je sentis vivement le bonheur de pouvoir la dire dans un temple pour moi d'une espèce si nouvelle (c'était la première fois

1. La Chapelle-des-Buis est un hameau situé à environ quatre kilomètres à l'est de Besançon, sur une chaîne de hauteurs qui forme l'assise du premier plateau du Jura. Ce hameau tire son nom d'une ancienne chapelle, qui domine les pentes voisines, couvertes de buis. Cette chapelle, qui existait déjà au XVIIe siècle, a été complètement réédifiée vers 1860, par M. l'abbé Ballot, curé de Morre. Elle est le but d'un pèlerinage assez fréquenté. (M. le chanoine Suchet, *Notre-Dame de Besançon et du département du Doubs*, p. 85-93.)

2. Le chef de cette famille était, en 1794, Antoine Jeannin, fils de Claude Jeannin, et d'une demoiselle Corne, de Chemaudin (Doubs). Il mourut en 1840, âgé de plus de quatre-vingts ans, laissant une famille de neuf enfants. Ses descendants habitent encore aujourd'hui la Chapelle-des-Buis.

que je la disais en chambre). Mon bonheur en fut un pour la famille, qui se confessa et communia, ainsi que la supérieure de la Visitation et trois religieuses [1] qui s'étaient retirées sur cette montagne. Dans la joie de mon heureuse délivrance et dans ce concours d'âmes vraiment chrétiennes, je préférais aux temples les plus magnifiques l'espèce d'antre où je célébrais, qui me rappelait les messes des premiers temps de l'Église persécutée. Mon sacrifice fut vraiment eucharistique, et tout en hommage d'une tendre reconnaissance et d'un entier abandon pour le Dieu qui daignait se donner à moi.

Je profitai de mon séjour dans cet heureux ermitage pour mettre le plus d'ordre possible dans les affaires que je laissais en France. J'écrivis à Paris pour faire savoir mon évasion à mes amis; j'écrivis aussi à ma belle-mère ; mais la lettre fut interceptée par le comité de surveillance du Jura ; enfin j'informai mes compagnons de captivité de mon heureuse délivrance.

Tous les jours je disais la messe et donnais ma bénédiction : je dînais ordinairement seul ; mais, au sou-

1. La supérieure de la Visitation de Besançon était Marie-Louise-Jéronime Barberot de Vaudrey; elle était fille de Claude-Alexandre Barberot et de Marie-Louise de Vaudrey, dame de Tromarey : elle était née en 1728. Le mariage de ses parents était la suite d'une séduction restée célèbre en Franche-Comté. Elle fut supérieure de sa communauté de 1780 à 1786, et de 1789 à la dissolution de l'ordre. A ce moment, les religieuses se retirèrent par groupe de trois ou quatre, pour ne pas éveiller de soupçons, en s'efforçant de continuer la vie commune. Réfugiée d'abord à la Chapelle-des-Buis, la supérieure émigra en Suisse dans l'automne de 1794, et se retira au couvent de Fribourg, où elle mourut le 16 avril 1811. Parmi les religieuses qui l'avaient accompagnée à la Chapelle-des-Buis, se trouvait sa nièce, Marguerite-Marie-Octavie de Branges de Varignoles, née en 1750, fille de Joseph-Marie de Branges et de Claudine-Adrienne Barberot de Vaudrey. Elle ne suivit point alors sa tante au couvent de Fribourg, mais rentra à Besançon, et se plaça comme institutrice dans la famille d'Orival. Elle mourut à Besançon le 22 février 1829. Ces détails sont dus à l'obligeance de M. l'abbé Petetin, aumônier de la Visitation d'Ornans.

per, j'avais la compagnie de l'honnête chef de famille, et, dans la journée, celle de sa fille, d'une ingénuité et d'une candeur attachantes, ou celle des bonnes religieuses. Ainsi, partie dans les plaisirs d'une société innocente et agréable, partie dans mes exercices de piété se passèrent mes cinq jours chez le respectable M. Jeannin.

Le dimanche (22 juin), jour fixé pour mon départ, arrivèrent avec mes libératrices deux autres demoiselles; l'une, la Jeanne-Claude [1], qui devait apprendre, en le faisant avec moi, ce voyage en Suisse qu'elle a si souvent et si utilement fait depuis; l'autre, la Françoise [2], des montagnes mêmes que nous allions traverser, ne devait m'accompagner que jusqu'à Vernierfontaine [3], sa patrie, et là me remettre entre des mains sûres, pour être conduit plus loin.

Au moment de quitter la maison hospitalière où j'avais passé quelques jours de calme et de bonheur, j'eus de nouvelles marques d'amitié de l'excellente demoiselle Jeannin. Elle me chargea de cinq louis en or pour son

1. M. Sauzay, le consciencieux auteur de l'*Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, a recherché avant nous l'identité de la Jeanne-Claude. Suivant lui, cette femme courageuse était M[lle] Anne-Claude Dubois, de Pouilley-les-Vignes, marchande à Besançon dans la maison des Annonciades; elle avait pour associée dans son commerce et ses bonnes œuvres M[lle] Gautherot, aussi de Pouilley. Cette maison des Annonciades était située rue des Granges, n° 11, et a disparu lors du percement de la rue Gambetta.

2. Le souvenir de la Françoise ne s'est pas conservé à Vernierfontaine; les obligeantes recherches faites dans cette commune par M. l'abbé Bourquin, curé de Vernierfontaine, ne nous ont pas amené à une conclusion certaine; cependant nous pensons qu'il s'agit ici de Marie-Françoise Amiotte-Petit, fille de Pierre-Joseph Amiotte et de Jeanne-Claude Sergent, née à Vernierfontaine le 14 février 1762. Les familles Amiotte et Sergent avaient toutes deux des prêtres, et l'ensemble répond assez bien à la description de l'abbé Lambert. Elle mourut le 13 août 1831.

3. Vernierfontaine, canton de Vercel (Doubs), à environ trente-trois kilomètres est de Besançon.

oncle, curé déporté [1] en Suisse, et me força d'accepter pour mon compte dix-huit francs, qu'elle me présenta modestement. Enfin, je me séparai des demoiselles Lacaze et de la famille Jeannin, pénétré d'une vive reconnaissance, que je serais heureux de pouvoir leur témoigner un jour autrement que par de simples paroles.

En route, je fis connaissance avec les bonnes et honnêtes filles chargées de me conduire. L'histoire de la Françoise n'avait rien de particulier. On l'avait tourmentée à Vernierfontaine sur sa religion, on l'avait même menacée de lui couper les cheveux, comme on faisait dans ces montagnes aux femmes qui refusaient d'adhérer au nouveau clergé, et qu'on appelait *Aricotes*, corruption du mot aristocrates. La Françoise, pour se soustraire à la persécution, était venue s'établir à Besançon, où sa qualité d'étrangère lui fit trouver la tranquillité dont elle ne pouvait espérer de jouir dans son village.

La Jeanne-Claude était de Pouilley-les-Vignes [2], village aux environs de Besançon. Cette fille vraiment extraordinaire cachait un courage héroïque sous des traits grossiers et une figure au-dessous du commun. Elle avait apporté des hosties consacrées pour me mettre à même d'exercer le ministère dans le village de la Françoise. M. l'évêque de Fribourg [3] lui avait donné le droit de se charger de ce précieux dépôt. Voici l'origine de cette distinction : un prêtre fidèle, arrêté par une maladie mortelle dans ses travaux apostoliques, montra à ceux qui le soignaient le plus vif désir de communier en viatique : la persécution était trop violente pour espérer la pré-

1. L'abbé Corne, ex-curé de Chemaudin, canton d'Audeux (Doubs).
2. Pouilley-les-Vignes, canton d'Audeux (Doubs).
3. *Supra*, p. 84, note.

sence d'un prêtre, et il serait mort sans cette consolation, si la Jeanne-Claude, ne suivant que son cœur, ne se fût déterminée à apporter elle-même une hostie consacrée dans une bourse, telle qu'en portaient alors les missionnaires. A peine eut-elle fait cette bonne œuvre qu'elle crut s'être rendue coupable d'une faute énorme, et qu'elle fit écrire à M. l'évêque de Fribourg pour en obtenir l'absolution. Il n'y avait rien dans sa conduite qui ne fût conforme aux usages de l'Église dans les temps de persécution, et le prélat répondit en lui donnant la permission d'en user de même chaque fois qu'il en serait besoin. Je voulus savoir la fin de cette intéressante histoire, et je demandai si le bon prêtre mourut réellement. « Oui, ré-
« pondit la Jeanne-Claude, il mourut, et il n'eut qu'un
« regret en mourant, mais ce regret le tourmenta cruelle-
« ment : ce fut de ne pas périr sous le tranchant de la
« guillotine et de nous laisser son corps, dont il prévoyait
« que nous serions bien embarrassées. Nous eûmes, en
« effet, beaucoup de peine à lui donner la sépulture. Il
« était mort depuis cinq à six jours, et commençait à in-
« fecter, quand nous eûmes le bonheur de le transporter
« dans une cave. Mais à peine eûmes-nous creusé un
« demi-pied, que nous trouvâmes le roc vif, et qu'il
« fallut nous déterminer à renvoyer à la nuit suivante
« cette œuvre de piété. Nous avions mieux pris nos pré-
« cautions cette fois. Nous fûmes plus heureuses, et,
« après avoir emporté le corps à travers mille dangers,
« contre lesquels Dieu nous protégea visiblement, nous
« pûmes le recouvrir de quatre pieds de terre dans une
« nouvelle cave, le septième jour après sa mort. Nous
« nous sommes, ajouta-t-elle, promis le secret sur le lieu
« de sa sépulture. Il n'y a jusqu'à présent que M. l'é-
« vêque de Fribourg qui le connaisse; et nous ne le rom-

« prons que quand on pourra rendre publiquement au « bon prêtre les honneurs dignes de sa sainte mort. » Il n'y avait que quatre demoiselles pour une œuvre aussi pénible et si dégoûtante, et M[lle] Lacaze en était une. La Jeanne-Claude avait été arrêtée à son retour et mise au corps de garde, et s'en était tirée par sa présence d'esprit. Voilà quelles étaient mes libératrices et mes compagnes de voyage.

J'allais priant à une certaine distance d'elles pour n'être pas distrait par leur conversation, quand j'entends le bruit d'une voiture qui s'avançait et que je les vois toutes deux arrêtées par l'homme qui la conduisait. Je paie d'audace alors, et, m'avançant d'un pas assuré, je demande au voiturier pourquoi il arrête ces deux femmes et ce qu'il exige d'elles. « Je veux voir leurs passeports, « répondit-il. — Ne voyez-vous pas que ce sont deux « bonnes citoyennes ? — Oh ! je le vois assez ; mais avec « leurs capotes elles ont effrayé mes chevaux et j'ai voulu « me venger. » Après cette explication, nous passâmes en nous souhaitant un bon voyage. Nous étions alors à la vue d'Étalans [1], d'où cette voiture était partie pour conduire de la paille à Strasbourg. L'aurore commençant à se montrer, nous tînmes conseil et il fut arrêté que, ne pouvant arriver de jour à Vernierfontaine, nous nous arrêterions à Étalans même. Par bonheur, la Françoise y avait des parents qui nous reçurent avec reconnaissance et empressement. Étalans, quoique sur la route, voyait peu de bons prêtres (qu'on me permette cette expression consacrée par l'usage), et c'est en confessant et en communiant ces bonnes gens que je me délassai des

1. Étalans, canton de Vercel (Doubs), à environ vingt-sept kilomètres à l'est de Besançon.

fatigues de la nuit. J'eus pourtant quelques heures de repos après dîner.

A dix heures du soir (23 juin), je partis pour Fallerans [1], accompagné de sept à huit hommes et de la maîtresse de la maison, pour confesser un vieillard malade qui désirait ardemment un prêtre. Nous étions à deux portées de fusil, quand, sur la route qui y conduit et que nous ne suivions pas, nous entendîmes un bruit de voiture. La femme qui nous conduisait crut devoir prendre les devants, et, pour je ne sais plus quelle raison, je quittai mon escorte et me mis à la suivre. Je ne fis pas attention que le terrain baissait, et je me trouvai subitement au fond d'une espèce de fossé sans eau, tout le corps posé sur mon pied droit, auquel je sentis une douleur vive et forte. Les voitures que nous avions voulu éviter passèrent, et l'un des conducteurs, averti par le bruit de ma chute et entrevoyant un homme qui ne remuait pas, m'apostropha d'un : « Qui va « là? — Un pauvre citoyen, dis-je, qui vient de tomber, et « qui s'est fait beaucoup de mal. » En même temps je montai sur le chemin et marchai quelques pas avec lui. Mais ma chute me faisait beaucoup souffrir, et je pus dire avec vérité que la vivacité de ma douleur m'empêchait de le suivre. Nous nous souhaitâmes le bonsoir, et j'attendis mon escorte, qui me rejoignit bientôt.

Arrivé chez mon vieillard, je le confessai, ainsi que d'autres personnes de la maison, et, en attendant minuit pour pouvoir donner la communion, je mis mon pied malade dans l'eau. L'entorse était trop forte pour céder à un si faible remède et il me fallut me remettre en route pour Vernierfontaine, véritablement boiteux et me portant à peine à l'aide d'un bâton (24 juin).

1. Fallerans, canton de Vercel (Doubs), à trois kilomètres au sud-est d'Étalans.

J'avais besoin d'un peu de repos pour reprendre de la force, et j'en trouvai à Vernierfontaine. La Françoise m'y avait précédé, j'y demeurai trois jours chez ses parents, bonnes gens qui me reçurent comme tombé du ciel pour leur apporter les secours de la religion, dont ils étaient entièrement privés depuis trois mois. Ce que je fis pour eux, ils le firent pour moi par les œuvres de charité qu'ils pratiquèrent à mon égard. Tous les parents, tous les amis auxquels on put s'ouvrir sans danger du bonheur de posséder enfin un prêtre, se confessèrent et plusieurs communièrent. Je crois avoir confessé plus de trente personnes à Vernierfontaine, et je ne doute pas que la bénédiction accordée à mes travaux n'ait eu pour le village tout entier les plus heureuses suites.

Je ne m'étais pas attendu à trouver des terres fertiles en froment sur des montagnes si voisines de Neuchâtel [1]; mon étonnement redoubla quand j'appris qu'à deux lieues de là, on récoltait d'excellent vin dans le beau vignoble de Vuillafans [2].

La famille qui m'avait accordé asile se composait d'une femme avancée en âge et de ses deux fils, dont l'un, marié, avait de grands enfants. Je n'oublierai pas les attentions délicates d'une fille de ce dernier. Elle avait été élevée et instruite par son oncle et son grand-oncle, tous deux prêtres déportés. Chacun s'efforçait d'égayer les moments où je n'étais pas occupé des soins du ministère. Ma chambre, placée à une extrémité de la maison, était celle réservée aux ecclésiastiques de la famille, quand ils venaient respirer l'air natal. J'étais aussi bien qu'on peut l'être chez

1. Neuchâtel, chef-lieu d'un des cantons de la Suisse, sur le versant oriental du Jura. A cette époque, cette ville dépendait du roi de Prusse, héritier des anciens comtes de Neuchâtel.
2. Vuillafans, canton d'Ornans (Doubs).

des cultivateurs aisés. On ne put se procurer de viande fraîche, de peur d'éveiller les soupçons; le laitage, les œufs et les salaisons y suppléèrent. On servit chez moi, et j'avais pour convives, avec la Françoise et la Jeanne-Claude, les deux hommes de la maison.

Jamais, dans ces montagnes, encore demi-sauvages, les femmes ne s'asseyent à la table du maître (c'est le nom qu'on donne au chef de famille). Cette table n'est que pour les hommes et les femmes étrangères. Elle se dresse ordinairement dans une espèce de salle à manger, attenante à la cuisine, et qu'on appelle *poêle* [1]. La maîtresse de la maison y paraît seule, elle apporte à chacune de ses filles, de ses sœurs et de ses servantes la portion faite par le maître lui-même. Celui-ci a son pain particulier, dont il n'est permis qu'à ceux de sa table de manger, encore n'est-ce pas à tous. Les femmes demeurent à la cuisine et mangent après avoir fait le service de la table des seigneurs, mari, père ou frères. J'avais entendu parler de ces mœurs singulières, et n'en fus pas moins étonné de les voir par moi-même dans ce voyage. Je les ai trouvées établies partout sur ma route, sauf à la Chapelle-des-Buis.

Je souffrais encore du pied quand je partis après trois jours de repos. Tous les hommes de la petite église que je venais en quelque sorte de renouveler me conduisirent près d'Étray [2]. Ces bonnes gens pleuraient en recevant mes adieux et mes embrassements.

J'entrai à Étray avec mes deux compagnons. Ce village était resté constamment bon. On m'adressa chez un

1. En Franche-Comté, les maisons des cultivateurs avaient d'ordinaire deux pièces seulement : la première, dite l'*outau*, où se trouvaient la grande cheminée et le four, servait de cuisine; la seconde, dite le *poêle*, qui contenait d'ordinaire un poêle en hiver, servait plus spécialement de chambre à coucher.

2. Étray, canton de Vercel (Doubs), à environ sept kilomètres d'Étalans.

homme d'une trentaine d'années, qui, après son séminaire, avait de lui-même quitté l'état ecclésiastique. Il avait de l'esprit et une grande habileté pour la contrebande d'hommes qui se faisait alors sur cette frontière, comme sur toutes les autres. Malheureusement, des indiscrétions qui venaient d'avoir lieu le mirent dans l'impossibilité de me servir par lui-même, comme il l'eût désiré. Je fus très bien reçu dans sa maison. Je m'y séparai de ma bonne Françoise, et notre affliction réciproque fut très vive. Dès le matin, celui auquel j'étais confié me conduisit aux Granges d'Épenoy [1] dans une maison également honnête et sûre.

J'y fus plus occupé de confessions que je ne l'avais été la veille. Je crus remarquer dans l'après-dîner quelques inquiétudes à mon sujet sur le visage de mon nouvel hôte ; et, l'ayant sondé, je trouvai qu'il en avait effectivement. Je n'en fus pas étonné en pensant au voisinage du Valdahon, où quelques mouvements avaient coûté la vie à de paisibles cultivateurs, accusés d'insurrection [2]. Je n'avais plus que six lieues pour arriver en Suisse. Plein de confiance dans la Providence, qui m'avait miraculeusement conduit si près du but, je demandai froidement à mon hôte

1. Les Granges d'Épenoy, hameau d'Épenoy, canton de Vercel, à environ trente-six kilomètres à l'est de Besançon, sur la route de Besançon à Morteau.

2. Le Valdahon, canton de Vercel (Doubs). L'auteur fait allusion à l'insurrection catholique des montagnes du Doubs, dite la *petite Vendée*, pendant l'été de 1793. Au Valdahon notamment, les jeunes gens avaient pris occasion du tirage au sort pour commettre quelques désordres : ce mouvement s'étendit au voisinage, dans les cantons de Sancey, Pierrefontaine, Vercel, Orchamps, Maîche et le Russey. La répression fut faite sans mesure par les soins du représentant Bassal. L'État de Neuchâtel montra dans cette circonstance une honteuse faiblesse, en repoussant vers le sol français, après les avoir désarmés, ceux qui sétaient réfugiés sur son territoire. (Cf. J. Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, t. IV, p. 377-481.)

si lui-même pouvait me conduire plus loin, ou me procurer un guide sûr. Il répondit que, quant à lui, il ne pouvait rien, mais qu'il connaissait le domestique d'une vieille dame qui pourrait me tirer d'embarras. Cet homme, appelé, exigea d'abord de moi ma promesse de confesser ses maîtresses, engagement que je pris volontiers et que je remplis immédiatement. Ensuite, nous nous mîmes en route pour Longemaison [1], où nous arrivâmes vers minuit. La nuit était sombre. Mon guide fut obligé de faire le tour de la maison isolée dans laquelle il me conduisit, avant d'en trouver la porte. Il parvint enfin à se faire entendre, et sa demande en ma faveur fut immédiatement admise. Je ne le quittai qu'après l'avoir forcé d'accepter trois assignats de cinq francs. Ma compagne et moi entrâmes dans la maison. Une demoiselle m'y reçut comme si j'eusse été son frère arrivant de voyage ; et, après m'avoir conduit dans la chambre qu'elle me destinait, elle emmena la Jeanne-Claude, et lui fit partager son lit.

Vers les sept heures du matin, je fus agréablement réveillé par le maître de la maison, frère de la bonne demoiselle qui m'avait reçu la veille. « Vous êtes servi à « souhait par la Providence, me dit-il, il nous est arrivé « cette nuit trois réquisitionnaires, qui, pour éviter de « servir la république, se retirent en Suisse. On dirait « qu'ils sont venus exprès pour vous emmener ; car ils « s'en retournent ce soir, et vous vous en irez avec eux « pour peu de chose. Ils sont de notre connaissance, et « nous vous en répondons. » Rien ne pouvait m'être plus agréable que cette nouvelle. Le chef des réquisitionnaires vint, et demanda dix-huit francs pour ma compagne et

1. Longemaison, à environ quarante-cinq kilomètres est de Besançon, canton de Vercel.

moi. Le marché fut conclu pour ce prix. C'était peu de chose ; mais je n'avais pas le moyen de faire le généreux ; et, d'ailleurs, les réquisitionnaires ne marchaient pas pour nous.

Je demeurai seul toute la journée, et n'eus à ma table que la Jeanne-Claude. Un catholique d'un des villages que nous avions traversés m'avait suivi à la piste jusque-là. Ce fut la dernière fois que j'exerçai le ministère.

Je ne m'étonnai pas, en parcourant ces montagnes, de trouver partout de la piété. C'était la fleur des catholiques qui venaient à moi, et la persécution ajoutait à leur ferveur. Mais ce qui m'étonna, ce fut l'instruction que je trouvai toujours à côté de cette piété, et le ton de cette piété elle-même. Elle n'avait aucun des défauts de ce que le monde appelle dévotion. Elle avait des pratiques, sans doute, mais ces pratiques n'étaient que des accessoires. Le zèle pour l'observation de la loi de Dieu en était l'âme et le fond; et, dans l'un et l'autre sexe, c'était par des mœurs pures et irréprochables qu'on y prouvait son attachement à l'ancienne foi. Chaque chef était devenu, depuis la déportation, le prêtre, ou, suivant l'expression de saint Augustin, l'évêque de la famille. Toutes les prières se faisaient en commun, et, comme dans tous les temps, c'était le maître de la maison qui les faisait. Les fêtes, quand la prudence le permettait, on rassemblait les parents et les amis pour prier ensemble et faire de la religion le lien de la famille; le plus ancien, ou, à son défaut, celui qui lisait le mieux, récitait à haute voix les prières de la messe. Le soir, on psalmodiait les vêpres à voix basse; on disait le chapelet, on lisait ensuite un chapitre des *Instructions pour les jeunes gens* ou des *Pensées sur les vérités de la religion* (deux livres connus

dans le diocèse de Besançon)[1]. On interrogeait les enfants sur le catéchisme, et on finissait par s'entre-exhorter à demeurer fermes dans la foi. Quand, dans ces sortes d'assemblées, on avait un prêtre, la joie était au comble, mais on avait rarement ce bonheur. Les prêtres n'osaient se montrer dans les mauvaises paroisses que quand ils y étaient appelés par le danger pressant de quelque fidèle; et les bonnes étaient trop surveillées pour qu'ils crussent prudent d'y paraître avec cette sorte de publicité. Ils n'osaient y venir et s'y tenir cachés que de loin en loin. Ces fervents catholiques savaient profiter de ce mal même pour mener une vie plus pure et plus sainte. Je n'ai vu nulle part une image plus vraie de la ferveur qui honora le berceau du christianisme. Leur charité n'était pas inférieure à leur piété. Je puis, je dois même en citer pour exemple leurs soins, leurs attentions et leur générosité à mon égard. Il n'y a qu'une seule des maisons, dans lesquelles j'ai exercé le ministère, où je n'aie pas été forcé de recevoir de l'argent; dans toutes les autres, malgré mes représentations, il n'y a pas eu moyen d'échapper à la violence que me faisaient ces bonnes gens; et, parti de Besançon avec quatorze louis en or, je me trouvai, malgré moi, riche de cinq ou six de plus à Longemaison. En vain j'alléguais mes ressources présentes et l'espoir fondé de ne pas manquer en Suisse; en vain même j'annonçais que ces dons étaient pour moi un dépôt que je distribuerais en honoraires de messes aux prêtres français nécessiteux; il avait fallu promettre que je m'en servirais pour mon propre compte, puisque c'était pour moi que le tout m'était donné. Ainsi ces excel-

1. Ces ouvrages estimés sont de Pierre Humbert, né à Vanclans (Doubs), en 1686, supérieur des missionnaires du diocèse de Besançon, mort à leur résidence de Beaupré, près de Besançon, en 1778.

lents montagnards, après m'avoir comblé d'amitié, m'avaient encore enrichi de leurs dons, et je ne puis pas plus oublier leur généreuse charité que leur ferveur.

Mes remerciements faits à mon hôtesse (et dans toute cette route je ne pus payer ma dépense et celle de ma compagne qu'en remerciements), je fus conduit par leur honnête frère à l'endroit de la montagne où je devais trouver les réquisitionnaires. Nous les rencontrâmes bientôt, et, à peine étions-nous à couvert dans le bois, que le chef de notre petite caravane s'arrêta pour me dire que ses deux camarades n'avaient pas trouvé que ce fût assez de six francs chacun et qu'il me le disait là en leur présence, afin que nous pussions nous en retourner, s'il ne me convenait pas d'ajouter quelque chose en sus. Le frère de mes hôtesses lui reprocha de rançonner un pauvre prêtre échappé de la prison et de manquer à la parole convenue. Le chef continua d'insister, et je pris la parole pour demander ce qu'ils exigeaient de plus : « Neuf francs, répondit-il, afin qu'au lieu de six, nous en « ayons chacun neuf. » Il me parlait en hésitant et paraissait confus. « Neuf francs, soit, dis-je, mais vous au- « riez pu me les demander d'abord et m'épargner le dé- « sagrément que vous venez de me donner. » J'embrassai mon hôte, et nous nous mîmes en route.

Mes réquisitionnaires cherchèrent à me tirer de la mauvaise humeur où ils m'avaient mis, et ils y réussirent en partie par la promesse qu'ils me firent de porter ma compagne et moi au passage du Doubs. C'était m'épargner une double corvée, car, dans l'état d'indisposition où je voyais la Jeanne-Claude, je me serais trouvé réduit à la porter moi-même.

Heureusement, les réquisitionnaires étaient chargés et nous marchions lentement ; autrement je n'aurais pu les

suivre, tant le pied me faisait souffrir. Mais, ayant aperçu sur le chemin de Gilley [1] deux hommes qui leur parurent suspects, ils craignirent d'être poursuivis et précipitèrent leur marche. Il m'était impossible de les suivre, et, pendant quelques minutes, je demeurai en arrière. Enfin, à force de mouvement et de douleur, je les rejoignis ; depuis ce moment, je ne marchai plus qu'en me mêlant à leur file, et dis à ma compagne d'en faire autant, pour éviter d'en être abandonnés.

Nous ne suivions ni chemin ni sentier, et, pour nous frayer une route, nous renversions les cloisons de planches qui servent à séparer les héritages dans la montagne. Nous passions à travers les moissons, nous gravissions péniblement les hauteurs les plus escarpées : tantôt nous allions en droite ligne à travers les rochers et les forêts, tantôt nous faisions de longs détours et nous avancions peu en nous donnant beaucoup de peine. Les ténèbres de la nuit ajoutaient encore aux difficultés de la route. Qu'on juge de la fatigue que j'eus à soutenir, avec mon pied presque sans force. Mais il s'agissait de recouvrer ma liberté et de mettre ma vie en sûreté par un dernier effort : j'imposai silence à mes douleurs et j'oubliai ma fatigue.

Nos réquisitionnaires eux-mêmes, quoique forts et vigoureux, furent forcés de reprendre haleine près d'un chalet, dans le voisinage d'une fontaine. Nous bûmes du vin que nous avions apporté ; et, après avoir repris un peu de force, nous continuâmes notre route ; je ne m'étais pas assis, de crainte de m'enraidir et de ne pouvoir plus marcher. Nous côtoyâmes en silence un village, et enfin, après avoir

1. Gilley, canton de Montbenoît (Doubs). Jusque vers Gilley, l'itinéraire suivi par l'abbé Lambert est la route de Besançon à Morteau ; à partir de là, il incline au sud-est, vers le village de Montbenoît.

traversé le grand chemin de Pontarlier [1], nous arrivâmes aux bords du Doubs.

Nos guides passèrent d'abord avec leurs fardeaux, et, laissant un d'eux pour les garder sur l'autre rive, ils revinrent nous prendre; nous nous plaçâmes sur leurs épaules, jambe deçà, jambe delà sur leur poitrine, ayant la tête de notre porteur pour point d'appui, et, grâce à leurs énormes bâtons, ils nous transportèrent lentement mais sûrement à l'autre bord. Si mes observations ont été justes, nous nous trouvions à trois quarts de lieue de la frontière.

Le plus difficile restait à faire. Il s'agissait de passer entre des postes multipliés et d'échapper aux fréquentes patrouilles. Nous redoublâmes de précautions. Ordre de marcher sans le plus petit bruit, et comme dans la chambre d'un malade qu'on craint d'éveiller. Défense même de se moucher et de cracher. Nos guides, l'œil et l'oreille au guet, s'arrêtaient au moindre bruit. Ainsi avançâmes-nous d'abord à travers un bois très beau et comme percé par allées, mais, bientôt après, par des chemins impraticables aux hommes dans des circonstances ordinaires. Je m'aperçus que nous touchions à l'extrême frontière, quand je vis les réquisitionnaires amorcer leurs pistolets et tout préparer pour se défendre en cas d'attaque. Alors, mais seulement alors, je me sentis de l'émotion ; encore fut-elle bientôt calmée. Je me remis de mon sort à la Providence, et j'invoquai avec ferveur l'intercession de saint Pierre, mon patron, dont l'Église célébrait la fête ce jour-là même (29 juin), pour qu'il ne fût pas versé une goutte de sang dans le recouvrement de ma liberté. Pendant que je faisais cette prière de tout mon cœur, nous montions comme par une échelle, en observant dans tous nos mou-

1. Le chemin dont il s'agit est la route de Pontarlier à Morteau.

vements un silence encore plus profond qu'auparavant ; nous respirions à peine. Enfin nous atteignîmes la hauteur ; il ne nous fallait que quelques pas pour être hors du territoire français : nous les eûmes bientôt faits, et, en moins d'une minute, nous atteignîmes la borne qui le sépare du canton de Neuchâtel.

Nos réquisitionnaires tirèrent leurs pistolets en signe de victoire. Une pareille fanfaronnade pouvait fermer le passage à d'autres. J'en fis des reproches, mais le mal était fait. Bientôt nous vîmes de nombreuses patrouilles arriver sur le terrain que nous venions de quitter ; heureusement nous n'avions plus rien à craindre.

CHAPITRE III

ACCUEIL QUE REÇOIVENT LES ÉMIGRÉS, ET PRINCIPALEMENT LES PRÊTRES DÉPORTÉS, A CRESSIER, A ESTAVAYER, FRIBOURG ET SOLEURE. — LEUR CONDUITE, LEUR MANIÈRE DE VIVRE. — DÉVOUEMENT DE L'ABBÉ DE MONTRICHARD. — MADAME LA PRINCESSE DE CONTI. — MADEMOISELLE D'ORLÉANS.

Ma joie était grande de me retrouver enfin en liberté, et je sentais en même temps une profonde tristesse sur la situation cruelle où je laissais tant de personnes qui m'étaient chères. La France, du haut de ces montagnes, ne me parut plus qu'une vaste prison, et je n'y vis que des victimes, des geôliers et des bourreaux. Mais j'étais délivré d'une horrible captivité et je devais des actions de grâces à Dieu : je cherchai donc à commander à ma tristesse ; je me mis à genoux au pied d'un arbre, et là j'offris l'hommage de ma vive reconnaissance ; ma prière finie, je rejoignis mes conducteurs.

Nous avions monté, nous commençâmes à descendre. Nous arrivâmes à une grange, où on faisait alors le fromage, et qui servait de lieu de repos et d'auberge aux contrebandiers. Quelque mécontent que j'eusse été de mes conducteurs dans le premier abord, je leur devais de la reconnaissance pour m'avoir si heureusement

conduit, et pour leurs procédés même pendant la route, et je la leur témoignai en leur faisant servir le meilleur déjeuner possible dans la circonstance : je les laissai satisfaits de moi; je passai la nuit dans cette maison, sans avoir pu fermer les yeux. Le lendemain, la descente par des chemins difficiles et à peine frayés ajouta à ma lassitude, et je pouvais à peine remuer quand j'atteignis la belle route de Neuchâtel à Pontarlier; j'arrivai enfin à Fleurier [1].

Je trouvai dans ce village trois prêtres français, parmi lesquels était un compatriote qui faisait un apprentissage en horlogerie pour pouvoir rentrer en France avec sécurité; ils m'admirent à leur communion, et je pus célébrer le lendemain une messe d'action de grâces. Cependant, j'entrevis des défiances, dont je ne fus qu'édifié, car elles étaient recouvertes d'une vraie charité, et tenaient à une prudence nécessaire dans les circonstances; je mangeai avec eux ainsi que ma compagne de voyage, et mon compatriote me fit avoir un passeport pour aller plus loin; je les quittai le surlendemain.

Le 2 juillet, et précisément quinze jours après mon évasion de Besançon, je partis pour Neuchâtel à pied, portant mon paquet à la main; mes finances n'étaient pas en bon état; et, quoique j'espérasse emprunter, je crus devoir caver au pis [2], et préférer la fatigue et la douleur à la dépense d'une voiture.

Mes goûts pour les horizons bornés et pour les sites variés et pittoresques eussent pu être pleinement satisfaits dans cette route; mais, quand on souffre, on est peu propre à jouir de ces sortes d'agréments; cependant, je

1. Fleurier, canton de Neuchâtel, district du Val-de-Travers.
2. *Caver au pis*, terme de jeu, qui, pris au figuré, signifie voir les choses au pis.

sentis vivement le bonheur de jouir de la lumière du soleil, de voyager le jour, et de voyager débarrassé de toutes les inquiétudes et de toutes les craintes qui, dans l'intérieur de la France, suivaient tous mes pas. Je vis avec plaisir des vallons délicieux, et les ruisseaux sans nombre qui, après les avoir arrosés dans tous les sens, allaient se jeter en murmurant dans une rivière que j'eus presque toujours à ma droite et dont les superbes eaux ont leur source à Fleurier même [1]; des villages en comparaison desquels les villages de France ne sont rien; des maisons de bois annonçant de loin, par leur étendue et la diversité des couleurs dont elles étaient agréablement peintes, l'aisance et la richesse de ceux qui les habitaient; une fertilité fort au-dessus de celle que les ténèbres de la nuit m'avaient permis de remarquer sur le revers de ces mêmes montagnes du côté de la France; des terres de froment; et, quand j'approchai de Neuchâtel, de beaux vignobles, produisant de très bons vins blancs. Ce spectacle d'une nature riche et animée, qui variait tous les quarts d'heure, m'empêcha de sentir aussi vivement la fatigue, la douleur et les ennuis de la route.

La principale source de la richesse du pays est pourtant beaucoup plus dans les arts auxquels s'adonnent les habitants, que dans la fertilité des terres, qui, après tout, ne pourraient suffire à leur subsistance, car la population est nombreuse. La production la plus abondante de ce pays singulier est le fromage, façon de Gruyère. Son commerce consiste surtout en horlogerie de toutes les espèces. Je voyais le pays où J.-J. Rousseau avait vécu et où il a laissé des souvenirs : on m'avait montré à Fleurier une

1. L'abbé Lambert suivait la route du Val-de-Travers, profondément encaissée dans les gorges où coule l'Areuse, rivière, ou plutôt torrent, qui a sa source à Fleurier.

chambre qu'il avait occupée, et je traversais ce jour-là Môtiers-Travers [1].

Nous n'avions que sept à huit lieues à faire, et nous arrivâmes à Neuchâtel avant la nuit. Le lendemain il y avait foire. J'en profitai pour acheter à la Jeanne-Claude un fichu en remplacement de celui qu'elle avait perdu à Fleurier, et pour moi de l'étoffe, pour la pièce indispensable de l'habillement d'un homme.

Je laissai ma compagne à Cressier [2], où elle avait des connaissances, et j'allai moi-même au prieuré, m'aboucher avec des compatriotes sur les moyens de former à Cressier un établissement passager.

Tout le monde était à table quand je me présentai au prieuré. Il fallut commencer par m'y asseoir à côté de M. Engle [3] et de beaucoup d'autres prêtres de mes compatriotes. Je fus bien accueilli dans cette société respectable ; mon histoire y fut entendue avec intérêt ; mais j'arrivais après plus de deux ans, et je ne fus pas étonné de trouver un peu d'hésitation dans la confiance, étant inconnu de tous ces confesseurs de la foi. Cependant ils ne furent pas longtemps en suspens, et les informations qu'ils prirent, soit à Fribourg, soit à Estavayer [4], auprès de mes anciens confrères, ne laissèrent aucun doute ni sur mes principes ni sur ma conduite, et, quoique je n'arrivasse qu'en 1794, je partageai la gloire de la déportation.

M. Engle me trouva, après dîner, une pension et une chambre : la chambre était au rez-de-chaussée, petite, et dans la même situation que celle où la légende nous repré-

1. Môtiers, canton de Neuchâtel, district du Val-de-Travers.
2. Cressier, canton et district de Neuchâtel.
3. L'abbé Engle était de Ruffey (Jura).
4. Estavayer, canton de Fribourg, district de Broye.

sente saint Alexis [1]; le lit valait encore moins que la chambre; la table était bonne; je m'ordonnai séjour au moins pour quinzaine. De son côté, ma compagne de voyage se trouva bien établie chez une demoiselle émigrée, à laquelle elle avait déjà rendu et devait rendre encore des services importants.

Ma première occupation fut d'écrire à Mme la princesse de Conti [2] et à M. l'évêque de Fribourg; à l'un et à l'autre, que je venais d'arriver à Cressier, après avoir eu le bonheur de m'évader des prisons de Besançon; à la première, qu'ayant à lui dire des choses qu'elle ne pouvait entendre que de moi, j'irais incessamment lui offrir mon hommage et que, comme elle savait pour quelle bonne œuvre j'arrivais si tard à l'étranger, j'espérais qu'elle voudrait bien m'y honorer de toute sa protection. Je rendais compte au prélat de ma conduite et le priais de m'accorder, comme prêtre, les permissions dont j'avais besoin dans son diocèse.

Je cherchai ensuite parmi les prêtres de Cressier et du Landeron [3], et ils se trouvaient en grand nombre dans ces deux endroits, des prêtres du diocèse de Paris qui fussent de ma connaissance; j'en trouvai deux dans les premiers

1. La légende en question représente saint Alexis de retour à Rome, venant se présenter comme un mendiant à son père, qui ne le reconnaît point; il obtient cependant de lui la faveur d'être logé par charité sous l'escalier de la maison paternelle.

2. Fortunée-Marie d'Este, fille du duc de Modène François III d'Este et de Charlotte-Aglaé d'Orléans, née le 24 novembre 1731, mariée le 7 février 1759 à Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti, comte de la Marche; elle était la belle-sœur du duc de Penthièvre. Le 9 juin 1790, la princesse de Conti vint s'établir à Fribourg, sous le nom de comtesse de Friel. Sa suite était composée de la comtesse de Courson, chanoinesse de Malte, du chevalier de Ravenel, de deux femmes de chambre, quatre domestiques et six chevaux. En 1798, elle se trouvait à Seligenthal, près de Landshut, en Bavière. Elle mourut en 1803.

3. Landeron, canton et district de Neuchâtel.

jours. Ces respectables prêtres, loin de leurs familles et de tous les secours, n'avaient là pour subsister que leurs messes et le travail de leurs mains. Ils s'étaient appliqués à faire des ruches en paille et y réussissaient fort bien. J'allais deux fois le jour rendre visite à leur bréviaire parisien. Il n'y avait pas beaucoup de prêtres obligés comme eux de s'occuper pour vivre, soit au Landeron, soit à Cressier. La presque totalité des deux ou trois cents déportés qui s'y trouvaient y recevaient, étant Franc-Comtois, l'argent et même toutes les autres choses dont ils avaient besoin, les correspondances avec leurs familles, quoique devenues très difficiles, n'ayant jamais été interrompues. J'y trouvai avec une grande satisfaction l'oncle et le grand-oncle de la famille qui m'avait si bien traité à Vernierfontaine. Ils ne voulurent pas entendre parler de la reconnaissance que j'avais vouée à leurs honnêtes parents; je fus aussi content de leurs sentiments que je le serai toujours de la conduite de leur famille; mais celui que je rencontrai avec le plus de plaisir fut M. Bacoffe, curé de Saint-Jean-Baptiste à Besançon [1]; c'était une connaissance de Paris. Protégé par M. l'évêque de Senez à raison de ses talents pour la chaire, il était prédicateur du roi. Dès lors, je me présentai avec plus de confiance; j'avais quelqu'un qui pouvait garantir d'avance les témoignages avantageux qui allaient m'arriver.

1. François-Benoît Bacoffe, né à Villersexel (Haute-Saône) en 1744, dernier curé de l'église Saint-Jean-Baptiste à Besançon; il émigra et s'attacha à un autre prêtre du diocèse de Besançon, M. l'abbé de Chaffoy, plus tard évêque de Nimes, qui avait formé à Cressier une sorte de communauté. En 1797, ils rentrèrent tous deux en France. A Besançon, il reconstitua les œuvres de charité, et, dès 1802, fut nommé dans cette ville curé de la paroisse Notre-Dame. Il mourut le 17 février 1813. C'était un prédicateur distingué, d'une éloquence pénétrante; il a laissé des sermons inédits. L'église Saint-Jean-Baptiste de Besançon, qui fut détruite en 1794, était située sur l'emplacement du square Saint-Jean.

Je vis d'autres prêtres, mais en petit nombre; je craignais de rencontrer des malheureux, dans l'impossibilité où j'étais de venir à leur secours. Des cinq ou six louis que j'avais recueillis dans mon voyage apostolique, j'en avais déjà donné deux pour messes, et, dans la crainte de manquer moi-même, je devais différer la distribution de ce qui me restait.

J'avais écrit à M. l'évêque de Fribourg; j'en reçus une réponse pleine de témoignages d'intérêt et de confiance; il m'y donnait des pouvoirs pour son diocèse et celui de Besançon qu'il administrait. Je fis voir cette lettre à M. l'abbé Bacoffe et à plusieurs autres; et, désormais tranquille, je ne gardai plus d'inquiétude sur l'opinion qu'on pouvait se former de moi parmi les déportés et les émigrés.

M. l'abbé Bacoffe avait voulu me présenter à M. le prince de Montbarrey [1], et j'avais été parfaitement reçu de l'ex-ministre, ainsi que de la princesse son épouse. Il jouissait de quelque considération à Neuchâtel, ayant l'honneur d'être lié par un mariage à la famille du roi de

1. Alexandre-Marie-Éléonore, prince de Saint-Mauris-Montbarrey, par patentes de Joseph II, du 7 avril 1774, ratifiées par Louis XV; lieutenant général, ministre de la guerre sous Louis XVI, grand d'Espagne en 1780. Il était né à Besançon le 20 avril 1730, et était fils de Claude-François-Éléonore de Saint-Mauris, comte de Montbarrey, et de Marie-Éléonore-Thérèse du Maine du Bourg. Il épousa, par contrat du 29 octobre 1753, Françoise-Parfaite-Thaïs de Mailly-Nesle. Lors de la prise de la Bastille, il courut les plus grands dangers et faillit être égorgé. Il émigra en 1791 et séjourna d'abord à Neuchâtel, puis au Landeron. Un arrêté du Conseil d'État de Neuchâtel du 25 janvier 1795 ayant renvoyé sans distinction tous les Français, auxquels jusqu'alors il avait vendu à prix d'or l'hospitalité, le prince de Montbarrey se retira dans la ville impériale de Constance : il mourut dans cette ville, le 5 mai 1796. Il a laissé des *Mémoires*. Il eut deux enfants : un fils, Alexandre-Louis-Marie-François, colonel du régiment de Monsieur, qui périt sur l'échafaud, le 17 juin 1794, et une fille, Anne-Françoise-Maximilienne, mariée, le 10 octobre 1779, à Henri-Louis, prince régnant de Nassau-Sarrebruck, parent du roi de Prusse. (Cf. *Annales franc-comtoises*, 1865, IV, p. 338 et 405; *Le prince de Montbarrey*, par l'abbé Boissy.)

Prusse, prince de Neuchâtel. Il voulut l'employer en ma faveur et m'engagea fortement à me fixer dans cette ville ; mais je tins bon contre ses propositions très engageantes, et, d'après les événements qui suivirent, je fis très bien.

J'éprouvai un petit désagrément de la part d'un de mes commensaux; c'était un procureur au parlement; et il s'entendait mieux à conduire une affaire qu'à régler sa tête ardente et à modérer ses sentiments. Il voulait tuer tout ce qu'il y avait en France d'amis de la Révolution ; il fallait, disait-il, mettre un éteignoir sur toutes les faibles bougies qui avaient jusqu'alors éclairé les hommes, et les abandonner à leur bon sens naturel, en se bornant aux instructions de la religion. J'eus peut-être tort de vouloir administrer des calmants à un pareil malade, que je ne connaissais pas assez; mais enfin je l'entrepris; et, une fois entre autres que j'opposais ma modération à ses exagérations de royalisme et que je prétendais lui prouver qu'il fallait augmenter les lumières du peuple, au lieu de les lui ôter, mon procureur prit feu, se fâcha tout de bon, m'appela patriote et jacobin, et me dit un torrent d'injures. Je cherchai à le faire revenir à lui-même, d'abord par des réponses douces, ensuite par un silence absolu; mais il était lancé et la scène ne prit fin qu'après le dîner. Ce qu'il y eut de fâcheux, c'est que l'affaire fut connue de tout ce qu'il y avait de Français à Cressier, et que chacun y prit part plus ou moins, suivant son opinion et ses sentiments. Je n'étais pas fâché d'être connu pour avoir de la modération et de la mesure; mais je n'aime pas que le public s'occupe de moi, et je vis tout cela avec une véritable peine.

J'appris à cette époque que huit de mes compatriotes, pris à Besançon dans notre maison d'arrêt, avaient été

immolés sur la place de la Révolution [1], et je pleurai amèrement leur sort. Mais, ayant vu sur la fatale liste le nom de l'abbé de Laubespin, j'allai m'imaginer que c'était mon bon et respectable abbé de Laubespin que j'avais laissé à la maison de Sainte-Croix. Je craignais qu'ayant pensé et agi comme moi, mon évasion ne l'eût fait prendre et ramener à Paris. Ce roman de mon imagination me fit une peine affreuse, et toute ma vie je me serais reproché sa mort, si M. le prince de Montbarrey, auquel je m'en ouvris, ne m'eût prouvé que le Laubespin que je pleurais n'était pas celui que j'avais laissé à Besançon, mais un sien cousin, autrefois chanoine de Saint-Claude [2].

1. Aujourd'hui place de la Concorde, à Paris. C'est le 12 juillet 1794 qui marque, entre toutes, la journée la plus funeste aux prisonniers fédéralistes du département du Jura. Voici, d'après le *Moniteur universel*, la liste des victimes : *Jean-Baptiste Vivian*, de Conliège, ancien membre du conseil général du Jura ; Christophe Sorlin, juge au tribunal d'Orgelet, membre du comité de salut public du Jura ; *Jean-François Grand*, médecin ; *Charles-Xavier Bourrelier de Mantry*, ex-noble ; *Claude-François Vaillant*, receveur du district de Lons-le-Saunier; Claude-Ignace-Joachim Clermont, de Salins ; Pierre-Claude Gauthier, clerc de notaire de Franc-Amour (ci-devant Saint-Amour); Claude-Étienne Guyon, ex-procureur au ci-devant bailliage de Poligny; Jean-Baptiste Robelin, huissier; Alexis Machet, secrétaire-greffier de Franc-Amour ; Désiré Ruffey, commis à la saline de Montmorot; François-Michel Guirand, médecin, ex-administrateur du Jura. Les noms de ceux en qui nous avons reconnu des compagnons de captivité de l'abbé Lambert ont été écrits en lettres italiques. (Cf. Désiré Monnier, *Annales semi-contemporaines*, annuaire de 1855, p. 94. — H. Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, t. V, p. 388. — Jules Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, t. IV, p. 712.)

2. Cet abbé de Laubespin, qui avait été autrefois chanoine de Saint-Claude, était Armand-Hilaire de Laubespin, fils de Joseph Mouchet de Battefort, marquis de Laubespin, et de Françoise-Hilaire du Tartre-Chilly : il avait été baptisé le 7 octobre 1724. Son père le destinait à l'Église. Le 6 octobre 1730, il fut admis au chapitre noble de Gigny (Jura), et il obtint provision d'un canonicat de l'église de Saint-Claude : il fut aussi reçu dans la confrérie de Saint-Georges. Son père l'envoya à Strasbourg pour lui faire prendre les ordres, mais au lieu de suivre cette carrière, il s'engagea dans la milice, fut grenadier pendant dix-huit ans et revint estropié de la main droite. Après la mort de son père, il rentra à Paris, s'établit à

Le repos, une nourriture saine, les bains avaient calmé mon sang et m'avaient rendu des forces; enfin, ma douleur du pied s'était affaiblie, quoiqu'elle fût encore forte quand je quittai Cressier.

La Jeanne-Claude avait quitté le village huit jours avant moi; je l'avais forcée d'accepter dix-huit francs en argent pour les frais de son retour, outre trois cents livres en assignats, mis à sa disposition dans le cas où elle en aurait besoin, et qu'elle devait remettre à ma belle-mère dans le cas contraire. Je l'avais aussi chargée de cent soixante-dix livres en assignats pour M. de Jouffroy [1], détenu à Sainte-Croix. C'était un moyen de faire passer à mes compagnons de captivité la nouvelle de mon heureuse arrivée en Suisse et de les encourager à m'imiter. Nous nous étions séparés avec attendrissement. Sa rentrée en France fut aussi heureuse que l'avait été notre sortie. Je partis pour Estavayer après dix jours de séjour, et fis route avec un prêtre constitutionnel qui allait faire abjuration entre les mains de ses supérieurs ecclésiastiques, et qui, cinq à six mois après, est mort

Vaugirard, puis à Villiers-le-Bel (canton de Gonesse, Seine-et-Oise), où il vivait d'une pension de 2,000 livres. On l'accusa d'être l'ennemi du peuple, d'avoir refusé de déposer ses titres de noblesse et la décoration de Saint-Louis, et d'avoir correspondu avec les brigands de la Vendée; il fut exécuté le 5 juillet 1794. (H. Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, t. IV, p. 383.) Aucune autre victime de cette même journée n'appartient au département du Jura.

On est porté à croire qu'il y a quelque confusion dans le récit de l'abbé Lambert, au sujet de la parenté de ces deux abbés de Laubespin. On ne connaît pas à Armand-Hilaire de Laubespin de cousin de son nom qui fût entré dans les ordres : de plus cet ami de l'abbé Lambert fut arrêté dans le Jura en 1793. Ces deux circonstances donnent lieu de supposer que le détenu de l'hôtel de Sainte-Croix n'était autre que Jean-Marc de Laubespin, frère du précédent. Il naquit en 1732, devint chanoine de Lure, et en 1776 le dernier abbé de Goailles près de Salins (Jura) : il fut aussi vicaire général de Grasse. (*Annuaire du Jura*, 1822, p. 85.)

1. *Supra*, p. 98.

chez les Pères de la Trappe établis à Val-Sainte [1]. Nous nous embarquâmes à Neuchâtel pour traverser le lac, et, après une navigation de sept à huit heures par des vents très contraires, nous arrivâmes à Estavayer. Je descendis chez M. Mandrillon [2]; cet ancien confrère était assez bien logé, vivait petitement, mais noblement, travaillant du métier de tailleur pour gagner sa vie et n'être à charge à personne. Je voulus, pour lui donner une preuve d'estime et d'amitié, loger dans la même maison que lui et manger à sa table, avec l'intention secrète d'en faire la dépense. Il consentit à tout ce que je lui proposai, voulut absolument me céder son lit, prit pour lui une couchette qui, dans le jour, se cachait sous le lit même, et me voilà établi pour les huit à dix jours que je désirais donner à ce vertueux confrère. Je me permis de régler moi-même l'ordinaire. J'étais à Estavayer au milieu de mes compatriotes et de gens de connaissance. Mais celui que j'eus le plus de plaisir à découvrir fut M. le curé de Chemaudin [3], cet oncle dont j'avais tant entendu parler à mes excellents Jeannin de la Chapelle-des-Buis.

M. de Rotalier [4] et autres compatriotes voulurent absolument me donner à dîner dans leur pension, et ce dîner

1. Vieux couvent situé dans la Gruyère, canton de Fribourg, sur les pentes du mont Berra, à environ mille mètres d'altitude. Cette ancienne chartreuse de la *Vallée de tous les saints* servit d'asile, en 1791, à des trappistes français. Elle fut supprimée en 1798, et a été achetée en 1861, par les chartreux de la Part-Dieu, d'un autre couvent de la Gruyère. (Note de M. Tripet, conservateur des Archives cantonales de Neuchâtel.)

2. L'abbé Pierre Mandrillon était de Château-Chalon (Jura). Il était né en en 1755 et était arrivé dans le canton de Fribourg le 23 octobre 1792.

3. Jean-Antoine Corne, curé de Chemaudin (Doubs) en 1773, compris dans le décret de déportation du 26 août 1792.

4. Joseph-Marie de Rotalier, fils de Félix-Désiré Petitjean de Rotalier et d'Anne-Antoinette Prost, né à Arinthod (Jura) le 13 septembre 1717. Il était à Estavayer depuis le 21 juillet 1790. Il mourut à Lons-le-Saunier, le 29 novembre 1803, laissant la réputation d'une charité inépuisable.

fut excellent. M. Maillard [1] m'en donna aussi un bon : dans celui-ci on avait servi en mon honneur du vin, que je fis conserver pour le dessert, et on se contenta dans le repas de genevrette, boisson composée d'eau et de genièvre fermenté. Le bon Mandrillon était de cette fête, ainsi qu'un ancien confrère, M. Troly [2], qui faisait ménage avec M. Maillard, et quelques autres ecclésiastiques. Ce fut de là que j'allai chez M. le curé de Chemaudin, qui nous servit une bouteille d'excellent vin blanc en rafraîchissement, mais ce ne fut pas sa faute s'il ne lui coûta pas beaucoup plus qu'à tous les autres. Il voulait absolument que je gardasse les cinq louis que sa bonne nièce m'avait confiés pour lui remettre. Cette conduite était parfaitement digne de tout ce que j'avais éprouvé à la Chapelle-des-Buis et dont je ne lui laissai pas ignorer les plus petits détails. Mais il me trouva aussi décidé à les refuser qu'il l'était à me les laisser, et je finis par l'emporter sur sa générosité.

Mon séjour à Estavayer fut marqué par un événement de la plus haute importance. C'est là que j'appris, le 9 thermidor [3], la mort du tyran qui faisait gémir la France sous son sceptre de fer. Cette nouvelle devança les courriers, comme toutes celles des grands événements, et vint porter la joie dans tous les cœurs. Je me livrai à l'espérance de rentrer bientôt en France et de retrouver les Français moins malheureux. Je ne pus cependant me défendre d'un sentiment d'horreur au récit des détails de la fin de Robespierre.

1. François-Bonaventure-Flavien Maillard, né en 1739, ancien curé de la paroisse de Saint-Bénigne de Pontarlier : il émigra en Suisse et obtint l'autorisation de résider à Estavayer, le 23 août 1792.

2. Louis Troly, curé de Saint-Loup, doyenné de Neublans (Jura), né en 1735 ; la date de son arrivée dans le canton de Fribourg est le 14 septembre 1792.

3. Le 9 thermidor, 27 juillet 1794.

Estavayer avait réuni pour moi toutes les espèces d'agréments. Je ne quittai qu'avec peine cette aimable ville, où j'avais trouvé des espérances de bonheur pour mon malheureux pays. Ce n'était pas sans peine que j'étais parvenu à régler avec M. Mandrillon le compte de mes dépenses. Je me vis même contraint à céder sur quelques points à sa générosité. Il m'accompagna jusqu'à Payerne [1], et j'allai coucher à Montenach [2], dans une mauvaise auberge. Le lendemain, j'arrivai à Fribourg avant midi, je n'étais pas assez bien guéri pour faire en un seul jour les six à sept lieues qui séparent Estavayer de Fribourg.

Quoique prévenu de la réception qui m'attendait dans cette dernière ville, je ne laissai pas d'être étonné de me voir en y entrant conduit par un fusilier, depuis la porte de France jusqu'à la grande place, et d'apprendre du commandant qu'on m'accordait la gracieuse permission d'y demeurer vingt-quatre heures. Pour une permission plus étendue, je devais avoir recours au banneret [3] du quartier sur lequel se trouvait mon auberge.

Au sortir de ce corps de garde, je me fis conduire chez M. Boulay [4], confrère qui habitait la maison du curé. Sa pension devint la mienne.

Le soir même, je me présentai chez Mme la princesse de Conti; elle me reçut comme un prêtre qui avait eu le

1. Payerne, district de ce nom, canton de Vaud.

2. Montenach, canton de Fribourg, district de Broye.

3. Les bannerets étaient des chefs de police dans leurs quartiers ; ils dirigeaient les assemblées populaires et portaient dans les fêtes, à Fribourg, les quatre bannières de la ville, flammées noires et blanches. C'étaient des espèces de tribuns, mais choisis d'ordinaire dans les principales familles de la ville.

4. Louis Boulay (ou Boullai), vicaire général du diocèse de Meaux, né en 1738. Il était arrivé à Fribourg le 1er août 1791 et s'y trouvait encore en septembre 1795.

triste honneur de recueillir les derniers soupirs d'un frère (ainsi appelait-elle Mgr le duc de Penthièvre, son beau-frère). Ce premier entretien fut long. Je la consolai de mes tristes récits, en lui montrant les espérances que m'avait données le 9 thermidor, et la confiance que Mme la duchesse d'Orléans échapperait à la Révolution; et je dis sur cette bonne et respectable princesse, comme sur Mgr le duc de Penthièvre, tout ce que je savais.

Dès la première conversation, je désirai savoir jusqu'à quel point je pouvais compter sur sa protection pour l'établissement que je me proposais de former à Fribourg. Je me permis de lui faire remarquer combien il était naturel que je désirasse m'établir auprès de Son Altesse Sérénissime, surtout dans un moment où elle songeait à appeler à vivre à ses côtés Mademoiselle, fille de Mme la duchesse d'Orléans [1]. La princesse me répondit que de

1. Le 23 août 1777, naissaient deux filles jumelles de Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre et de Louis-Philippe d'Orléans; l'une d'elles ne vécut pas; la seconde était Eugénie-Adélaïde-Louise d'Orléans. Elle reçut ses premières leçons de Mme de Genlis, au couvent de Bellechasse. Au début de la Révolution, elle partagea la vie errante de sa gouvernante. En 1792, elle l'accompagna en Allemagne, puis elle rentra en France avec elle et la suivit à Tournay, à Schaffhouse, à Zurich, à Zug et à Bremgarten. Mme de Genlis, en butte à la haine et aux soupçons des émigrés, finit par se séparer de son élève; elle la remit entre les mains de la comtesse de Pont-Saint-Maurice et vint se réfugier à Bremgarten, près du jeune duc d'Orléans, sous un nom supposé. Ce dernier appela bientôt sa sœur auprès de sa grand'tante, la princesse de Bourbon-Conti, alors fixée à Fribourg. Mlle d'Orléans resta avec sa tante à Fribourg jusqu'en 1798, époque à laquelle ces deux princesses se réfugièrent en Bavière, pour fuir l'invasion française. Ce n'est que le 29 mars 1802 que Mlle d'Orléans rejoignit sa mère en Espagne. En 1808, elle retrouva son frère, le duc d'Orléans, et ne le quitta plus. Mlle d'Orléans, qu'on appela plus tard Mme Adélaïde, ne se maria pas. Elle avait conservé un souvenir affectueux et très précis de l'abbé Lambert; elle en parla plusieurs fois en termes très élogieux à M. Charles Lambert, officier du génie, son neveu. Elle mourut le 31 décembre 1847. Le roi Louis-Philippe perdit en elle l'un de ses meilleurs conseils. Elle fut inhumée à Dreux : sa statue par Aimé Millet orne l'entrée de la chapelle de la Vierge.

tout son cœur elle souhaiterait faire quelque chose qui me fût agréable; mais que sa protection, que je réclamais, était bien peu de chose dans le sein d'une république comme celle où je la trouvais, qu'elle n'y jouissait d'aucune considération à titre de princesse; qu'elle y était regardée comme les autres émigrés, qu'elle s'y voyait soumise aux mêmes règlements; que dans les mesures générales qu'on prenait contre eux, il n'y avait jamais d'exception en sa faveur, qu'on la traitait comme le reste des Français et qu'on ne lui faisait pas grâce d'une visite; qu'on venait, ajouta-t-elle en plaisantant, lui demander son âge, comme si on ne le savait pas encore après le lui avoir demandé tant de fois; qu'à la porte, quand elle rentrait, la garde ne manquait jamais de lui demander sa cartouche [1], comme si elle n'y était pas connue; que, quant à Mademoiselle, elle avait eu beaucoup de peine d'obtenir des gouvernants la liberté de l'appeler auprès d'elle, et que même, dans ce moment, elle n'était pas sans inquiétude sur les permissions qu'elle avait obtenues; que d'après cela, j'estimasse la protection qu'elle pouvait m'accorder, en me gardant de juger de sa bonne volonté par son peu de crédit; que je devais compter sur tous les services qu'elle serait en état de me rendre. Sans renoncer à former un établissement à Fribourg, je vis que je devais par précaution chercher à m'en procurer un ailleurs.

J'obtins d'abord une prolongation de séjour pour laquelle je fus obligé de me présenter devant la commission des émigrés. Je me munis pour cela d'une pièce bien importante et sans laquelle je ne pouvais espérer

1. Tous les émigrés admis à séjourner dans l'État de Fribourg avaient leurs noms inscrits sur les registres cantonaux, avec deux numéros, dont l'un, numéro d'immatriculation, portait le nom de *cartouche*.

aucun succès : c'était un certificat du médecin qui attestait que, sortant des prisons de France, où je n'avais respiré qu'un air méphitique, ayant les jambes engorgées à la suite des fatigues que j'avais éprouvées, il m'était impossible de passer outre. Le président, M. de Bionnens [1], portant la parole au nom de tous, me dit : « La commis-« sion, monsieur l'abbé, après avoir délibéré sur votre de-« mande, a jugé bon de vous accorder quinze jours et vous « invite, au cas où vous trouveriez un asile avant l'ex-« piration de la quinzaine, de vouloir bien en profiter. » Déjà je connaissais M. de Bionnens de réputation; un discours si sec et si dur ne m'étonna pas dans sa bouche. « Je sens, lui répondis-je à haute voix et avec beaucoup « d'émotion, je sens combien il doit être cruel à des « âmes sensibles de n'avoir qu'une pareille réponse à « faire à un honnête homme, dans la situation où j'ai le « malheur de me trouver. » On ne me laissa pas le temps d'achever. Tous les membres de la commission se mirent à m'adresser la parole à la fois, et ce brouhaha, dans lequel je ne compris rien, sinon que tous se croyaient malheureux de ne pouvoir rien faire au delà de ce qu'ils faisaient, dura quelques minutes. Quand il fut fini, M. le président, reprenant la parole, fit une longue apologie de la conduite du gouvernement fribourgeois à l'égard des Français, prouva qu'il ne pouvait se conduire autrement qu'il ne faisait, et que sa pauvreté ainsi que sa faiblesse l'obligeaient d'user de ménagements, qui, pour paraître durs aux malheureux, n'en étaient pas moins pour le canton l'unique moyen de salut. Je sus bon gré à M. de

1. François-Nicolas-Aloys-Benjamin de Techtermann de Bionnens était d'une ancienne famille de Fribourg : il fut président de la commission des émigrés à Fribourg, conseiller d'État, puis juge d'appel dans son pays. Il avait épousé Françoise de Reynold; il mourut en 1807.

Bionnens d'en être venu, pour la première fois, à une sorte de justification. Je le remerciai ainsi que ses collègues, plutôt de la bonne volonté qu'ils me montraient que de la grâce qu'ils m'accordaient; cependant, avec une quinzaine, j'avais le temps d'écrire et de recevoir des réponses.

En conséquence, j'écrivis à Constance [1]. J'avais dans cette ville M. l'archevêque de Paris, mon patron par l'amitié qu'il avait eue pour l'ancien évêque de Senez, et à raison de la coopération pendant sept ans à la grande entreprise de l'*Orator sacer*, formée par lui, continuée sous ses auspices et par son ordre. C'est à lui que j'étais redevable de mon entrée chez Mgr le duc de Penthièvre. Sous tous les rapports, je lui devais compte de ma conduite, et je le lui rendis dans une longue lettre, où je le priais d'employer le crédit dont il jouissait à Constance, par lui-même et par le marquis son frère [2], pour m'y obtenir un asile; j'écrivis encore à diverses personnes, et enfin à mon ami Rojat [3], qui, prévoyant que je passerais en Suisse, avait posé des sentinelles dans toutes les villes frontières pour découvrir mon arrivée.

Je vis à Fribourg un grand nombre de mes confrères,

1. Constance, sur le lac de ce nom, ville autrichienne en 1794, réunie au grand-duché de Bade en 1806.

2. Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné et de Montaigu, baron de Champagne et de la Lande, fils de Samuel-Jacques Le Clerc, marquis de Juigné, et de Marie-Gabrielle Le Cirier de Neufchelles, né le le 14 mai 1727, lieutenant général des armées du roi le 10 mars 1780, ministre plénipotentiaire de France près de l'impératrice de Russie le 25 décembre 1774, mort le 4 août 1807. (Cf. Saint-Allais, *Nobiliaire universel de la France*, t. XII, p. 82 et 83.)

3. Nous pensons qu'il s'agit d'un abbé Rojat, qui fut, avant la Révolution, vicaire de Replonges (Ain), et qui prêta serment à la constitution civile du clergé. Le long séjour de l'abbé Lambert dans les diocèses de Belley et de Lyon autorise cette supposition. Il était sans doute question de cet ami de l'abbé Lambert dans la première partie des *Mémoires*, aujourd'hui perdue. (*Supra*, p. 1, note.)

et je me liai d'amitié avec plusieurs d'entre eux, entre autres MM. Gressier [1], Villemot [2], Guigue [3], frère de l'ami que j'avais laissé à Sainte-Croix, et l'ex-curé de l'Isle-Adam. Parmi les émigrés, à part Mme la princesse de Conti, à laquelle j'eus souvent l'honneur d'offrir mon hommage, j'ai vu M. le baron de Juigné [4], son épouse et ses enfants. Mes sentiments pour M. l'archevêque de Paris, son frère, m'en faisaient un devoir. C'est chez lui que je trouvai la sentinelle placée par mon ami Rojat. Cette respectable famille était une des moins heureuses de l'émigration, mais elle se distinguait par le plus noble courage. Je fus bien reçu chez Mme la comtesse de Vallin [5], ancienne protectrice de Saint-Joseph, qui avait

1. L'abbé Gressier appartenait au diocèse Lyon. Un état des prêtres de ce diocèse, dressé vers 1804, mentionne à son article la note suivante : « Excellent sujet, non rentré dans le diocèse. » — Nous avons à remercier ici M. l'abbé Prajoux, professeur au séminaire de Saint-Jean de Lyon, pour la libéralité avec laquelle il nous a fait profiter des nombreuses notes qu'il a recueillies sur les prêtres des diocèses de Lyon et de Belley pendant la Révolution.

2. Ce nom de Villemot (ou Vuillemot) est trop répandu pour qu'il soit possible de reconnaître de qui il est question. Dans le seul diocèse de Besançon, trois prêtres de ce nom restèrent fidèles à la foi catholique et se refusèrent au serment constitutionnel; parmi eux se trouvait le curé de Lure (Haute-Saône).

3. Marie-François-Nicolas Guigue, ancien co-curé de Lons-le-Saunier ; il était né en 1744, fils de Jean-Baptiste Guigue, écuyer, et de Reine-Antoinette Paret de Moyron : il mourut à Lons-le-Saunier, le 8 juin 1820.

4. Léon-Marguerite Le Clerc, baron de Juigné, frère du marquis, né en mars 1733, lieutenant de vaisseau, maréchal de camp du 10 mars 1780, mort le 24 octobre 1810. Il avait épousé, le 15 mars 1769, Adélaïde Olive de Saint-Simon-Courtomer, fille de Jean-Antoine-François, vicomte de Courtomer, brigadier des armées du roi, et d'Élisabeth-Olive-Louise Bernard de Coubert.

5. Gabrielle de Musy, fille de Georges de Musy et de Gabrielle de Vallin, mariée en 1751 à Pierre de Vallin, capitaine de cavalerie au régiment de Saint-Jal, fils de Guy de Vallin et de Marie-Françoise-Urbaine de Rhode de Barbarel. Cette dame, devenue veuve, habitait la Tour-du-Pin en 1789, et prenait les qualifications de marquise de Vallin, comtesse de Romanèche, dame de la Tour-du-Pin; elle émigra et arriva à Fribourg le 1er mars 1792; elle était logée chez M. l'avoyer de Gady. Elle n'eut qu'une

emporté beaucoup d'argent comptant de France et jouissait d'une sorte d'aisance, dont elle faisait un honorable usage.

Il y avait à Fribourg un grand nombre d'émigrés et de déportés, tous dans la cruelle incertitude de savoir si on leur laisserait l'asile qu'on leur accordait, et tous, par conséquent, inquiets sur l'avenir. Quelques-uns étaient à leur aise, c'est-à-dire pouvaient se procurer le nécessaire, et la proximité de la France leur donnait cet avantage. Mais ceux venus des provinces éloignées de la frontière se trouvaient dans la pauvreté. On m'a raconté même qu'un prêtre s'y était vu réduit à ne manger que de deux jours l'un le peu de nourriture qu'il pouvait se procurer et que, pendant toute la journée où il ne mangeait pas, il gardait le lit. Ce qui n'avait duré que jusqu'à ce que quelqu'un s'en fût aperçu.

En général, on s'était parfaitement montré à Fribourg et dans le canton à l'égard des émigrés, et plus encore à l'égard des déportés [1] français. Les gens riches, et plusieurs sénateurs entre autres, en avaient retiré dans leurs maisons, auxquels ils donnaient la table et le logement. Chez quelques-uns, cette générosité était entièrement désintéressée ; chez d'autres on chargeait le prêtre de l'éducation et de l'instruction des enfants. Ailleurs, on leur confiait d'autres soins dignes d'eux. Chez les personnes moins riches, on ne se croyait pas dispensé de venir

fille, Gabrielle-Marguerite de Vallin, qui épousa Louis-Claude-Marie de la Poype, comte de Serrières. (Le comte de Sainte-Colombe. *Catalogue des émigrés français à Fribourg, en Suisse, de 1789 à 1798*, plaquette in-8 de 39 p. Lyon, Imprimerie générale, 1884. — G. de Rivoire de la Bâtie, *Armorial du Dauphiné*, p. 763-766.)

1. Le décret du 26 août 1792 (*supra*, p. 78), qui obligeait les prêtres réfractaires à s'expatrier, s'ils ne voulaient pas être déportés à la Guyane française, leur avait valu le nom de *déportés :* celui d'*émigrés* s'entendait plutôt des laïques.

à leur secours. Ici on leur donnait à dîner, là à souper; dans cette maison, on leur fournissait une chambre, tandis que les voisins ou les amis prêtaient un lit et les autres meubles. Les personnes dans la médiocrité faisaient des avances sans aucune idée de remboursement, et M. Chalamel [1], entre autres, s'est conduit ainsi à l'égard de plusieurs prêtres. Les plus pauvres offraient libéralement leurs peines et leurs soins. J'ai vu une pauvre couturière se refuser opiniâtrément à recevoir ce que je voulais lui donner pour quelques raccommodages qu'elle m'avait faits.

Les habitants des campagnes avaient montré à l'égard des déportés une générosité et une libéralité encore plus grandes. Dès les commencements, ils étaient accourus de toute part à Fribourg et dans les autres villes voisines de la frontière. Chacun avait ramené son prêtre. Le premier qui s'offrait à ses regards avec l'apparence du besoin avait la préférence; ils l'établissaient dans leur meilleure chambre et au haut de leur table, qui dès lors devenait la sienne. Les riches se chargeaient de plusieurs. C'était ensuite dans les bourgs et dans les villages une pieuse émulation, surtout parmi les femmes, à qui nourrirait mieux son prêtre. *Heureuses* celles qui avaient eu le *bonheur* de rencontrer de bons tempéraments et des visages brillants de santé, toutes les autres femmes du village enviaient leur sort, et elles-mêmes s'en vantaient. La nourriture des habitants de la Suisse n'est pas succulente. Un pain grossier, des viandes salées, jamais que de l'eau, si ce n'est les jours de très grande fête, peu ou point d'œufs; voilà, avec de l'excellent laitage, tout ce

1. L'auteur cite M. Chalamel, qui, dans une position peu fortunée, se signala par son zèle généreux : cette famille subsiste encore dans la bourgeoisie locale.

qui paraissait sur ces tables hospitalières, mais le meilleur morceau était toujours pour le prêtre. Malgré lui, il fallait qu'il l'agréât, et il eût désobligé gravement toute la famille s'il eût persisté dans l'honnêteté de ses refus. Quand on pouvait avoir de la viande fraîche, on n'y manquait jamais, et elle n'était que pour le prêtre quand il n'y en avait qu'une petite quantité, ce qui était l'ordinaire. Jamais on n'allait au marché ou dans quelques villes voisines qu'on n'apportât des choses susceptibles de lui faire plaisir. Les hommes auraient bien désiré qu'ils allassent avec eux dans les marchés ou dans les foires, parce que ces bons Suisses n'y allaient jamais sans boire du vin, mais nos prêtres aimaient mieux boire de l'eau à la maison que du vin au cabaret.

Il y a sans doute loin de cette manière d'exister à ce qu'on peut appeler les délicatesses de la France avant la Révolution. Mais la bonté et la générosité de ces bons Suisses faisaient un riche supplément à ce qui manquait, et l'abondance de leur charité recouvrait magnifiquement des tables grossièrement servies. Les jeunes gens se plièrent bientôt à ce nouveau genre de vie, les autres avec plus de peine. Des santés qui s'affaiblirent d'abord se fortifièrent ensuite; et j'ai vu jusqu'à un vieillard, malade autrefois, très délicat sur la nourriture et ne mangeant ni veau, ni salé, ni laitage, se trouver très bien de ce nouveau et très extraordinaire régime, auquel il était depuis trois ans.

Ce n'est pas pour peu de temps que ces honnêtes et bons Suisses se chargèrent de la subsistance de nos prêtres : il s'en est trouvé qui l'ont assurée même après leur mort et qui leur ont légué des pensions alimentaires. Mais je ne veux parler ici que du général, quoique j'aie beaucoup de plaisir à rapporter ces traits particuliers.

Tous, ou presque tous, se sont chargés de nos prêtres pour tout le temps que durerait leur exil. Un grand nombre les a gardés jusqu'à l'invasion des Français, et quelques-uns même après cette invasion, au risque de tout ce qui pouvait leur en arriver de fâcheux. Quand le Sénat voulut, ne se croyant pas en état de fournir des aliments à un si grand nombre d'étrangers, obliger tous les Français qui ne pourraient pas prouver qu'ils avaient par eux-mêmes des moyens de subsistance à abandonner le canton, tous ces bons habitants des campagnes se présentèrent avec leurs prêtres devant les baillis [1] respectifs, et s'engagèrent à les garder dans leurs maisons et à les nourrir comme ils avaient fait par le passé.

Un État aussi faible et si près de la France était trop souvent obligé de répandre l'alarme parmi les malheureux auxquels il donnait un asile. On raconte que, dans une pareille circonstance, un habitant des bailliages, tourmenté par son bailli au sujet du prêtre français qu'il avait chez lui et qu'on voulait le forcer à renvoyer, se présenta à l'avoyer [2], et porta plainte contre le bailli de ce qu'il voulait le contraindre à se défaire d'un gros chien qu'il avait, sous le prétexte qu'il mangeait trop, et que si chacun nourrissait ainsi des chiens, le pain augmenterait de prix. L'avoyer, qui ne se défiait pas de cet homme simple, reçut la plainte dans le sens qu'elle présente naturellement, et, tout en excusant le bailli, ne put se dis-

1. Les baillis étaient des gouverneurs de districts, analogues à nos préfets. Ils exerçaient une charge très considérée, qui était réservée d'ordinaire aux familles patriciennes. La plupart des chefs-lieux de bailliages ayant été le centre des seigneuries féodales, les baillis résidaient d'ordinaire dans d'anciens châteaux.

2. L'avoyer était le chef de l'État républicain. Il portait le titre de Monseigneur et d'Excellence. A l'époque qui nous occupe, l'avoyer du canton de Fribourg était François-Romain de Verro. Cette famille s'est éteinte, il y a peu d'années, dans celle de Chollet.

penser de le blâmer d'avoir voulu gêner la liberté du plaignant dans une chose aussi indifférente en soi. Il lui promit qu'il ne serait plus inquiété au sujet de son chien, quelque gros et mangeur qu'il fût. « C'est où je vous at« tendais, Excellence, repartit-il vivement; on me per« mettra de garder le chien dont je parle, quand même il « mangerait beaucoup, et on ne me permettra pas de « garder un malheureux et respectable prêtre français « que j'ai chez moi, qui est mon ami et celui de ma fa« mille ! » L'avoyer, attendri et charmé, confirma pour le prêtre la décision qu'il avait donnée pour le chien, et le paysan s'en alla triomphant et remercia l'avoyer, comme s'il en eût reçu le plus signalé bienfait.

Malgré tant de secours accordés si généreusement, le nombre des prêtres était si grand qu'il en restait un certain nombre dans la misère. Mais la Providence veillait sur eux comme sur les autres, et, dans la personne d'un de mes compatriotes, chanoine de l'église de Liège, et maintenant presque aussi pauvre que les autres prêtres français, elle leur avait accordé un sauveur. C'était M. l'abbé de Montrichard [1], nom devenu aussi cher aux

1. L'abbé de Montrichard mériterait une véritable biographie : Henri-Gabriel de Montrichard appartenait à une vieille famille franc-comtoise, rameau détaché, au début du XIIIe siècle, de l'illustre maison de Scey. Il naquit au château de Saint-Martin, près de Voiteur (Jura), le 23 septembre 1748, fils de Pierre-Joseph de Montrichard, seigneur de Saint-Martin, et de Jeanne-Charlotte de Rougrave. Dès le 28 janvier 1767, il fut nommé chanoine de Baume-les-Messieurs (Jura) : dans les années qui suivirent, il reçut les ordres sacrés, et fut reçu docteur en théologie à l'université de Besançon. En novembre 1777, il fut nommé vicaire général de Mgr de Rohan, archevêque de Bordeaux, et le suivit au même titre lorsque ce prélat fut transféré à l'archevêché de Cambrai (juillet 1781). En décembre 1780, il fut nommé doyen de Baume-les-Messieurs, et en 1784, il devint coadjuteur de son oncle, le comte de Rougrave, à une prébende du grand Chapitre de Liège. Il obtint l'abbaye d'Andres, diocèse de Boulogne, le 13 avril 1788, mais en fut bientôt dépossédé par la Révolution. Il se retira alors à Saint-Martin jusqu'en 1792, émigra vers cette époque et se fixa à Fribourg, où

déportés que célèbre dans la Suisse et dans l'Allemagne. Attendri à la vue de confrères manquant des choses les plus nécessaires et réduits à la mendicité, il conçut l'idée d'une table commune pour tous les prêtres qui seraient obligés d'y avoir recours. Les évêques qui étaient à Fribourg approuvèrent son plan et l'encouragèrent à l'exécuter par des secours sur la caisse des bienfaits dont ils étaient dépositaires et dispensateurs, et même en l'aidant de leur propre bourse. Il fallait le consentement de l'État pour un pareil rassemblement d'étrangers; les évêques l'obtinrent, et, de plus, il leur fut accordé un local spacieux et commode. Ce fut l'ordre de Malte qui eut l'honneur de le fournir dans sa commanderie. M. l'abbé [1] fit préparer une cuisine, des tables, des bancs et tout ce qui

il fut le bienfaiteur des prêtres déportés et des émigrés. Tous les souverains de l'Europe lui adressèrent des secours pour l'œuvre qu'il avait fondée dans l'établissement de la *Commanderie* à Fribourg. Les registres de la *Commanderie* sont conservés, comme un précieux souvenir, dans la famille de Montrichard : ils contiennent la liste longue et curieuse des personnes secourues et des bienfaiteurs de l'œuvre. De 1794 à 1799, l'abbé de Montrichard distribua en nature la somme, considérable pour ces temps calamiteux, de 137,777 livres 15 sols 8 deniers. Si l'on compare cette somme à la valeur présente des objets acquis, il faudrait aujourd'hui plus que la tripler pour en avoir l'équivalence. Lors de l'invasion de la Suisse par les armées françaises, en 1799, l'abbé de Montrichard se retira en Bavière. Après le Concordat, il revint en France et fut nommé par Mgr Moreau, évêque d'Autun, administrateur du département de la Nièvre. A la fin de l'année 1804, Pie VII, traversant le Nivernais, et reçu à Cosne par l'archevêque de Sens et l'abbé de Montrichard, décerna à ce dernier les éloges les plus flatteurs, pour sa généreuse conduite pendant la Révolution. En 1815, l'archevêché de Besançon étant devenu vacant par la mort de Mgr Lecoz, ancien évêque constitutionnel, Louis XVIII nomma à ce siège l'abbé de Montrichard; il n'eut pas le temps d'en être pourvu, car il mourut à Nevers, d'une attaque d'apoplexie, le 22 juillet 1816, le lendemain même du jour où le roi avait signé l'ordonnance. — Cette note a été composée à l'aide des documents que M. le baron de Longuerue a réunis sur la famille de Montrichard et dont il a bien voulu nous faire profiter.

1. La commanderie de l'ordre de Malte à Fribourg avait alors pour abbé (1791-1797) M. Blaisen, ou Blesen, mort le 9 septembre 1802; d'ordinaire cet abbé ne résidait pas à Fribourg.

était nécessaire à l'exécution de ses projets; il nomma parmi les prêtres cuisiniers, aides-cuisiniers et toutes les personnes nécessaires au service commun, excepté celui de la table, qu'il se réserva et dans lequel il eut beaucoup de peine à permettre que chacun des commensaux lui prêtât secours à tour de rôle, comme dans les séminaires. Il était convenable que des prêtres réduits à vivre de charité et qui, comme leur divin Maître, n'avaient pas où reposer leur tête, se servissent les uns les autres, suivant l'exemple qu'il leur en avait donné lui-même. Les meubles, les ustensiles de cuisine et la table furent modestes; mais il y eut tout ce qui était nécessaire. La propreté fut celle d'une chambre de religieuse, et la plus grande attention fut donnée même aux plus petits détails de ce respectable ménage. Enfin, tout étant prêt, M. l'abbé de Montrichard donna le signal, et plus de quarante prêtres vinrent s'asseoir à la table qui leur avait été préparée; dans la suite, jamais il n'y en eut moins; pour l'ordinaire, il y en eut plus d'un tiers en sus, très souvent plus du double.

On servait à dîner la soupe, le bouilli ordinairement seul, avec un plat de légumes les jours de régal, du pain à discrétion quand on en avait, et de l'eau pour boisson. Le repas du soir consistait en une simple soupe. Qui n'avait pas, dans la soupe, de quoi contenter son appétit, avait son recours sur le pain; rarement on servait autre chose sur cette table nécessairement frugale. Les jours maigres : soupe maigre, un plat de légumes au lieu de bouilli; je ne crois pas qu'il y ait jamais paru d'œufs (ils sont rares à Fribourg) ni de poissons. Cette nourriture si simple était plus faite pour des estomacs français que la nourriture des campagnards suisses, et quelques-uns des prêtres qu'ils avaient amenés dans leurs villages se virent

obligés par le dépérissement de leur santé de lui donner la préférence. Les pommes de terre et le riz suppléaient au pain, quand on en manquait, ce qui arrivait, ou parce qu'il était trop cher, ou parce que les fonds de l'établissement se trouvaient bas.

Il y avait une table payante pour ceux des prêtres qui avaient besoin d'économiser, et qui néanmoins se trouvaient encore en état de faire les frais de leur nourriture. La seule différence de cette table à l'autre consistait en un plat de légumes, ou une entrée ajoutée au bouilli; personne n'était admis à la table commune qu'il n'eût fait preuve de son honorable pauvreté.

C'étaient les commencements qui étaient à craindre pour un pareil établissement, mais M. l'abbé ne s'étonna pas des difficultés. Il avait tout prévu, et la Providence vint visiblement au secours de son courage et de sa patience. De toutes parts il fit des demandes : d'abord dans la ville, puis dans le canton, puis dans toute la Suisse, indistinctement aux protestants et aux catholiques, enfin dans toute l'Allemagne, dans toute l'Europe, et jusqu'à Constantinople. Les Électorats ecclésiastiques lui furent d'un grand secours, ainsi qu'à tous nos déportés qui habitaient cette partie de l'Allemagne, tant qu'ils ne furent pas au pouvoir des Français. La Hongrie, l'Autriche, la Bohême, la Pologne, la Russie, contribuèrent plus ou moins; mais la Suisse en fit les premiers frais; ses abbayes et ses riches couvents passèrent avec M. l'abbé une sorte d'abonnement et lui firent savoir qu'ils lui donneraient telle somme tous les mois; des bénéficiers agirent de même dans la proportion de leurs moyens; des laïques souscrivirent aussi. Parmi les protestants, le Sénat de Berne se distingua et envoya une somme considérable à la première demande qui lui fut faite, et sans prendre de

précautions pour empêcher que de nouvelles demandes lui fussent faites à l'avenir. Des pasteurs des églises protestantes, et en assez grand nombre, voulurent partager l'honneur de venir au secours de cette partie souffrante de l'église gallicane, et elle trouva des bienfaiteurs même parmi les simples particuliers zwingliens et calvinistes, car ces deux sections du protestantisme se partagent la Suisse. Mais de tous les secours qu'il a reçus, aucun ne lui a fait autant de plaisir que celui qui lui arriva d'Angleterre en 1795. Il n'était pourtant que de 1,800 livres. C'étaient les prêtres français, établis au nombre de trois ou quatre cents à Winchester [1], qui le lui faisaient passer. Les dignes confesseurs de la foi, qui se trouvaient dans l'abondance par la générosité du roi Georges, avaient économisé sur leur traitement pour venir au secours de leurs confrères de Fribourg, dont ils avaient appris le dénuement. C'est de M. l'abbé de Montrichard lui-même que je tiens ce beau trait. Il me le raconta avec tout l'enthousiasme de la reconnaissance, quand je repassai par Fribourg en 1795, et ajouta ainsi au plaisir que j'eus à lui remettre six louis en or, dont m'avait chargé le respectable M. Hott [2], qui tient l'hôtel de l'Épée à Zurich.

M. l'abbé de Montrichard ne se borna pas à fournir la nourriture à nos prêtres devenus pauvres pour Jésus-Christ; il habillait, chauffait, donnait des bréviaires, faisait prendre soin des malades, ou les soignait lui-même

1. Ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de Southampton, à trente et un kilomètres nord-ouest de Portsmouth.

2. Antoine Hott, né le 17 août 1748, ancien capitaine de cavalerie, succéda à son père, Mathieu Hott, à l'hôtel de l'Épée. Il fut le chef de l'administration des couvents sécularisés dans le canton de Zurich et membre du grand conseil. *(Note de M. le docteur P. Schweitzer, archiviste d'État à Zurich.)* — L'hôtel de l'Épée est encore aujourd'hui l'un des principaux hôtels de Zurich : il est situé au centre de la ville, près du troisième pont, sur la Limmat.

quand il ne pouvait parvenir à les placer à l'hôpital. Il était le dépositaire et le distributeur de toutes les espèces de dons et de libéralités. C'était lui qui mettait en état de partir pour la France ou pour d'autres pays ceux qui avaient la volonté ou qui se trouvaient dans la nécessité de faire ces voyages; rien à quoi il ne pourvût, et toutes les espèces de besoins pouvaient se présenter à lui. Je ne l'ai pas vu une seule fois dans le cours de mes voyages qu'il ne m'ait interrogé sur l'état de mes finances et fait des offres d'argent, et je sais qu'il en a agi de même avec les prêtres qui n'étaient pas de sa connaissance et qu'il pouvait soupçonner d'éprouver des besoins. Avec une bienfaisance aussi étendue, il fallait de grands moyens et beaucoup d'ordre.

Les émigrés, en général, obtenaient moins d'intérêt que les déportés; et, dans les pays catholiques, ils avaient bien moins de ressources pour se tirer d'embarras que les prêtres. M. l'abbé de Montrichard, qui voyait tout le bien à faire, n'eut pas besoin qu'on lui fît apercevoir cette différence pour chercher à venir à leur secours, et la grande partie de ce qui ne lui fut pas donné spécialement pour ses confrères, il crut devoir en disposer en faveur de cette autre classe de Français malheureux. Ainsi, à part l'honorable charge de nourrir et d'entretenir de cinquante à soixante-dix prêtres, il eut encore celle de fournir à la subsistance de trente, quarante, cinquante émigrés, qui, comme les prêtres, après avoir fait tant de charités eux-mêmes, étaient réduits à n'avoir de ressources que dans la charité des étrangers.

A l'égard de ceux-ci, il fallut user d'adresse dans plus d'une circonstance pour les engager à s'expliquer eux-mêmes, quand il n'avait pu par aucun moyen deviner leurs besoins. Il fallut même quelquefois faire arriver les

dons par de longs circuits, et il fut toujours nécessaire de les recouvrir de beaucoup de délicatesse. L'abbé de Montrichard ménagea d'aussi respectables faiblesses, et tout ce qui n'avait pas le courage de se faire honneur d'une aussi honorable pauvreté n'eut point à rougir de sa bienfaisance. Il était l'homme de la charité; il sut se plier à tout pour bien remplir sa sainte mission.

Rendons justice aux émigrés et aux déportés : ils ne furent à charge à la bienfaisance publique que le moins possible, car l'abbé de Montrichard n'était à Fribourg que le sage distributeur de ses dons, et en quelque sorte l'économe de l'Europe. Il n'eut jamais à se défendre de demandes non fondées et indiscrètes. Les plus riches autrefois, comme ceux qui l'avaient été le moins, n'acceptaient que l'indispensable nécessaire au soutien de leur existence. Jamais il n'eut à se défendre contre des prétentions exagérées et contre les bassesses de l'intérêt personnel. Nos Français ont souffert avec un courage digne de la cause qu'ils soutenaient et à laquelle ils avaient sacrifié leur fortune et tout ce qu'ils avaient de plus cher.

Depuis longtemps, les filles et les femmes d'émigrés, à Fribourg, travaillaient pour vivre, les unes à la broderie, les autres en linge. J'en ai connu même qui faisaient le métier de blanchisseuses et de ravaudeuses, et qui étaient fières de ne devoir qu'au travail de leurs mains ce qui était nécessaire à leur subsistance. Mais au moment où j'arrivai dans cette ville, cet honorable goût d'occupation commençait à prévaloir même parmi les hommes. Beaucoup de prêtres et de laïques étaient alors en apprentissage; c'étaient les dames françaises qui étaient maîtresses dans tous les arts qui sont du ressort de leur sexe, et on allait avec empressement recevoir leurs leçons. J'ai vu émigrés et déportés coudre, tricoter, faire du filet, bro-

der, etc. J'en ai vu qui travaillaient dans la chapellerie, dans l'imprimerie, qui servaient dans des magasins et même dans de simples boutiques; j'en ai vu appliqués à des arts purement mécaniques. J'ai porté des bas faits au métier par un prêtre, des souliers faits aussi par un prêtre, et celui-ci mérite une mention particulière : il avait quatre à cinq mille livres de rentes patrimoniales, que son frère lui faisait passer très exactement au moyen de lettres de change que lui fournissait le commerce de Lyon, dont il habitait le voisinage; ainsi il n'avait pas besoin de se donner de la peine, et c'était pour être encore plus en état de soulager les misères sans nombre dont il était environné qu'il se condamnait au travail et à la vie la plus dure. Il avait donné la préférence au métier de cordonnier, parce que ce métier ne jouit pas d'une grande considération, et avait ainsi trouvé le moyen de satisfaire à la fois son humilité et sa bienfaisance. Beaucoup étaient devenus cultivateurs à la campagne; j'en ai vu qui excellaient dans l'art de conduire un moulin. Beaucoup de marchands dans tous les genres, et j'avoue que ce n'est pas ceux-là que j'ai vus avec le plus de plaisir. J'ai entendu parler d'un prêtre, mon compatriote, que depuis j'ai connu en France, qui n'avait eu besoin que de son goût naturel pour exceller dans les fleurs artificielles, et qui eût pu en Suisse et en Allemagne se faire une fortune avec son talent véritablement distingué. Toutes les occupations honnêtes, et même les moins relevées dans les arts entièrement routiniers et mécaniques, étaient du goût de nos prêtres, quand elles pouvaient leur procurer du pain.

Ces habitudes laborieuses ont déchargé M. l'abbé de Montrichard de beaucoup de dépenses; mais il s'en fallait bien qu'il y eût du travail pour tout ce qui en avait besoin et qu'on fût assez bien payé pour se dispenser de recourir

à lui, et il se trouva toujours un grand nombre de malheureux à sa charge.

L'heureuse idée d'une table commune porta des fruits ailleurs qu'à Fribourg; j'en ai trouvé à Soleure; il y en avait une autre à Creutznach [1], et j'en ai vu moi-même une quatrième s'établir à Constance. Ainsi, par son exemple, M. l'abbé de Montrichard avait eu le bonheur de faire le bien même où il n'était pas.

Je dois ajouter à ce que j'ai dit des déportés en général que, s'il y a eu quelque reproche à leur faire, à Fribourg surtout, c'est le goût des nouvelles. On allait chez les uns, chez les autres, en donner ou en apprendre : la France était une mère chérie dans un état de maladie grave et dangereuse, dont les enfants eussent voulu lire le bulletin à chaque instant, et les nouvelles, qui venaient ou par les papiers publics ou de toute autre manière, étaient l'occupation de tous; s'ils s'occupaient si vivement de la patrie qui les avait rejetés de son sein, c'était pour son bonheur et pour le bonheur de ce qu'ils y avaient laissé de cher, plutôt que pour le leur propre; et, si j'ai trouvé des exagérés parmi les prêtres, c'est en nombre extrêmement petit. Un religieux de Notre-Dame des Ermites [2] fit un

1. Creutznach, ville des États prussiens, province rhénane, à trente kilomètres sud-ouest de Mayence.

2. Notre-Dame des Ermites, l'un des pèlerinages les plus célèbres du monde catholique. Elle est le centre d'un couvent de Bénédictins, fondé en 946, par saint Éberhard. C'était là, qu'au IXe siècle, avait vécu et était mort le comte Meinrad de Sulgen, d'une illustre famille de Souabe, qui s'était retiré en ce lieu dans la solitude. Il avait reçu d'Hildegarde, abbesse d'un couvent de Zurich, une image de la Vierge devant laquelle il priait. L'oratoire de Meinrad est devenu l'église, et l'image de la Vierge, objet de sa vénération, est celle qu'on vient adorer à Notre-Dame des Ermites. Le 14 septembre est la date de la plus grande affluence des pèlerins. Grâce au pèlerinage, ce couvent devint le plus riche de la Suisse, après celui de Saint-Gall. L'abbé porta le titre de prince de l'Empire, et s'appelle encore dans le pays le *prince d'Einsiedeln*.

jour une censure aussi forte que sensée de ce goût des prêtres français pour les nouvelles. Plusieurs déportés étaient dans la sacristie et se disaient réciproquement ce qu'ils avaient appris de nouveau : « Messieurs, dit le bé« dictin, ce n'est point ici le lieu d'une pareille conversa« tion, et je vous avoue que je ne suis point édifié de vous « la voir tenir. Des nouvelles de guerre, qui sont des « nouvelles de violence et de dévastation, d'incendie, de « sang et de carnage, me paraissent déplacées dans la « bouche des ministres d'un Dieu de paix. Laissez aux « généraux le soin de ranger les armées en bataille, et « aux puissances celui d'amener par la force vos compa« triotes à la vérité et à la raison; vous ne devez en par« ler, vous qui êtes prêtres, que pour les plaindre de leur « funeste aveuglement et que pour gémir sur les maux « affreux de leur situation. Votre devoir est de souffrir en « silence et de ne cesser jamais d'adresser vos vœux, vos « prières, votre misère même, en expiation des péchés « qui se commettent dans votre patrie, et pour obtenir du « ciel la cessation de l'épouvantable calamité qui désole « le monde chrétien. » La réprimande était forte et dut laisser des traces profondes; mais je dois dire que, quoique le goût des nouvelles fût généralement répandu parmi les prêtres déportés, il en est peu à qui ce reproche pût s'adresser dans toute l'étendue du sens qu'il présente. Au reste, dans cinq à six mille prêtres répandus sur la surface de la Suisse, quelques individus ne comptent pas; ils peuvent être de mauvais et détestables sujets, sans faire tort à la masse; leurs vices ne feront que servir d'ombre aux vertus des autres.

Je ne puis finir cet article sans dire un mot sur un objet plus délicat : les prêtres français, par la pureté des mœurs, ont été l'édification de toute la Suisse, comme

ils ont été celle de toute l'Europe, et quoique la Révolution, pour les déshonorer et les discréditer, eût semé sur leur route des pierres d'achoppement, ils ont eu la gloire de ne pas tomber et de se tenir toujours et partout à la hauteur de la réputation qu'ils se sont faite par leur courageuse résistance contre les entreprises du philosophisme. Non, ce ne peut être que dans des vues de miséricorde qu'il a plu à Dieu de donner à l'Europe protestante le spectacle de cinquante à soixante mille prêtres d'une vertu si rigoureuse et si haute : à ce Dieu, seul fort, seul puissant, la gloire ; à nous, la reconnaissance pour une aussi grande faiblesse changée si admirablement en force, et une humilité proportionnée à une pareille grâce ! Puisse le vœu ardent et sincère que nos frères égarés reviennent des erreurs qui les séparent de nous, comme ils sont revenus des préjugés que la continence et la pureté n'étaient dans l'Église catholique que de vains noms sans réalité, avoir son exécution !

Partout où j'ai voyagé, en Suisse, en Allemagne, en Espagne et ailleurs, j'ai trouvé les déportés les mêmes, sous tous les rapports essentiels, que je les ai vus à Cressier, à Estavayer, à Fribourg, en arrivant de France ; partout ils étaient l'objet de la vénération publique par la dignité avec laquelle ils supportaient toutes les privations de l'exil et de la pauvreté. Ils avaient trouvé en arrivant en Suisse presque tous les esprits prévenus contre eux, et c'est uniquement par leur conduite vraiment sacerdotale qu'ils étaient parvenus à dissiper les préjugés haineux dont la Révolution les avait entourés, surtout dans certains cantons ; et si quelque chose est capable de contrebalancer chez les peuples étrangers le souvenir des maux que leur a faits la France pendant la Révolution, ce sont les vertus de son clergé, dont elle les a rendus témoins.

Partout aussi, j'ai trouvé des déportés revêtus des honorables livrées de la pauvreté, et j'avoue que j'éprouvai une sorte de confusion à Fribourg de me trouver avec un habit encore bon et très propre au milieu de confrères dont la plupart n'étaient habillés que pour être couverts, et que ce sentiment se renouvela à Constance, quand Mgr l'archevêque de Paris eut substitué à un habit qui s'en allait en lambeaux un habit neuf de beau drap anglais. J'ai vu très peu de prêtres en soutane; ils étaient presque tous avec d'anciens habits courts, ou avec des habits laïques qu'ils s'étaient vus forcés de faire faire en France; ces habits étaient de toutes les étoffes, de toutes les formes et de toutes les couleurs, et offraient une sorte de scandale aux ecclésiastiques étrangers qui ne connaissaient pas les raisons de cette singularité; il s'en trouvait très peu qui n'eussent pas l'inconvénient d'être râpés. J'ai vu des robes de chambre devenues des habits de visite et de cérémonie : tout le reste des vêtements était en proportion de l'habit.

Les émigrés avaient une tenue moins pauvre et étaient cependant loin de la magnificence et du luxe. C'étaient les débris de leur ancienne opulence qu'ils faisaient servir, et les plus somptueux étaient ceux qui pouvaient se parer d'un habit neuf, de quelque drap qu'il fût. Il n'y avait plus de recherche dans les toilettes; les femmes mêmes n'avaient de parure que leur vertu et leur propreté; l'élégance des dentelles et des étoffes avait disparu; tout ce qui les couvrait était solide et durable. Madame la princesse de Conti elle-même avait eu le courage de donner l'exemple de la réforme; un habillement qu'elle portait tous les jours ne lui avait coûté, tout fait et au complet, que dix-huit francs; elle me l'a fait remarquer elle-même avec une sorte de complaisance;

Mme l'abbesse de Remiremont [1] allait au moins aussi simplement mise. En voyant deux princesses modestes dans leur habillement, quelle femme eût pu se trouver mal du peu d'éclat du sien? Cependant, même dans cette disette d'ornements, on retrouvait encore le goût français; et, sous leur simple toile, nos Françaises étaient mieux que les dames du pays, surchargées de bijoux et de magnificence. Au reste, ce n'était que le dimanche et les fêtes qu'elles faisaient de modestes toilettes; les autres jours, elles demeuraient dans leur chambre, occupées de leur travail.

J'ai réuni ici la plupart des observations que j'ai été à portée de faire sur les émigrés et les déportés, soit à Fribourg, soit ailleurs, dans mes voyages. En comparant ces Français à d'autres aussi respectables, demeurés dans l'intérieur, ce qu'il m'est souvent arrivé de faire, j'ai trouvé, je ne parle pas même des temps de la Terreur, j'ai trouvé, dis-je, de l'inquiétude chez les uns et chez les autres : mais il m'a semblé que les émigrés et les déportés, au milieu des privations et de la misère, étaient

1. Son Altesse Sérénissime Madame Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, fille de Louis-Joseph de Bourbon-Condé, et de Charlotte-Gottefrise de Rohan-Soubise, née le 10 octobre 1757. Elle fut élue abbesse de Remiremont, le 22 août 1786. Arrivée à Fribourg le 9 juin 1791, elle logeait au couvent des Dames ursulines; elle se trouvait à Dantzig en 1805; de là elle gagna l'Angleterre. Elle rentra en France en 1816, et mourut à Paris le 10 mars 1824. Les *Lettres de Mlle de Condé et de M. de la Gervaisais*, éditées par Ballanche en 1830, et rééditées par P. Viollet en 1878, éclairent d'un jour curieux une partie peu connue de sa vie. — A signaler les ouvrages suivants parus récemment : *La Vie de Louise de Bourbon, princesse de Condé, fondatrice du monastère du Temple*, dédiée à S. A. R. Madame la princesse Blanche d'Orléans, par le R. P. Dom Rabory, bénédictin de la congrégation de France. Solesmes, impr. Saint-Pierre, 1888, in-8 de v-432 p. — *Correspondance de la princesse Louise de Condé, fondatrice du monastère du Temple*. Lettres écrites pendant l'émigration à sa famille et à divers, publiées avec une introduction, par le même. Paris, Retaux-Bray; Solesmes, impr. Saint-Pierre, 1889, in-8 de XII-327 p.

moins malheureux que ceux de l'intérieur, qui avaient à trembler à tous les instants pour leur liberté et pour leur vie. J'ajouterai, avant de finir cet article, que tous ceux dont j'ai pu approfondir les sentiments regrettaient sincèrement leur patrie, et qu'en la plaignant de ses malheurs, ils ne se soutenaient dans les pays étrangers que par l'espérance d'y rentrer un jour. Est-il possible qu'un Français pense et sente différemment? *Il n'y a que la France*, est devenu un proverbe parmi les émigrés et les déportés, et ce proverbe demeurera.

Je passai plusieurs de mes après-midi chez Madame la princesse de Conti. Elle eut la bonté de m'apprendre tout ce que je pouvais désirer de savoir. Je la trouvai réduite à moins de douze mille livres de rente; et c'était à ses diamants qu'elle était redevable de cette fortune; car c'en était une, même pour elle. M. le duc régnant de Modène [1], son frère, avait fait sur cet objet un marché très avantageux pour lui et très peu pour elle. La personne chargée de la négociation avait été obligée d'en passer par tout ce qu'avait voulu le prince. Il voulait par cette conduite forcer sa sœur à venir s'établir à Modène, en se séparant de tous les Français des deux sexes qu'elle avait à sa suite. Au reste, il a dédommagé la princesse du désavantage de ce marché par son exactitude à en tenir les conditions, même après sa fuite et l'invasion de ses États par les Français [2].

1. Hercule-Renaud III d'Este, dernier duc régnant de Modène, Reggio et Mirandole, né le 22 novembre 1727, succéda à son père, François d'Este, le 23 février 1780. Il avait épousé, le 29 septembre 1741, Marie-Thérèse Cibo-Malaspina, duchesse de Massa, et n'en eut qu'une fille, Marie-Béatrix, mariée, le 20 septembre 1771, à l'archiduc Ferdinand d'Autriche. Le traité de Campoformio, du 17 octobre 1797, dépouilla entièrement la maison d'Este de sa souveraineté. Ce prince était fort riche et fort avare; il mourut à Trieste en 1802.

2. En mai 1797.

Avec si peu de revenus, elle avait à sa charge M. de Ravenel [1], Mme la comtesse des Roches [2], deux filles de garde-robe, devenues femmes de chambre, deux valets de pied, qu'elle avait amenés de Chambéry et qu'elle mettait à sa chaise à porteurs, quand il lui arrivait de s'en servir, une cuisinière et un aide de cuisine, à quoi il faut ajouter un loyer de cent louis. Il fallait une grande économie pour suffire à toutes ces dépenses. Aussi se montrait-elle très modeste; sa table était frugale; le souper n'était plus un repas dans sa maison, chacun y suppléait comme il voulait; il en était de même pour le déjeuner. Une pièce de bœuf, une entrée, un plat de légumes et, assez ordinairement un rôti, composaient son unique repas; pas même un morceau de fromage pour dessert; du vin tel qu'on en buvait dans le pays, point de café; les femmes de chambre et les cuisinières vivaient des restes; les valets avaient leur nourriture en argent. Il était cruel pour la princesse de se trouver réduite à tant de privations, dans un âge qui multiplie les besoins avec les infirmités; mais son âme élevée se trouvait contente du peu qui lui restait; et, en faisant de courageux retranchements, elle avait le bonheur de se délivrer de beaucoup de besoins factices. « Il m'en a beaucoup coûté, « me disait-elle, moi qui n'avais jamais fait deux pas dans « la rue, de me voir privée d'une voiture, et les pre- « mières fois que je me mis à marcher, je me sentis les « pieds très fatigués, quoique je n'eusse pas fait beaucoup

1. M. de Ravenel était un gentilhomme attaché à la maison de la princesse de Conti; il la suivit dans l'émigration. Il appartenait à une famille originaire de Picardie, plus tard fixée en Lorraine, aujourd'hui éteinte.

2. Marie-Anne-Françoise Mouchard, née en 1738, morte en 1813, mariée en 1753 à Claude de Beauharnais, comte des Roches-Baritaud, capitaine de vaisseau. Il était l'oncle d'Alexandre de Beauharnais, premier mari de l'impératrice Joséphine.

« de chemin ; mais j'y eus bientôt mis bon ordre en me « donnant des souliers à semelles plus épaisses, et depuis « je ne sens plus autant le pavé. » Avant l'arrivée de Mademoiselle, il n'y avait guère que des motifs de piété qui pussent l'engager à sortir de ses appartements.

La princesse, par une sage et courageuse économie, avait étendu sa plus que modeste fortune et s'était mise en état de venir au secours des malheureux : aucune bonne œuvre à laquelle elle n'ait contribué, aucune misère qu'elle ne se soit empressée de soulager au premier signal qui lui était donné. Moi-même je ne suis arrivé qu'une seule fois dans la ville qu'elle habitait sans qu'elle ait demandé si j'avais des besoins, s'offrant généreusement de subvenir à tous. Pendant mon premier séjour à Fribourg, elle était sur le point d'augmenter ses dépenses de toutes celles de Mademoiselle d'Orléans et faisait les préparatifs nécessaires pour la recevoir.

La bonne princesse me dit dès lors elle-même qu'en associant Mademoiselle à son sort, c'était pour tout le temps qu'elle demeurerait séparée de son excellente mère. Elle ajouta qu'elle allait prendre des précautions pour que sa mort même ne laissât pas Mademoiselle sans ressources ; elle me lut la lettre que Mgr le duc d'Orléans lui avait écrite à ce sujet. Cette lettre, datée de Bremgarten [1], était aussi digne du prince qui l'écrivait que de la princesse à laquelle elle était adressée; on n'y apercevait aucune espèce d'art; la nature l'avait tirée d'un fonds excellent d'esprit, de raison, de sensibilité. Elle m'a donné l'idée la plus avantageuse qu'on puisse se former d'un prince de l'âge qu'avait alors Mgr le duc d'Orléans.

La nécessité où se trouvait Mgr le duc d'Orléans de se

1. Bremgarten, canton d'Argovie, district de Bremgarten.

séparer de la princesse, sa sœur, l'avait décidé à cette démarche. D'ailleurs, en se conduisant ainsi, il avait cru se conformer aux intentions de sa respectable mère.

Il avait été convenu que Mademoiselle serait confiée à Mme la comtesse de Pont [1], jusqu'à ce que les arrangements convenables fussent pris et que la princesse pût s'en charger elle-même.

La permission demandée au Sénat de Fribourg n'ayant été accordée qu'à la condition que Mademoiselle habiterait un couvent d'où elle ne sortirait pas, Mme la princesse de Conti avait été obligée, malgré toutes ses représentations, de se soumettre à un arrangement qui ajoutait à ses dépenses et la tenait séparée de sa petite nièce; enfin tout était préparé pour la recevoir. La jeune princesse se préparait à quitter Kreuzlingen [2], beau village près de Constance, habité par Mme de Pont, dans le même temps que je me disposais à partir pour Soleure.

Le temps de mes différentes permissions pour rester à Fribourg était écoulé; j'avais fait dans cette ville tout ce que j'avais à y faire. MM. les vicaires généraux du diocèse de Besançon, chez lesquels je m'étais présenté, m'avaient reçu avec plus de dignité que de bienveillance; mais j'avais été dédommagé de leur accueil protecteur par la bonté avec laquelle m'avait traité l'excellent M. de Lenzbourg, évêque de Fribourg et administrateur de Besançon. Il n'y a sorte d'amitié qu'il ne m'ait témoignée. Je

1. Anne-Claudine Mayneaud de la Tour, mariée en premières noces à Joseph-Laurent de Mazade, riche financier; en deuxièmes (1759), à Emmanuel-Louis-Auguste, comte de Pont-Saint-Maurice. Ce dernier. né en 1712 lieutenant général du 17 décembre 1759, avait été attaché à la famille d'Orléans comme gouverneur du duc de Chartres en 1752 et avait reçu le titre de premier gentilhomme de la Chambre du duc d'Orléans.

2. Kreuzlingen. A environ deux kilomètres au sud-est de Constance, canton de Thurgovie, district de Kreuzlingen.

lui devais et je lui rendis compte de ce que j'avais fait dans le diocèse dont il était administrateur. Enfin je partis pour Soleure, avec la résolution de revenir après la quinzaine faire mes derniers efforts pour m'établir auprès de Mme la princesse de Conti, projet auquel je n'avais pas renoncé. Si je ne réussissais pas, j'aurais l'honneur de présenter mon hommage à Mademoiselle qui serait arrivée ; je trouverais des réponses à mes lettres et je saurais de quel côté diriger ma marche pour obtenir un asile.

Les déportés et les émigrés étaient à Soleure tels que je les avais trouvés à Fribourg et ailleurs, mais ils y étaient beaucoup plus heureux. Ils avaient trouvé ici un peuple ami des Français. Soleure avait presque toujours été le séjour de l'ambassadeur de France, ce qui en avait fait une ville presque française, et ses habitants alliaient à la simplicité de leur pays la politesse et la générosité du nôtre.

Une dame du pays était dans cette ville à la tête d'un établissement monté sur le modèle de celui de M. l'abbé de Montrichard à Fribourg, et se trouvait en chef l'économe et la nourricière des déportés [1]. Elle avait d'abord commencé sur ses économies, mais, ne pouvant soutenir une telle dépense, quoiqu'elle n'eût que trente à quarante prêtres, l'État et les particuliers s'étaient hâtés de venir à son secours et de soutenir sa table, servie aussi frugalement que celle de Fribourg. Elle participa aux aumônes que les évêques étaient chargés de répartir, mais il ne paraît pas que, comme M. de Montrichard, elle ait été

1. La chancellerie d'État du canton de Soleure a bien voulu nous communiquer le nom de cette dame charitable. Elle se nommait Louise Tschudi (ou Fschudi), de Glaris. Elle mourut le 18 octobre 1797. Elle avait épousé Guillaume-Joseph Sury de Bussy, de Soleure. Celui-ci était bailli et commandant d'artillerie ; il périt dans un combat contre les Français livré aux portes de Soleure, à Selzach, le 2 mars 1798.

obligée d'importuner les autres cantons, encore moins de demander dans les autres pays. On peut dire à la gloire du canton de Soleure qu'il a fait à peu près les frais de cet établissement.

Ces généreux Suisses ne se bornaient pas à entretenir une table commune; ils cherchaient aussi à en diminuer les charges, en recevant à la leur tout ce qu'ils pouvaient recevoir de déportés et même d'émigrés. C'est principalement à Soleure que tout ce qui en avait les moyens se faisait un honneur et un plaisir d'inviter à dîner ceux qui paraissaient mériter cette distinction. Les invitations étaient tellement combinées que les invités, quoique dénués de tout moyen de subsistance, n'étaient pourtant jamais obligés de prendre place à la table commune et trouvaient tous les jours un bon repas, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. Mon ami était de ce nombre privilégié. Chaque jour de la semaine il dînait dans une maison différente. Beaucoup d'autres subsistaient par le même arrangement. Dans toutes les maisons, je ne dis pas riches, mais aisées et jusque parmi le peuple, aucune table sans Français et surtout sans déportés; ce qu'on faisait pour la nourriture, on le faisait pour le logement et pour l'habillement. C'était dans toute la ville une généreuse émulation à venir au secours des malheureux qui en avaient besoin et à leur rendre tous les genres de services. Les campagnes le disputaient à la ville, et en sentiments et en actions.

L'État, à raison de ses sentiments et de son attachement connu à l'ancien gouvernement français, était très suspect au nouveau et attirait toute son attention. On savait à Soleure que la Révolution y soudoyait un grand nombre d'espions, qui s'y cachaient sous les masques même les plus étrangers à un aussi vil métier. Cette surveillance

très active et continue attirait au Sénat plainte sur plainte et, s'il n'avait été aussi sage qu'il était bon, les émigrés auraient eu à y souffrir beaucoup, ou plutôt ils n'auraient pu y demeurer. Au reste, il n'y avait que les arrêtés du Sénat qui leur parlassent avec sévérité. Tous les chargés de l'exécution en agissaient avec eux honnêtement et sans rigueur. A mon arrivée à Soleure, je n'avais été inquiété par personne ; je sortais de la ville et j'y rentrais sans que la garde s'en occupât. Les règlements de police étaient pourtant aussi sévères à Soleure qu'à Fribourg. Mais, à Soleure, ils n'étaient que pour la forme. Le Sénat, dans sa sagesse, trouvait moyen d'éluder les dispositions dont il était obligé de faire montre ; ainsi ce canton, l'un des moins capables de protéger par sa faiblesse et le plus en butte à la haine de la République française, était devenu par sa sagesse et sa politique l'asile le plus sûr et le plus tranquille de la Suisse.

Je ne trouvai dans Soleure ni connaissance ni compatriote, excepté mon ami, M. l'abbé Lasalle [1]. J'y rendis mes devoirs au vénérable M. de Rans, grand vicaire de Besançon, évêque *in partibus* sous le titre de Rhosy [2].

1. Les recherches faites à Soleure, à notre intention, sur cet abbé Lasalle ont été sans résultat. Il n'appartenait pas au diocèse de Besançon. Peut-être faut-il voir dans cet ami de l'abbé Lambert, Pierre-Louis Lasalle, ex-capucin de Villefranche (Rhône), qui avait prêté le serment constitutionnel.

2. Claude-Ignace-François-Xavier-Albert de Franchet de Rans, né à Besançon le 7 janvier 1722, fils de Charles-Ignace-Esprit de Franchet, marquis de Rans, conseiller au parlement de Besançon, et de Jeanne-Jacques-Françoise Masson, sacré évêque *in partibus* de Rhosy (Syrie), le 23 mai 1755, abbé de Balerne en 1767, et vicaire général du diocèse de Besançon. Après le Concordat, il prit rang dans le nouveau Chapitre. Il mourut à Besançon le 21 février 1810. Il a laissé le souvenir d'un modèle de bonté simple et de vertu aimable. (Auguste Castan, *Les évêques auxiliaires du siège métropolitain de Besançon*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1876, 5e série, 1er vol., p. 483.)

J'offris aussi mes respects à M. l'évêque d'Agen [1]. Dans la séance à jamais célèbre de l'Assemblée constituante où le clergé de France, résistant à toutes les manœuvres, à toutes les séductions, à toutes les terreurs, s'immortalisa en rejetant la constitution civile du clergé, destinée à tuer le catholicisme en France sous le prétexte de le régénérer, et fit dire à Mirabeau qu'on avait ravi au clergé son existence civile et tous ses biens, mais que l'honneur lui restait, c'était par ce prélat que l'attaque avait commencé, et elle finit bientôt après, tant les premiers *coups* portèrent de *trouble* dans les rangs du jansénisme et de l'impiété ! Il n'avait passé que pour aimable jusqu'à cette époque, où il se montra grand et véritablement digne du nom et de la qualité d'évêque. Il supportait à Soleure, avec une noble fermeté, l'exil et la pauvreté, embellissant sa position de toutes les amabilités de l'esprit et du caractère.

Mon ami m'avait introduit chez M. le baron de Poissac [2], président au parlement de Bordeaux, qui me

1. Jean-Louis d'Usson de Bonnac, fils d'un ambassadeur en Suisse, né à Paris en 1734, nommé évêque d'Agen le 1er novembre 1767. Il figura aux Etats généraux et à la Constituante, et mourut à Paris le 4 mars 1821, premier aumônier du roi.

2. Ce personnage, que la première édition des *Mémoires de l'abbé Lambert* appelle par erreur le baron de Puisseau, était Étienne-François-Charles de Jaucen de Poissac, seigneur de Giscardie, la Geneste, la Jugie, etc. Il était fils de Jean-Charles de Jaucen, seigneur de Poissac, conseiller du roi, premier président en la sénéchaussée et siège présidial de Tulle, et de Jeanne de Labeylie de la Gontausse. Il naquit à Tulle le 26 novembre 1733. Le 22 avril 1755, il prêta serment pour exercer, au présidial de Tulle, la charge occupée précédemment par son père et son aïeul, et par patentes du 17 novembre 1760, fut nommé conseiller au parlement de Bordeaux. Élu le 21 mars 1789 député de la noblesse aux États généraux, il défendit avec ténacité les privilèges de son ordre, et quitta l'Assemblée au cours de la session, sans donner sa démission. Il émigra et vint à Coblentz représenter le parlement de Bordeaux à la réunion que tinrent, en 1792, les parlementaires des diverses provinces de France. De là, il se rabattit vers la Suisse, où l'abbé Lambert le rencontra. Ce dernier le qualifie

donnait à dîner. Je sus profiter de sa société, ainsi que de celle de Madame la baronne, bonne, franche, honnête et spirituelle; inutilement mon ami voulut me faire faire d'autres connaissances. Je ne vis, avec les personnes dont je viens de parler, qu'un professeur de l'université de Paris, M. Mineret, que son amour pour la religion avait chassé de sa place et conduit hors de France.

Mon séjour à Soleure est le temps le plus agréable que j'ai passé à l'étranger; mais l'honnêteté même des traitements que je recevais me faisait un devoir de ne pas en abuser; et, après y être resté près de quinze jours, je me remis en marche pour Fribourg.

J'étais venu par Berne, et j'avais vu avec plaisir cette ville, la plus belle de la Suisse par sa situation sur une hauteur au pied de laquelle coule l'Aar, par la régularité de ses murs, la beauté de ses édifices publics, les riches cultures dont elle est environnée et les beaux points de vue que présente son horizon entre les Alpes et le Jura. Je pris le parti de revenir par la route de Lausanne.

Je passai sur les ruines de l'ancienne capitale de l'Helvétie, et à la place de la *Grande-Avenches* [1], détruite par Attila, je ne trouvai qu'une petite ville de peu d'appa-

de baron de Poissac et de président au parlement de Bordeaux : ces qualifications viennent de ce qu'il avait été président au présidial de Tulle, et que la terre de Poissac était une ancienne baronnie. Ce magistrat a publié en 1776 un *Recueil d'arrêts notables rendus en la première chambre des enquêtes du parlement de Bordeaux, pour fixer la jurisprudence de la cour de Bordeaux*. Il avait épousé, le 13 septembre 1769, à la paroisse de Saint-Mexans de Bordeaux, Marie-Marguerite Dupuy, créole de Saint-Domingue, fille de François Dupuy et de Marguerite Halan, veuve en 1766 de Pierre Dutasta, écuyer, conseiller du roi, contrôleur des guerres. — Cette notice biographique est due aux obligeantes recherches de M. le chanoine Ernest Allain et de M. Dast de Boisville, à Bordeaux.

1. Avenches, canton de Vaud, district d'Avenches. C'est l'Aventicum des Romains, jadis capitale de l'Helvétie, aujourd'hui réduite à moins de 2,000 âmes. On y voit encore les ruines d'un grand amphithéâtre et de nombreux édifices publics, notamment un mur d'enceinte garni de tours.

rence et qui ne paraît avoir conservé le nom de cette antique cité que pour indiquer le terrain qu'elle occupa dans le temps de sa gloire.

Le lendemain, je vis au delà de Morat [1] le célèbre ossuaire, monument de la défaite des Bourguignons sous Charles le Téméraire. J'avoue que je trouvai ce monument plus digne des cannibales que du bon peuple de la Suisse, qui avait vaincu mes ancêtres commandés par un prince qui n'avait que l'ambition des César, des Alexandre, sans en avoir le génie. Ce trophée, érigé inhumainement à la liberté, a été détruit quatre ans après par les Français. J'arrivai à Fribourg à midi, après le troisième jour de marche, et j'y fus reçu avec les mêmes cérémonies que la première fois.

Toutes les réponses que j'attendais étaient arrivées. M. l'abbé de Rivas, l'un des collaborateurs à l'*Orator sacer*, me mandait qu'on ne recevait plus personne dans le Valais [2]; que lui et sa famille feraient néanmoins tout ce qu'ils pourraient pour m'y procurer un asile et qu'il avait l'espérance de réussir. M. l'archevêque de Paris m'écrivait de son côté que, sitôt ma lettre reçue, il s'était occupé très heureusement de me procurer un asile à Constance; qu'en arrivant dans cette ville je trouverais les permissions nécessaires; que je pouvais en conséquence partir dès que je le trouverais bon. Sa lettre vraiment paternelle me décida pour Constance, si j'étais définitivement forcé de renoncer à Fribourg.

Pour favoriser mon établissement dans cette ville, je crus pouvoir proposer à Mme la princesse de Conti de me

1. Morat, canton de Fribourg, district du Lac. La bataille de ce nom est du 22 juin 1476. Les Bourguignons y perdirent 15,000 hommes et tout leur matériel de guerre.

2. Le Valais, république alliée des treize cantons suisses, en 1794.

donner par un écrit signé d'elle le titre de son aumônier. Elle y mit pour condition, par motif de délicatesse, que je lui dirais au moins une fois la messe, ce à quoi je consentis avec grand plaisir. Dans cette circonstance, elle se montra avec toute sa bonté, me chargea de la rédaction de l'acte, le signa, et me remit son sceau pour l'y apposer : il portait en substance que j'avais l'honneur de tenir à sa famille et qu'elle me reconnaissait en qualité d'aumônier.

Quoique muni de cette pièce, je ne conservai pas longtemps mes espérances d'établissement à Fribourg, et un nouveau décret du Sénat ayant ordonné à tous les Français arrivés depuis une certaine époque de sortir du canton dans le mois, je ne crus pas devoir hasarder une nouvelle discussion avec le gouvernement, toujours enclin à la rigueur, et je pris le parti d'aller à Constance.

Mademoiselle était enfin arrivée à Fribourg quelques jours avant moi. Elle était établie dans le couvent de la Visitation. Mme la princesse de Conti lui avait donné sa dame d'honneur, une femme de chambre, une autre femme pour le service, et une table mieux servie que la sienne propre. Tous les matins elle envoyait savoir de ses nouvelles, lui en donnait des siennes, et, le soir, quelque temps qu'il fît, elle allait elle-même la voir. La jeune princesse ne voyait que sa tante, le très petit nombre de personnes qu'elle lui amenait et celles qui composaient sa maison; elle ne parlait en toute liberté qu'à M. Babey [1], son confesseur, homme recommandable et

1. Louis-Paul-Hyacinthe Babey, né à Orgelet (Jura), en 1736, fils de Pierre-François Babey, conseiller du roi, avocat au Parlement, et de Marie Picot; il avait été, avant la Révolution, l'un des directeurs du séminaire de Besançon; il émigra et fut nommé en Suisse vicaire général de Mgr de Lenzbourg pour le diocèse de Besançon : il continua ses fonctions à son retour en France et mourut à Besançon, le 8 juillet 1810. Il est enterré

digne également de la confiance de la tante et de la nièce. Elle fut soumise, autant qu'elle pouvait l'être, à l'étiquette qui règle les bienséances de son haut rang, comme si elle eût été élevée au Palais-Royal. On ne lui fit grâce d'aucune de ces formes gênantes, qui, au premier coup d'œil, ne paraissent qu'orgueilleuses, mais, qui dans le fond, sont la sauvegarde de la réputation, après la vertu même, le plus grand trésor des femmes de tous les états et de tous les âges.

Mademoiselle n'avait encore vu que Madame la princesse Louise [1], le bon évêque de Fribourg et M. le président de Daix [2], du parlement de Dijon, qui formait à lui seul le conseil de Mme la princesse de Conti; je fus la quatrième personne admise à lui présenter mon hommage. Je la reconnus plus encore à l'air de bonté répandu sur sa physionomie qu'aux traits de ressemblance que je lui trouvai avec sa respectable mère. Prévenu qu'elle ne savait presque rien des malheurs de sa famille, je me bornai, dans les récits que je lui fis, à ce que j'avais vu par moi-même. Sur les princes ses frères, je dis peu de chose, parce que je savais peu de chose; encore attendis-je qu'elle me fît des questions, me contentant d'y répondre. J'attribuai un air d'embarras que je lui trouvai à la présence de la princesse de Conti, aux manières

dans l'église de Chalèze (Doubs). Il est de tradition dans la famille Babey que ce fut lui qui prépara Mademoiselle d'Orléans à sa première communion.

1. Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, abbesse de Remiremont. *Supra*, p. 158.

2. Louis Fardel de Daix, né le 10 février 1747, fils de Bénigne Fardel, seigneur de Daix et de Verrey, président au parlement de Dijon, et de Marie Boillaud. Il succéda à son père, par la démission de celui-ci, le 10 avril 1769. Il épousa, le 24 octobre 1774, Jeanne-Chantal Seguin, fille d'un conseiller à la Chambre des comptes de Dijon. Il mourut à Ambournay (Ain), le 13 janvier 1822, laissant des *Mémoires*, encore inédits, sur la Révolution.

de laquelle je crus m'apercevoir qu'elle n'était pas encore bien accoutumée. Un air de mélancolie répandu sur son visage annonçait un cœur encore plus souffrant que le corps. Elle avait aussi quelques traces de maladie ; mais il n'était pas possible de les confondre avec celles que formaient des chagrins profondément sentis. La jeune princesse me donna également bonne idée de sa raison et de son cœur ; il me sembla qu'elle avait du caractère, que son âme avait dans le malheur pris de la force et de l'énergie. Cette conversation, qui dura une heure, me laissa très satisfait. J'annonçai dès lors à mes amis que les émigrés, même les plus exagérés, ne seraient pas longtemps à revenir de leurs préventions contre cette intéressante princesse.

Je pris, avant de quitter Fribourg, une attestation de bonne conduite pour le temps de la Révolution, qui, suivant l'usage, fut signée des évêques français de Poitiers, de Riez, de Sisteron, de Gap, de Meaux et de Chalon [1], qui étaient alors en cette ville.

Tous mes préparatifs faits, après avoir pris congé de

1. Ces six évêques concertèrent leur action et firent plusieurs fois des déclarations communes. Voici les noms des titulaires de ces évêchés : Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, né le 1er janvier 1719, dans le diocèse de Limoges, nommé évêque de Poitiers le 15 février 1759, défenseur énergique des Jésuites, mort à Fribourg en 1798. — François de Clugny, né en 1728, au diocèse d'Autun, nommé évêque de Riez en 1772, mort à Lausanne après 1814. — François de Bovet, né à Grenoble le 21 mars 1747, sacré évêque de Sisteron le 13 septembre 1789, archevêque de Toulouse en 1817, mort à Paris le 10 avril 1838. — Henri-François de la Broue de Vareilles, né le 2 septembre 1734 au château de Sommières, dans le diocèse de Poitiers, nommé évêque de Gap en 1784, chanoine de Saint-Denis en 1825, mort le 25 novembre 1831. — Camille-Louis-Apollinaire de Polignac, né à Paris le 31 août 1745, sacré évêque de Meaux le 8 août 1779, mort à Paris le 27 octobre 1821. — Jean-Baptiste du Chilleau, né le 7 octobre 1735 au château de la Charrière, diocèse de Saintes, nommé évêque de Chalon-sur-Saône en 1781, archevêque de Tours en 1817, mort le 26 novembre 1824. (Cf. le P. Armand Jean, *Les évêques et archevêques de France.*)



Mme la princesse de Conti, de mes confrères et de mes amis, j'allai après dîner reprendre mon passeport au corps de garde, et un fusilier me fit l'honneur de me conduire au delà de la porte de Berne.

CHAPITRE IV

L'ABBÉ LAMBERT SE REND DE FRIBOURG A CONSTANCE PAR LUCERNE, BREMGARTEN, RAPPERSCHWYL ET EINSIEDELN. — SÉJOUR A CONSTANCE. — MŒURS DES HABITANTS. — LES RÉFUGIÉS FRANÇAIS. — MADAME LA COMTESSE DE PONT-SAINT-MAURICE. — MISSION DE M. PRÉVOST PRÈS DE LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — RETOUR EN FRANCE PAR ZURICH, L'ABBAYE DE SAINT-URBIN, FRIBOURG ET LAUSANNE. — LE DUC ET MADEMOISELLE D'ORLÉANS.

Je ne pus passer par le Valais; je l'aurais bien désiré, si l'état de mes finances, et surtout la fatigue de mes jambes, me l'eussent permis. J'avais besoin de me rendre à Lucerne pour obtenir de l'internonce autrichien [1] un passeport pour l'Allemagne. Ma manière de voyager à pied fut la même qu'en France. Je partais au petit jour et faisais trois ou quatre lieues avant mon déjeuner; ensuite, encore trois ou quatre lieues avant une nouvelle halte, où je collationnais; enfin, dernière marche de deux ou trois lieues jus-

1. L'internonce autrichien était Mgr de Tassara : il résidait ordinairement à Bâle. Il exerça ces pouvoirs pendant l'intérim produit entre le départ de Mgr Vinci, archevêque de Bérito, 1794, et la venue de son successeur, Pierre Gravina, archevêque de Nicée, accrédité le 20 septembre 1796 auprès des cantons catholiques. (*Note de M. de Liebenau, archiviste d'État à Lucerne.*)

qu'au gîte, où je tâchais d'arriver avant la nuit. J'avais ainsi huit à dix lieues; mon seul repas était le souper.

Les deux premiers jours j'eus la compagnie d'un jeune homme et d'une jeune fille, tous deux de dix-huit à vingt ans, et nés dans le même village; ils faisaient ensemble le pèlerinage de Notre-Dame des Ermites. Quoiqu'un pareil assemblage ne parût pas formé pour une œuvre de piété, cependant ils se comportaient très décemment, récitaient leurs prières et leur chapelet ensemble, sans jamais donner lieu au moindre scandale. J'eus encore sur ma route un autre échantillon de la naïveté des mœurs et du caractère des Suisses. Un bon campagnard me voyant sous mon parapluie à l'abri d'une pluie battante, s'avisa de l'utilité de ce meuble et me proposa de le lui vendre.

La vallée d'Entlebuch [1] me parut charmante; j'en ai conservé des souvenirs gracieux; la partie par laquelle j'y entrai est presque toute en pâturage. Le bétail y est gros et d'une couleur mélangée de gris-brun et de blanc. Plus loin, je trouvai des terres à blé, et je crois même des vignes. C'est là que, pour la première fois, je rencontrai de ces vénérables vieillards à longue barbe blanche, tels qu'on en voit dans la plupart des petits cantons. Les femmes de cette vallée sont grandes et robustes, ainsi que les hommes. Elles s'emploient aux forts travaux de la campagne ; leurs jupons courts ne descendent guère au-dessous du genou.

Grâce à un chemin de traverse par les montagnes, j'arrivai à Lucerne le troisième jour, de bonne heure; je m'y arrêtai trois jours.

1. Entlebuch, district de ce nom, canton de Lucerne. C'est une jolie vallée de cinq lieues de long, couverte de prairies et entourée de montagnes boisées. Le fond en est très resserré, et donnait alors passage à une route et au lit de la rivière de l'Emme : aujourd'hui, cette dépression est traversée dans toute sa longueur par la voie ferrée de Berne à Lucerne.

La ville de Lucerne est assise sur les bords du lac qui porte son nom, et qui se présente comme un large bassin de forme très irrégulière, formé par les montagnes qui bornent les cantons d'Unterwald et de Schwitz. Il y a plusieurs ponts couverts sur la rivière de Reuss [1], qui traverse la ville sur toute sa longueur; entre autres, un très long, où sont peintes les *Danses de la mort* [2]. La ville est généralement bien bâtie; mais sa situation sauvage a quelque chose qui effraie l'imagination.

Le gouvernement, dans ce canton catholique, à raison de son dénuement de ressources, n'avait reçu qu'un petit nombre d'émigrés et de déportés. Mais ceux auxquels il avait accordé la permission de s'y fixer étaient parfaitement traités et n'éprouvaient pas les mêmes inquiétudes que dans les autres parties de la Suisse. Au moment de mon arrivée, le Sénat venait d'accueillir de la manière la plus généreuse et la plus distinguée quelques membres de la famille de Fénelon [3].

L'ambassadeur d'Espagne [4] voulut me voir; il n'avait qu'une curiosité vague sur les affaires de France; je fus

1. La Reuss, rivière qui sort du lac de Lucerne et se jette dans l'Aar, un peu en aval de Brügg.

2. Ce pont se nomme le *pont des Moulins*. Ces peintures, de même que celles qui ornent le *pont de la Chapelle*, paraissent aux étrangers fort originales. Les *Danses de la mort* sont l'œuvre d'un peintre lucernois de deuxième ordre, nommé Gaspard Meglinger, qui les composa de 1628 à 1632.

3. Ces membres de la famille de Fénelon furent reçus le 19 décembre 1793. Les registres du canton de Lucerne mentionnent à cette date l'arrivée de « François-Joseph de Fénelon, prêtre, né en Amérique, de M[me] de Fénelon, ses quatre filles et son petit garçon, nés en Amérique. » Ils y séjournèrent jusqu'en décembre 1797. Par Amérique, il faut entendre ici l'île de la Martinique, dont le marquis de Fénelon était gouverneur avant la Révolution.

4. L'ambassadeur d'Espagne à Lucerne était Dom Joseph Caamanno de San-Lorenzo, commandeur de Malte, brigadier de l'armée espagnole, accrédité le 1[er] octobre 1791, par Charles III, comme ministre plénipotentiaire; il conserva ces fonctions jusqu'en 1798.

plus content de l'internonce autrichien, qui m'accorda très gracieusement un passeport pour voyager à mon gré dans toute l'Allemagne.

Comme j'étais occupé dans le chœur de l'église des Cordeliers [1] à faire mes actions de grâces, après la messe, un bon Suisse vint mettre une pièce de trente sols dans mon chapeau en me priant de dire une messe pour lui. Je cite ce trait avec reconnaissance, pour montrer comme les prêtres étaient traités et secourus dans cette ville. Je restai trop peu pour voir les choses curieuses et remarquables que renferme Lucerne, et j'en sortis le dimanche, 18 septembre, très satisfait des habitants et en particulier de mes hôtes.

Le lendemain, à dix heures, j'arrrivai à Bremgarten, en suivant les bords de la Reuss. Tandis que je m'informais de la maison habitée par M. de Montesquiou [2], j'entendis sonner une messe et j'y courus; à peine étais-je à genoux que j'y vis arriver Mgr le duc d'Orléans lui-même, donnant le bras à une dame, que je crus être Mme de Sillery [3] (Genlis). Le prince, qui ne m'avait pas

1. Cette église se trouvait place des Cordeliers, à Lucerne : elle existe encore, mais, depuis 1838, elle a été sécularisée.

2. Anne-Pierre, marquis de Montesquiou-Fézensac, lieutenant général, né à Paris en 1741, d'abord menin des enfants de France, puis écuyer du comte de Provence, membre de l'Académie française en 1784 ; il fit partie des États généraux en 1789 et l'un des premiers se réunit au Tiers État. Il servit la république et, en 1792, il occupa la Savoie; mais, accusé de trahison, il se retira en Suisse, où il était attaché à la personne du duc d'Orléans. Il rentra en France en 1795 et mourut en 1798.

3. Stéphanie-Félicité Ducrest de Saint-Aubin, comtesse de Sillery de Genlis, née à Champcery, près d'Autun, en 1746, célèbre par son esprit et sa beauté, entra au Palais-Royal, comme dame de la duchesse de Chartres. Le duc de Chartres lui confia d'abord l'éducation de ses deux filles, et plus tard, celle de ses trois fils, avec le titre inusité pour une femme de *gouverneur*. Cette éducation fut dirigée par elle suivant les vues philosophiques de leur père et contre les intentions de leur mère. Elle applaudit d'abord aux succès de la Révolution; mais elle changea d'avis après la mort de Philippe-Égalité et prit ce régime en horreur. Elle émigra d'abord en Bel-

aperçu, se plaça dans le banc en avant de celui que j'occupais et me donna le même spectacle de piété et de recueillement qu'à Anet en présence de son grand-père. J'eus une grande satisfaction à voir ainsi se confirmer ce que Mme la duchesse d'Orléans m'avait dit à Bizy : que la piété qui m'avait édifié dans son fils n'était ni de parade ni de complaisance, et qu'elle était forcée de rendre cette justice à Mme de Sillery, dont elle avait tant à se plaindre d'ailleurs, qu'avec l'habitude de la piété pour elle-même, elle avait eu le talent d'en faire prendre le goût à ses élèves.

J'eus peine à me défendre de distractions pendant cette messe, où je me gardai bien de rien faire qui pût attirer l'attention sur moi. Le prince sortit avec la dame et un aide de camp. Je le suivis de l'œil jusqu'à la maison où il entra, et, peu de temps après, je m'y présentai; une servante très élégante vint m'ouvrir, et je lui remis une lettre pour M. de Montesquiou, qui en contenait une autre pour Mgr le duc d'Orléans, où je le priais de m'accorder une audience. Toutes les deux avaient été écrites avant mon départ de Lucerne.

Je ne restai pas longtemps dans le vestibule. On vint me chercher, et je fus très étonné de ne trouver que M. de Montesquiou seul. L'ex-général, après les premiers compliments, me dit qu'on m'avait trompé en m'assurant

gique avec Mademoiselle d'Orléans, partout les émigrés la repoussèrent; puis elle trouva asile dans le couvent de Bremgarten, sous un nom supposé. C'est là que Mademoiselle d'Orléans se sépara d'elle pour aller rejoindre à Kreuzlingen, près de Constance, la comtesse de Pont-Saint-Maurice. Après avoir quitté Bremgarten et mené une vie errante pendant de longues années, Mme de Genlis rentra en France sous le Consulat. Elle mourut le 31 décembre 1831; elle a laissé de nombreux ouvrages, parmi lesquels des *Mémoires* fort intéressants. Mme Vigée-Lebrun l'a représentée avec son élève : ce tableau est au musée de Versailles, il porte actuellement le n° 4531, salle 167, attique du midi.

que Mgr le duc d'Orléans était à Bremgarten; que, depuis quinze jours, il était retiré dans le pays des Grisons. Sûr du témoignage de mes yeux, j'aurais pu le forcer dans ses retranchements, si j'avais eu une mission de Mme la duchesse d'Orléans près de lui; mais, comme mon cœur seul m'avait dicté cette démarche, je me bornai à observer qu'aucun intérêt propre ne m'ayant amené à Bremgarten, et que mon unique but dans ce long détour ayant été d'offrir mon hommage au prince et de lui donner d'intéressantes nouvelles qu'il ne pouvait tirer que de moi, il était extrêmement malheureux que mon zèle et mon dévouement fussent aussi cruellement trompés. J'étais choqué d'une pareille réception, au moment même où je donnais une preuve d'attachement; et, après avoir pris de mauvaise grâce l'engagement d'écrire au prince pour suppléer aux explications où je me refusai d'entrer avec M. de Montesquiou, je sortis de la maison, et, peu après, de Bremgarten.

Je pris un chemin de traverse qui me conduisit en trois heures à Zurich. L'ennui d'une pareille aventure, la plus désagréable qui me soit arrivée à l'étranger, avait rembruni pour moi le riant et gracieux horizon de cette ville. Le soir même, je couchai à Küsnacht [1], et, le lendemain vers dix heures, j'arrivai à Rapperschwyl [2], à l'extrémité du lac que j'avais côtoyé depuis Zurich.

J'allai chez mon ami Rojat le prévenir que j'étais venu pour lui, mais que je ne serais à sa disposition que le lendemain, m'étant proposé de faire mes dévotions à Notre-Dame des Ermites ce jour-là même. Il voulut m'accompagner et me montrer la route. Il n'eut pas plus tôt fait

1. Küsnacht, canton de Zurich, district de Meilen.
2. Rapperschwyl, canton de Saint-Gall, district du Lac.

deux cents pas sur le pont qu'il faut passer au sortir de la ville, que la tête lui tourna; et, sans la rencontre de deux déportés qui venaient de la rive opposée du lac, j'aurais été obligé de le reconduire jusqu'à la porte de la ville.

Il faut vingt-cinq à trente minutes pour traverser ce pont, qui n'a que sept à huit pieds de large et pas de garde-fou. Il est porté sur de grands corps d'arbres non façonnés, formant pilots, espacés de 6 à 7 pieds sur la largeur, et de 12 à 14 sur la longueur, et retenus deux à deux par des solives pour en former un tout. Ces pilots sont coupés horizontalement, à vingt pieds environ au-dessus de la surface des eaux, pour recevoir deux lignes de solives ou chapeaux qui règnent sur toute la longueur du lac. Ces solives reçoivent à leur tour des planches ou madriers de trois à quatre pouces d'épaisseur, de sept, huit et neuf pieds de long, juxtaposés, sans clous, fiches ni attaches quelconques; c'est le tablier ou plancher du pont. Le voyageur voit l'abîme des deux côtés, il l'entrevoit encore sous ses pieds dans les intervalles des planches. Tous les jours, les préposés font la visite pour réparer les dérangements des madriers et remplacer ceux qui sont tombés; ils multiplient leurs visites quand il fait gros vent. Dans plusieurs endroits, le lac n'a point d'eau et n'est qu'un marais. On ne pouvait donc y établir de bacs, et ce genre de construction a paru le moins coûteux et le plus convenable pour le passage des gens de pied. Si les madriers étaient fixés, telle est la violence avec laquelle ces vents resserrés entre les gorges des montagnes à l'est se précipitent vers Zurich, qu'ils arracheraient des portions considérables, et peut-être même, dit-on, la totalité du pont; mais, comme ils n'ont de force qu'en proportion de la résistance qu'ils rencontrent, leur fureur se borne à enlever quelques ma-

driers isolés. On tient le milieu du pont, et on a soin de ne pas trop se rapprocher du bord quand il faut se ranger pour laisser passer les voyageurs qui viennent en sens opposé. A mon grand étonnement, j'y ai rencontré une fois un cheval : je me réfugiai sur un pieu jusqu'à ce que l'animal et son imprudent conducteur m'eussent dépassé. On paie un péage très faible, et qui est cependant plus que suffisant pour les frais d'entretien. C'est le passage le plus fréquenté pour Notre-Dame des Ermites du côté de l'Allemagne [1].

Je me trouvai avec plaisir au delà de ce pont, parce qu'il n'est pas permis d'avoir impunément des distractions en le passant et qu'il m'est difficile de soutenir aussi longtemps mon attention. Bientôt je montai le chemin très beau et très rapide qui conduit à Einsiedeln [2]. J'étais loin de m'imaginer alors que ces montagnes escarpées et sauvages pussent devenir un champ de carnage et de destruction. C'est là cependant qu'a eu lieu, en 1798, un combat terrible, et que le génie de la liberté helvétique, livré au désespoir, força les Français, victorieux dans toutes les plaines de la Suisse, à accorder aux petits cantons les plus honorables conditions. Je ne repasserais plus sans frémir par ces chemins, où le sang français a coulé avec le plus pur sang de la Suisse, par les ordres d'un gouvernement insensé, qui voulait organiser la révolution et le pillage sur cette terre de la liberté [3].

1. Aujourd'hui, une digue de 931 mètres de longueur et de 11 mètres de largeur relie Rapperschwyl à la rive opposée. Elle a trois ponts en fer; deux au nord, chacun de 43 mètres 50 de longueur, et un au sud de 87 mètres, plus un pont tournant en fer pour la traversée des bateaux. Sur cette digue passent le chemin de fer, une route et un trottoir pour les piétons. La construction en remonte à l'année 1878.

2. Einsiedeln, canton de Schwitz, district d'Einsiedeln.

3. L'abbé Lambert fait allusion ici à un détail peu connu de la résistance des montagnards suisses à l'invasion des armées françaises en 1798.

Il me fallut plus de deux heures de marche pour arriver au haut de la montagne [1], et autant à peu près, avec moins de fatigue, pour atteindre Einsiedeln. J'étais dans une vallée étroite, au fond de laquelle une petite rivière [2] roulait avec fracas sur un lit de roches. Je voyais çà et là de jolies maisons, au milieu des pâturages et des terres ensemencées. Devant moi était un assez beau village, et la vue était bornée de tous côtés par des pics couverts de neige. Bientôt je rencontrai, à égale distance les unes des autres, les chapelles où sont représentées les scènes de la Passion, et j'entrai à Einsiedeln, qui n'est qu'un gros bourg, presque exclusivement peuplé de marchands et d'aubergistes. Ma

Au temps de la Révolution, s'était formé en Suisse un parti qui demandait l'égalité des droits pour tous, l'unité politique de la Suisse, l'abolition de la distinction des cantons souverains et sujets, et, pour en venir là, l'intervention française. Elle eut lieu en effet. Brune fut envoyé par Bonaparte opérer la révolution désirée; la Suisse fut envahie le 8 janvier 1798, et le 12 avril fut proclamée la République helvétique, une et indivisible, avec une constitution républicaine, calquée sur celle de la France. Cette constitution, œuvre de la violence, blessait tous les anciens usages. Le peuple des petits cantons (Schwitz, Uri, Unterwald, etc.) la rejeta avec indignation, et dix mille montagnards prirent les armes. Le général français Schauenbourg, détaché de l'armée du Rhin, chargé de réduire les insurgés, s'avance avec vingt-cinq mille hommes, reprend Zug et Lucerne, défait à Wollerau les troupes glaronnaises, et refoule dans leur canton les montagnards de Schwitz. Ceux-ci, au nombre de quatre mille combattants, commandés par Aloïs de Reding, ancien colonel au service de l'Espagne, sont attaqués sur trois points à la fois le 1er mai 1798, à Schindellegi, Saint-Jost et l'Etzel. Ce dernier point, le boulevard de leur résistance du côté du lac de Zurich, fut faiblement défendu par Marianus Herzog, curé d'Einsiedeln; sa retraite livra aux Français tout le pays jusqu'à Morgarten. Reding eut beau, le lendemain, repousser les Français de ce côté et, le 3 mai, remporter à Arth un autre succès : les forces de ses partisans furent vite épuisées. Schauenbourg offrait de garantir par un traité la liberté religieuse; ses propositions furent acceptées, et un traité honorable fut accordé au peuple de Schwitz. D'après les historiens suisses, les Français avaient perdu dans ces combats 2,000 hommes, et Reding 213. (Alexandre Daguet, *Histoire de la Confédération suisse*, p. 204.)

1. Cette montagne est l'Etzel ; la route passe par un col situé à 992 mètres d'altitude.

2. La Sihl, qui tombe dans la Limmat, en aval de Zurich.

première visite fut pour l'église; elle est à trois nefs, et bâtie solidement et élégamment, quoique surchargée d'ornements et de dorures dans toutes ses parties. La chapelle en marbre où l'on conserve l'image miraculeuse de la sainte Vierge [1] est dans la nef du milieu et à quelque distance de la porte d'entrée: elle est richement illuminée et toujours obstruée par l'affluence des pèlerins : sa longueur est de 25 pieds environ, sa largeur de 15 à 20. La statue de la Vierge est debout, son visage est noir, et l'Enfant-Jésus, magnifiquement vêtu, repose dans ses bras, ainsi que le représentent les médailles et estampes qui se vendent dans le bourg à toutes les heures de la journée. La chapelle est elle-même miraculeuse suivant la légende: Jésus-Christ vint lui-même la consacrer au temps du saint ermite qui, le premier, habita ce désert; elle est actuellement desservie par les bénédictins. C'est surtout le matin que la foule y afflue, et on y dit continuellement des messes depuis la première aurore jusqu'à midi : mais, comme la chapelle ne peut contenir que le prêtre, son servant et très peu de personnes, les nombreux communiants y arrivent à la file, et ne se présentent à la sainte table que les uns après les autres.

Des prêtres français me conduisirent dans leur modeste auberge; j'y soupai, couchai et déjeunai le lendemain matin, le tout passablement bien pour la modique somme de 24 kreutzers, 18 sous de France.

Je ne pus dire la messe dans la chapelle miraculeuse : c'est une faveur que la communauté n'accorde que très rarement aux ecclésiastiques étrangers, et il eût fallu être inscrit longtemps à l'avance. J'obtins la permission de célébrer dans une des chapelles de la même église; j'y

1. *Supra*, p. 154.

priai avec ferveur pour ma malheureuse patrie et pour tous ceux qui me sont chers.

Ma dévotion satisfaite, je ne fis aucune tentative pour voir le riche trésor de Notre-Dame; je suis peu curieux de ces sortes de choses, et d'ailleurs j'avais promis de revenir dîner à Rapperschwyl avec mon ami Rojat : ainsi je terminai promptement mes petites affaires, remerciai mes confrères, et partis en suivant le même chemin.

J'arrivai à midi chez M. le comte d'Herculais [1], qui me reçut très bien et me présenta à sa respectable famille. Je consacrai la soirée à mon ami Rojat, décidé, malgré toutes ses instances, à repartir le lendemain pour Zurich et à reprendre sans plus de retard la grande route de Constance.

Rapperschwyl, ville catholique, sous la protection, ou plutôt sous la dépendance de Zurich, est une espèce de monastère, où tout le monde se couche de très bonne heure et se lève de grand matin pour entendre la messe et vaquer à ses affaires. Ne voulant pas déranger les heures chez M. le comte d'Herculais, j'allai coucher et souper dans mon auberge avec deux déportés et un émigré de Salins; j'y fus très bien traité et terminai la journée aussi agréablement que je l'avais commencée.

Le lendemain, j'allai coucher à trois ou quatre lieues de Zurich. Au sortir de cette ville, une dame m'avait chargé d'une lettre pour quelqu'un sur la route, et je la remis en main propre : cette bonhomie de confiance me plut beaucoup. Les paisibles contrées que je traversais alors ont été inondées en 1799 des flots de sang français, russe, allemand et suisse. Je fus agréablement surpris, au haut

1. Adrien-Théodore-Aloïs de Theis, comte d'Herculais, né en 1741, ancien capitaine-lieutenant des gendarmes de Flandre, maréchal de camp du 9 mars 1788.

de la montagne dont la Glatt baigne le pied [1], de trouver une fontaine dont les eaux sont rassemblées dans un beau bassin de pierre : le terrain au pourtour était nivelé et planté d'arbres de vingt-cinq à trente ans, qui ombrageaient des bancs aussi en pierre; tout était bien travaillé et bien entretenu comme au milieu d'une ville. Je bus de cette eau avec un sentiment de reconnaissance pour l'homme bienfaisant qui avait préparé avec tant d'attention un repos au voyageur fatigué. Puisse la guerre avoir épargné ce monument de bonté !

Après être descendu de cette montagne, je ressentis une sorte de douleur au pied comme dans mon voyage d'Autun, et je fus heureux de rencontrer un cabriolet, qui se chargea de moi jusqu'à Constance. Arrivé à ce terme de mon voyage, j'eus le malheur de n'y pas trouver M. l'archevêque de Paris. Il était en tournée pour recueillir les aumônes destinées aux déportés; cependant il avait laissé des ordres à mon sujet, et je pus m'établir en l'attendant. Son absence ne fut pas longue : il me reçut comme un ami et me présenta à sa famille, qui m'accueillit avec la même affection. M. l'archevêque remplaçait dans mon cœur les deux amis communs que nous avions perdus, et j'avais du plaisir à croire que je les remplaçais aussi dans le sien. Je sentais bien toutefois que, par mes pensées et la tournure de mon imagination, je représentais mieux l'évêque de Senez, les grâces à part, que son ami Malvaux.

Malgré mon extrême économie, il ne me restait plus que quatre à cinq louis pour mes frais d'établissement et

1. Cette montagne est le Zurichberg, située au nord-est de Zurich; elle sépare dans cette direction la vallée de la Limmat de celle de la Glatt. La Glatt, qui sort d'un petit lac, appelé dans le pays Greifen-See, se jette dans le Rhin, en aval d'Églisau.

pour subsister. Je fis part de ma situation à M. l'archevêque. Il pensa comme moi qu'ayant eu des rapports aussi intimes et aussi respectables avec la famille du duc de Modène, je devais m'adresser à lui plutôt qu'à tout autre pour en obtenir des secours. En conséquence, je lui écrivis : ma lettre portait en substance les titres divers qui m'attachaient à sa famille et l'embarras de ma position; du reste, je ne faisais aucune demande formelle. M. l'archevêque voulut bien y joindre une lettre de sa main et envoya le tout sous la même enveloppe. Je fis part de cette démarche à Mme la princesse de Conti, qui en attendait peu et ne m'avait pas encouragé à la tenter.

J'étais d'abord descendu dans la rue Cressing [1]; j'avais, eu face de ma chambre, la maison où Jean Huss a été arrêté pour être jugé par le concile, son portrait en relief orne encore le dessus de la porte. J'allai ensuite m'établir dans la rue de la Poissonnerie [2], chez une vieille veuve, d'une humeur insupportable pour tout ce qui l'avait approché jusqu'alors, et qui devint pour moi la plus prévenante des amies, ou plutôt une véritable mère. Dans le commencement, et avant que mon ami Rojat m'eût envoyé un louis pour cet objet, je n'étais pas assez riche pour me donner du feu, et ma bonne vieille voulut que je me chauffasse avec elle. Nous nous parlions comme si nous nous fussions entendus, et nous nous entendions réellement, quoiqu'elle ne sût pas plus de français que moi d'allemand. Ce qu'il y avait de bon dans sa cuisine ou dans sa cave m'était offert dix fois avant que je le vou-

1. C'est par erreur que l'abbé Lambert appelle cette rue la rue Cressing. Elle se nommait alors rue Saint-Paul, mais il y avait dans cette rue la maison Kresser, dont le nom a quelque analogie avec le nom de Cressing; c'est aujourd'hui la rue Huss; la demeure de ce réformateur occupe le n° 64. *(Note de M. Otto Leiner, à Constance.)*

2. Aujourd'hui rue de la Douane.

lusse accepter. Ses lessives et ses blanchissages étaient pour moi comme pour elle : si elle s'apercevait que quelques-uns de mes effets en linge étaient usés, elle les remplaçait par d'autres, qu'il fallait accepter. Je ne crains pas d'entrer dans ces détails qui pourraient paraître minutieux ; ils sont l'expression de ma reconnaissance pour les soins de cette bonne Allemande, chez laquelle je suis resté deux mois. Elle m'avait acheté une grammaire et un dictionnaire, et prenait grand plaisir à m'entendre écorcher quelques mots allemands, ou à s'essayer elle-même à des phrases françaises ; mais nous revenions promptement à parler chacun notre langue. Les dimanches et les fêtes, nous passions la soirée à divers jeux de cartes qu'elle me montrait avec aussi peu de succès que sa langue. Jamais elle n'a eu contre moi un moment d'humeur, quoique je lui en aie souvent vu pour d'autres.

Quant à la pension, je conservai toujours celle que j'avais eu le bonheur de trouver presque en arrivant : je payais un louis par mois, pour lequel j'avais excellent pain, soupe, bouilli, entrée, rôti et dessert, le tout fort bon, mais point de vin ; il est cher et mauvais à Constance; les Français n'en buvaient pas. Je ne faisais qu'un seul repas, et mangeais le matin un morceau dans ma chambre pour y suppléer. Mon hôte était genevois et avait la réputation d'être patriote à la française, mais honnête homme : il a eu pour moi des attentions délicates, qui méritent ma reconnaissance. Mes convives étaient bien disposés en ma faveur, et parmi eux je trouvai un ami dans la personne de M. Prévost, négociant nantais [1].

J'avais un père dans M. l'archevêque de Paris, et, quoi-

1. M. Prévost, né vers 1745, était originaire de Belgique, mais s'était fixé en France dès sa jeunesse pour se livrer au commerce. Il avait habité Nantes pendant de longues années, puis s'était établi en Suisse, après for-

que je me présentasse rarement dans sa famille, j'étais avec lui aussi souvent que je le pouvais sans importunité. Je trouvai quelques connaissances parmi les déportés, entre autres M. Rivière de Bletterans [1], qui a enrichi l'église gallicane d'un excellent catéchisme allemand en quatre volumes ; M. Richard [2], mon compatriote, d'un esprit et d'un caractère excellents ; M. l'abbé Chateau [3], recherché pour son amabilité ; M. l'abbé Jacques [4], mathématicien profond et théologien très savant, ancien

tune faite. Dans l'automne de 1794, l'abbé Lambert le rencontra à Constance ; il habitait Zurich en 1795.

1. Claude-Étienne Rivière, de Bletterans (Jura), curé de Desnes avant la Révolution, curé de la métropole de Besançon en 1818, vicaire général de ce diocèse en 1820, mort vicaire capitulaire le 11 juin 1828. On a conservé son souvenir à Besançon, pour le zèle qu'il mit à développer dans cette ville les écoles congréganistes. Il prononça, peu de temps avant sa mort, l'oraison funèbre de Mgr de Villefrancon. *(Note de M. le chanoine Suchet à Besançon.)*

2. Jean-Baptiste Richard, curé de Chilly-le-Vignoble, près de Lons-le-Saunier. Il avait été nommé curé de cette paroisse le 2 septembre 1784 ; il y resta jusqu'au milieu de l'année 1792, émigra en Suisse et fut porté sur la liste des émigrés à partir de décembre 1793. Il rentra dans sa paroisse en 1798, et, peu après le Concordat, fut nommé curé-doyen de Montbarrey.

3. A ce nom de Chateau se rattache le souvenir de deux prêtres fidèles. Le premier, l'abbé Nicolas Chateau, ex-chapelain de la paroisse de Saint-Médard, de Dijon, signalé comme émigré du département de la Côte-d'Or, à la date du 9 frimaire an II (29 novembre 1793). — Le deuxième, l'abbé Marie Chateau, ex-curé de Cuinzier (Loire), dont le caractère était ainsi apprécié en 1804, après une visite du diocèse de Lyon : « Chateau, Marie, ex-curé « de Cuinzier, desservant de Thel (Rhône), âgé de cinquante-cinq ans, « toujours fidèle, talents plus qu'ordinaires, assez de zèle et de piété, né le « 22 juin 1745, nommé à Thel le 4 février 1803. »

4. Mathieu-Joseph Jacques, né le 30 octobre 1736, à Arc-sous-Montenot (Jura), mathématicien aussi savant que bon philosophe et merveilleusement doué pour toutes les sciences. Dès sa jeunesse, il avait étonné d'Alembert par ses découvertes sur les curvilignes et avait publié, de 1782 à 1786, son cours de théologie à l'Université de Besançon. Il publia également sur les matières religieuses, les langues et l'histoire, plusieurs ouvrages remarquables. Émigré en 1791, il se fixa d'abord à Fribourg, puis à Munich ; il ne revint en France qu'après le Concordat, et mourut, doyen de la Faculté de théologie de Lyon, le 16 février 1821. Béchet lui a consacré une notice dans le *Bulletin de l'Académie de Besançon*, séance du 24 août 1821, p. 17-27.

professeur à l'université de Besançon, arrivé après moi à Constance. L'éminence des talents de ce dernier avait attiré sur lui l'attention du clergé de France avant la Révolution et lui avait valu une pension qu'il n'avait pas recherchée. Ce me fut une chose pénible de voir un tel homme dans une chambre sans feu, vêtu d'un mauvais habit râpé, et obligé à soixante ans de colporter, par un temps très froid, son allemand et son français de maison en maison. Il avait appris par cœur non seulement la grammaire de Gottsched, mais encore l'énorme dictionnaire de la langue allemande, en deux gros volumes in-4 [1] ; et, à quelque ligne de ces deux livres qu'on le mît, il continuait sans manquer ni déplacer un mot : qu'on juge par là de sa prodigieuse mémoire. Ses talents n'étaient point inférieurs : avec un mérite aussi extraordinaire, il était la modestie même et ne se plaignait pas d'une position dont tout le monde gémissait : heureusement pour nous tous qui le connaissions et l'aimions, la Providence abrégea cette épreuve ; il fut avantageusement placé chez un Parisien, qui fit à ses enfants le riche présent d'un pareil instituteur.

J'avais dans ces connaissances et dans mes amis de quoi passer agréablement le temps que je destinais à la société, mais il me fallait des occupations pour échapper au désœuvrement, auquel se livraient plusieurs déportés. Je m'établis en correspondance avec Mme la princesse de Conti, et même avec Mgr le duc d'Orléans, sans conserver de rancune de ma réception à Bremgarten. J'ai toujours été très content de ses lettres, à l'exception cependant de la première, où il voulut, comme avait essayé M. de Montesquiou, me persuader que je ne l'avais pas vu dans

1. Ces ouvrages ont eu plusieurs éditions allemandes.

l'église où il avait entendu la messe à trois pas de moi, et que j'avais été trompé par sa ressemblance avec un Anglais; je pris le sage parti de ne pas insister sur cet article. J'écrivais à mes amis quand je trouvais des occasions pour éviter les ports de lettres, qui étaient une charge pour un déporté. La correspondance ne me prenant encore qu'une petite partie de mon temps, j'étudiai l'allemand dans les livres ; car la prononciation est mauvaise à Constance, où l'on parle plutôt le patois suisse que l'idiome saxon, si ce n'est dans quelques maisons dont m'élognait ma position. J'entrepris aussi un ouvrage théologico-politique sur les questions les plus importantes auxquelles la Révolution française a donné lieu.

Après avoir passé plus de sept mois à Constance, je dois, sur cette ville, sur ses habitants et sur les Français qui y ont trouvé un asile, des observations encore plus détaillées que je n'en ai fait jusqu'ici sur les autres villes de Suisse où j'ai séjourné.

Constance n'est plus que le squelette d'une grande ville, remarquable encore par les débris de sa grandeur ancienne. Ses nombreuses églises tombent en ruine, et depuis cinquante ans le gouvernement en a aliéné un grand nombre. La population actuelle est de six à sept mille âmes; elle était, dit-on, de quarante-huit mille quand Charles-Quint supprima ses privilèges et occasionna l'émigration des habitants en Suisse et surtout dans le canton de Zurich [1].

Il n'y a point de communautés de religieuses à Constance; on y trouve trois couvents : augustins, cordeliers et capucins. Ces ordres y sont frappés de mort par les

1. La ville de Constance perdit ses franchises sous Charles-Quint, en 1548, parce qu'elle refusa de reconnaître l'*Intérim* après la défaite de la ligue de Smalkalde, à laquelle elle appartenait.

dispositions de Joseph II, qui défendent de recevoir de nouveaux sujets, et dans peu d'années leurs maisons seront vides.

La cathédrale est une église à trois nefs dans le goût gothique : son vaste chœur était le lieu des séances générales du grand concile universel de 1415. Au bout de la place, rue de l'Aigle et sur les bords du lac, un grand bâtiment servait aux réunions particulières et aux séanees journalières : on montre encore le fauteuil où s'asseyait le président de ces séances préparatoires. Les chanoines de la cathédrale sont très riches et font des preuves aussi sévères que celles exigées au chapitre de Strasbourg. Plusieurs avaient à la fois des canonicats dans ces deux églises et même dans une troisième. Heureuse l'Allemagne, si cet abus ne s'étendait pas aux choses les plus importantes, et si l'on n'y trouvait pas trop souvent un seul évêque chargé de plusieurs diocèses! Dans les chapitres de cette espèce, trois à quatre mois de présence donnent droit à tout le revenu attaché à la prébende. La collégiale de Saint-Étienne [1] est riche aussi, mais beaucoup moins; c'est la seule paroisse de la ville, les autres églises ne sont que des succursales dans sa dépendance ou dans celle de la cathédrale.

Constance, par sa position géographique sur la rive gauche du lac qui porte son nom et près du débouché du Rhin, semblait être destinée à être plutôt la dernière ville de Suisse que la première d'Allemagne. C'est, grâce au lac et au Rhin, un centre naturel de communication entre l'Italie, l'Allemagne, la Suisse et la France. Mais, soit défaut d'industrie et de capitaux, soit entrave du gouver-

1. La collégiale de Saint-Étienne est devenue simple église paroissiale. Le Chapitre qui y était attaché fut supprimé en 1811.

nement autrichien qui craindrait de perdre cette ville en lui permettant de s'enrichir, elle est presque sans commerce et ne tire aucun avantage de sa position. Les foires y durent de huit à quinze jours; j'en ai vu plusieurs : on n'y faisait d'affaires que pour la consommation du pays et la vente de quelques-uns de ses produits. Les Suisses viennent s'y approvisionner de choux qui arrivent de Souabe sur de grands bateaux. Dans les foires d'automne, la place de l'Aigle [1] est couverte de véritables montagnes de choux, les plus gros et les meilleurs qui existent : on les conserve pour l'hiver en choucroute, suivant les procédés en usage dans tout le Nord.

Joseph II avait attiré à Constance une compagnie de Genevois, dont l'industrie, malgré le manque de capitaux, n'avait pas été inutile à la ville. Ils avaient établi des manufactures de toiles peintes et d'horlogerie, et avaient réveillé chez les habitants le goût du travail; mais des droits excessifs sur les exportations avaient commencé à les décourager, et les guerres de la Révolution ont achevé leur ruine. A mon arrivée, il ne restait plus que quelques fabriques de toiles peintes.

Les rues de Constance sont tortueuses et étroites, comme celles de toutes les villes anciennes, et, de plus, horriblement mal pavées, y compris celle de l'Aigle. A l'arrivée des Genevois, l'herbe croissait dans la grande place, et elle ressemblait, malgré le pavage, à une grande prairie environnée de maisons. C'est, dit-on, sur cette place que Jean Huss expia son imprudence et ses erreurs. Les émigrés avaient répandu beaucoup d'argent dans la

1. L'abbé Lambert désigne d'une manière inexacte cette place de Constance. Il veut indiquer par ce nom, comme sans doute les autres émigrés le faisaient alors, la place sur laquelle se trouvait l'hôtel de l'Aigle : cette place s'est appelée de tout temps la place du Marché.

ville; les maisons antiques et sombres avaient pris, depuis leur arrivée, un aspect riant et gracieux, et qui aurait vu cette ville en 1790, aurait été agréablement surpris de la parcourir en 1795. Depuis, les Français victorieux l'ont prise et reprise. Puissent-ils ne l'avoir pas trop punie de l'hospitalité accordée aux Français exilés !

Constance, avec ses fortifications à l'antique, ne peut tout au plus se défendre que d'un coup de main. Quand j'y arrivai en 1794, elle n'avait point de garnison, et, quand j'y passai en 1798, elle n'avait que deux cents hommes de ligne, quoique les Français fussent à ses portes et la Suisse envahie. L'eau qui stagne dans les fossés corrompt l'air et occasionne presque autant de fièvres d'automne que les marais en Bresse. Celle du lac est douce, légère, savonneuse et fort bonne; mais les habitants préfèrent celle des fontaines, quoique bien moins saine.

On s'y approvisionne d'excellent froment, qu'on tire de la Souabe, et l'art de la boulangerie y est porté à sa perfection; nulle part au monde, on ne mange de meilleur pain. La Suisse fournit de très bonne viande de boucherie. Le mouton vient de l'Allemagne et n'est pas très délicat; le gibier est commun; on rencontre souvent des cerfs et des chevreuils devant les boutiques de boucher. La volaille est très abondante, et surtout les oies et les canards. Le poisson des lacs et des rivières y est de très bonne qualité. Les choux, les oignons, les pommes de terre, les navets, les raves, les haricots, toute espèce de légumes et de fruits y sont bons et à bon marché. L'usage de l'oseille n'y est connu que depuis l'émigration. Les œufs seuls sont chers, quoique moins que dans le reste de la Suisse. Le vin du pays est mal fait et désagréable; les gens riches y suppléent par les vins du Rhin et de la

Franconie, et par les vins rouges de Hongrie. Enfin, on peut avoir une table agréablement servie à très bon marché dans cette ville, où toutes les choses nécessaires arrivent en profusion.

Les habitants sont de bons Allemands, peu empressés, peu prévenants, mais, dans le fond, obligeants et bienfaisants. Leur disposition apathique et paresseuse pourrait bien provenir des distributions de l'hôpital, qui paralysent l'industrie et endorment l'activité. On n'admet dans cet hôpital que les pauvres impotents et les malades sans famille. Les autres secours sont extérieurs, et tous les habitants ayant droit de cité et trop peu de fortune pour vivre sans travail ont une part dans ses immenses revenus. Ainsi, l'agriculture est mal entendue et tous les arts dans l'enfance. On ne connaît pas nos aisances françaises. Quatre bâtons soutiennent les sièges, qui ont sur le derrière un dossier; le tout en bois, et fait, dans le sens propre du mot, à coups de hache. Il est très rare de rencontrer des chaises de paille. Une armoire et une table fabriquées comme les chaises, un bois de lit de la même élégance avec paillasse en feuilles d'arbres; deux lits de plume de trois à quatre pouces d'épaisseur, l'un pour matelas, l'autre pour couverture; deux draps ni plus ou moins longs que le lit; tel est l'ameublement des chambres à Constance, et particulièrement de celles en location pour les étrangers. Dans la proportion, les gens aisés et vivant de leurs rentes ne sont guère plus recherchés ni plus magnifiques. Il n'y a de beaux meubles que les poêles. J'ai vu pourtant quelques appartements élégants, quoique toujours dans le goût allemand.

Un peuple tel que celui que je viens de représenter, vivant en grande partie des largesses de l'hôpital, ne pouvait pas faire beaucoup de bien aux Français réfugiés.

Cependant on cite beaucoup de bonnes œuvres en leur faveur, même de la part des classes les moins riches. Les Genevois établis dans cette ville se distinguèrent par leurs actes de bienfaisance; celui chez qui je mangeais nourrissait une famille entière presque pour rien.

M. de Bissing [1], vicaire général et grand doyen de la cathédrale, déploya constamment une charité active et éclairée pour ceux de nos prêtres que la Providence lui adressa à Constance et dans tout ce diocèse, qui est très étendu. Dans le commencement, il donnait deux louis par mois à chaque déporté; bientôt il fut obligé de réduire les pensions et se trouva enfin tellement dénué de ressources, après s'être endetté lui-même, qu'il fut obligé d'avouer aux évêques français son impuissance présente. On tint conseil, et il fut unanimement décidé de former une table commune sur le modèle de celle de Fribourg.

Une quête dans la ville en fit les premiers frais et donna l'éveil à tous les catholiques du pays sur les besoins des prêtres français. La table ne fut gratuite que pour ceux dépourvus de toutes ressources, et on continuait de payer moitié de la pension jusqu'à ce qu'on fût réduit à trois louis. Le prix en était de quinze livres par mois. Il n'y avait pas, comme à Fribourg, de distinction entre les paysans et les non-paysans ; tous mangeaient à la même table ; tout ce qui y paraissait, et le pain même, était préparé par des prêtres. Chacun servait à son tour comme dans les séminaires. Les cuisiniers, aides-cuisiniers, boulangers,

1. Les émigrés avaient francisé son nom; c'était Ernest-Marie-Ferdinand, comte de Bissingen et de Nippenberg, fils du chambellan de Saxe électorale Joseph-Cajétan-Léopold, comte de Bissingen, et d'Amélie-Julie, comtesse de Spauer, né le 16 juin 1750 : il fut archiprêtre de Constance, 1769; vicaire général, président du conseil, 1774; évêque de Jassus, 1788; prieur de Waizen en Hongrie, 1813 : il mourut en 1816. (*Note de M. Otto Leiner.*)

étaient seuls à poste fixe. Le dîner était comme à Fribourg, et le souper ne consistait non plus qu'en une soupe et du pain ; la seule différence, c'est qu'à Constance, il y avait toujours du pain. Dès l'origine, il y a eu plus de soixante prêtres assis à cette table, qui a commencé le 1er janvier 1795 et s'est soutenue tant qu'il y a eu des déportés. C'était Monseigneur de Paris qui en était chargé. M. l'abbé Le riche [1], qui s'est toujours utilement occupé de ses malheureux compagnons d'exil, remplissait sous lui les fonctions de secrétaire.

Je dois citer un fait qui peint la bonhomie allemande et peut donner une idée de la bienveillance des habitants de Constance à l'égard des déportés : « Que donnez-vous « demain à vos confrères ? » vint dire, le mercredi soir, un bon bourgeois. — « Nous donnerons demain comme au- « jourd'hui, répondit le prêtre en tablier de cuisine, une « soupe aux haricots et aux pommes de terre. — Je veux, « repartit le bon Allemand, que les prêtres français n'en « soient pas réduits à des pommes de terre et à des hari- « cots un jeudi saint, la grande fête des prêtres : voilà un « louis que je vous donne pour augmenter ce maigre dîner « d'un bon plat de poisson ; je ne veux pas non plus que « vous soyez réduits à ne boire que de l'eau le jour où « l'on célèbre l'institution du sacerdoce et du saint sacri- « fice de la messe, et je vous enverrai de mon meilleur « vin, de manière que chacun de vous ait sa demi-bou- « teille. » Il remit le louis, envoya le vin, et tous ces respectables prêtres, régalés par lui, burent à sa santé sans bruit ni éclats, car on lisait pendant le repas. Il en

1. Il y avait à Paris, de 1783 à 1790, un abbé Roland Leriche, curé de la paroisse de Sainte-Marine. C'est sans doute le même personnage qui était alors secrétaire de Mgr de Juigné. L'église de Sainte-Marine, aujourd'hui détruite, était située à Paris, dans la Cité.

avait déjà agi à peu près de même pour un jour de fête. J'ai du plaisir à rappeler ce trait, et je regrette de n'avoir pas retenu le nom de cet homme respectable.

Il y avait 150 déportés à Constance quand j'y arrivai, et bientôt ce nombre augmenta. La plupart avaient été déterminés dans le choix de cette résidence par le bon marché des vivres, l'abondance des charités et la facilité d'avoir du travail pour gagner de quoi subsister. Des Lyonnais, réfugiés à la suite des malheurs de leur ville, y avaient apporté des capitaux et de l'industrie, et avaient établi plusieurs fabriques, où ils employaient les Français préférablement aux gens du pays.

J'ai vu des personnes qui avaient joui de 40 à 50,000 livres de rente faire des sacs de toile pour trois sous, en fournissant le fil. J'ai sollicité moi-même dans une fabrique des chapeaux à border pour une famille recommandable, qui se soutenait principalement par le travail d'une ancienne femme de chambre ; et l'émigration a fait naître beaucoup de traits de générosité de ce genre dans la classe des domestiques. Un seigneur bourguignon avait consacré à une entreprise de broderies tout ce qu'il avait pu retirer de son ancienne fortune.

En général, les prêtres brodaient ; ce genre de travail était le mieux adapté à leurs habitudes sédentaires ; ils avaient pris leurs premières leçons des dames émigrées et avaient continué à s'instruire les uns les autres : quelques-uns, par leur assiduité et leur adresse, atteignirent la perfection de l'art ; en général pourtant, leurs ouvrages étaient médiocres ; mais le nom et la qualité des brodeurs étaient une recommandation suffisante pour assurer leur débit en Allemagne et dans tout le Nord.

J'ai connu particulièrement un chartreux qui travaillait chez un maréchal ; j'ai même vu un prêtre à la tête d'une

blanchisserie ; d'autres moulinaient, râpaient et vendaient du tabac, faisaient des chandelles et étaient employés dans des ateliers de tout genre. Un ancien évêque lui-même n'a pas dédaigné de se mettre au dévidoir pour donner l'exemple. Cependant nos prélats, quoique très pauvres, n'ont pas été réduits à travailler pour vivre.

Ainsi la plupart des Français étaient occupés à Constance ; et, les jours ordinaires, on ne rencontrait de prêtres dans les rues qu'aux heures de la messe ou quand ils allaient aux provisions eux-mêmes. On a vu M[me] la comtesse de Pont acheter des fruits sur la place et les emporter ostensiblement, et M. l'archevêque de Paris, dans une de ses promenades, charger de choux-fleurs son aimable petit-neveu. L'un et l'autre agissaient ainsi pour mettre à leur aise, par leur exemple, ceux qui n'avaient pas les mêmes ressources qu'eux. Les émigrés et les déportés de Constance, comme Français, étaient avides des nouveaux événements ; et, les jours de courrier, on les voyait affluer sur la place de l'Aigle, dans les environs du bureau de poste ; cependant, occupés comme ils l'étaient, ils couraient moins après les nouvelles et les défiguraient moins qu'à Fribourg ; je ne sache même pas qu'on leur ait jamais fait le reproche d'en avoir fabriqué. Le travail leur procurait de vrais avantages sous tous les rapports, et celui d'ajouter à leurs moyens de subsistance et de diminuer les charges de la table commune flattait surtout leur délicatesse. Les moins habiles gagnaient sept à huit sous par jour ; et, si tous avaient eu des messes, au prix courant de 24 kreutzers, ils auraient pu se suffire à eux-mêmes.

L'église des Cordeliers [1] était la paroisse des Français ;

1. L'église des Cordeliers était située sur la place Saint-Étienne : elle fut

la plupart des émigrés s'y rassemblaient les dimanches et fêtes. Constance est la seule ville où j'aie vu un culte public pour les Français. M. l'archevêque de Paris en avait eu l'idée et l'avait exécutée avec l'approbation de ses collègues. Il dirigeait tout ce qui concernait les déportés, comme le marquis son frère tout ce qui se faisait pour les émigrés. L'archevêque désignait les prédicateurs : il y en avait peu, surtout de bons, et M. l'abbé Leriche a souvent été obligé de prêcher à défaut d'autres. La petite église des Capucins [1] était aussi ouverte aux déportés. Je me souviens avec reconnaissance d'avoir vu tous les matins, depuis six heures jusqu'à midi, leur sacristie continuellement pleine de prêtres en costume, attendant leur tour pour aller dire la messe à un des cinq autels devenu libre ; et rien ne manquait de ce qui était nécessaire à la célébration. On peut dire, à la gloire des Capucins, que c'est, dans la Suisse, la Souabe et le Tyrol, la partie du clergé qui a le plus généreusement accueilli les déportés. Leurs couvents étaient des auberges ouvertes à tous les prêtres français en voyage.

Les Lyonnais, en général, étaient plus occupés de leur commerce que de tout autre intérêt ; quelques-uns nageaient dans l'opulence au milieu de gens de qualité, très riches aussi jadis et réduits pour la plupart au strict nécessaire. Plusieurs ont répandu des secours abondants, mais aucun, que je sache, n'a fait des avances de fonds. Il n'y avait pourtant à Constance que peu d'émigrés très pauvres ; ceux-là brodaient, faisaient le commerce ou mettaient à profit les arts d'agrément qu'il avaient appris

convertie en hôtel de ville en 1844 : elle sert aujourd'hui d'école communale et de local pour les séances de l'assemblée municipale.

1. L'église des Capucins, située sur la place du Marché, n'existe plus : elle fut détruite en 1863.

dans leur jeunesse, tels que le dessin et la musique. Tous les musiciens se réunirent plusieurs fois pour donner des concerts au profit des familles pauvres ; rarement il y eut des bals, des spectacles ou d'autres amusements qui exigent des dépenses. On se visitait comme en France ; mais on ne s'invitait pas à dîner. Quoique les émigrés n'excitassent pas le même intérêt que les déportés, ils jouissaient aussi de considération et la méritaient pour la plupart par leur conduite ; ils n'ont jamais donné lieu à un scandale public, et les femmes surtout se distinguaient par leur piété.

Le gouvernement autrichien avait assigné Constance pour la résidence d'une espèce particulière d'émigrés, qu'on appelait les *Dumouriez* [1], parce que c'étaient des officiers d'état-major qui avaient suivi ce général dans sa fuite. L'esprit de parti avait élevé un mur de séparation entre eux et les anciens émigrés, qui les regardaient avec mépris. Au reste, ils faisaient meilleure figure que leurs trop sévères censeurs, grâce à la conservation de leur traitement, qui leur avait été garanti par la capitulation faite par leur général et que le gouvernement autrichien tenait fidèlement. Je n'ai jamais entendu faire de reproches sérieux à cette espèce d'émigrés, malgré l'aversion qu'ils inspiraient, et il fallait bien qu'il n'y en eût d'autre à leur faire que sur leur opinion politique ; j'ai même entendu parler très avantageusement de plusieurs d'entre eux par des gens qui les connaissaient à fond. Ainsi, des Français

1. Après avoir échoué dans ses projets de restauration monarchique en faveur du duc de Chartres et s'être brouillé avec la Convention, Dumouriez passa dans le camp autrichien le 4 avril 1793. Il y fut suivi le lendemain par un nombreux état-major, dans lequel se trouvaient le duc de Chartres, le duc de Beaujolais, le général Thouvenot, et par les hussards de Berchiny, dont le régiment tout entier l'accompagna. (A. Chuquet, *La Trahison de Dumouriez*, 1 vol. in-12, 1891.)

qui souffraient pour la même cause, celle de l'ordre et de la monarchie, au lieu de permettre au malheur de les réunir, demeuraient divisés comme le désiraient leurs ennemis communs. Ce n'est pas à moi qu'il appartient de décider entre ces deux classes d'émigrés. Je me serais, dans le principe, conduit comme les purs, mais j'aurais agi différemment dans les conséquences, et j'aurais adopté pour amis tous ceux qui se seraient séparés de mes ennemis. Il me semble qu'il n'y aura de bonheur et de sécurité en France que quand ma manière de penser sera celle de la majorité de la nation.

Constance a été le tombeau d'un grand nombre de nos compatriotes : l'air, l'eau, le changement de nourriture et de climat étaient les causes générales de la mortalité ; les fatigues et les chagrins de l'exil y contribuèrent aussi. Quelques jours après mon arrivée, j'assistai à l'enterrement d'un chanoine de Besançon [1]; presque tous les prêtres français se trouvaient à la cérémonie. C'était un enterrement à la Joseph II ; il n'y avait aucune espèce de chant, chacun y priait de son côté ; la croix était en tête, puis venaient le curé et ses prêtres ; le corps suivait, posé sur les épaules de quatre hommes grands et forts ; la bière s'élevait en forme de catafalque et était couverte dans tous les sens d'un drap mortuaire : derrière le corps marchaient les parents ou ceux qui les représentaient, en

1. Le registre mortuaire de la paroisse de Saint-Étienne de Constance porte au nombre des décès du 29 octobre 1794, sous le n° 102, la mention suivante : *Reverendissimus ac Illustris dominus Hippolitus-Ferdinandus Barberot d'Autet, presb., canonicus metropolitanæ ecclesiæ Bisuntinæ in comitatu Burgundiæ.* Cet Hippolyte-Ferdinand Barberot d'Autet, chanoine de Besançon, fils de Jean-François-Gabriel Barberot d'Autet, président au présidial de Gray, et de Marie-Marguerite de Trestondans, sa seconde femme, était né en 1759; il mourut à trente-cinq ans, à Constance, d'une hydropisie de poitrine. On verra qu'il eut des funérailles tout à fait dignes de sa naissance et de son rang.

grand deuil, puis les hommes, et enfin les femmes, que la piété seule amenait à la suite du cortège. Le corps ne se présentait pas à l'église, et on le conduisait droit au lieu de la sépulture ; le cimetière, à Constance, est hors des murs et assez loin, quoique dans l'intérieur des fortifications. Les dernières cérémonies de l'inhumation étant faites et les prières terminées, le curé prit la parole et, pour l'édification des vivants, fit l'éloge du mort sur la fosse même. Il parla d'abord en allemand, pour les Allemands, qui étaient en grand nombre ; puis, s'adressant à nous en latin avec une éloquence à la fois naturelle et noble, il releva les talents et les vertus du chanoine, fit valoir avec beaucoup d'art et de sensibilité les sacrifices qu'il avait faits au devoir et à la religion, et trouva, en ne parlant que du mort, le moyen d'encourager les prêtres français à soutenir glorieusement la guerre dans laquelle ils se trouvaient engagés contre les ennemis de Dieu et de son Christ, et à terminer aussi glorieusement qu'ils avaient commencé. Ce discours, vraiment pastoral, me fit une vive et douce impression, et son effet fut le même sur tous mes confrères. J'ai d'autres fois entendu ce pasteur, et toujours avec le même plaisir. Après ce discours, le curé ajouta quelques prières, jeta de la terre sur le corps et donna sa dernière bénédiction. Chacun de nous, à son tour, vint, après lui, faire l'aspersion d'eau bénite sur la fosse. Les parents et les amis étaient en longs manteaux noirs et en crêpe : le chapelet, qu'ils disaient à haute voix, les annonçait longtemps à l'avance ; les Allemands, comme les Espagnols, mettent le chapelet à tout, et le répètent même à l'église ; ils le disent à deux chœurs [1], et dans

1. Cet usage s'est conservé dans cette partie de l'Allemagne du Sud, ainsi que nous avons pu le constater nous-même.

leur langue, ce qui est d'un effet peu agréable pour des oreilles françaises. Les Français, pour se conformer à l'usage du pays, faisaient aussi leurs prières à deux chœurs, chacun ne répondant qu'à son compagnon ; c'étaient des psaumes qu'ils répétaient, au lieu des prières du chapelet.

Le culte des morts est particulièrement en recommandation en Allemagne et en Suisse : toutes les fosses sont surmontées d'une croix en bois, faite avec assez d'art, pour les pauvres, et une croix en fer pour les personnes aisées ; au centre de la croix est un petit médaillon, représentant le saint, patron du défunt. Souvent la même fosse a plusieurs croix avec plusieurs médaillons, parce que le mort avait plusieurs noms ; d'autres fois, la même croix porte plusieurs médaillons du même saint, parce que plusieurs personnes se sont réunies pour la planter ; l'or brille sur beaucoup de croix en fer; on aperçoit aussi quelques mausolées en pierre ; toutes les tombes ont des inscriptions, la plupart en allemand. En Suisse, on enterre encore dans les églises ; mais dans toutes les possessions soumises à la maison d'Autriche, cet usage a disparu.

J'ai dit que j'avais trouvé un ami dans la personne de M. Prévost, un de mes convives : c'était un homme de cinquante ans, d'une figure douce et ouverte. Né Flamand, il s'était établi en France depuis sa jeunesse, et s'était acquis par son intelligence et sa sagesse une fortune de plus d'un million. N'ayant ni femme ni enfant, il s'était cru assez riche et s'était retiré du commerce, en confiant ses affaires à un jeune homme qui lui était cher. Les assignats étaient venus, et son jeune homme l'avait remboursé en papier-monnaie. Il lui restait encore néanmoins trois ou quatre cent mille francs en argent dans le commerce, en sorte que je crus pouvoir le faire entrer dans les projets d'emprunt en faveur du duc d'Orléans. Je lui

parlai du jeune prince d'après les sentiments qu'il m'avait inspirés et lui fis partager mon estime pour son caractère. Je ne jugeai pas à propos, cependant, de lui faire des propositions directes, lui laissant la faculté de s'avancer ou de reculer devant mes insinuations : c'en était assez, en effet, avec M. Prévost, et bientôt il me dit de lui même qu'il ferait avec plaisir tout ce qu'il pourrait, si Mme la duchesse d'Orléans l'autorisait à prendre des engagements ; dès lors, je pus regarder cette affaire comme terminée, et j'en écrivis au prince, comme pouvant donner un fondement solide à mon désir de lui être utile. M. Prévost devant bientôt partir pour la France, je me proposai de l'adresser à Mme la duchesse elle-même.

Je n'avais pas reçu de réponse à la lettre que j'avais écrite depuis deux mois à M. le duc de Modène ; ma bourse baissait, et je commençais à penser à ce que j'aurais à faire si le secours que j'attendais encore n'arrivait pas avant mon épuisement total. Toutefois, je n'avais pas parlé de ma situation particulière dans mes négociations avec M. Prévost.

C'est dans ces circonstances que je rendis ma première visite à Mme la comtesse de Pont [1]. Le titre et la qualité de gouverneur du feu duc d'Orléans, dont avait été honoré son époux, son dévouement pour Mme la duchesse d'Orléans, les services qu'elle venait tout récemment de lui rendre dans la personne de Mademoiselle, tout me faisait un devoir de cette visite, et je ne la lui rendis si tard qu'à raison d'une longue absence pour un voyage qu'elle venait de faire à Lausanne. Je la trouvai brodant au fond d'une grande salle, dont l'extrémité opposée était garnie de trois prêtres aussi brodant. Mme la comtesse me reçut à

1. *Supra*, p. 162.

merveille : nous avions à parler de tant d'objets importants qu'il fut à peine question de moi, et nous nous séparâmes contents l'un de l'autre. Dès que je l'eus quittée, elle alla rendre compte à Mgr l'archevêque de Paris de la visite qu'elle venait de recevoir, et demanda au prélat si j'étais connu de lui. « Beaucoup, » répondit-il. — « Quelle « est la situation de M. l'abbé? » reprit-elle. — « Pas « heureuse : » et il la fit connaître, avec les moyens que j'avais pris pour en sortir. — « Je ne souffrirai pas, dit-elle, « quand l'archevêque eut cessé de parler, qu'un prêtre « qui jouit de l'estime de Monseigneur, et qui a tenu et « tient encore à des personnes si chères et si respectables, « demeure dans l'embarras, et je vais voir ce que je puis « faire pour lui. » Le résultat de l'examen fut que, le lendemain, elle me pria d'accepter sa table, et, quelques jours après, me donna une chambre chez elle. Le secours venait à propos, et je dois une vive reconnaissance à Mme la comtesse de Pont, et pour le bienfait et pour sa manière gracieuse de me l'accorder. Tous mes amis furent sensibles à mon bonheur. M. l'archevêque, qui y avait eu tant de part, eut la bonté de me dire que si Mme la comtesse de Pont n'avait pas pris ces dispositions, lui-même avait ménagé d'autres arrangements, qui m'auraient dispensé de la table commune; qu'au reste, Mme la comtesse n'ayant parlé que du feu, du logement et de la nourriture, il demeurait chargé de pourvoir aux autres nécessités, et il me remit deux louis. Bien qu'il fût plus agréable de donner que de recevoir, j'eus une sorte de plaisir à tenir quelque chose de la main d'un si bon père.

Lorsque je fis part de mes nouveaux arrangements à mes commensaux, M. Romans, mon maître de pension genevois, me dit que lui et sa femme, ayant cru s'apercevoir de mon embarras, avaient résolu de me proposer

de m'établir dans leur ménage, « et, ajoutèrent-ils, nous « vous aurions prié de regarder notre enfant comme le « vôtre et de l'adopter dans votre cœur. » Un émigré bressan voulait aussi me retenir chez M. Romans en payant la moitié de ma pension. Mais, M. Prévost n'aurait laissé ni à l'émigré ni au délicat et pauvre M. Romans l'honneur de venir à mon secours. Lui-même me dit que, depuis longtemps, il avait arrêté de pourvoir à tous mes besoins. L'intérêt que me montrèrent dans cette circonstance tant de personnes si généreusement sensibles pour un homme qui, après tout, leur était étranger, et qu'elles ne connaissaient que depuis quelques mois, sera toujours pour moi un délicieux souvenir !

En entrant chez Mme la comtesse de Pont, je devins membre de la famille. Trois déportés, logés dehors à ses dépens, dînaient chez cette respectable dame et y passaient à broder le temps qu'ils pouvaient donner à ce travail. J'appris dans leur conversation et dans celle de la maîtresse de la maison à connaître tout particulièrement Mlle d'Orléans. Toutes les voix se réunissaient à faire son éloge. On vantait surtout un heureux caractère de douceur et de dignité, et sa religion profonde. La harpe était son plus cher délassement, elle en pinçait supérieurement, dessinait bien et écrivait passablement. Quand elle avait quitté Bremgarten pour s'établir chez Mme de Pont, elle manquait des choses les plus nécessaires, et son dénuement était voisin de l'état de pauvreté où ses frères avaient été réduits à Marseille. Elle avait aussi demandé des secours au duc de Modène et, quoique sa petite-nièce, elle n'en avait reçu que deux cents sequins [1] : triste secours, aussi

1. Le sequin était une monnaie d'or dont la valeur, variable suivant les différents États de l'Italie, était généralement voisine de 12 francs.

indigne de la princesse à laquelle il était offert que du prince qui l'envoyait et qui, avec le silence qu'il a gardé sur ma demande et la lettre de Mgr l'archevêque de Paris, le peint beaucoup mieux que tout ce que je pourrais ajouter sur son compte.

Mme la comtesse de Pont était la plus riche des émigrées : elle avait emporté, en quittant la France en 1789, tout ce qu'elle avait en argenterie, bijoux et argent, et s'en était fait, par des placements dans le commerce, vingt-cinq à trente mille livres de rentes. Elle avait en outre en réserve des sommes considérables; on les portait à 100,000 francs; cette fortune était employée à venir au secours des Français malheureux, et principalement des déportés. Son train de maison se composait de deux femmes de chambre, un cuisinier, un cocher et une femme de peine. Au milieu de cette abondance, elle vivait comme une pauvre émigrée et ne se permettait pour sa personne que le strict nécessaire. Ses distributions étaient faites avec sagesse; elle prenait avec tant de précaution et d'adresse les informations qu'elle croyait nécessaires, qu'elle échappait même à la curiosité et mettait autant de mystère à faire le bien que d'autres à faire le mal. Sa bienfaisance s'étendait même au delà de Constance et se faisait sentir à beaucoup d'émigrés de l'armée de Condé.

J'ai dit que nous étions quatre prêtres dans sa maison; elle en usait très honnêtement avec tous, quoiqu'elle se permît de demander compte à ses brodeurs de leur inaction, quand elle s'apercevait qu'ils ne travaillaient pas. Outre l'encouragement au travail donné aux autres Français, son intention était qu'avec leurs messes et leur broderie, ces prêtres pussent fournir largement à tous leurs autres besoins. En ne leur donnant que la table et le chauffage, elle se réservait aussi des moyens pour ses

autres charités. Il ne me fut jamais proposé de travailler, et les bontés de Mgr l'archevêque de Paris avaient pourvu à ce que je n'y fusse pas forcé ; mais, si j'eusse dû rester longtemps à Constance, je m'y serais mis comme les autres, ne fût-ce que pour ne pas me distinguer de mes compagnons d'exil.

Mme la comtesse de Pont me traita toujours avec la plus grande bonté et ajouta à ses bienfaits de me trouver bon, tel que j'étais. Je passais ordinairement avec elle une ou deux heures de l'après-dîner, et, sauf les circonstances extraordinaires, je ne reparaissais dans sa société qu'un quart d'heure avant qu'elle se mît à table. Elle a de l'esprit, sa mémoire est pleine d'anecdotes et sa conversation très attrayante. Pendant qu'elle brodait, un de ses prêtres ou quelque autre lisait à côté d'elle ; quant à moi, je n'ai pu, malgré ma bonne volonté, trouver le moyen de lui marquer ma reconnaissance autrement que par des offres de service qu'elle n'a jamais agréées.

J'étais prévenu longtemps d'avance du voyage que M. Prévost devait faire en France ; il allait à Nantes par Paris, et devait, après avoir rapidement terminé ses affaires, revenir en Suisse par la même route. Ainsi il semblait voyager uniquement pour l'auguste famille à laquelle j'avais l'honneur de tenir.

Je confiai à sa mémoire tout ce que je savais et croyais pouvoir confier à un tiers sur la situation de Mme la princesse de Conti, de Mademoiselle et du prince, son frère aîné. Je le chargeai formellement de demander pour ce dernier des secours d'argent, et, si Mme la duchesse d'Orléans se trouvait dans l'impossibilité de s'en procurer, de s'offrir lui-même aux termes dont il était convenu avec moi. La veille de son départ, je lui remis deux billets, un de Mgr le duc d'Orléans et l'autre de moi. Tous deux

m'avaient paru nécessaires pour éloigner la défiance qu'une position aussi délicate que celle de Mme la duchesse devait lui inspirer. Ils étaient très courts, conçus en termes généraux et de manière à ne pas compromettre le porteur.

J'avais déjà depuis quelque temps le projet de rentrer en France, et j'en avais parlé à Mgr l'archevêque de Paris. Le bon prélat, tout en louant mon dessein, avait exigé que j'en renvoyasse l'exécution au printemps. Ainsi, j'eus tout le temps de faire mes préparatifs et d'attendre le retour de M. Prévost.

Ce fut alors que je déposai entre les mains de Mgr l'archevêque de Paris une déclaration sur ma conduite dans l'affaire du serment, pour laquelle j'avais eu soin de le consulter à l'avance et d'avoir son approbation.

J'y racontais toutes les circonstances qui m'avaient influencé à l'époque de mon séjour à Bizy : au lieu de jurer de « maintenir la liberté et l'égalité et de mourir en « la défendant, » j'avais juré de « maintenir la liberté et « l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés, et « de mourir, s'il le fallait, pour l'exécution de la loi. » Par là, j'avais cru faire seulement un serment de fidélité à la nouvelle puissance et de soumission à sa constitution et à ses lois, ce que tout le clergé de France avait fait en 1790, et ce que l'Église n'a jamais cessé d'autoriser, parce qu'en définitive la force, qui ne légitime pas le pouvoir dans les mains qui l'ont envahi, légitime toujours l'obéissance en politique et au temporel. Au reste, ma qualité de prêtre non conformiste, clairement articulée et autorisée par l'usage des catholiques anglais, équivalait à la restriction formelle : *autant que le permet la religion catholique,* et la municipalité de Vernon l'avait entendu ainsi. Je finissais par dire que ma conscience ne me

reprochait rien qu'un peu de finesse peu convenable à ma qualité de prêtre, mais que, sur le tout, j'étais prêt à me soumettre à la décision de mes supérieurs ecclésiastiques ou de l'Église.

Il y avait eu, entre les évêques résidant à Fribourg et ceux de Constance, une espèce de scission relativement au serment de liberté et d'égalité. Les derniers, et, à leur tête, Mgr l'archevêque de Paris et l'illustre évêque de Langres [1], croyaient qu'il fallait attendre la décision du souverain pontife avant de censurer ceux qui avaient fait le serment; les évêques de Fribourg, préjugeant la question, traitaient de coupables les prêtres assermentés, et exigeaient leur rétractation. Ces deux opinions ont fini par se rapprocher et s'adoucir tellement que l'indulgence des évêques de Constance n'a point dégénéré en mollesse, et que le fond d'austérité et de sévérité qu'ont retenu ceux de Fribourg n'a jamais été jusqu'à la dureté. La congrégation des cardinaux, consultée sur cette question, a renvoyé, comme les évêques de Constance, chacun à sa propre conscience, en attendant la décision du souverain pontife.

Au reste, je me dois à moi-même de dire que ma conduite relativement au serment ne m'a jamais attiré la

1. César-Guillaume de la Luzerne, né à Paris en 1738, abbé de Mortemer, chanoine de la Métropole de Paris, vicaire général de Narbonne, agent général du clergé de France en 1765, nommé le 24 juin 1770 évêque, duc de Langres et pair de France. En 1789, il fut député de son clergé aux États généraux et un des premiers présidents de l'Assemblée nationale; il quitta la ville de Langres le 23 mars 1791, et se retira d'abord à Constance, puis à Venise. Cédant aux vœux du pape et du Premier Consul, il se démit de son siège de Langres en 1802, mais y fut rétabli en 1817 avec la dignité de cardinal; il n'en prit pas possession. Il mourut à Paris le 21 juin 1821, laissant, comme homme d'action et comme écrivain, le souvenir d'un des plus valeureux champions de l'Église catholique. (Émile Jolibois, *La Haute-Marne ancienne et moderne*, p. 292-293, et le P. Armand Jean, *op. cit.*, p. 229.)

censure d'aucun de mes supérieurs, ni le blâme d'aucun ecclésiastique éclairé.

Je continuais mes préparatifs de départ. Mgr l'archevêque avait exigé que je fusse habillé à neuf et à ses frais, pour être mis plus décemment sur la route. Lui et Mme la comtesse de Pont s'étaient également offerts pour m'avancer les frais de mon voyage. Vers le commencement d'avril, je reçus une lettre de M. Prévost, sous le timbre de Zurich : il m'annonçait son succès et l'acccomplissement de toutes mes intentions. La prudence l'avait empêché de voir lui-même Mme la duchesse d'Orléans, qui était encore en arrestation dans la maison Belhomme [1]. Il avait communiqué avee elle par l'intermédiaire de Mme de la Noue, pour laquelle je lui avais remis un billet. Mme la duchesse d'Orléans avait appris avec une grande satisfaction tout ce que M. Prévost avait retenu sur Mme la princesse de Conti, sur l'aîné de ses fils et sur Mademoiselle. Le petit billet du prince, après des temps si cruels, lui avait paru tomber du ciel pour sa consolation. M. Prévost n'avait pas eu l'occasion d'offrir ses services; la princesse, réduite à de faibles ressources, mais pleine de confiance dans la Providence, s'était en quelque sorte épuisée pour venir au secours de son fils : elle envoyait 180 louis, trois bagues en or avec ses cheveux, deux des bagues étaient destinées aux princesses; Mademoiselle avait en outre une très jolie badine. Le paquet contenait trois lettres de Mme la duchesse d'Orléans; dans celle qui m'était adressée, la princesse indiquait la distinction de tous ses présents : la distribution

1. Hospice fondé par Belhomme en 1768 pour le traitement des affections cérébrales. Il était situé au faubourg Saint-Antoine, rue de Charonne, n° 70. La duchesse d'Orléans y séjourna du 14 septembre 1794 au 12 septembre 1797.

des 180 louis était telle que je l'avais demandée, seulement la princesse me donnait la liberté, ou, pour mieux dire, l'ordre d'en distraire tout ce qui serait nécessaire à mes besoins. J'envoyai à Fribourg les lettres destinées aux deux princesses. Celle destinée à Mademoiselle, sous la forme et sous le titre d'extraits de Mme de Sévigné, était digne de cette dame célèbre et par la chaleur des sentiments maternels et par la tournure de l'expression.

Huit jours avant moi, partirent les trois déportés, mes commensaux. Je me souviens avec attendrissement des larmes que notre commune bienfaitrice répandit en cette occasion. Mme de Pont s'était attachée à nous par les services mêmes qu'elle nous avait rendus. Heureusement, l'arrivée de ses petites nièces, Mlles de Montboissier [1], vint faire diversion à ses regrets.

J'étais bien aise, au moment de ma rentrée en France, d'avoir une décision sur certains cas de la Révolution, et je consultai M. l'évêque de Langres; ce prélat a composé à Constance même ces ouvrages lumineux et solides contre les horreurs du schisme constitutionnel, qui lui assurent dans la postérité le nom de Père de l'Église. Je lui parlai, dans la conversation, des biens nationaux, que je distinguai en deux classes, ceux de l'Église et ceux des émigrés. Je dis que l'Église pouvait bien se dessaisir de biens dont elle n'était qu'usufruitière et les abandonner à ceux qui en avaient fait l'acquisition; mais que, pour ceux des émigrés, il n'en était pas de même, et que l'Église ne pouvait céder des biens sur lesquels elle n'avait aucune espèce de droit. Il ne me permit pas d'entrer plus avant

1. Mlles de Montboissier appartenaient à une ancienne famille d'Eure-et-Loir. Ce nom se retrouve fréquemment dans les almanachs royaux d'avant la Révolution. La Chesnaye-Desbois (*Dictionnaire de la noblesse*, t. XIV, p. 120 et suiv.) a donné la généalogie de cette famille.

dans la discussion et dit que les prêtres qui exerçaient le ministère en France ne devaient pas se permettre de pareilles distinctions, mais se borner à exiger de tous les acquéreurs de biens nationaux qui s'adresseraient à eux de se soumettre d'avance à tout ce qui serait réglé dans la suite sur ce sujet pour l'intérêt et le bonheur communs. M. l'évêque de Langres supportait dignement les maux de l'exil, et son plus grand chagrin était de ne pouvoir venir au secours de son clergé. L'archidiacre de sa cathédrale venait aussi d'enrichir l'Église d'un livre de piété qui faisait la consolation de tous les prêtres français, le *Memoriale vitæ sacerdotalis*, ouvrage dans le goût de l'*Imitation*, et qui respire l'onction de l'Écriture et la piété la plus tendre [1]. Quelques légères imperfections seront faciles à corriger et l'ouvrage sera le manuel de tous les prêtres dignes de leur état. L'Église y trouvera une compensation à tous les maux que la Révolution lui a fait souffrir, et la postérité remerciera notre siècle de lui avoir transmis une production si remplie de l'esprit divin.

Tout étant disposé pour mon départ, et M. Prévost devant être de retour à Zurich, où il avait fixé sa résidence, je quittai Constance le lundi 27 avril 1795.

J'ai encore présente la scène de sensibilité que me donna la bonne Vertichiny, cette Allemande chez laquelle j'avais d'abord logé et que je n'avais pas cessé de voir.

1. Claude Arvisenet, né à Langres le 8 septembre 1755, chanoine de Langres et archidiacre du Lassois, auteur d'un grand nombre d'ouvrages ascétiques très estimés, parmi lesquels on distingue le *Memoriale vitæ sacerdotalis*. Il refusa de prêter le serment civique et accompagna Mgr de la Luzerne, son évêque, à Constance et à Lucerne. Il devint en 1803 vicaire général de Mgr de la Tour du Pin, évêque de Troyes, et mourut à Gray, le 17 février 1831. Les *Œuvres complètes* d'Arvisenet ont été publiées par l'abbé Migne. (Cf. *Le diocèse de Langres*, par l'abbé Roussel, t. I, p. 159.)

Elle me dit dans sa langue, et je la compris fort bien, que tout ce qu'elle avait était à ma disposition, qu'il ne lui restait plus que peu de temps à vivre et qu'elle désirait que je lui fermasse les yeux. Ses larmes, ses sanglots émurent profondément mon cœur ; cependant, je pris assez sur moi pour calmer l'excès de son affliction, en lui promettant de revenir la voir, si mes affaires me le permettaient. J'avais eu le bonheur, avant de me séparer de Mme la comtesse de Pont, de lui transmettre l'expression de la reconnaissance de Mme la duchesse d'Orléans pour les services rendus à sa fille.

Ne trouvant pas M. Prévost chez lui, à mon arrivée à Zurich, je profitai de son absence pour aller voir mon ami Rojat, de l'autre côté du lac, et, après avoir déposé ma valise, je m'embarquai.

Mon cœur, ouvert à l'espérance de trouver ma patrie moins malheureuse, était plus sensible aux beautés de la nature. Mon imagination s'exalta devant le riant et magnifique tableau qui de toutes parts s'offrit à mes regards. De notre bateau, les deux rives du lac présentaient un contraste aussi piquant que pittoresque. A notre gauche, des vallons revêtus de leurs plus brillantes couleurs, des coteaux chargés de vignes, d'une teinte déjà verdâtre ; partout une culture soignée et variée ; des bourgs, des villages, des hameaux s'élevant en amphithéâtre sur le penchant des collines ; çà et là des maisons de campagne riches et élégantes, des fermes et des chaumières d'une structure simple et gracieuse ; le tout tellement rapproché et entremêlé qu'il semblait une seule ville de six à sept lieues de longueur. En face, Rapperschwyl et son singulier pont servaient de premier plan aux montagnes couvertes de neige du canton de Schwitz : dans le lointain, on apercevait les glaciers d'Unterwald, d'Uri, de Glaris

et des Grisons, dont les sommités blanchâtres se perdaient dans les nues : à notre droite, des fermes qui annonçaient l'aisance des cultivateurs, quelques villages, des pâturages couverts de bétail, des vignes, des bois à demi-côte et des cimes de monts couronnées de forêts ; spectacle beau et riche, mais moins gracieux, moins animé que la rive opposée et propre à reposer l'œil fatigué. En se retournant en arrière, on voyait Zurich, imposante par la masse de ses édifices et par la multitude de ses clochers, s'élever du milieu des eaux. Riant jardin de la Suisse, tu étais bien digne d'inspirer à Gessner ses immortelles pastorales ! Un soleil pur dorait ce magnifique horizon ; le calme était parfait, pas un souffle de vent ne soulevait les vagues de l'onde transparente et profonde, on n'entendait que le bruit de la rame. L'imagination, doucement agitée, n'était pas encore satisfaite, quand tout à coup s'éleva un mélodieux concert plus doux que le chant du rossignol : c'étaient les saints cantiques d'une troupe de pèlerins allemands et suisses qui allaient à Einsiedeln. Tout mon cœur fut ému aux accents harmonieux de leurs voix naturellement musicales. Jamais la nature ne m'a paru si belle que dans cette journée : je crus voir se réaliser les doux rêves de bonheur et de printemps qui bercent si agréablement notre trop courte enfance.

Nous abordâmes le soir à un beau et gros village, situé sur la rive droite, à une demi-lieue de Rapperschwyl [1], et j'allai loger dans la même auberge que mes compagnons de voyage. Il y avait eu foire ce jour-là, et, toutes les chambres à un lit se trouvant prises, j'en partageai une avec deux pèlerines qui couchèrent ensemble : toutes les

1. Ce village non indiqué est sans doute Richterschwyl, canton de Zurich, district de Horgen.

deux étaient Alsaciennes. Elles avaient quelque chose de l'amabilité française quoiqu'elles ne parlassent qu'allemand : des manières douces et obligeantes les faisaient aisément distinguer des Allemandes de la Souabe qui étaient avec elles.

Le lendemain, je me mis en route de très grand matin avec la caravane et la quittai au point où la route de Notre-Dame des Ermites se sépare de celle du pont. Je trouvai mon ami dans de graves inquiétudes sur la santé du respectable M. d'Herculais ; et, après avoir passé la journée avec lui, je me rembarquai le soir et arrivai à Zurich le lendemain matin.

M. Prévost était de retour, et les 180 louis venaient d'arriver. N'ayant pu passer à Fribourg comme il se l'était proposé, il avait dû renoncer au plaisir de présenter lui-même à Mademoiselle la jolie badine que lui envoyait son auguste mère. J'eus une sorte de chagrin de le voir privé d'une distinction qu'il méritait par son désintéressement, ses services et plus encore par son dévouement. Il voyait toute ma reconnaissance ; je lui parlai de celle de la princesse et de sa famille, de ses titres à leur générosité. Il m'arrêta alors, et me dit : « Si j'ai fait dans cette occasion une « chose agréable et utile à Mme la duchesse d'Orléans et « à ses enfants, je me trouverai heureux qu'ils en conservent le souvenir et veuillent bien m'accorder leur haute « protection, si jamais j'ai besoin d'y recourir. »

Malgré les intentions formellement exprimées par Madame d'Orléans dans sa lettre, et que M. Prévost m'avait confirmées de vive voix, ma délicatesse répugnait à distraire pour mes besoins personnels quelque chose d'une somme qui me paraissait avoir une destination sacrée. Je ne voulais pas non plus importuner encore Mgr l'archevêque de Paris ni Mme la comtesse de Pont. M. Prévost vit mon

embarras, et, de son ton de franchise : « Pourquoi ces « inquiétudes? dit-il ; ne savez-vous pas que ma bourse est « à votre service ? Ne me voulez-vous plus pour votre « ami ? » J'acceptai sans hésiter ses offres généreuses, et lui demandai dix louis que je lui dois encore au moment où j'écris.

Ainsi, grâce à l'amitié, je pus remettre les 180 louis intacts à Mgr le duc d'Orléans dans la personne de M. de Montesquiou, son chargé de pouvoirs. Je connaissais déjà les arrangements fraternels du prince, qui laissait la moitié de la somme à Mademoiselle. J'avais amené M. Prévost, afin de faire connaître l'homme qui avait rendu ce service à l'auguste famille et d'avoir au besoin un témoin de toutes les dispositions arrêtées. Je n'avais jamais pu rendre ma confiance entière à l'ex-général, par la certitude où j'étais qu'il m'avait trompé à Bremgarten sur l'article du prince. Nos affaires terminées, il voulut entrer dans les miennes et me forcer, au nom de son commettant, de recevoir cinq louis, pour me mettre, disait-il, à même de faire face aux circonstances extraordinaires où pouvait me jeter le voyage que j'allais entreprendre. Je résistai, il insista de nouveau, appuyant sur l'amélioration des finances du prince ; et, comme je donnai de nouveaux motifs à mon refus, il coupa court en disant avec une franchise qui tenait un peu de l'humeur : « Vous voilà comme « tous nos émigrés : ils sont pauvres et refusent les secours « que la Providence leur envoie. La vraie noblesse de « sentiments consiste à se soumettre à son sort et à rece- « voir quand il faut. » Je craignis de le pousser à bout en refusant plus lontemps et de changer son mécontentement en aigreur. Je croyais d'ailleurs lui devoir une espèce de réparation pour la défiance que je lui avais montrée ; enfin, j'acceptai, sans même parler du droit que m'avait

donné Mme la duchesse d'Orléans de faire moi-même ma part, si j'avais des besoins. Je voulais lui laisser tout le plaisir de la victoire.

J'eus d'autres conversations en tête à tête avec M. de Montesquiou : je voulais me mettre en état de satisfaire entièrement la curiosité de Mme la duchesse d'Orléans. Il répondit avec une véritable franchise à toutes les questions que je lui fis de vive voix, et que je n'aurais pas osé risquer par lettre, de manière que j'emportai une idée complète et très satisfaisante du jeune prince. Il était alors dans le nord de l'Allemagne ; son projet était de voyager dans la grande presqu'île de Scandinavie et de visiter la Suède et la Norwège. Pour l'avenir, il n'avait aucun projet et devait se laisser conduire par les événements. Du côté de la France, tout se bornait à des désirs et à des espérances de voir sa famille et son pays heureux. Son cœur, véritablement et profondément religieux, était décidé à ne se refuser à aucun des sacrifices que lui commanderait le double intérêt du sang et de la patrie, qui se réunissaient dans son cœur plus intimement encore que dans ses systèmes. Il ne le cédait à aucun Français en véritable patriotisme; bon fils, bon frère, bon ami, il avait toutes les vertus de l'homme privé. Jusque dans la misère, il avait soutenu l'honneur et la dignité du haut rang où la Providence l'avait fait naître, et, même en donnant des leçons dans une abbaye du pays des Grisons [1], il n'avait pas cessé de se montrer prince du sang de France. Sa conduite morale était exemplaire : à l'âge

1. L'abbé Lambert fait allusion au séjour (1793-1794) du duc d'Orléans à Reichenau, canton des Grisons, à environ dix kilomètres au sud-ouest de Coire. Il donna des leçons de géographie, de mathématiques et de langues modernes pendant huit mois au collège de cette ville, au traitement annuel de 1,400 fr., sous le nom de Chabot ou de Corby.

de vingt-quatre ans et avec une constitution vigoureuse, il était sage comme la jeune fille qui l'est le plus. Sous le rapport militaire, il jouissait de l'estime des gens de l'art. Ses connaissances étaient très étendues et même profondes en histoire et géographie; il était bon mathématicien, avait une grande facilité pour l'étude des langues, et parlait allemand comme un Saxon. Quoique pourvu de talents agréables, fruits d'une éducation soignée, il n'avait pas de goût pour ce qu'il y a de léger et de frivole dans notre littérature. L'ex-général achevait le portrait du prince en l'accusant d'avoir la tête froide et peu susceptible d'enthousiasme. Je dois ajouter que M. de Montesquiou, en paraissant le traiter aussi avantageusement, était bien loin de le flatter, et que toutes les personnes qui l'ont connu particulièrement se sont accordées à m'en parler de la même manière.

Quand, le 2 mai, jour de mon départ de Zurich, je voulus payer la dépense de mes quatre journées de séjour, le *keller*, ou surintendant de l'auberge, me dit que je ne devais rien et que tout avait été acquitté. Je ne voyais que deux personnes à qui attribuer cette générosité, mon ami Rojat, qui m'avait chargé d'une lettre pour M. Hott, ou M. Hott lui-même, qui n'était pas homme à laisser un prêtre pauvre payer dans son auberge pour un confrère, lui qui recevait, logeait et nourrissait gratuitement tous les déportés qui s'arrêtaient chez lui. J'avais de l'argent, et je ne voulais et ne *devais* être à charge à personne. Ainsi, ma résistance ne pouvant réussir près du *keller*, je m'adressai à la maîtresse de la maison : mais tout fut inutile, et je n'eus plus qu'à m'applaudir d'avoir vécu avec mon économie ordinaire. M. Hott ne voulut pas entendre parler de remerciements, et, lorsque je sortis de sa maison, il me chargea pour M. de Montrichard des six louis

en or dont j'ai parlé plus haut. M. Hott, très prononcé contre la Révolution française, était membre du gouvernement, quoique aubergiste, ce qui n'est pas rare en Suisse.

M. Prévost m'accompagna jusqu'à quelque distance de Zurich. J'avais le projet d'aller coucher à l'abbaye de Wettingen [1]; mais j'arrivai trop tard et fus obligé d'aller à l'auberge. Je m'étais arrêté à admirer le beau pont, à quelque distance de l'abbaye, sur la Limmat, qui décharge le lac de Zurich dans le Rhin. Il est trop connu pour que j'essaie d'en donner la description. Je me contenterai de dire qu'il est d'une seule arche et que toutes les pièces de charpente sont si bien liées et arrangées, qu'elles se soutiennent et se balancent dans un équilibre parfait. Mon seul poids faisait plier cette immense machine dans toute son étendue. Il est du même architecte que celui de Schaffhouse sur le Rhin, et il lui fait plus d'honneur encore [2].

J'allai coucher le lendemain à Saint-Urbin, autre abbaye des Bernardins [3]. J'y fus reçu comme tous les prêtres français, et j'avais besoin du repos que j'y trouvai. L'air malsain de Constance que je venais de quitter, la mauvaise nuit que j'avais passée sur le lac de Zurich, la fatigue d'un voyage à pied dans le printemps, au moment de la fermentation des humeurs, avaient altéré ma santé. Quelques boutons m'annoncèrent que j'avais eu la fièvre.

1. L'abbaye de Wettingen, de l'ordre de Cîteaux, est située dans le canton d'Argovie, près de Baden; elle a été sécularisée et sert aujourd'hui d'école normale. Les voyageurs admirent encore dans son église des vitraux des XVIe et XVIIe siècles et des stalles du XVIIe.

2. L'abbé Lambert parle ici du pont de Baden, sur la Limmat, remarquable par sa hardiesse. L'architecte Verdmuller avait construit le pont de Schaffhouse en 1644, et celui de Baden en 1650. Ce dernier fut brûlé par les Français en 1799.

3. Saint-Urbin, canton de Lucerne, district de Willisau. Cette abbaye, qui appartenait à l'ordre de Cîteaux, fut sécularisée en 1847.

Je m'accordai deux jours et trois nuits de séjour et de tranquillité dans le couvent; j'aurais pu, aux termes du règlement, y demeurer un jour de plus. L'abbé [1], outre les frais de réception de tous les étrangers qui se présentaient, s'était aussi chargé de loger, nourrir et entretenir sept à huit prêtres, parmi lesquels se trouvait l'aumônier de Mme la comtesse de Pont, pour lequel j'avais une lettre d'elle. Je m'empressai de le demander dès mon arrivée. Ce fut lui qui me présenta et me fit connaître la maison. Il y était depuis deux ans, aimé et estimé comme il le mérite. J'eus aussi un grand plaisir à y rencontrer le frère des demoiselles Lacaze [2], mes libératrices de Besançon. J'eus une belle chambre et un très bon lit.

Je fus admis à la table de l'abbé, avec tous les prêtres qui se trouvaient dans la maison. C'est une longue table dressée dans une vaste salle. M. l'abbé en occupe le milieu; à ses côtés sont les personnes qu'il veut distinguer; en face, le procureur ou l'économe, qui fait les honneurs. A droite ou à gauche de chacun d'eux, les religieux de la communauté qui ont droit à cette distinction; après eux venaient les prêtres français, dans leur ordre d'arrivée. Le dîner est à deux services, très complets; la cuisine est allemande, le pain excellent, le vin bon, et à discrétion. L'économe, après avoir découpé, ou fait découper, offrait le plat à M. l'abbé, qui se servait et le remettait à son voisin de droite, il passait ainsi de main

1. L'abbé de Saint-Urbin était Charles-Ambroise Glutz-Ruchti, de Soleure : il en remplit les fonctions de 1787 à 1825. *(Note de M. Schweitzer, archiviste d'État à Zurich.)*

2. L'abbé Louis Lacaze, prêtre plein de zèle et de courage, ancien vicaire de l'église Saint-Pierre de Besançon, avait émigré en Suisse : rentré en France, il fut arrêté et condamné, quoique malade, le 2 février 1798, à la déportation à la Guyane : mais il survécut à ces épreuves diverses. On le retrouve à Besançon en 1801. *(Note communiquée par M. Jules Sauzay.)*

en main jusqu'au dernier convive. A côté de notre politesse française pour les étrangers, ces manières paraissaient tenir de la grossièreté; mais il faudrait être de bien mauvaise humeur pour savoir mauvais gré à ces bons Suisses d'être nés dans leur pays et d'en avoir conservé les mœurs naïves et simples; on ne lisait pas à la table de l'abbé; en revanche, on y parlait beaucoup, et en allemand, que je comprends peu.

L'abbaye de Saint-Urbin est dans une situation agreste et sauvage, à trois ou quatre lieues de Soleure et seulement à demi-lieue de la belle route de Zurich à Berne. Son enceinte est très étendue et renferme des potagers, des vergers et des herbages. Je fus étonné de voir des serres chaudes dans les jardins de l'abbatiale, et d'apprendre qu'on y cultivait l'ananas. L'église est belle, les corps de logis bien bâtis et vastes; tout annonce un monastère opulent. Je ne crois pas la bibliothèque considérable, quoique les religieux fussent Bernardins; car personne ne me proposa de la visiter.

Les déportés pouvaient voyager dans toute la Suisse sans presque aucune dépense ; toutes les abbayes voisines des routes se faisaient un devoir de leur accorder l'hospitalité, quelques-unes même leur donnaient des secours à leur départ. Les simples communautés d'hommes et de femmes souscrivaient pour l'entretien des tables communes. La plupart des abbayes d'hommes, comme celle de Saint-Urbin, recueillaient et entretenaient plusieurs prêtres. En général, nous avons eu à nous louer du clergé régulier. Il a toujours saisi avec empressement les occasions d'exercer la charité envers nous.

J'arrivai à Soleure encore très fatigué, et j'y passai huit jours à m'y remettre, dans la société de quelques amis.

Je fus parfaitement reçu à Fribourg par Mme la princesse

de Conti et par Mademoiselle. Elles avaient déjà reçu de moi les premières nouvelles des personnes qui leur étaient chères, et je leur apportais les présents qui leur étaient destinés. La badine pour Mademoiselle était en baleine, et la tendresse maternelle avait fait graver ces paroles sur une petite plaque en or : « Quand te ramènera-« t-elle vers moi ? » Je fus heureux de la joie des deux princesses, et nous confondîmes nos espérances de réunion prochaine en France.

J'eus deux fois l'honneur de voir Mademoiselle en présence de Mme la princesse de Conti ; je remarquai avec plaisir que la confiance s'était établie entre elles et qu'il régnait dans leurs relations toute l'aisance que comportait la différence de caractère, d'âge et de position.

Je cherchai à recueillir près de Mme la princesse de Conti, de Mme la comtesse des Roches et de toutes les autres personnes qui approchaient Mademoiselle, les détails que je savais intéresser la tendresse de Mme la duchesse d'Orléans. J'appris qu'elle avait gagné tous les cœurs par sa bonté, et que sa conduite sage et ferme avait maintenu toute la dignité de son haut rang. La supérieure de la Visitation de la Chapelle-des-Buis [1], placée près d'elle comme dame de compagnie, l'avait trouvée princesse chaque fois qu'elle avait voulu se donner des airs de gouvernante ; elle avait toujours réprimé toutes les prétentions de ce genre avec courage, mais sans hauteur, et ne reconnaissait qu'à Mme la princesse de Conti seule des droits à son obéissance. Bonne et très bonne pour tout le monde, elle l'était principalement pour les personnes chargées de la servir ; elle vivait très retirée, n'ayant de communication qu'avec celles, en très petit nombre, auto-

1. *Supra*, p. 108.

risées par sa respectable tante. Chacun l'aimait dans le monastère : le bien qu'on en disait s'était répandu au dehors, et tout dans Fribourg pensait aussi avantageusement sur son compte que les religieuses au milieu desquelles elle vivait et qu'elle édifiait de ses exemples. Les émigrés eux-mêmes avaient oublié leurs injustes préventions et ne ressentaient plus pour elle que de l'intérêt et de l'estime. Sa tendre piété était surtout l'objet de l'admiration générale : malheureusement sa santé était encore incertaine et vacillante.

Avant mon départ, j'allai voir le bon et respectable évêque de Fribourg. Il me reçut avec l'aimable simplicité de mœurs et la politesse qu'il m'avait déjà montrée dans ma première visite. Je lui fis renouveler mes pouvoirs pour le diocèse de Besançon, qu'il continuait d'administrer : j'avais pris les mêmes précautions pour tous les diocèses sur la route de Lyon à Besançon, et de Besançon à Paris. Avant de faire mes adieux au prélat, je le consultai aussi sur la conduite à tenir relativement aux biens nationaux. Sa réponse fut la même et dans les mêmes termes que celle de M. l'évêque de Langres. Je demeurai convaincu que c'était une décision commune aux prélats français réfugiés en Suisse, et peut-être même à tous nos évêques.

Mon dessein était de prendre un passeport sous nom suisse, et de rentrer dans le Jura, après m'être fait donner à Lyon un certificat de résidence pour couvrir mon émigration. J'avais des scrupules de conscience sur ces diverses démarches, et, bien décidé de ne rien faire sans les avoir pleinement levés, je les soumis à M. l'évêque de Sisteron [1], que sa réputation de science et de lumières

1. *Supra*, p. 171.

avait en quelque sorte placé à la tête du clergé français de Fribourg, et qui ne passait pas pour être relâché dans ses décisions.

Sur la question des certificats de résidence, le prélat me répondit qu'en soi il ne pouvait être permis de faire attester une résidence qui n'avait pas eu lieu, et qu'ainsi l'avait déjà très heureusement décidé M. l'évêque du Puy [1]. « Mais, ajouta-t-il, cette décision ne vous regarde « pas et ne doit rien changer à vos projets. Si les témoins « appelés à signer ne trompent ni la municipalité qui « reçoit leur témoignage, ni le district ni le département « qui donnent l'authenticité à l'acte ; si le gouvernement, « si l'assemblée elle-même, qui fait et interprète la loi, « n'est pas plus trompée sur le témoignage de résidence « que les autorités inférieures, il n'y a plus personne de « trompé, puisque tout le monde sait qu'il l'est et veut « l'être. Il n'y a plus de mensonge, et par conséquent « plus de faux, puisque tous les intéressés sont d'ac- « cord sur le sens qu'ils donnent aux mots. Ainsi, il « n'y a plus de mensonge quand nous faisons dire à « ceux qui se présentent à notre porte que nous n'y « sommes pas quoique nous y soyons ; il n'y en a « point dans les badinages où, au 1er avril, nous cher- « chons à nous surprendre les uns les autres. Trouvez « donc une ville où les témoins dont vous vous servirez « ne trompent personne, et exécutez-y vos projets sans « aucun scrupule : votre mensonge prétendu n'en aura « que l'apparence. Quant aux passeports, comme, dans les « temps même de la plus parfaite tranquillité, il a tou- « jours été permis de voyager sous un autre nom que le

1. Marie-Joseph de Galard de Terraube, né dans le diocèse de Lectoure, le 20 mai 1736, sacré évêque du Puy le 24 juillet 1774, mort à Ratisbonne le 8 octobre 1804.

« sien, il ne peut être défendu de le faire dans un « temps de révolution, où cette mesure est souvent « l'unique moyen de salut. » Cette décision sur les passeports, reconnue bonne dans tous les temps, venait à l'appui de celle relative aux certificats de résidence : mon hésitation cessa, et tous mes doutes furent éclaircis.

Le premier pas à faire et le plus difficile était d'avoir un passeport tel que je le désirais. J'en obtins un du gouvernement fribourgeois sous mon vrai signalement, avec les nom et qualités de *Mertbal*, marchand de fromage d'une paroisse de la Gruyère [1] ; mais il me fallut attendre le visa de M. Barthélemy [2], ambassadeur français en résidence à Bâle. Il était obligé de se refuser, avec une sévérité qui n'était pas dans son cœur, à tous les passeports qui paraissaient destinés à des Français.

Pendant mon séjour à Fribourg, je vis représenter le mystère de l'Ascension dans la cathédrale. Une figure de Jésus-Christ, en carton, fut enlevée de dessus le maître-autel au moyen d'une ficelle, et disparut par un trou circulaire pratiqué au haut de la voûte : de ce même trou, le jour de la Pentecôte, descendait un Saint-Esprit en colombe de carton, suivi de colombes véritables, qui se répandaient en voltigeant dans toute l'église. On m'a dit que, le jour des Rois, il y avait dans l'église une représentation plus théâtrale encore : la Vierge y entre sur un âne, tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras, accompagnée

1. Région voisine de Gruyère, canton de Fribourg.

2. François, marquis de Barthélemy, pair de France, neveu de l'auteur du *Voyage d'Anacharsis*, né en 1750, entra de bonne heure dans la diplomatie. Après avoir été chargé d'affaires en Angleterre sous Louis XVI, il fut nommé ministre plénipotentiaire en Suisse. Élu membre du Directoire en 1797, il fut déporté à la Guyane après le 18 fructidor. En 1800, il devint vice-président du Sénat et comte de l'Empire; plus tard, Louis XVIII le nomma pair de France. Il mourut le 3 avril 1830. Les *Papiers de Barthélemy* ont été édités par J. Kaulek.

d'une cavalcade où figurent les premières personnes de l'État, représentant les Rois mages et leur suite ; ainsi, dans le XIIIe siècle, catéchisait-on nos bons aïeux, et je fus bien aise d'avoir cet échantillon des mœurs anciennes. La simplicité de foi que suppose une pareille cérémonie vaut bien les demi-connaissances religieuses de cette époque ; et, si elle est un mal, du moins elle n'est pas une source de corruption et de calamité. Cette réflexion m'empêcha de rire du ridicule de la cérémonie à laquelle j'assistais.

Enfin, je reçus mon passeport dûment visé, et, mes derniers adieux faits, je partis par la route de Lausanne, où j'avais un confrère auquel j'avais promis une visite. Je trouvai M. Baret [1] dans une situation vraiment singulière : un des principaux ministres protestants de la ville l'avait chargé de l'éducation de ses propres enfants. Il avait encore relevé cette marque étonnante de confiance en l'environnant de toute la considération et de tous les égards dus à ses talents et à ses malheurs; il avait même porté la générosité jusqu'à assurer son sort pour l'avenir par une pension viagère. Une pareille conduite fait également l'éloge du ministre et du prêtre.

Lausanne s'élève en amphithéâtre sur les bords du lac de Genève. Du plateau élevé où est assise la principale église, autrefois cathédrale, on jouit d'un des plus imposants spectacles qui puissent s'offrir à la vue : c'est un bas-

1. Avec une désignation aussi vague, il est bien difficile d'arriver à l'identité de l'abbé Baret (ou Barret). Il n'y avait pas de prêtre de ce nom en Franche-Comté avant la Révolution; mais, dans le diocèse de Lyon, il s'en trouvait deux que l'abbé Lambert avait pu connaître. L'un, Antoine Barret, né à Villemontais (Loire), vers 1724, chanoine de Saint-Paul de Lyon avant la Révolution, exerçait encore, en 1804, le ministère paroissial; le second, Pierre Barret, né vers 1728, ancien curé de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe, résidait à Lyon en 1804, vieillard respectable par sa vertu. *(Note de M. l'abbé Prajoux.)*

sin immense dont le fond est occupé par la longue étendue du lac, et dont les derniers points de perspective sont, d'un côté, les sommets du Jura, de l'autre, le mont Blanc et les énormes glaciers de la Savoie et du Valais. Aucun horizon n'est plus magnifiquement meublé; la verdure des coteaux et des premières chaînes relève l'éclat éblouissant de ces montagnes de glace. Des villes, parmi lesquelles on distingue Genève, des bourgs et des villages sans nombre; dans le Chablais [1], des terres bien cultivées et fertiles; dans le pays de Vaud, un vrai jardin d'immense étendue, où l'agréable se mêle partout à l'utile; tout ce qui peut plaire, tout ce qui peut étonner l'imagination se trouve là accumulé : on ne peut se lasser de contempler. Le mois de juin déployait alors toutes ses richesses, et rien ne manquait à la pompe de ce magnifique tableau.

Après quelques visites faites à Lausanne, je remis mon petit sac sur mes épaules et pris la route de Lyon vers les onze heures. Les sites sont si pittoresques, la culture si variée, la route, qui ne s'écarte jamais du lac, est si belle, tout y est si gracieux et si riant, que je ne m'étais pas aperçu de la longueur du chemin, quand le soleil, en baissant, vint m'avertir de hâter ma marche. J'arrivai à huit heures du soir au terme de mon étape et j'allai coucher à l'hôtel de la Fleur de Lys. J'étais en laïque; je crus devoir me contenter d'entendre la messe le jour de la Fête-Dieu (5 juin). Le soir, après avoir embrassé M. Charpin [2], mon collègue, ancien compagnon de séminaire, résidant alors à Lyon, j'endossai mon sac pour la

1. Le Chablais est la partie de la Savoie qui confine au lac de Genève.
2. Jean Charpin, né vers 1755, qui fut attaché comme chapelain à l'église de Fourvières avant la Révolution, et à l'hôpital de Lyon comme aumônier, après le Concordat.

dernière fois, et j'allai dire l'office du Saint-Sacrement dans le parc de M. Necker, à Coppet [1].

Le vendredi 5 juin, le maître de l'auberge où m'avait adressé M. Charpin m'établit sur un char-à-bancs, et bientôt nous eûmes atteint le territoire français. Personne ne nous demanda de passeport à Versoix [2], ni ailleurs. Nous arrivâmes vers les neuf heures à Ferney [3], village qui rappelle de grands talents et de grands excès, et, vers trois heures, je pris place dans la cahotante voiture qui devait me conduire à Lyon.

Il était encore jour quand nous passâmes au Fort-l'Ecluse [4], et nous pûmes voir en sortant l'endroit où le Rhône se précipite sur les rochers avec d'affreux mugissements, comparables à ceux de la mer en furie. Je me sentis ému quand, vers les trois heures du matin, je me trouvai à Nantua, où j'avais passé trois années de ma jeunesse. Depuis la Révolution, cette ville s'était bien agrandie. Une nouvelle ville s'était élevée du côté par lequel j'arrivais, construite avec les débris de l'église et de l'abbaye. L'après-midi du 6 juin, vers trois heures, la voiture

1. Coppet, sur le lac de Genève, canton de Vaud, district de Nyon. — Jacques Necker, principal ministre d'État sous Louis XVI, né à Genève le 30 septembre 1732; sa popularité déclina aussi vite qu'elle était venue. Abandonné de tous les partis, il s'était retiré dans sa terre de Coppet, où il habita longtemps avec sa fille, Mme de Staël. Il mourut à Genève le 9 avril 1804.

2. Versoix, sur le lac de Genève, canton de Genève, district de Rive-Droite; cette ville appartenait à la France avant 1789.

3. Ferney, ancienne résidence de Voltaire, chef-lieu de canton du département de l'Ain.

4. Deux routes mettent en communication directe Genève et la France; pour traverser la chaîne du Jura, l'une emprunte le col des Rousses, la seconde, le défilé du Rhône. Celle-ci, la route de Lyon à Genève, est barrée par le fort de l'Écluse, au long défilé où elle traverse la chaîne principale du Jura, entre Collonges et Léar (Ain). Ce fort est distant de Bellegarde d'environ cinq kilomètres à vol d'oiseau, et domine la vallée du Rhône d'une centaine de mètres.

me déposa dans une auberge d'un faubourg de Lyon, sur la nouvelle route de Genève. J'entrai dans la ville à pied, et débarrassé de tout ce qui dans mon accoutrement pouvait me donner un air de voyageur.

Lyon est pour moi une seconde patrie, par mon séjour de sept ans à Saint-Joseph. J'y retrouvai beaucoup de mes anciens confrères. Mon ami Duclos [1] me procura, dès le premier jour, une carte de sûreté, et, dix jours après, un certificat de résidence et un passeport. Je revis M. l'abbé de Villers, cet ancien compagnon de captivité, désigné sous le nom de *marchand catholique* [2]. Il avait repris son poste de grand vicaire du diocèse et travaillait beaucoup dans le ministère. J'écrivis de Lyon à tout ce que j'avais de cher en France : à M. de la Noue, à Mme Barbier, à Mlle Beauzée [3] et à mon frère. De Constance, j'avais déjà donné signe de vie à ma famille et à Mlle Beauzée, en déguisant mon écriture et me masquant sous les apparences d'un soldat français, prisonnier des Autrichiens. J'ai su depuis que mes lettres étaient heureusement parvenues. Enfin, réhabilité dans tous mes droits de citoyen passif, je pris place dans la diligence, et, repassant par Nantua, j'arrivai le lendemain seulement à Lons-le-Saunier.

1. Cet ami de l'abbé Lambert était un ancien confrère de la congrégation de Saint-Joseph. Un état du diocèse de Lyon, dressé vers 1804, parle de lui en ces termes : « Ex-joséphiste, demeurant à Lyon, janséniste, réduit au *Celebret* à cause de son refus de signer le formulaire, talent, bonnes mœurs. »

2. *Supra*, p. 83.

3. Mlle Beauzée était probablement nommée dans la première partie des mémoires. (Voir p. 1, note.) Elle habitait Paris et était sans doute de la famille d'un M. Beauzée, qui remplissait avant la Révolution les fonctions de secrétaire-interprète dans la maison du comte d'Artois.

CHAPITRE V

SÉJOUR A LONS-LE-SAUNIER. — VOYAGE A BESANÇON ET A PONTARLIER. — MISSION A AUTUN, PRÈS DU PRINCE DE CONTI. — SÉJOUR A LAJOIE-LEZ-NEMOURS ET A PARIS. — LA DUCHESSE D'ORLÉANS DANS LA MAISON BELHOMME. — RETOUR A LONS-LE-SAUNIER. — VOYAGE A FRIBOURG : MADAME LA PRINCESSE DE CONTI.

Je crus devoir prendre quelques précautions en arrivant à Lons-le-Saunier. Ainsi, je me dérobai à la curiosité des postillons, et, mon petit bagage sous le bras, j'allai me réfugier chez Mlle Duclos, la sœur de mon ami de Lyon. Tout en arrivant, je célébrai une messe d'action de grâces, et, après avoir chargé Mlle Duclos de me chercher une chambre garnie, et après avoir pris quelques renseignements sur l'esprit régnant dans ce pays et sur la situation de ma belle-mère et de mes amis, j'allai voir M. Ébrard [1], procureur-syndic de la commune ; j'avais

1. Pierre-Gabriel Ébrard, né à Lons-le-Saunier en 1748, jurisconsulte, administrateur, procureur général syndic de l'administration du département du Jura en 1790 et 1795; républicain honnête et modéré, il donna un asile en 1793 au marquis de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies sous Louis XVI. Mandé à la barre de la Convention dans le courant de 1793, il se cacha d'abord à Lons-le-Saunier, puis à Clairvaux chez M. Le Mire, d'où il put gagner la Suisse. Après le 9 thermidor, il rentra à Lons-le-Saunier, prit part de nouveau aux affaires publiques, et mourut en 1799.

à lui remettre une lettre de M. de Montesquiou. Il me reçut très bien, s'occupa avec activité de mes affaires, visita toute l'immense liste des émigrés, et, le soir même, me déclara que, n'ayant été porté sur aucune, je pouvais me présenter hardiment devant la Commune pour faire viser mon passeport et obtenir un certificat de résidence.

En rentrant à neuf heures, je me trouvai dans un cruel embarras. On n'avait pu découvrir une chambre garnie à louer en ville ; Mlle Duclos n'avait absolument pas de lit à me donner, et la raison de prudence me défendait d'en prendre un à l'auberge. Mlle Duclos m'apprit alors que j'avais un appartement préparé dans la maison des dames Pillot [1], qui, depuis longtemps, désiraient la présence d'un prêtre. Elle ajouta qu'elle avait pris en mon nom une espèce d'engagement pour ce soir même. Il m'était

1. La famille de Pillot, ancienne en Franche-Comté, remonte au XIVe siècle : au moment de la Révolution, elle supprima la particule par mesure de prudence, et l'abbé Lambert la désigne suivant l'usage adopté. La famille de Pillot, établie à Lons-le-Saunier, se composait alors de Mme de Pillot, de son fils et de sa belle-fille et de ses petits-enfants. — *Mme de Pillot*, née Claude-Dorothée Millot de Montjustin, était fille de Nicolas-François Millot de Montjustin, écuyer, baron de Montjustin, seigneur d'Autrey, Velotte et Gourgeon, et de Claudine-Marguerite de Champagne. Elle avait épousé, le 5 mars 1745, Jean-Joseph de Pillot de Chantrans, écuyer, seigneur de Naisey et de Belmont, ancien capitaine au régiment de Touraine Infanterie. Elle mourut à Lons-le-Saunier en 1798. — Son fils était Jean-Baptiste-Vincent-Ferrier de Pillot de Chantrans, écuyer, seigneur de Belmont-Vienney, né le 5 avril 1746. Il fut lieutenant au régiment de Dragons du Roi en 1768, et créé marquis de Chantrans par patentes de Louis XVI, en 1780. Il avait épousé, le 19 mars 1771, sa cousine Judith-Emmanuele-Françoise-Xavière Huot d'Ambre. Cette dame est désignée par l'abbé Lambert sous le nom de *Madame de Chantrans*. Leurs enfants étaient : 1° Ursule-*Judith*-Colette-Josèphe, née le 25 février 1772 ; elle fit en 1785 ses preuves de noblesse pour entrer au chapitre noble de Lons-le-Saunier. Elle vivait encore en 1816 ; 2° Antoine-Joseph-Judith-Dorothée, né le 26 mars 1773 ; ce jeune homme avait émigré ; il en est plusieurs fois question dans les *Mémoires* de l'abbé Lambert. Il appartint à la maison militaire de Louis XVIII, et épousa en novembre 1801, à Etampes, Anne-Ide le Roy de Grandmaison de Boisherpin. Il mourut à Versailles le 27 novembre 1822 ; 3° Claude-Catherine-Thomase-*Eusèbe*, née le 14 août 1775, reçue

bien pénible d'aller à neuf heures du soir demander un asile chez des personnes que je ne connaissais que de nom; mais il fallut soumettre toutes mes répugnances à la loi de nécessité. Je me laissai conduire. La bonté avec laquelle on m'accueillit eut bientôt dissipé mon embarras. Quand, au bout de huit jours, je parlai de sortir, on reçut ma proposition de manière à me montrer que je ne pouvais insister sans manquer à tous les sentiments de reconnaissance. Ainsi me trouvai-je à domicile fixe dans cette maison hospitalière, où la Providence m'avait conduit presque par la main. Je croyais alors que mon très prochain rappel à Paris, près de Mme la duchesse d'Orléans, ne me laisserait pas plus d'un mois à la charge de mes respectables hôtes. La municipalité se composait en grande partie de personnes qui avaient été incarcérées avec moi. Certificat de résidence, certificat de civisme et passeport me furent accordés sans difficulté. J'étais maintenant très connu à Lons-le-Saunier; toute la ville prit part au bonheur de mon retour et de mon rétablissement dans tous les droits de citoyen; je fus accueilli et recherché partout avec empressement et amitié.

Bientôt des lettres de Mme d'Orléans et de Mme de la Noue m'annoncèrent que mes espérances de retour à Paris étaient prématurées. La princesse était encore en état d'arrestation dans la maison Belhomme [1] et ma pré-

en 1779 chanoinesse au même Chapitre que sa sœur; 4° Claude-Henri-Gabriel-Érasme, né à Ornans (Doubs), le 26 novembre 1776. Il fut reçu à Malte et habitait avec ses parents à Lons-le-Saunier, lors de la Révolution. — Les noms écrits en italique sont cités dans les pages suivantes.

1. La situation de la duchesse d'Orléans subit le contre-coup de tous les événements politiques. En septembre 1795, un mois avant le 13 vendémiaire, le décret suivant parut au *Moniteur universel :* « Les Comités de « salut public et de sûreté générale réunis.... Arrêtent quant à présent : « que Louise-Marie-Adélaïde Bourbon-Penthièvre, veuve d'Orléans, jouira « dès ce moment de sa pleine et entière liberté, avec faculté de se retirer à

sence dans la capitale pouvait la compromettre. Je fis part de ces nouvelles aux dames Pillot, qui eurent la bonté de se féliciter d'une circonstance qui prolongeait mon séjour chez elles.

Aucune église ne s'était encore rouverte à Lons-le-Saunier depuis la Terreur. Pour tout culte public, mes compatriotes n'avaient que quelques messes à l'Hôtel-Dieu et chez deux ou trois particuliers. Mon arrivée augmenta les ressources de ce genre. Je dis ma messe dans une grande salle de la maison que j'habitais; toutes les personnes qui voulaient y assister étaient admises, et il s'en présentait un grand nombre; c'était pour le temps une véritable église; je n'y fis qu'une seule fois une instruction. Il n'était ni prudent et sage de risquer, devant un public nombreux, des discours, qui, mal interprétés, pouvaient réveiller les passions. Il me semblait d'ailleurs que j'avais perdu cette facilité d'élocution que mes collègues avaient la bonté d'appeler heureuse, et je ne la retrouvai quelquefois que pour les instructions particulières que j'adressais aux malades et aux communiants.

Ne pouvant aller à Paris, je pris des mesures pour faire parvenir à Mme la duchesse d'Orléans toutes les nouvelles que je pus recevoir des personnes de sa famille que je venais de quitter. J'étais bien placé à Lons-le-Saunier pour établir des communications entre la Suisse et l'intérieur de la France. Je devins le centre d'une correspon-

« la maison d'Armainvilliers, ou à telle autre qu'elle jugera convenable. » (N° 357 du 27 fructidor an III, 10 septembre 1795.) La duchesse profita de cet élargissement pour aller aux bains de Charonne : elle rentra ensuite, mais librement, dans la maison Belhomme, où elle continua à recevoir les soins qu'exigeait sa santé toujours chancelante. Ses biens ne lui furent rendus qu'en 1797; bientôt après elle en fut dépouillée de nouveau. (*Supra*, p. 29, en note.) — Cette maison d'Armainvilliers, actuellement propriété de la famille de Rothschild, est de la commune de Tournan (Seine-et-Marne).

dance qui n'a pas cessé tant que je suis resté dans cette position.

J'employai ainsi les deux premiers mois de mon retour en France à l'exercice du ministère, à rétablir mes correspondances et à répondre aux amitiés que me firent de tous côtés mes anciens compagnons de captivité. Je revis à Saint-Julien M. le marquis de Marnésia et passai trois à quatre jours avec lui. La reconnaissance et l'amitié me firent aussi entreprendre une plus grande tournée pour revoir les personnes qui avaient contribué à ma délivrance. Parti à pied vers le milieu du mois d'août, j'arrivai à Besançon, en passant par Poligny et Arbois. J'y revis les demoiselles Lacaze et la Jeanne-Claude. Le dimanche 23 août, j'allai coucher à la Chapelle-des-Buis, chez les bons et généreux Jeannin, et le lendemain, après une messe d'action de grâces, je pris la route d'Ornans [1], petite et jolie ville au milieu des montagnes, d'où, le surlendemain, j'arrivai à Pontarlier, but principal et terme de mon voyage (25 août).

Mon ami, ancien curé de Chaudenay-la-Ville, dont j'ai déjà parlé [2], s'était transformé à Pontarlier en marchand apothicaire, et je le trouvai occupé à la fabrication de sels. Lui et sa famille, dont j'étais anciennement connu, me firent très bon accueil. Il avait été incarcéré sur son refus formel de remettre ses lettres de prêtrise et avait langui dans les prisons d'Arnay-le-Duc jusqu'au 9 thermidor. L'objet de mon voyage était de le ramener aux vrais principes et d'obtenir sa renonciation au culte constitutionnel et à la doctrine qui l'y avait entraîné. J'eus la consolation de le faire chanceler sur les faux principes et d'en obtenir

1. Ornans, chef-lieu de canton du Doubs, à environ 25 kilomètres est de Besançon.

2. *Supra*, p. 74.

une promesse de rétractation pour le moment où on pourrait la faire sans danger.

Mon ami m'apprit le malheur arrivé à M. Brocard [1], un de nos confrères. Enfermé au château de Joux [2], il était parvenu, avec plusieurs autres prêtres, à s'échapper par une fenêtre, la veille de son jugement. Le premier, comme le moins dispos, il commençait à descendre la montagne sur laquelle le fort est assis, quand une pierre énorme se détacha sous ses pieds et l'entraîna, en roulant, jusqu'au bas, de rochers en rochers. Ses compagnons, parvenus heureusement jusqu'au fond du précipice, le retrouvèrent, à leur grande surprise, encore vivant, et déjà revenu à lui, mais tout meurtri, fracassé, et décidé à s'abandonner à son mauvais sort. Ils l'enlevèrent malgré lui et le transportèrent le plus doucement qu'ils purent jusqu'à une maison située à un quart de lieue du château. La nuit était trop avancée pour essayer de gagner la Suisse. Pendant le jour, la Providence cou-

1. François-Joseph Brocard, de Vaux-et-Chantegrue (Doubs), ex-curé et principal du collège de Thoissey (Ain), membre de la congrégation de Saint-Joseph de Lyon; il avait été arrêté le 14 juillet 1795 par la gendarmerie de Rochejean, et avait été trouvé porteur de brochures contre-révolutionnaires. Enfermé au fort de Joux, il s'évada le lendemain avec trois autres prêtres, MM. Pourchet, Goujet et Grappe. Les quatre détenus s'échappèrent pendant la nuit, au moyen de six draps attachés les uns au bout des autres, serrés par des ficelles et fixés dans le haut à un bois de lit placé en travers d'une embrasure; ils réussirent à gagner la Suisse. (Jules Sauzay, *op. cit.*, t. VII, p. 506-509.) Un état du clergé du diocèse de Lyon, dressé vers l'année 1804, fait en ces termes l'éloge de l'abbé Brocard : « Ex joséphiste, curé de Thoissey (Ain), âgé de 60 ans, « ayant des talents et de la piété, fort aimé et estimé, ayant converti nos « intrus. » Par *intrus*, il faut entendre le clergé constitutionnel.

2. Le fort de Joux commande le défilé de la Cluse, que traverse la route de Pontarlier à Neuchâtel. C'est un ancien château féodal bâti sur un rocher abrupt de 200 mètres de hauteur. Il a servi de prison d'État à la fin du siècle dernier, et fournit un point d'appui solide à l'armée de Bourbaki, dans le dernier combat qu'elle livra avant son passage en Suisse, le 1er février 1871.

vrit d'un voile impénétrable la maison qui lui avait donné asile, quoique tout fût en mouvement dans le pays et que le sang répandu en route n'indiquât que trop sa trace. La nuit suivante, soixante montagnards vinrent le prendre. Ils le placèrent dans une grande huche ou pétrin du pays, formée d'un demi-corps d'arbre, scié de long et creusé comme les canots des sauvages, et, le chargeant ainsi sur les épaules, se relayèrent pour le transporter dans le canton de Neuchâtel, évitant les postes français, et se frayant un passage à travers les forêts et les montagnes. Le malheureux avait les jambes et les bras cassés, comme s'il eût souffert le supplice de la roue. Il était blessé profondément dans plusieurs parties du corps et meurtri partout. Deux frères chirurgiens se chargèrent de son traitement. Ils parvinrent à lui rendre l'usage de ses membres. J'ai reçu depuis de ses lettres.

Je passai cinq jours à Pontarlier et repris la route de Lons-le-Saunier, où j'arrivai heureusement après quinze jours d'absence [fin août 1795].

Quand parut le décret qui exigeait la déclaration de soumission de tout prêtre remplissant les fonctions du culte [1], mon église dans la maison Pillot redevint chapelle de famille, et personne n'y fut plus admis du dehors. Je ne sortis plus que le soir pour administrer les malades et accorder les secours spirituels aux catholiques; sans me refuser à aucune demande, je mis plus de prudence dans

1. Décret du 20 fructidor an III, 6 septembre 1795. — « ART. III. Trois jours « après la publication du présent décret, tous les ministres des cultes, qui « ayant refusé l'acte de soumission exigé par la loi du 11 prairial, ou ayant « *ajouté des restrictions* à cet acte, ou l'ayant rétracté, exerceront un culte « quelconque dans les édifices publics, ou dans les maisons particulières, ou « partout ailleurs, seront sur-le-champ arrêtés et traduits dans la maison « de détention d'un des départements les plus voisins de celui de leur do- « micile. »

toutes mes démarches. Je dois à la reconnaissance de dire que mes amis s'occupèrent encore plus que moi de ma propre sûreté, et que je trouvai parmi les républicains mêmes des défenseurs, que je dois à d'anciens rapports et à mes sentiments connus de tolérance et de modération.

Je ne montrais aucune répugnance pour les personnes qui ne partageaient pas mes opinions religieuses ou politiques, et me croyant, en ma qualité de prêtre, envoyé également aux hommes de toutes les opinions, je les voyais tous. Je ne caressais ni ne flattais aucun parti, pas même celui que je pouvais appeler le mien, et, tout en blâmant les exagérations et les excès, quelle qu'en fût la source, j'avais soin de ménager les personnes. Les prêtres français demeurés fidèles sont particulièrement chargés par la Providence de verser l'huile et le vin sur les plaies si vives et si profondes de la patrie. Combien de fois, en songeant au fabuleux Léthé, ai-je souhaité de voir tous les Français y boire l'oubli du passé ! J'ai eu bien de la peine à faire goûter ces paroles de paix à quelques âmes chrétiennes. Puisse le ciel accorder par la suite une heureuse fécondité aux semences d'union et de concorde que je n'ai cessé de répandre partout ! Je cherchais à prêcher d'exemple ; jamais je n'ai témoigné de ressentiment contre ceux qui avaient provoqué mon arrestation. Je fis même une visite de politesse à l'ancien geôlier qui m'avait durement traité, et qui, depuis la perte de sa place, était poursuivi par la vindicte publique.

Le 13 vendémiaire [1] avait presque ramené en France

1. La chute de Robespierre avait amené une réaction générale contre les terroristes, et l'impopularité de la Convention allait en grandissant à mesure qu'elle approchait du terme de son existence. Le 5 octobre 1795 (13 vendémiaire an IV), elle fut attaquée par une grande insurrection des sections de Paris : elle fut sauvée par les habiles dispositions du général

les temps horribles qui avaient précédé le 9 thermidor. Le Jura eut à craindre de voir renaître le règne de la Terreur. Un général jacobin à Besançon [1], un commissaire du pouvoir exécutif à Lons-le-Saunier [2], répandirent l'épouvante par des proclamations menaçantes. Mes précautions m'avaient mis hors d'atteinte des lois existantes, même en les supposant exécutées à la rigueur; et, sans me laisser intimider par les vaines clameurs d'un parti qui se débattait en vain contre le coup mortel qui l'avait frappé, je continuais de me montrer comme à l'ordinaire, ne manquant pas un seul jour d'aller rendre mes devoirs à ma belle-mère, chez laquelle je soupais, dînant trois à quatre fois la semaine dans la maison Pillot, et les autres jours chez mes amis. La respectable famille, loin de partager ma confiance, s'abandonna tellement à la frayeur qui gagnait de toutes parts, qu'elle décida à l'unanimité, dans une espèce de conseil tenu à cet effet, que je me tiendrais désormais clos et couvert dans la maison, me dérobant à tous ceux avec lesquels j'étais en rapport de ministère ou d'amitié, et ne communiquant même avec

Bonaparte, alors âgé de 27 ans. Le parti jacobin célébra sa victoire par des mesures de rigueur contre les prêtres catholiques, les émigrés et les royalistes. (Lois du 4 brumaire an IV.)

1. Le général Dufour, commandant de la 6e division militaire, terroriste attardé et ridicule, qui n'a laissé trace de son passage à Besançon que du 12 mai au 29 août 1796. Le général Labarollière, qui lui succéda, n'hérita en rien de sa réputation en matière politique.

2. Après les événements du 13 vendémiaire, l'administration centrale du Jura nomma provisoirement, le 3 novembre 1795, commissaire à Lons-le-Saunier Pierre-Gabriel Ébrard, en attendant que le Directoire eût fait une nomination. Nous avons apprécié plus haut, page 230, la modération de son caractère, et ce n'est pas à ce commissaire que fait allusion le récit de l'abbé Lambert. Le personnage dont il s'agit entra en fonctions le 20 janvier 1796; il se nommait Janod, et exerçait auparavant les fonctions d'administrateur dans l'administration centrale du Jura ; il resta commissaire jusqu'au 24 nivôse an V, 13 janvier 1797. (*Note de M. Libois, archiviste du département du Jura.*)

ma belle-mère que par lettres qui sembleraient écrites de loin; il fallut me soumettre à cette décision.

Ainsi je me trouvai entièrement à la charge de cette famille plus généreuse que riche. Toute sa fortune se trouvait réduite à dix ou douze mille livres de rente. Le fils de la maison était émigré, et deux prêtres, outre moi, se soutenaient par ses bienfaits. De génération en génération, cette même maison avait servi d'asile aux malheureux, et la ville entière eût volontiers inscrit sur la porte : « Maison de bienfaisance. » Cette espèce d'arrestation me lia plus étroitement avec les membres de l'honorable famille, et je fus traité en tout comme si j'en eusse fait partie.

Plus d'une fois, j'avais été obligé de m'enfermer dans une cachette et d'y passer une partie du jour dans une obscurité profonde, et par conséquent dans une inaction parfaite. Une pareille situation était pour moi un vrai supplice. Dès qu'il y eut quelque changement dans les dispositions du gouvernement, je me hasardai d'en sortir. Je consultai M. Ébrard, et, m'étant présenté à la municipalité, j'obtins un nouveau certificat de résidence et un passeport. Le premier usage que je fis de ma liberté fut une démarche en faveur de Mme la princesse de Conti. Son Altesse m'avait écrit de la manière la plus pressante : elle et Mademoiselle d'Orléans se trouvaient dans la situation la plus alarmante depuis l'envahissement du duché de Modène par les Français [1]; le duc, son frère, ayant été obligé de fuir devant les vainqueurs, allait probablement

1. Lors de l'invasion de l'Italie par les armées françaises au mois de mai 1796, Hercule Renaud III d'Este, prince de Modène, s'enfuit à Venise, où il avait déjà mis en sûreté ses immenses trésors. Le traité de Campo-Formio lui enleva sa souveraineté. Ses États furent compris d'abord dans la République cispadane, puis réunis à la France, pour former deux départements français.

être hors d'état de remplir ses engagements et la laisser sans moyens de subsistance. Mon signal de détresse à Paris avait été inutile, et Mme la duchesse d'Orléans, dans l'impuissance de rien faire par elle-même, n'avait pu tirer aucune ressource de tout ce que sa respectable tante avait laissé en France. Je crus devoir faire une tentative près du prince de Conti [1], et chercher à savoir de sa bouche s'il pouvait venir au secours de son épouse.

Le prince était alors confiné à Autun. Je prévis toutes les difficultés que j'aurais à vaincre pour arriver auprès d'un Bourbon sortant de Marseille, dans une ville d'une réputation aussi révolutionnaire ; mais je ne me laissai pas effrayer, et, après trois jours de marche à pied, j'allai descendre chez l'ancienne gouvernante de mon ami de Pontarlier, Mme Smidth, qui s'était établie maîtresse d'école : je lui donnai le change sur le but de mon voyage et parvins à lui persuader que je ne voulais voir que M. Jacquelin [2], le valet de chambre du prince.

1. Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti, comte de la Marche, fils de Louis-François, prince de Conti, et de Louise-Diane d'Orléans, né à Paris, le 1er septembre 1735; il avait épousé, le 7 février 1759, Fortunée-Marie d'Este, princesse de Modène, et, par ce mariage, était devenu le beau-frère du duc de Penthièvre. Enfermé à Marseille en 1793, il fut rendu à la liberté en 1795. Son père avait gagné des batailles, mais ce prince ne joua dans toute cette période qu'un rôle médiocre et très effacé. Expulsé après le 18 fructidor, il fut conduit à la frontière d'Espagne; il mourut à Barcelone le 10 mars 1814. En lui finit la branche des Bourbon-Conti.

2. M. Jacquelin était le beau-père de E. Delille, secrétaire de la duchesse d'Orléans. Ce dernier rapporte un trait de rare dévouement de M. Jacquelin à l'égard du prince de Conti : « Lorsque Mgr le prince de « Conti fut conduit en prison à Marseille, feu M. Jacquelin, mon beau-père, « qui lui était attaché depuis trente-deux ans, demanda comme une grâce à la « barre de la Convention (dans le plus fort de la Terreur) qu'il lui fût permis « de partager la captivité de son prince. C'est là qu'il fut assez heureux « pour rendre des services de plus d'une espèce à Mgr le duc de Montpen- « sier et à Mgr le duc de Beaujolais. » (*Journal de la vie de S. A. S. Madame la duchesse d'Orléans douairière*, p. 72.) M. Jacquelin mourut à Barcelone au service du prince de Conti, qui l'honorait du titre d'ami, le 13 janvier 1814.

Une demi-heure avant la nuit, je m'acheminai vers l'habitation du prince. Mme Smidth me précédait de quinze à vingt pas, une cruche à la main, ayant l'air d'aller chercher de l'eau à la fontaine; à peu de distance de notre point de départ, elle se baissa, comme pour prendre quelque chose, et me désigna ainsi une maison au fond du cul-de-sac. Je sonnai; une religieuse vint ouvrir, elle m'invita à m'asseoir en attendant l'arrivée de M. Jacquelin, qui se promenait tous les soirs jusqu'à huit heures avec le prince. Je la laissai continuer son bréviaire et j'allai attendre dans le jardin.

M. Jacquelin rentra : je lui dis qui j'étais et bientôt je fus introduit; je traversai la cuisine, où je ne vis que de très minces préparatifs de souper. L'appartement était loin d'être magnifique; deux chandelles l'éclairaient modestement dans toute sa longueur.

Le prince me présenta le bon Jacquelin avec une vive effusion de sensibilité, comme l'homme dévoué qui avait voulu partager avec lui l'horreur des cachots. Quand nous fûmes seuls, je lui parlai de la triste situation de la princesse, son épouse, et de sa confiance en lui. Je montrai les lettres où elle me disait tout cela, et j'ajoutai que, si elle ne lui avait pas écrit directement, c'était de peur de compromettre sa sûreté. Il répondit que, dépouillé de tout, lui-même était forcé de vivre aux dépens de ses amis; que dès qu'il serait rétabli dans ses propriétés, il se hâterait de venir à son secours; qu'en attendant, il espérait que le duc de Modène, prince très prudent et très précautionné, aurait conservé des ressources pour ne pas manquer à des engagements personnels et sacrés avec sa sœur. Je promis de rendre compte de son impuissance absolue et de ses favorables dispositions pour l'avenir, et je le quittai, après avoir essayé de le rassurer sur la

hardiesse de ma démarche, promettant de ne pas même prononcer son nom, si je venais à être arrêté.

La pluie me retint le lendemain, et ce ne fut que le surlendemain que je repris la route de Lons-le-Saunier. C'est au retour de ce voyage que j'éprouvai la plus grande peine que j'aie trouvée dans l'exercice du ministère. Trois frères, dont le plus âgé n'avait que dix-huit ans, ayant appelé deux fois inutilement du jugement du tribunal criminel qui les avait condamnés à mort pour cause de vol et d'assassinat, désirèrent les secours de la religion; la municipalité s'adressa d'abord à moi; mais le commissaire du pouvoir exécutif ne voulut pas qu'un prêtre non assermenté leur fût envoyé. Je savais que ces infortunés voulaient mourir catholiques, et, m'étant entendu avec le geôlier, bon et honnête homme, je profitai de la nuit et d'un orage violent pour m'introduire dans leur prison. J'eus de grands efforts à faire pour commander à ma propre sensibilité, les résigner et les consoler. Après une conférence de trois ou quatre heures, je les quittai tout hors de moi et me possédant à peine. Le lendemain, ils se tinrent longtemps embrassés sur l'échafaud et attendrirent les spectateurs et l'exécuteur lui-même. S'étant enfin laissé lier, ils firent, en bons chrétiens, le sacrifice de leur vie. J'ai toujours cru que, sous l'ancien régime, les deux derniers au moins n'auraient pas été condamnés à mort: il était bien prouvé qu'ils étaient coupables, mais ils étaient si jeunes, et personne n'avait péri!

Les émigrés rentraient de toutes parts en France, et la famille Pillot songea aux moyens de profiter de ces heureuses circonstances pour le fils de la maison. Dans un conseil tenu en ma présence, il fut résolu de faire à Lyon les démarches nécessaires pour obtenir sa radiation. On ne me fit pas directement la proposition de me charger de cette

commission délicate, mais je vis clairement qu'on comptait sur moi, et la reconnaissance me fit un devoir de me proposer. Je partis pour Lyon, et, après un séjour de trois mois, j'en rapportai toutes les pièces nécessaires; elles avaient coûté beaucoup d'argent aux familles Pillot et Grivel [1]; car j'avais agi pour deux émigrés à la fois, et elles m'avaient causé plus d'inquiétude, d'ennuis, de dégoûts et de peine qu'aucune autre affaire ne m'en a jamais donné et ne m'en donnera jamais: des négociations d'argent ne conviennent ni à mon caractère ni à mon état. Il faudrait des circonstances bien extraordinaires pour me déterminer à profiter de la malheureuse expérience que j'ai acquise dans l'art de traiter avec les gens intéressés, maladroits et sans délicatesse. Je me gardai bien de laisser voir tout ce que j'avais souffert; j'étais arrivé dans un état de maigreur et de malaise qui ne tarda pas à disparaître.

Tout annonçait que Mme la duchesse d'Orléans se verrait bientôt rétablie dans ses propriétés et que, par suite,

1. Le chef de la famille de Grivel était à cette époque Claude-Joseph-Nicolas de Grivel, seigneur de Perrigny, fils de Melchior de Grivel et de Suzanne Jaqüot d'Andelarre. Après avoir été colonel du 5e régiment de Chasseurs à cheval, puis des Chasseurs du Gévaudan, il fut créé maréchal de camp en 1784 avec le titre de comte de Grivel de Saint-Mauris. Il épousa Marie-Claudia-Antoinette-Fidèle de Thuillières de Montjoie-Vaufrey, chanoinesse de Remiremont, dont il eut les enfants suivants: Antoine, mort jeune; Alexandre, né en 1767, dont l'abbé Lambert avait obtenu la radiation de la liste des émigrés; Hartman, chanoine de Baume-les-Messieurs, puis de Lure et de Murbach, aussi émigré; Conrard, lieutenant d'Infanterie au régiment de Stain (Autriche), mort en 1799 à la prise de Charleroi; Éléonore (Laure), née en 1772, chanoinesse au chapitre noble de Lons-le-Saunier; Victor, mort jeune; Marie-Anne-Fidèle (Fédy), née en 1777, mariée plus tard à Marie-Bénigne-Ferréol Chifflet, pair de France et premier président de la Cour de Besançon; enfin Emmanuel-Alexandre-Claude-Joseph-Fidèle, né en 1782, qui épousa Gabrielle de Varennes d'Angeltein, de la province du Beaujolais. (Cf. *Histoire de l'Université du comté de Bourgogne*, par Labbé de Billy, t. I, p. 262. — *Notes pour l'historique du 11e régiment de Chasseurs à cheval.*)

je rentrerais moi-même en jouissance de la pension que je devais à la générosité de Mgr le duc de Penthièvre. Mon retour à Paris paraissait devoir être prochain, et je songeai à confier pendant mon absence le soin de ma belle-mère à un ami sur qui je pusse compter. Mon choix fut bientôt fait: M. Guigue, par la tendre vénération dont il entourait sa propre mère [1], me promettait une attention suivie pour la mienne, en cas de besoin ; l'état de sa fortune, l'une des plus considérables du pays, lui permettrait de suppléer à ce que je lui laisserais d'argent. J'en fis donc la proposition, et à peine avais-je achevé de l'énoncer qu'elle fut acceptée. Le plus tendre embrassement exprima ma reconnaissance. M. Guigue me rendait justice ; j'aurais fait pour lui, sans hésiter, ce qu'il allait faire pour moi. Dès ce moment, je ne me permis plus d'inquiétudes sur le compte de ma belle-mère.

Me trouvant libre par cet arrangement, j'allai visiter quelques-uns de mes amis dans les environs et passer la plus grande partie du carême à Saint-Julien, chez M. de Marnésia [2], qui avait une fort belle bibliothèque et charmait en partie ses maux physiques par la culture des lettres.

Quelques jours après Pâques, je reçus de Mme de la Noue l'invitation de venir m'établir chez elle à Lajoie, près Nemours [3], en attendant mon retour à Paris.

1. M. Guigue était ce détenu de l'hôtel de Sainte-Croix, qui s'était lié d'amitié avec l'abbé Lambert en 1794. *Supra*, page 99. Sa mère, Reine-Antoinette Paret de Moyron, était veuve depuis plusieurs années, Jean-Baptiste Guigue, son mari, étant mort le 22 juillet 1786.

2. Le marquis de Lézay-Marnésia, avec qui l'abbé Lambert avait été emprisonné en 1794. *Supra*, page 87.

3. Lajoie, ancienne abbaye de filles, nommée par ses premiers fondateurs *Gaudium* ou *monasterium Beatæ Mariæ de Gaudio*, date, suivant les uns, de l'an 1181, et suivant les autres *(Gallia christiana)* de l'année 1232 : elle fut fondée par les sires de Nemours. Associée à l'ordre de Cîteaux dès

Mme d'Orléans m'envoyait en même temps deux ou trois cents livres pour me mettre en état de faire la route en voiture et payer les frais de sa correspondance avec la Suisse, dont je confiai, à mon départ, le soin à quelqu'un de sûr.

Je pris congé de la respectable famille par une lettre à Mme de Chantrans, où j'exprimais toute ma reconnaissance; et, sortant de la maison à quatre heures du matin, j'embrassai bien tendrement la servante, la vieille et bonne Jeanne-Antoine, pour elle-même et pour ses maîtres. Une voiture me conduisit le même jour à Dole [1], où je pris place dans le cabriolet d'une bonne berline qui conduisait à Paris les députés du Jura. Je me séparai de mes compagnons de voyage à Montereau-faut-Yonne [2], et montai dans une petite carriole dont l'insupportable cahot ébranla mon cerveau et m'occasionna des maux de tête dont je ne devais être délivré que l'année suivante, et par une cause semblable, dans les charrettes de Franconie et de Saxe.

1236, elle comptait encore, en 1695, vingt-trois religieuses de chœur et six converses. En 1764, cette abbaye de Bénédictines fut supprimée et ses bâtiments furent occupés par les Ermites de la forêt de Senart. (*Note de M. le chanoine Barbier, curé doyen de Nemours.)* — Lajoie, qui est un des faubourgs de Nemours, fait partie de la commune de Saint-Pierre (Seine-et-Marne). M. Delille, secrétaire intime de la duchesse d'Orléans, rapporte que cette princesse, lors de la première Restauration, s'arrêta à Lajoie le 4 août 1814 chez M. de La Noue : « Ce bon vieillard, âgé de soixante-dix-« huit ans, et sa femme, âgée de soixante-quinze, avaient supplié S. A. de « leur faire l'honneur d'accepter leur maison. Mme de La Noue était au « service de S. A. depuis sa plus tendre jeunesse et lui avait donné des « preuves d'un véritable attachement, dans des temps désastreux. Aussi « la princesse, qui l'avait toujours aimée beaucoup, fut inconsolable de sa « perte arrivée quelques années plus tard. » (E. Delille, *Journal de la vie de S. A. Madame la duchesse d'Orléans douairière*, p. 146.)

1. Dole, chef-lieu d'arrondissement du Jura.

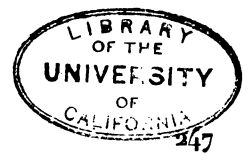
2. Montereau-faut-Yonne, ancienne dénomination de Montereau-sur-Yonne (Seine-et-Marne); c'est l'endroit où l'Yonne tombe *(faut)* dans la Seine.

M. de la Noue en personne me reçut à la petite porte de son beau clos ; il s'était tenu sur les bords de son canal pour m'apercevoir, si j'arrivais cc jour-là. Mme de la Noue nous rejoignit au sortir de la messe : accueilli de tous deux avec une amitié parfaite, ils me conduisirent l'après-dîner dans ma chambre, me firent connaître toute la maison, et je fus constitué membre de la famille.

Lajoie, qui vraisemblablement tire son nom de sa riantc situation, n'est séparé de Nemours que par la largeur du canal : c'était autrefois une abbaye de Bénédictines. M. de la Noue en était propriétaire plusieurs années avant la Révolution. Des anciens bâtiments, il n'avait conservé que l'abbatiale, une portion de l'église pour l'usage de chapelle, et les dépendances de la basse-cour. Au rez-de-chaussée de l'abbatiale sont le salon, la salle à manger, de très belles cuisines et des espaces non occupés ; au dessus, des appartements de maître, grands, bien distribués, meublés dans le meilleur goût, mais sans faste. Il n'y a qu'un étage.

La maison n'est qu'élégante et propre ; le clos est magnifique. En face est le parterre ; le dessin en est beau et simple. Il y a au centre un bassin circulaire avec jet d'eau ; des bosquets de lilas, de jasmin et de chèvrefeuille masquent les murs de clôture et s'ouvrent au centre pour laisser la vue se reposer sur le Loing [1], et s'étendre sur nne belle plaine semée de collines et de bouquets de bois. De chaque côté de cette trouée, deux tertres de dix à douze pieds carrés s'élèvent en terrasse à hauteur d'appui du mur : par un beau jour, on y jouit avec délices d'un riche horizon et de la circulation toujours animée du

1. Le Loing, rivière qui prend sa source dans le département de l'Yonne et se jette dans la Seine, près de Moret (Seine-et-Marne). Elle alimente le canal du Loing, qui fait communiquer la Loire et la Seine.



canal. A droite est un superbe potager : vers son extrémité, une pièce d'eau de cinquante pieds au moins, en carré, provenant de sources abondantes et limpides, qui jaillissent du milieu des sables. A la gauche, sur l'emplacement de l'ancien couvent, de grandes allées d'ormes et de tilleuls, fermées par des vignes, dont les branches pliantes, entrelacées aux arbres, en remplissant leurs intervalles, formaient des guirlandes de pampres et de raisins. Au delà d'un mur, autrefois celui du cimetière, masqué par une charmille, était encore un vaste terrain, partie en prairie, partie recouvert des ruines des édifices détruits, et partie occupé par un grand canal en équerre communiquant avec le Loing. C'est un véritable vivier ; sa largeur est de vingt-cinq à trente pieds, et les rives en sont ombragées d'un double rang de saules à haute tête [1].

Ce clos immense, renfermant plus de soixante arpents, est entouré de murs tapissés d'arbres de différentes espèces, et de vignes qui s'entrelacent aux arbres et donnent un chasselas aussi exquis que celui de Fontainebleau.

Je passai trois mois dans ce bel ermitage, qui, grâce à sa situation, réunit les agréments de la campagne aux avantages de la ville. Les vertus douces et aimables de ses maîtres, leur simplicité de mœurs, leur union parfaite, embellissaient encore cette vraie terre d'Éden. La Révolution les avait réduits à 1,800 ou 2,000 livres de rente ; ils supportaient leur pauvreté sans se plaindre et conservaient une espèce d'aisance par la vente des fruits de leur

1. Le ruisseau qui arrose le jardin a sa source dans l'ancien clos du monastère. Cette source a été achetée récemment par la ville de Paris, qui se dispose à la capter, ainsi qu'une autre plus considérable située également sur le territoire de Saint-Pierre, au hameau de Chaintréauville.

beau parc. Le dimanche, ils recevaient la société de Nemours. La compagnie était nombreuse et brillante; mais je n'y donnai pas plus de temps que je n'avais fait ailleurs, et, autant que possible, j'évitai de me répandre.

Les jours ordinaires, nous dînions à deux heures; ensuite, M. de la Noue et moi, nous nous mettions au travail. Il s'agissait de transporter et de ranger des pierres provenant de la démolition du colombier. Mme de la Noue, une *glaneuse* [1] sur la tête et une corbeille à la main, nous secondait, en enlevant et rangeant les pierrailles; ensuite nous nous promenions : quelquefois, avec M. de la Noue, nous étendions nos excursions jusqu'aux collines isolées, qu'on appelle montagnes dans le pays. C'est quelque chose de bien surprenant que d'apercevoir sur la cime même de ces collines d'énormes rochers, ordinairement arrondis et sans angles, posés sur un lit de sable fin, clair et brillant! Ils semblent de gros cailloux roulés dans les flots d'une rivière immense et abandonnés là par hasard. Je laisse aux physiciens à expliquer ces singularités.

Le temps de mon séjour à Lajoie est un des plus tranquilles et un des plus heureux de ma vie; il n'eût pas été tel pour l'habitué des bruyantes sociétés de la capitale. Nous faisions ordinairement le lendemain ce que nous avions fait la veille. Dans nos conversations, nous mettions plus de bon sens et de raison que d'esprit et de saillies; quand nous n'avions rien à dire, nous nous taisions, contents de savoir que nous pensions et sentions de même; nos cœurs se parlaient encore quand nos lèvres étaient muettes. Ceux qui savent aimer et estimer ont

1. Large chapeau en paille, du genre très simple dit *bergère*, en usage sous Louis XVI.

éprouvé cette manière d'être. Au reste, il était rare que la conversation languît quand nous étions réunis tous trois. Les grands intérêts de la patrie, les affaires particulières de M[me] la duchesse d'Orléans et les nôtres étaient d'amples et intarissables sujets, et nous n'étions jamais réduits aux lieux communs. Malgré la monotonie de notre genre de vie, nous ne nous sommes jamais ennuyés les uns des autres.

L'ennui naquit un jour de l'uniformité, dit le poète : oui, dans le domaine de l'imagination, mais non pas dans celui de la raison. L'uniformité seule peut amener l'esprit et le cœur à la consistance d'idées et de sentiments nécessaire pour le bonheur ; et pourquoi rechercher des sensations différentes, quand on est content de celles qu'on éprouve ? Nous avions, pour nous reposer de nos occupations particulières, les travaux communs, la promenade, la pêche et les visites actives et passives. Je continuai ma correspondance avec la Suisse, au moyen de mon représentant à Lons-le-Saunier, et, libre des soins du ministère, je me livrai à mes études de cabinet.

Le décret qui rétablit Madame d'Orléans dans ses biens nous rappela tous trois à Paris, et nous eûmes l'ordre de nous hâter d'y arriver [1]. Comme à Nemours, l'heureux ménage m'offrit une chambre et voulut m'avoir pour commensal. Cette nouvelle marque d'amitié me fit grand plaisir.

Quelque temps après mon arrivée, nous fûmes tous trois invités à dîner à la maison Belhomme, où M[me] la duchesse

1. Grâce à l'influence et à l'activité de M. Rouzet, un décret du Corps législatif, adopté à l'unanimité par les deux conseils, ordonna la levée du séquestre mis sur les biens de la duchesse d'Orléans et du prince de Conti. Elle les recouvra le 28 juin 1797. (Cf. *Moniteur universel*, numéros des 12 et 18 messidor an V.)

d'Orléans continuait d'habiter jusqu'à la mise en état d'un de ses hôtels. Je fus agréablement surpris de lui trouver un air de santé et de fraîcheur que j'étais loin d'espérer, après tant de malheurs. Nous déjeunâmes avec M. Rouzet [1] (depuis M. de Folmon), dont elle m'avait dit tant de bien dans ses lettres et que je désirais vivement connaître par moi-même. Il me sembla digne, par ses sentiments et ses moyens, de la reconnaissance que la princesse lui montrait. C'est, je crois, dès cette première visite qu'il me donna un échantillon de sa vivacité gasconne. J'étais resté seul avec la princesse; il survint pour lui parler d'affaires, et comme elle ne se rangeait pas de suite à son avis, il prit feu et plaida sa cause avec une chaleur si peu mesurée que, moitié persuasion, moitié pour abréger une scène qui la fatiguait, elle se rendit à ses raisons. Je fus choqué du ton de ce plaidoyer et je me suis reproché pendant longtemps de n'avoir rien fait pour en rabattre la véhémence. Depuis, j'ai eu le temps de lire dans toute sa longueur le chapitre des inconvénients et je me suis convaincu que je n'avais rien pu faire de mieux que de me taire.

Dans le particulier, je dis à la princesse tout ce qu'elle

1. Jacques-Marie Rouzet de Folmon, avocat, né à Toulouse en 1743, député à l'Assemblée législative et à la Convention; lors du procès de Louis XVI, il vota pour l'appel au peuple, le sursis et la détention. Il protesta contre les suites du 31 mai, fut arrêté et enfermé avec les Girondins au Luxembourg, où il connut la duchesse d'Orléans. Après le 9 thermidor, il obtint que cette princesse fût transférée à la maison Belhomme. En 1797, il fut élu membre du conseil des Cinq-Cents et se rangea dans le parti royaliste. Après la journée du 18 fructidor (4 septembre 1797), tous les membres de la maison de Bourbon ayant été frappés d'exil, il accompagna en Espagne la duchesse d'Orléans, dont il administrait la fortune et les biens et dont il était en quelque sorte le chancelier; il ne la quitta plus. Il mourut à Paris le 25 octobre 1820. La duchesse d'Orléans le fit inhumer à Dreux, dans l'église qu'elle avait fait bâtir pour la sépulture de son père et de toute sa famille. (Cf. *Moniteur universel* du 4 novembre 1820.)

n'avait pu savoir par la correspondance, et je ne lui cachai aucun des détails venus à ma connaissance sur ses enfants. Je finis par lui remettre les lettres que m'avait écrites M. de Montesquiou au sujet du jeune duc, et qui étaient aussi précieuses par le fond que par la forme.

Il fallait encore de grands ménagements avec la Révolution, et ma qualité de prêtre insermenté, et même insoumis, pouvait compromettre ; ainsi, je ne me permis pas de trouver mauvais que la princesse continuât de me tenir éloigné d'elle. Cependant, en pesant ses manières avec moi, il me sembla que je ne retrouvais pas chez elle tous les sentiments qu'elle m'avait montrés avant mon départ forcé de Bizy, et que mon absence, malgré mes nouveaux titres à sa confiance, avait affaibli celle dont j'avais eu l'honneur de jouir autrefois. J'attribuai ces dispositions à la multitude d'affaires et de personnes qui l'occupaient depuis l'heureuse révolution qui lui rendait sa fortune, et, sans m'alarmer de mon observation, je laissai à l'avenir le soin de la confirmer ou de la détruire ; mais je me sentis beaucoup moins à mon aise avec elle depuis ces réflexions. Je dois ajouter que Mme la duchesse d'Orléans me montra de la gratitude pour tous les services que je m'étais efforcé de lui rendre et à sa famille. L'idée qu'elle avait de mon dévouement à sa personne avait pris de nouvelles forces. En dernier résultat, j'avais lieu d'être content de l'accueil plein de bonté qui me fut fait ; et peut-être n'y aurait-il eu rien de plus à désirer avec des sentiments moins délicats que les miens.

Ma garde-robe était en très mauvais état, je n'avais plus d'argent, et j'en avais besoin pour aller voir la famille de mon frère ; d'ailleurs, Mme la duchesse d'Orléans étant rétablie dans ses propriétés, j'allais rentrer dans les

miennes et jouir de la pension que m'avait laissée Mgr le duc de Penthièvre : ainsi, je crus pouvoir m'adresser à mes hôtes pour remplir un emprunt de vingt-cinq louis. Je faisais cette demande de bonne foi, sans penser du tout à ce qui arriva. Mme la duchesse d'Orléans ne m'avait fait aucune question sur la situation de mes finances, qu'elle devait à peu près connaître; j'en avais conclu qu'elle n'était pas en état de venir à mon secours et que je ne devais pas lui parler de mes besoins. Ce fut à elle cependant que Mme de la Noue conta mon embarras, et je fus agréablement surpris de ne devoir cette somme qu'à un pur don de sa bonté.

Après une absence de quelques jours employés à visiter ma famille à Soissons et à Villers-Cotterets [1], je rentrai à Paris; je m'occupai à rechercher mes anciennes connaissances et mes amis. J'appris que mon ancien domestique était devenu prêtre de la façon de l'évêque de Saint-Papoul [2], et gouvernait une paroisse. Son frère, qui était resté à Paris comme garde-magasin, avait rendu beaucoup de services aux malheureux pendant la Terreur. Il me donna les renseignements dont j'avais besoin.

Ce fut Mlle Beauzée qui me fit découvrir M. l'abbé Galard. Nous eûmes grand plaisir à nous revoir. Aucun des papiers laissés en ses mains par le testament de M. l'abbé

1. Villers-Cotterets, chef-lieu de canton de l'Aisne, à 74 kilomètres de Paris. Le frère aîné de l'abbé Lambert y habitait. Voir l'*Introduction*.

2. Jean-Baptiste Maillé de la Tour-Landry, né à Entrammes (Mayenne), le 6 décembre 1743, sacré évêque de Gap le 3 mai 1778, transféré au siège de Saint-Papoul (Aude) le 21 février 1784. La Constitution civile du clergé ayant supprimé son siège, il n'émigra pas, mais vint à Paris. N'ayant pas prêté le serment à la Constitution civile du clergé, il y vécut dans la retraite, mais sans se cacher. En 1797, lors de la promulgation de la loi sur la liberté des cultes, il reprit à Paris l'exercice du culte public, donna l'ordination, la confirmation, et réconcilia les églises profanées. Cette liberté cessa au 18 fructidor : Rewbell, l'un des directeurs, le dénonça à la police; il fut arrêté et déporté à l'île de Ré. Il séjourna dans cette île du

Malvaux n'avait péri. Tous les sermons de M. l'ancien évêque de Sénez subsistaient. Il travaillait à un éloge historique de ce prélat en place de l'oraison funèbre qu'il avait promise. Dès 1790, il avait pris copie d'un mémoire présenté en 1787 pour arrêter l'impression de l'*Orator sacer*, et dont j'ai déjà parlé. Ce fut lui qui me le rappela. Ma joie fut grande de le retrouver; je crus l'avoir fait une seconde fois; mes autres pertes furent vérifiées; je sus même le nom des personnes qui avaient fait la faute, très inutile, de brûler l'immense et précieux recueil dont devait se composer l'*Orator sacer*, ainsi que les manuscrits d'une nouvelle traduction de la Vulgate.

Je revis aussi à Paris M. de Chabrier, qui avait perdu la place de secrétaire des commandements de la princesse, et Mme Barbier, qui me marqua toujours le même désintéressement et la même amitié.

J'allais souvent à la maison Belhomme avec Mme de la Noue; Madame d'Orléans venait aussi quelquefois dans la maison que j'habitais, et il ne se passait pas de semaine que, chez elle ou chez Mme de la Noue, je n'eusse plusieurs fois l'honneur de lui présenter mon hommage, mais toujours en présence de M. Rouzet, qui l'accompagnait dans toutes ses visites.

Ainsi passais-je mon temps en attendant une pleine liberté, que les vœux et les besoins de la France appelaient à grands cris, et que tout annonçait, quand le 18 fructidor, en organisant une nouvelle tyrannie, vint replonger la France dans l'esclavage. On osa attenter aux

28 février 1799 au mois de janvier 1800. Il devint, en 1802, évêque de Rennes, et mourut à Paris le 27 novembre 1804. Cet évêque, dont la conduite a été appréciée diversement, paraît avoir été à la fois prudent et courageux au milieu des dangers de la Révolution. Voir à ce sujet l'article intéressant de M. Victor Pierre dans la *Revue de la Révolution*, octobre 1883.

propriétés de Madame d'Orléans, que Robespierre avait respectées. Le décret du 19 [1] les déclara antérieurement confisquées, pour les mettre plus sûrement entre les mains du gouvernement et n'avoir l'air de rien innover. Les nouveaux tyrans, pour s'épargner toute réclamation et n'être pas importunés dans leur usurpation, avaient, par le même décret, condamné la princesse à être déportée en tel lieu qu'il plairait au Directoire de déterminer, fût-ce même à la Guyane.

On se flatta d'abord que les proscripteurs n'iraient pas jusqu'à l'exécution : on se trompait. Peu de jours après ce fatal décret, un agent de police, accompagné de gendarmes, vint intimer à Madame d'Orléans l'ordre de se soumettre à la loi du 19 [fructidor] et de le suivre dans une maison de dépôt. Elle n'y aurait de communication avec personne et n'en sortirait que pour être transportée au lieu de la déportation, qu'on disait confidemment devoir être très éloigné. M. Rouzet, sans se laisser intimider par le ton despotique de l'agent, demanda impérieusement qu'il fût sursis à l'enlèvement jusqu'à ce qu'il eût eu une explication avec le ministre ou avec le Directoire. « Qui êtes-vous, dit l'agent, pour espérer que je croie « à vos paroles ? — Membre du conseil des Cinq-Cents. — « Du nouveau tiers, sans doute ? — Non, conventionnel. » L'agent céda à ses réponses serrées et péremptoires et promit d'attendre son retour pour exécuter l'enlèvement. M. Rouzet prit avec lui deux des suppôts de la police qui

1. Loi du 19 fructidor an V (5 septembre 1797). — « Article XXXIV. Les décrets des 1er août et 17 septembre 1793 et 21 prairial an III, qui ordonnent l'expulsion des Bourbons, y compris la veuve de Philippe-Joseph d'Orléans, et la confiscation de leurs biens, seront exécutés, et il est dérogé à toute disposition contraire. Le Directoire exécutif est chargé de désigner le lieu de leur déportation et de leur assigner, sur le produit de leurs biens, les secours nécessaires à leur existence. »

se trouvaient là, afin d'avoir à son retour des témoins irrécusables de ce qui serait arrêté.

Le ministre Sotin[1] était à table quand M. Rouzet se présenta chez lui : « Je viens, lui dit-il, après avoir pris « avec lui un verre de liqueur, te parler de la citoyenne « d'Orléans, et te demander l'ordre de la laisser jusqu'à « son départ en arrestation dans la maison où elle est, et « qui est son ancienne prison. Avec les gardes dont tu « auras soin de l'entourer, elle sera aussi en sûreté là « qu'en tout autre lieu où tu pourras la faire conduire. » Sotin voulut biaiser dans sa réponse et montra de l'embarras. « Dis-moi vite, avait ajouté M. Rouzet, si tu peux « faire ce que je te demande ; autrement, je cours au Di- « rectoire. » Sotin, ainsi pressé, signa le nouvel ordre tel qu'on le voulait.

Dans l'intervalle, l'agent, impatienté du retard, avait voulu exécuter l'enlèvement, et Mme la duchesse s'y était refusée avec la fermeté qui lui est propre dans les grandes circonstances. Enfin, M. Rouzet arriva avec l'ordre, signé Sotin, de laisser la citoyenne d'Orléans dans sa maison jusqu'au moment de son départ. L'agent cria au miracle et fut forcé de lâcher sa proie.

Le matin même de cette arrestation, la princesse était venue chez Mme de la Noue, et c'est la dernière fois que

1. Pierre-Jean-Marie Sotin de la Coindière, né à Nantes en 1764, membre de l'administration de la Loire-Inférieure en 1792. Arrêté par l'ordre de Carrier, il fut expédié à Paris avec les 132 Nantais ; il passa, après le 9 thermidor, devant le tribunal révolutionnaire et fut acquitté avec la plupart d'entre eux. Devenu commissaire central près du département de la Seine, il fut nommé, en juillet 1797, ministre de la police. Congédié en 1798, il fut, pendant deux mois, ambassadeur à Gênes, puis consul général à New-York en juillet 1798. Il finit sa carrière comme simple percepteur à la Chevrolière (Loire-Inférieure), où il mourut le 13 juin 1810. Voir le rôle de Sotin, comme ministre de la police, dans le *18 fructidor* de M. Victor Pierre, *passim*.

j'aie eu l'honneur de la voir avant son départ. Ne pouvant, après sa mise en état d'arrestation, me présenter à sa maison, je lui écrivis pour briguer l'honneur de partager son exil et ses infortunes. Elle me répondit qu'elle me laissait en France, où je pourrais lui être plus utile que près d'elle, et me parla de nouveau de projets de voyage pour ses intérêts, dont elle m'avait entretenu précédemment.

L'injustice fut enfin consommée, et la princesse transportée en Espagne. Avant son départ, elle donna l'ordre de me compter vingt-cinq louis qui me vinrent fort à propos; car, espérant un meilleur avenir, j'avais dépensé tous mes fonds. Je ne m'attendais pas à cette nouvelle marque de bonté et pensais moins encore à la solliciter que la première.

Il m'en coûtait beaucoup d'être obligé de reprendre la route de Franche-Comté, et l'espérance d'être utile aux intérêts de la princesse ne faisait qu'adoucir mes répugnances. Je prévoyais bien que la respectable famille qui m'avait déjà donné asile pendant près de dix-huit mois ne céderait pas à mes autres amis le plaisir de m'en offrir un de nouveau, et je ne pouvais penser sans chagrin que j'allais me retrouver à sa charge et contracter de nouvelles obligations, dont je ne prévoyais plus dans l'avenir de moyens de m'acquitter.

Toutes mes affaires terminées et mon passeport obtenu, je me séparai tristement de mes hôtes, que je laissai moins heureux que je ne les avais trouvés à Lajoie. La diligence me conduisit sans accident à Dole; de là, j'allai passer deux jours au Deschaux [1]. J'y vis un ancien capu-

1. Le Deschaux, canton de Chaussin (Jura). C'était la résidence de Georges-Simon, marquis de Vaulchier, né en 1747, chevalier de Malte non profès, ancien officier de Cavalerie, mort le 17 avril 1830. Il avait épousé

cin qui remplissait dans la maison la double fonction d'aumônier et de jardinier, avec zèle et talent égaux, et une chanoinesse d'un chapitre noble de Franche-Comté, en emploi et en titre de cuisinière [1].

Je partis du Deschaux le dimanche matin à pied, pour aller dîner au château de la Muyre [2]. La famille Grivel m'accabla de questions sur Alexandre Grivel [3]; les dames, surtout, voulaient connaître Mlle de Ségur [4], sa future

en 1777 Marie-Félicité Terrier de Monciel, sœur d'Antoine-René-Marie Terrier de Monciel, ministre de l'Intérieur sous Louis XVI, en 1792.

1. Josèphe-Henriette-Isabelle Duc, reçue chanoinesse de Migette (Jura), le 22 avril 1771. Elle était fille de Claude-Étienne Duc, écuyer, seigneur du Larderet, capitaine au bataillon d'Infanterie de Guichard, et de Thérèse-Césarine-Hippolyte du Saix. Pour être reçues à l'abbaye de Migette, les postulantes devaient faire preuve de seize quartiers de noblesse.

2. Le château de la Muyre, habité encore aujourd'hui par la famille de Grivel, dépend de la commune de Domblans, canton de Voiteur (Jura).

3. Claude-Alexandre-Bonaventure-Fidèle de Grivel, dont il a été question plus haut, page 243, né en 1767, servit très jeune comme officier dans le régiment des Chasseurs du Gévaudan, dont son père était colonel. Il se rendit l'un des premiers à l'armée de Condé et y resta jusqu'au licenciement de cette armée. Rayé en 1797 de la liste des émigrés, il rentra en France, s'y tint caché pendant quelque temps; il épousa à cette époque Joséphine de Ségur. Bientôt dénoncé et poursuivi, il reprit le chemin de l'exil jusqu'en 1799. En 1814, Louis XVIII le nomma inspecteur des gardes nationales du Jura, avec le titre de maréchal de camp. Il se trouvait en cette qualité à Lons-le-Saunier quand on apprit que Napoléon revenait de l'île d'Elbe. Il offrit alors au maréchal Ney de mêler les gardes nationales aux troupes de ligne pour inspirer de la confiance aux uns et maintenir la fidélité des autres. Le lendemain, 14 mars 1815, à la parade sur la grande place de Lons-le-Saunier, en entendant le maréchal Ney lire une proclamation qui déclarait les Bourbons à jamais déchus, il ne put retenir son indignation; il brisa son épée, déclarant qu'*il ne pouvait servir deux maîtres,* et fit deux fois le tour de la place au galop de son cheval sur le front des troupes, en criant: *Vive le Roi!* Un sous-officier de Cavalerie, l'épée haute, se mit à sa poursuite. Mais le cheval de ce sous-officier s'abattit: cet accident sauva la vie du comte de Grivel. Il passa en Suisse et vint à Gand rejoindre Louis XVIII. A la deuxième Restauration, il reprit ses anciennes fonctions; il vécut longtemps dans la retraite et mourut le 18 octobre 1838. Appelé comme témoin dans le procès du maréchal Ney, sa déposition fut empreinte d'une grande modération. (Cf. Henri Welschinger, *Le maréchal Ney, 1815*, p. 414. — A. Rousset, *Dictionnaire historique des communes du Jura,* t. III, p. 9 et 584.)

4. Joséphine de Ségur était fille d'Alexandre-Joseph, comte de Ségur-

épouse. Je les avais vus l'un et l'autre peu avant mon départ, et le manque de temps m'avait seul empêché de me rendre à leurs instances et privé du plaisir de leur donner moi-même le sacrement de mariage.

Les membres de la famille Pillot étaient venus passer la journée à la Muyre. *Mlle de Pillot* [1] me tira l'après-midi à part, et, portant la parole pour tous, me reprocha avec toute l'honnêteté possible de ne leur avoir pas écrit mon retour. Le frère se joignit à sa sœur pour me presser de venir reprendre dans leur maison la place que j'y avais déjà occupée, et le père, qui survint, m'invita si expressément en son nom et celui des trois dames restées à Lons-le-Saunier, que je ne pus résister davantage. J'acceptai ce qui m'était offert avec tant de grâce, ce qui convenait d'ailleurs si bien aux sentiments de mon cœur, et, le mardi suivant, je pris possession de mon ancienne chambre-chapelle.

Les chemins étaient couverts de déportés et d'émigrés qui retournaient dans leur exil. Tous se hâtaient d'obéir au décret du 19 fructidor et abandonnaient précipitamment leurs familles et leur pays. La nouvelle révolution

Grand-Puch, mestre de camp de Cavalerie, premier enseigne des gens d'armes de la garde ordinaire du roi, et de Sophie-Louise de Montléard. Élevée à Paris, rue d'Enfer, au couvent de la Visitation dont Mlle de Montjoie était la supérieure, elle revint auprès de cette dame à la mort de ses parents. Ce fut cette dernière qui négocia son mariage avec son neveu Alexandre de Grivel. La cérémonie religieuse eut lieu à Paris en 1797. A cette époque, Alexandre de Grivel dut quitter la France ; Joséphine de Ségur vint alors habiter le château de la Muyre, en prenant aux yeux du public le titre de cousine. Le mariage civil fut contracté à Vayres (Gironde), le 20 thermidor an VIII (7 août 1800). Cette dame mourut à Dole le 9 mai 1843. — Grand-Puch, le château des Ségur, était de la commune de Saint-Germain-du-Puch, canton de Branne (Gironde).

1. L'abbé Lambert souligne ces mots, *Mademoiselle de Pillot*. On peut y trouver deux motifs : 1° le rappel encore inusité de la particule ; 2° le titre de Mademoiselle pris par Mlle de Pillot, qui était chanoinesse et portait ordinairement celui de Madame.

était une calamité universelle ; et les jacobins eux-mêmes, loin de manifester de la satisfaction, au moins dans mon département, cherchaient à réduire le nombre des victimes. Plus on s'était cru près de la vraie liberté, plus on ressentait la pesanteur du nouveau joug. Le trouble, l'agitation, le mécontentement, étaient au comble. Les vœux presque unanimes des citoyens appelaient un ordre de choses qui ne fût pas sujet à ces bouleversements. J'osai dire au milieu de mes amis que, quoiqu'on ne cessât de parler de constitution, la constitution n'existait plus et venait d'être anéantie par le coup de main de la majorité du Directoire ; que, la balance des pouvoirs étant rompue, la République n'existait plus que de nom, et que l'autorité, maintenant resserrée entre les mains de cinq directeurs, se trouverait bientôt plus concentrée encore et tomberait sous peu infailliblement à la direction d'un seul.

Il restait encore quelque chose de la liberté qui avait régné avant le 18 fructidor ; et, prévoyant que la tyrannie prendrait bientôt des mesures pour en faire disparaître jusqu'à l'ombre, je me hâtai de profiter des moments où je pouvais encore agir pour vendre le domaine de Montmorot. M. Guigue se chargea de conduire cette affaire. L'acte de vente fut fait quelques jours après, et il ne resta plus de trace de l'établissement de ma famille dans le pays. Puisse-t-elle, nombreuse comme elle est dans les enfants de mon frère, en former ailleurs de plus heureux et de plus durables ! Puisse-t-elle, surtout, continuer de se distinguer par son attachement à la religion et à la probité, comme pendant les soixante-cinq ans qu'elle a passés à Lons-le-Saunier ! Mon grand-père y était arrivé en 1732 avec sa famille et sa fortune.

Il n'y avait pas de temps à perdre pour faire le voyage

de Fribourg. Les neiges allaient bientôt rendre les montagnes impraticables, et mon passeport était menacé d'être annulé par des dispositions discutées au conseil des Cinq-Cents. Je partis donc le 1er octobre 1797; deux contrebandiers furent mes guides. Je franchis la frontière en traversant cette vallée de Joux, plus riche encore de son commerce interlope que de la fertilité de son sol.

A Yverdon [1], je dînai à table d'hôte, et j'eus pour convives deux des *magnifiques seigneurs* de Berne [2]; ils étaient inquiets sur le résultat des discussions du conseil des Cinq-Cents et me demandèrent si je croyais que le décret pour la déportation de toute la noblesse française sortirait. Ma réponse fut négative. En effet, la noblesse tenant à l'ordre du peuple par une foule d'alliances, la déporter en masse eût été frapper toute la France. Cette injustice n'était pas à craindre sous le Directoire, qui concentrait toute l'autorité sur cinq têtes. On n'était plus au temps où la responsabilité, partagée entre un grand nombre d'individus, ne pesait particulièrement sur personne.

Mme la princesse de Conti s'était établie, depuis mon départ, dans le couvent des Ursulines [3], où elle se trouvait plus économiquement et mieux par sa réunion avec Mademoiselle, dont la santé s'était un peu raffermie. Elle se montra très reconnaissante, quand elle sut que je n'avais reçu d'ordre que de mon dévouement pour ce voyage. Je lui remis un magnifique diamant dont Mme de la Noue avait été chargée pour elle par Madame d'Orléans,

1. Yverdon, canton de Vaud, district d'Yverdon.

2. L'avoyer, les sénateurs et les conseillers de la République de Berne avaient droit au titre de *magnifiques seigneurs*. On disait aussi *Leurs Excellences* de Berne.

3. Il est question ici du couvent des Ursulines de Fribourg : la princesse de Conti ne quitta cette ville que lorsque l'invasion française menaça sa sécurité, au début de l'année 1798. Elle se retira alors près de Landshut.

et qu'elle m'avait confié pour chercher les moyens de le remettre à sa destination, au moment où je quittai Paris. Il lui avait été légué par le duc de Penthièvre, et sa valeur présumée était de plus de 60,000 livres ; elle le mit sur-le-champ à son doigt, et me dit : « Mon frère m'a souvent répété en me le montrant : « Voyez ce diamant, ma « sœur, il en sera question pour vous dans mon testa- « ment. — C'est la seule pièce, lui dis-je, que Mme la du- « chesse d'Orléans ait osé mettre à l'écart. Les autorités « constituées ayant mis en séquestre les écrins du duc de « Penthièvre, la disparition d'une pièce authentiquée par « un acte solennel mettait la vie de la princesse en dan- « ger; on l'eût infailliblement accusée de l'avoir fait pas- « ser à V. A. S., dont le nom est sur la fatale liste. Mais il « s'agissait de conserver à sa respectable tante un gage de « tendresse fraternelle et d'exécuter les derniers ordres « de son père; elle a perdu de vue les dangers qui l'envi- « ronnaient et a conservé ce diamant sur elle pendant « plusieurs mois. » Cette première conversation dura trois ou quatre heures.

Le lendemain, je fis visite à Mme la comtesse des Roches et j'y trouvai Mademoiselle. Mme la comtesse des Roches avait la confiance des deux princesses ; son âge, intermédiaire entre l'extrême jeunesse de l'une et la vieillesse de l'autre, servait heureusement de liaison entre deux personnes faites pour s'aimer et s'estimer.

Dans nos deux entrevues, Mme la princesse de Conti me raconta la peine que M. le duc de Modène avait trouvée à se tirer de Venise après l'entrée des Français. Il était maintenant en sûreté dans les États de l'Empereur, avec une grande partie de ses richesses, et avait fait prévenir sa sœur qu'il continuerait à tenir avec fidélité les engagements contractés avec elle.

La princesse fut aussi alarmée que si le danger eût été présent, quand elle apprit que c'était à l'influence de M. Rouzet que sa respectable nièce devait de n'avoir pas été déportée à la Guyane. « Vous avez vu, me dit-elle, cet « homme à qui ma nièce a de si grandes obligations et « dont elle ne cesse de me parler dans ses lettres ; quel « est-il ? qu'en pensez-vous ? — C'est, répondis-je, un con- « ventionnel avec lequel elle a fait connaissance dans la « maison Belhomme ; d'une ancienne famille noble mais « avocat, il s'était, avec presque tous ceux de son ordre, « jeté dans le parti qui voulait la réforme des abus au « commencement de la Révolution. Entouré tout d'abord « de la confiance du parti révolutionnaire et revêtu des « emplois les plus importants, il s'était servi de son in- « fluence pour épargner à Toulouse, sa patrie, et aux pays « environnants, les horreurs qui ont désolé le reste de la « France à l'époque de la Législative ; il avait refusé le « ministère de la justice, convaincu qu'il était impossible « de soutenir la marche du gouvernement et la mourante « constitution de 1795 au milieu de tant de factions qui « ne se réunissaient que contre les autorités constituées ; « réélu député de la Convention, il s'y était montré « inflexible dans ses principes et avait défendu Louis XVI « avec beaucoup d'adresse et une rare intrépidité.

« Emprisonné après le 31 mai, il n'était rentré dans la « Convention qu'avec les 73 victimes de leur attachement « aux principes conservateurs de la société, et ce fut « alors qu'il déploya ses rares talents. Cachant la justice « et l'humanité sous des dehors acerbes et rebutants, il « avait l'art de faire proposer et soutenir ses propres « projets par ses collègues. Habile à saisir les à-propos, « il savait, suivant les occasions, avancer ou reculer. « Rien ne pouvait lasser sa constance, ni l'empêcher de

« marcher à son but. Le chemin le plus oblique lui pa-
« raissait souvent le plus sûr et le plus court. Préparant « sourdement la ruine des lois antisociales, il les atta- « quait dans tous les sens ; souvent il intercalait dans un « décret un article, insignifiant en apparence, mais qui, « se prêtant aux interprétations des juges bien intention- « nés, paralysait les autres dispositions.

« Il a servi les particuliers avec autant de zèle que le « public, et personne n'a eu vainement recours à lui. Ce « qui ajoutait à ses moyens et l'a sauvé au temps de la « Terreur, c'est qu'il n'a jamais fait de distinction d'opi- « nion et de parti : peu lui importait pour qui et par qui « il faisait le bien.

« Se trouvant en arrestation à la maison Belhomme en « même temps que Mme la duchesse d'Orléans, il s'est forte- « ment attaché à elle. Du fond même de sa prison, il a su « adoucir la situation des princes ses enfants, détenus à « Marseille, et les sauver des suites de la tentative d'éva- « sion si malheureuse pour tous deux et si glorieuse « pour le comte de Beaujolais [1]. Plus tard, c'est son in-

1. Mme de Genlis raconte dans ses *Mémoires* (t. V, p. 78) que le duc de Beaujolais et le comte de Montpensier, détenus tous deux au château de Marseille, avaient formé le projet de s'évader dans le mois de novembre 1795. Le comte de Beaujolais s'échappa le premier au moyen de cordes, et se rendit droit à un navire qui les attendait et qui était près de mettre à la voile. Le duc de Montpensier tardant à paraître, le capitaine du navire, sur les prières du jeune prince, consentit à attendre quelques instants : mais le retard se prolongeant, le vaisseau dut s'éloigner. Le comte de Beaujolais préféra rester plutôt que de partir sans son frère, et, après le départ du bâtiment, retournant vers sa prison, il découvrit au pied du mur le malheureux duc de Montpensier, qui s'était cassé la jambe en tombant. Courant aussitôt à lui, il le releva, et, ne pensant qu'à le secourir, il eut bientôt rassemblé par ses cris une foule nombreuse. On les ramena en prison et on les garda plus étroitement qu'auparavant et toujours séparément. Le 5 novembre 1796, ils furent mis en liberté et transportés en Amérique. Ces deux princes moururent jeunes : le duc de Montpensier en Angleterre, le 18 mai 1807, et le comte de Beaujolais à Malte, le 30 mai 1808.

« fluence qui leur a donné les moyens de se réunir sous « un autre hémisphère au duc d'Orléans leur aîné. Ayant « d'abord consacré sa fortune, et même le produit de la « vente de ses biens patrimoniaux, aux besoins de la « princesse, il avait usé de sa mise en liberté pour obte- « nir le décret qui la rétablissait dans les propriétés de « sa famille. Sans lui, après le 18 fructidor, la princesse « eût été mise dans la cage de fer et transportée à la « Guyane comme Pichegru [1] et ses compagnons. Enfin, « pour couronner de si grands services, il a voulu l'ac- « compagner dans son exil et lui a sacrifié toutes ses « espérances de fortune en France. De son côté, la prin- « cesse lui accorda d'abord l'estime, ensuite vint la con- « fiance, et enfin elle crut ne pouvoir se tenir au niveau « de tant de dévouement que par toute sa reconnais- « sance. »

Ainsi présentai-je M. Rouzet avec franchise, d'après l'idée que j'en avais; et, pour achever de le faire bien connaître, je montrai le revers de la médaille; je parlai de son caractère vif et parfois brusque, emporté et chagrin; j'ajoutai que trop souvent il recouvrait ses bonnes qualités d'une sauvagerie de manières, qui sentait plus le

Le tombeau du premier est à l'abbaye de Westminster, celui du second dans la cathédrale de Malte. (Cf. *Mémoires de S. A. S. Antoine-Philippe d'Orléans, duc de Montpensier, prince du sang*, Didot, 1864.)

1. Charles Pichegru, né à Arbois, en Franche-Comté, le 16 février 1761, avait été nommé en 1792 général en chef à l'armée du Rhin. En 1794, il remporta les victoires de Courtray, du Mont-Cassel et de Menin; en 1795, il eut le commandement des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse. En 1797, il fut nommé président du conseil des Cinq-Cents et devint l'espoir des royalistes: mais le coup d'État du 18 fructidor ne lui permit pas de mettre ses projets à exécution. Arrêté et transporté à la Guyane avec divers hommes politiques, il parvint à s'échapper et à gagner l'Angleterre. Il prit part à la conjuration de Cadoudal, vint à Paris, et fut emprisonné. Le 16 germinal an XII (6 avril 1804), on le trouva étranglé dans sa prison. Il n'avait que quarante-trois ans.

sans-culotte qu'un homme bien élevé; je citai des faits pour prouver qu'avec Mme la duchesse d'Orléans elle-même, il dépassait quelquefois les bornes fixées par les égards les plus ordinaires. Les anciens serviteurs et les amis de Mme la duchesse d'Orléans voyaient avec peine l'influence presque exclusive qu'il cherchait à acquérir sur les personnes et les choses : je m'étais permis moi-même de lui faire des observations à ce sujet et de lui représenter qu'il était bien difficile qu'un seul homme, malgré toutes ses lumières, suffit à une si grande administration; enfin, je terminai en disant que je désirais que Son Altesse Sérénissime employât tout ce qu'elle avait d'influence pour empêcher une nièce, digne de toute sa tendresse, de se livrer à l'excès de sa reconnaissance.

Mme la princesse de Conti pensa comme moi que, n'ayant pas une connaissance suffisante des affaires, Mme la duchesse d'Orléans avait besoin d'un homme qui pût la guider, mais que sa confiance ne devait pas être sans bornes; et, ajouta-t-elle en propres paroles : « Elle a trop d'œufs pour les mettre tous dans le même panier. » Nous conclûmes d'un commun accord que M. Rouzet était l'homme qu'il lui fallait, pourvu qu'elle ne s'en laissât pas maîtriser.

J'appris à Mme la princesse de Conti les raisons qui m'avaient fait rester en France et qui vraisemblablement me fourniraient très prochainement une nouvelle occasion de la voir; elle avait reçu très heureusement 6,000 livres que Mme la duchesse d'Orléans m'avait chargé de lui faire passer peu avant le 18 fructidor, et exigea que j'ajoutasse quatre louis à ce que mes commissionnaires avaient reçu pour leur peine dans cette occasion.

J'avais obtenu un permis de séjour à Fribourg pour

vingt-quatre heures seulement : je ne restai guère au delà, et je revins coucher à Yverdon, où je rencontrai M. de Pillot fils, dont la rentrée en France m'avait coûté tant de peine [1]. Les certificats de service militaire délivrés à Lyon ayant été dénoncés par Gay-Vernon [2] au conseil des Cinq-Cents, un ordre du ministre était intervenu pour le faire arrêter, ainsi que M. Grivel; et, sans délibérer, il avait pris la fuite et s'était retiré en Suisse. Je demeurai trois heures avec lui, et le quittai, pénétré d'une profonde tristesse que je m'efforçai de cacher.

Le lendemain, j'arrivai au Chenit [3]; j'y trouvai mon guide exact au rendez-vous donné, et, vers les trois heures de l'après-midi, nous commençâmes à gravir le Rizoux [4]. J'étais arrivé fatigué; cette pénible soirée acheva de me harasser. Au sommet de la montagne, nous nous arrêtâmes dans un chalet situé sur la limite même du territoire de Vaud : je m'y reposai, assis sur un tronc d'arbre, en face d'un feu dont le foyer était au milieu de la chambre; nous avions trouvé ce feu à notre arrivée, nous

1. *Supra*, p. 231.

2. Léonard Gay de Vernon, né en 1748, à Saint-Léonard (Haute-Vienne), député à l'Assemblée législative et à la Convention. Il était prêtre avant la Révolution; il fut nommé en 1791 évêque constitutionnel de la Haute-Vienne. Il vota la mort du Roi, se maria en 1793, et fit preuve d'un ardent jacobinisme. C'est dans la séance du 11 vendémiaire an VI (2 octobre 1797) qu'il dénonça au conseil des Cinq-Cents que des émigrés avaient été enregistrés sur les contrôles des défenseurs de la patrie. (*Moniteur universel*, n° 16, sextidi 16 vendémiaire an VI.) Il n'eut, comme tous les sectaires, que des succès éphémères. Le Directoire l'exclut du conseil des Cinq-Cents et lui retira la qualité de citoyen français. Banni comme régicide sous la Restauration, il rentra en France en 1819. Il mourut à Vernon (Haute-Vienne), le 20 octobre 1822, non réconcilié avec l'Eglise.

3. Le Chenit, canton de Vaud, district de Vallée.

4. Le Rizoux, longue montagne, couverte de sapins, qui, au sud, vient aboutir au fort des Rousses, et se prolonge assez loin au nord du côté de Vallorbe, en prenant des noms différents. L'altitude de ses plus hauts sommets est comprise entre 1,300 et 1,400 mètres. Le nom de Rizoux est plus spécialement réservé à la partie voisine de Morez (Jura).

le recouvrîmes à notre départ; c'est la loi établie parmi les contrebandiers, qui fréquentent seuls ces lieux sauvages. Quand la nuit eut couvert de ses ombres les neiges qui nous enveloppaient, notre guide donna le signal de la descente.

Notre marche eût été suffisamment cachée à tous les yeux, même en plein jour : il me sembla que jamais créature humaine n'avait encore passé par ces lieux. Quelquefois, c'étaient des pentes telles qu'il était impossible de s'y soutenir, et je les parcourais en glissant sur la terre glaise, renversé tout de mon long; d'autres fois, du haut des rochers, nous descendions perpendiculairement à l'aide des arbres, auxquels nous nous attachions comme des ours, ou bien nous longions des précipices, le long de sentiers trop étroits pour les chevreuils et les daims; presque partout il fallait nous frayer un passage entre les rochers, au travers des ronces et des épines; enfin, à force de patience et de courage, j'atteignis le pied de cette terrible montagne, bien décidé à ne jamais la redescendre de la même manière. Je sentais mes membres comme disloqués, j'étais inondé de sueur, et, malgré l'épuisement de mes forces, il me fallut encore marcher plus de deux heures par un chemin que j'aurais trouvé affreux en tout autre temps.

Arrivé à la maison de mon guide, je soupai légèrement, et, après avoir remercié Dieu de m'avoir protégé contre tant de dangers, je cherchai un peu de délassement dans le sommeil. De Dombief [1], où je repris la grande route le lendemain matin, j'avais encore douze lieues de poste à faire pour arriver à Lons-le-Saunier, où, malgré ma lassitude, je voulais être rendu ce même jour, dimanche 29 oc-

1. Chaux-du-Dombief, canton de Saint-Laurent (Jura).

tobre. J'y arrivai en effet, et il était temps : j'étais si harassé que mes jambes fléchissaient sous moi; je ressentais dans tout le corps la douleur de mes chutes, ma respiration était pénible et difficile. Je me traînai d'abord chez ma belle-mère, et, après l'avoir embrassée, j'allai dans la maison hospitalière chercher le repos dont j'avais besoin. Mme de Chantrans me fit prendre le soir de la pierre de fougère [1]; son effet sur moi tint du prodige : je dormis huit heures de suite, et, à mon réveil, je ne sentis plus ni douleur ni fatigue : on eût dit que la main d'un génie bienfaisant m'avait touché pendant mon sommeil. J'en pris une seconde prise le matin, une troisième le soir, et je me retrouvai dans le même état de santé et de force qu'avant le voyage de cent lieues que je venais de faire en huit jours et à pied.

Après être demeuré quelque temps à Lons-le-Saunier, je fus forcé d'aller me cacher à Lyon, pour éviter les poursuites dont j'étais menacé : il s'agissait d'un paquet intercepté, qui faisait connaître le secret de ma correspondance avec la Suisse. Je fus heureusement acquitté par le tribunal de police correctionnelle, et je revins m'établir près de mes amis.

A cette époque, je reçus les instructions de Mme la duchesse d'Orléans pour l'affaire dont j'ai déjà parlé [2], et je me préparai à quitter la France. Mme de Pillot, qui croyait toucher au terme de ses longues souffrances, désirait, au moment de mon départ, recevoir de moi les derniers sacrements. Ma langue se glaça dans ma bouche quand,

1. Médicament à base de baie de sureau, de résine de gaïac, de noix de cyprès, etc., employé depuis fort longtemps avec succès pour combattre les douleurs internes occasionnées par les commotions et les chutes. Dans notre siècle ce médicament a été perfectionné par Baumé.

2. *Supra*, p. 256.

au moment de la communion, je voulus lui adresser des paroles de consolation. Un pressentiment me disait que cette auguste cérémonie était notre dernier adieu. Heureusement, j'avais eu plus de courage dans le particulier. J'avais pu lui être utile et payer sa confiance et son amitié : je refusai de lui donner l'extrême-onction, pour lui ménager les secours d'un autre prêtre; car je prévoyais que sa constitution robuste la soutiendrait plus longtemps qu'elle ne pensait.

J'avais le cœur navré de quitter la respectable famille dans un pareil moment. Le secret profond qui m'était commandé sur l'esprit et le but du voyage que j'allais entreprendre donnait à ma conduite un vernis de légèreté et d'ingratitude qui redoublait encore ma peine.

CHAPITRE VI

VOYAGE DE LONS-LE-SAUNIER A MITTAU. — RETOUR PAR LANDSHUT. — PREMIER VOYAGE EN ESPAGNE. — ÉTABLISSEMENT DE LA DUCHESSE D'ORLÉANS A SARRIA. — RETOUR A LONS-LE-SAUNIER. — NOUVEAU VOYAGE EN ESPAGNE. — FIN DES MÉMOIRES.

La Suisse venait d'être envahie par les Français [1]. Muni d'un passeport, je la traversai rapidement sans aucun obstacle; je pris à Constance la diligence d'Augsbourg [2]. C'était une voiture assez semblable de forme à celles de France, mais suspendue sur des chaînes de fer qui rendent le mouvement beaucoup plus dur. Tout mon bagage consistait en un petit porte-manteau pour mon linge, mes habits et mes papiers, une carte d'Allemagne, une grammaire allemande, un *Nouveau Testament* et un *Diurnal* romain. Mes compagnons de voyage étaient des émigrés, qui me quittèrent à Memmingen [3], et prirent la route de Volhynie [4].

1. Brune entra en Suisse dans le canton de Vaud, dont les habitants avaient provoqué l'intervention française, le 28 janvier 1798. *Supra* page 180, note 3.
2. Augsbourg, ville de Bavière, à 57 kilomètres N.-O. de Munich.
3. Memmingen, ville de Bavière, à 44 kilomètres au S.-E. d'Ulm.
4. Volhynie, ancienne province de Pologne, annexée à la Russie en 1793.

Nous marchions jour et nuit, ne nous arrêtant que pour relayer et pour remettre les lettres et les paquets dans les bureaux; car, dans toute l'Allemagne, les diligences font le service de la poste. Le troisième jour, nous arrivâmes à Augsbourg avant minuit. J'avais promis de voir en passant Mme la princesse de Conti à Landshut; mais il fallait attendre le jour du départ de la diligence, et ce détour m'eût pris sept à huit jours. Ainsi je remis ma visite et j'écrivis à la princesse pour la prier de m'envoyer ses avis et conseils à Wolffenbüttel [1].

Le lendemain, après un modeste déjeuner chez l'excellent abbé de Montrichard, je repris la diligence et j'allai coucher à Nuremberg [2]. Les chemins commencèrent à être mauvais vers Cobourg [3], et devinrent détestables en approchant du duché de Brunswick : les auberges ne valaient pas mieux que les chemins; ce pays paraît très fertile. Quoique Louis XVIII eût quitté Blankenbourg [4] depuis plus de quatre mois, j'y trouvai encore beaucoup de Français attachés à sa personne.

Blankenbourg a donné asile à notre bon et grand Roi dans le temps où tous les souverains de l'Allemagne, et jusqu'à l'électeur de Saxe [5], son cousin germain, le rejetaient impitoyablement. Ce trait de générosité, au milieu des bassesses de l'égoïsme et de la peur,

1. Wolfenbüttel, ville du duché de Brunswick à 14 kilomètres au S. de Brunswick.

2. Nuremberg, ville libre en 1798, aujourd'hui réunie à la Bavière, à 77 kilomètres S.-E. de Wurtzbourg.

3. Cobourg, chef-lieu de la principauté de Saxe-Cobourg-Saalfeld, à 84 kilomètres S.-O. de Weimar.

4. Blankenbourg, ville du duché de Brunswick, à 62 kilomètres S.-E. de Brunswick.

5. Frédéric-Auguste, fils de Frédéric-Christian, né le 23 décembre 1750, devenu électeur de Saxe en 1763, roi en 1806. Il avait épousé en 1769 Marie-Amélie-Auguste, fille de l'électeur de Bavière ; il mourut le 5 mai 1827. Il était le petit-fils de l'empereur Charles IV.

honore plus le duc de Brunswick [1], que toutes ses victoires.

Louis XVIII n'avait pourtant été reçu à Blankenbourg qu'à la faveur de l'incognito, et le duc de Brunswick n'avait pas eu la satisfaction de lui faire occuper le beau château qu'il a dans cette ville. D'abord logé au premier étage d'une maison dont le rez-de-chaussée servait à un débit de bière, il s'y était vu livré, pour ainsi dire, à toutes les entreprises de la Révolution. Plus tard, on lui avait trouvé un logement plus décent; enfin, à la suite d'un traité qui venait d'avoir lieu entre la France et l'Autriche, le duc avait été forcé de lui faire quitter ses États; il était trop faible pour résister seul à la Révolution, de toutes parts triomphante.

J'étais arrivé à Blankenbourg vers neuf heures; nous en repartîmes à minuit sur un grand chariot entièrement découvert, où il fallut bivouaquer pendant douze heures, sans autre défense contre une pluie à verse que mon parapluie. Cependant, après dix jours de voyage, où je ne m'étais mis au lit que deux fois, mon accablement était tel que, mouillé et transi, il fallut céder au sommeil; je m'étais, pour toute précaution, attaché par le milieu du corps au dossier de mon banc : quand je dors dans les voitures, mon corps se jette en avant et dans tous les sens; les bosses et les meurtrissures dont ma tête était couverte m'avaient servi de leçon dès les premières nuits.

Je m'arrêtai à Wolffenbüttel, où je trouvai les lettres des personnes dans la confidence de mon voyage; je m'y con-

1. Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de Brunswick-Lünebourg, né le 10 octobre 1735, nommé en 1792 général en chef des armées coalisées contre la France, auteur ou plutôt signataire du célèbre *manifeste* qui porte son nom. Il avait épousé, le 16 janvier 1764, la princesse Augustine, sœur du roi d'Angleterre. Il fut blessé d'un coup de feu à la bataille d'Auerstædt, le 14 octobre 1806, et mourut peu de jours après (10 novembre 1806).

certai avec M., et je continuai ma route pour Lübeck [1], où il était décidé que je m'embarquerais pour Riga [2], afin d'éviter les longueurs de la route par terre.

A mon arrivée à Lübeck, je trouvai un bâtiment prêt à mettre à la voile pour ma destination. Le capitaine fit quelques difficultés pour me recevoir; son vaisseau était déjà plein de passagers; je payai sa complaisance, et j'eus place dans sa chambre. Nous levâmes l'ancre par un vent tellement favorable que nous nous trouvâmes au commencement de la nuit sur la hauteur de l'île de Bornholm [3].

Pendant cette première journée, je payai cruellement le tribut accoutumé à la mer. Il se fit en moi un mouvement de bile extraordinaire; je ressemblais plus à un cadavre qu'à un homme souffrant. Le lendemain, les maux de cœur s'éloignèrent; le troisième jour, j'éprouvai un mieux qui allait toujours croissant. Je dois même une reconnaissance particulière à cette crise. J'ai dit que la carriole de Montereau à Nemours m'avait, plus d'un an auparavant, donné un ébranlement au cerveau, qu'avaient suivi depuis lors des maux de tête très fréquents; les cahots des grosses voitures d'Allemagne avaient commencé ma guérison, et je fus tout à fait délivré dans mon voyage par mer. Avec la santé revint l'appétit; je faisais trois repas abondants par jour, sans compter la collation; et tout ce qu'apprêtait notre cuisinier-matelot me paraissait excellent; je m'accommodai fort bien de tous mes commensaux à la table du capitaine.

1. Lübeck, ancienne ville libre de la Hanse germanique, aujourd'hui annexée à la Prusse. Elle fit partie, de 1810 à 1814, du plus septentrional des départements français, celui des Bouches-de-l'Elbe.

2. Riga, ville de Russie, près de la mer Baltique, à 15 kilomètres du golfe de ce nom.

3. L'île de Bornholm, possession du Danemark, dans la mer Baltique.

Nous débarquâmes heureusement à Riga, où je pris une voiture pour Mittau [1].

[*L'abbé Lambert suspend ici son récit. L'importance de sa mission, comme le respect qu'il portait aux personnages avec lesquels il eut à traiter, l'obligeaient à un secret absolu. En dehors d'un document écrit, il est resté de tradition dans la famille de l'abbé Lambert, qu'il fut chargé de négocier une réconciliation entre les deux branches des Bourbons, et d'obtenir l'oubli du passé. Il prépara la visite à Mittau du duc d'Orléans, qui vint en personne dissiper les soupçons que sa conduite avait pu inspirer à Louis XVIII. Celui-ci lui rendit le titre de prince français, et ce jeune prince participa dès lors aux avantages de la pension accordée par la Russie aux Bourbons. C'était une rente de 50,000 francs, qui n'était pas à dédaigner dans la situation précaire et difficile où se trouvait alors le duc d'Orléans. L'abbé Lambert reprend sa narration après son départ de Mittau.*]

Je me rembarquai à Riga sur le même bâtiment qui m'avait amené, heureux du succès complet dont Dieu avait couronné mes efforts et ma bonne volonté dans l'entreprise importante que je venais de terminer. J'avais pour nouveaux compagnons de voyage, outre M., le garde du corps dont j'ai parlé, un pasteur luthérien et une famille de comédiens. Ces derniers nous donnèrent un tableau digne du pinceau de Scarron : ils étaient magnifiques dans leur dépense les premiers jours de la traversée. Les provisions de bouche, qu'ils avaient faites à Riga, furent bientôt épuisées par leur intempérance et les petits régals dont leur vanité nous fit les honneurs. L'argent baissa aussi, et ils se trouvèrent réduits à vendre une partie de

1. Mittau, ville de Russie, chef-lieu du gouvernement de Courlande, à peu de distance au S.-O. de Riga.

leurs effets pour payer le capitaine, qui n'avait pas voulu se contenter des cajoleries de la femme.

Nous jetâmes l'ancre devant Travemunde [1], le 30 juillet 1798; une heure auparavant, nous avions été effrayés par une canonnade qui semblait venir du port. En arrivant, nous trouvâmes une fête au lieu d'un combat. Le duc de Mecklembourg [2] était venu voir les vaisseaux de guerre russes, et la flotte lui avait rendu les honneurs comme à un allié de la famille impériale de Saint-Pétersbourg. Je m'arrêtai deux jours à Lübeck, où j'eus l'honneur de voir plusieurs fois Mgr l'archevêque de Lyon [3]; j'avais à lui parler d'une affaire qui intéressait un prêtre respectable de mes amis [4]. Il avait été interdit des fonctions du ministère par MM. les vicaires généraux du diocèse pour fait de jansénisme, c'est-à-dire pour avoir refusé la croyance du fait de Jansénius [5]. Je remis la lettre justificative dont il m'a-

1. Travemunde, ancienne ville libre, aujourd'hui annexée à la Prusse : c'est le port de Riga sur la mer Baltique.

2. Frédéric-François, né le 10 décembre 1756, duc de Mecklenbourg-Schwerin, du 24 avril 1785, marié le 1er juin 1775 à Louise de Saxe-Gotha. Il fut créé grand-duc en 1815 et mourut en 1837.

3. Yves-Alexandre de Marbeuf, né le 17 mai 1734, fils d'un premier président au parlement de Bretagne, sacré évêque d'Autun le 12 juillet 1767; il tint la feuille des bénéfices du clergé de France de 1772 à 1789. Il fut nommé archevêque-comte de Lyon en 1788, et mourut à Lübeck, le 15 avril 1799.

4. Nous pensons que cet ami de l'abbé Lambert était l'abbé Duclos. *Supra*, p. 229.

5. Cornélius Jansénius, évêque d'Ypres, né en Hollande en 1585, mort de la peste en 1638. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages théologiques et notamment de l'*Augustinus*, où il avait voulu exposer la vraie doctrine de saint Augustin sur la grâce, le libre arbitre et la prédestination. Cet ouvrage donna naissance à la secte des jansénistes. Les théologiens en déduisirent cinq propositions principales, qui furent soumises à l'examen du souverain pontife et condamnées par lui en 1653 et 1656. D'illustres théologiens et notamment l'école de Port-Royal se constituèrent les défenseurs de Jansénius : ils prétendaient que les propositions condamnées par le pape méritaient effectivement de l'être, ils en reconnaissaient en droit les erreurs; mais ils affirmaient que les propositions incriminées ne se trouvaient point dans le livre de Jansénius, et qu'en

vait chargé, et le lendemain, après le déjeuner, le prélat me dit : « Il est bien fâcheux que mes grands vicaires « aient traité votre ami comme ils l'ont fait ; son erreur « est évidemment la plus légère possible et ne méritait « pas l'interdiction. Si cette cause m'eût été déférée en « première instance, j'aurais eu pour lui toute l'indul- « gence qu'il mérite à tant de titres et surtout pour les « services qu'il a rendus à mon église ; mais les déposi- « taires de mon autorité se sont avancés ; ne pas les soute- « nir serait les condamner d'un excès de zèle. Dites-lui de « ma part que je serai heureux si son retour aux sentiments « de l'Église me fournit l'occasion de lui donner tous les « témoignages de confiance et d'amitié qu'il mérite. »

M. l'archevêque accompagna cette déclaration d'une lettre de sa main pour mon ami, un peu moins paternelle peut-être que ses paroles, et où j'aperçus quelques traces de l'influence de son grand vicaire.

Le prélat m'entretint ensuite des affaires de son diocèse, sur lequel je lui dis tout ce que je savais. Il entra dans des détails sur ses vicaires généraux, se plaignit du défaut de lumières ou de mesure de quelques-uns, des divisions qui régnaient dans le conseil, et me chargea spécialement d'user de tous mes moyens pour amener la concorde et l'union : j'eus grand plaisir à lui entendre faire l'éloge de M. l'abbé de Villers, mon compagnon de captivité. Sous tous les rapports, je fus très content de M. l'archevêque, qui est fort au-dessus de toutes les calomnies débitées contre lui avant la Révolution.

fait il n'était point condamnable. Les jansénistes acceptaient le *droit du pape*, mais niaient le *fait de Jansénius*. Alexandre VII mit fin à cette querelle en enjoignant, en 1665, aux jansénistes de signer un formulaire qui contenait une adhésion à la condamnation. Cependant le parti des jansénistes continua d'exister et se perpétua jusqu'au delà de la Révolution. Les Jésuites furent leurs plus ardents adversaires.

Le lendemain, je repris la diligence : je ne fis que traverser l'Allemagne, allant jour et nuit comme à mon premier voyage, et je ne m'arrêtai qu'à Wolfenbüttel avant d'arriver à Landshut.

J'allai, aussitôt mon arrivée dans cette ville, voir Mme la princesse de Conti et lui apprendre l'heureux succès de ma mission. Elle s'informa de sa nièce, voulut savoir tout ce que j'avais pu en apprendre ou en deviner depuis sa déportation en Espagne, et insista de nouveau sur l'influence excessive de M. Rouzet. Je cherchai à la rassurer, en lui rappelant la force d'âme et de religion de Mme la duchesse d'Orléans, qui saurait bien remettre chaque sentiment à sa vraie place.

Mme la princesse de Conti me conta le terrible accident de sa chute : non loin d'Augsbourg, sa voiture avait versé dans un chemin de traverse qu'elle avait fait prendre pour éviter de passer par Munich. Elle avait été fort maltraitée, et était restée étendue sur la neige jusqu'à ce que sa voiture eût été mise en état.

Je vis plusieurs fois Mademoiselle chez Mme la comtesse des Roches et en particulier. Tout me confirma dans la bonne opinion que j'en avais déjà. Mme la comtesse des Roches continuait à jouir de toute sa confiance, et la payait par son amitié et son admiration pour ses bonnes qualités et ses vertus. Je pris la liberté d'engager cette dame à demeurer auprès de la jeune princesse dans le cas où elle viendrait à perdre sa tante, au moins jusqu'à de nouvelles dispositions de la part de Mme la duchesse d'Orléans; j'en avais déjà parlé à Mademoiselle. Ma proposition fut également bien accueillie des deux côtés; je crois même que Mme la princesse de Conti en mourant n'eût pas manqué d'en faire un devoir à sa petite-nièce et à sa dame d'honneur.

Mme la princesse de Conti était frappée de l'idée de sa fin prochaine; elle avait les mêmes craintes qui m'avaient porté à recommander Mademoiselle à Mme la comtesse des Roches. « C'est surtout à mon âge et avec mes « infirmités, me dit-elle un jour, qu'on doit supposer « qu'on n'a plus que peu à vivre, et j'ai fait mes dispositions pour éviter à Mademoiselle les plus grands inconvénients d'un événement si désirable pour moi. « Tous les envois de sa mère sont encore entre mes « mains et n'en sortiront pas. Je les léguerai à la jeune « princesse avec tout ce que je possède, et j'emporterai « au moins la consolation de la laisser avec les moyens « d'attendre sans inquiétude d'autres arrangements. » La conversation vint alors sur les dépenses où l'entraînait Mademoiselle, et elle ajouta : « Vous connaissez ma situation; j'ai moins de 12,000 livres de rente, et je suis dans « l'âge où les besoins augmentent tous les jours; j'ai pris « avec moi-même l'obligation de ne pas me séparer d'elle « tant qu'elle ne pourra pas se réunir à sa mère, et j'y serai fidèle; mais il est juste que celle-ci sache ce que sa « fille coûte de privations à sa tante vieille et infirme. Je « vous prie de lui dire de ma part que c'est un devoir « pour elle de retirer Mademoiselle de mes mains dès « qu'elle pourra, et de me décharger d'un fardeau bien « doux, mais trop pesant pour mon état de pauvreté et de « caducité : qu'elle sache de vous combien elle doit hâter « ses projets de réunion et venir, en attendant, à mon secours. » De son côté, Mademoiselle, chaque fois que je la vis en particulier, me montra un vif désir d'être réunie à sa mère [1].

1. Elle ne rejoignit la duchesse d'Orléans, sa mère, que le 29 mars 1802; la princesse de Conti mourut en 1803.

Je répondis aux deux princesses en faisant valoir l'empressement réciproque de Mme d'Orléans à se rendre à leurs vœux dès que les circonstances le permettraient. Je fis observer que, dans le moment actuel, les routes par terre et par mer étaient également impraticables pour un voyage en Espagne, et que les secours pécuniaires étaient impossibles jusqu'à ce que le Directoire, en consentant une formule de quittance qui ne compromît pas l'honneur et les droits de la princesse, l'eût mise à même de jouir de la faible pension qui lui avait été allouée.

Les deux princesses occupaient dans l'abbaye de Seligenthal [1] un corps de logis séparé du monastère par l'église à laquelle il tient. Le duc de Bavière [2] le leur avait assigné pour demeure; il avait même donné l'ordre de le meubler; mais les gens chargés de l'exécution s'étaient contentés d'y mettre des chaises et des tables. Il n'y avait que juste le logement nécessaire pour les princesses, Mme des Roches et leurs femmes, et rien de cette magnificence qu'annonçait son titre d'appartement électoral. Au reste, grâce aux réparations faites aux dépens de Mme la princesse de Conti et aux ameublements qu'elle s'était procurés, elle y était convenablement et agréablement pour sa position actuelle et y économisait son loyer annuel. Comme à Fribourg, la table était servie par la com-

1. L'abbaye de Seligenthal est un beau et remarquable monastère, à deux kilomètres au N.-O. de Landshut. Le couvent était alors occupé par des religieuses de l'ordre de Cîteaux. (*Indication fournie par M. le docteur Schlecht, professeur à Dillingen, Bavière.*)

2. Charles-Théodore, prince palatin de Sulzbach, né le 11 décembre 1724, fils de Jean-Chrétien-Joseph, prince de Sulzbach, et de Marie-Anne de la Tour d'Auvergne, marquise de Berg-op-Zoom. Il était depuis 1777 électeur de Bavière. Il avait épousé en premières noces, le 17 janvier 1742, Marie-Elisabeth-Aloïse, électrice palatine de Bavière, sa cousine germaine, et en deuxièmes noces Léopoldine d'Autriche, princesse de Modène. Il mourut en 1799.

munauté. La princesse se louait de l'espèce de magnificence qui y régnait. En effet, telle est la différence de la fertilité, de l'abondance et de la cherté des denrées entre la Bavière et la Suisse que, pour le même prix, elle se trouvait beaucoup mieux qu'elle n'avait encore été depuis qu'elle avait quitté la France. Je tiens même de Mme des Roches que, sous plus d'un rapport, elle était mieux qu'au temps de sa fortune. Elle avait surtout plus de tranquillité d'esprit et de santé.

Le couvent de Seligenthal offrait dans son immense enceinte des ressources suffisantes pour les promenades ordinaires. Les princesses paraissaient peu en ville. Elles y étaient traitées honorablement; quand elles sortaient de leur solitude, on les entourait de tous les égards dus à leur rang. Quelquefois, Mme la gouvernante [1] mettait sa voiture à leur disposition : elles en profitaient pour des visites ou des courses d'affaires. Elles n'avaient pas trouvé d'autres avantages en Bavière, et le souverain, content de les avoir reçues dans ses États et logées au fond d'une abbaye éloignée, oubliait parfaitement qu'il était l'allié de l'une et de l'autre, et ne faisait même rien pour améliorer leur plus que modeste revenu. Mme l'électrice ne se souvenait pas plus que son vieil époux qu'elle était la petite-nièce de Mme la princesse de Conti [2]. Non seulement

1. Marie-Anne, comtesse palatine de Birkenfeld-Zweinbrück, sœur de Maximilien, futur roi de Bavière. Elle avait épousé Guillaume, comte palatin du Rhin, duc de Bavière. Ce prince résida à Landshut en qualité de gouverneur, de 1780 à 1800; il devint, après 1802, gouverneur de la ville et forteresse de Juliers (Julich), province rhénane. De cette union, deux enfants naquirent à Landshut, en 1784 et 1786. Leur fils, né en 1786, fut la tige de la maison de Bavière, branche de Birkenfeld. Leur fille, Marie-Elisabeth, épousa à Paris, en 1808, Louis-Alexandre Berthier, prince de Wagram. *(Note de M. Joerg, conservateur des Archives royales de Landshut.)*

2. Léopoldine d'Autriche, princesse de Modène, née en 1776, était la deuxième femme de Charles-Théodore, électeur de Bavière. Elle était la

ils ne lui avaient rendu aucuns devoirs par eux-mêmes, mais encore ils ne lui avaient pas fait faire la plus petite civilité en leur nom. Les malheurs de l'émigration semblaient avoir anéanti les liaisons de parenté. Mme la princesse de Conti ne m'a jamais fait ces réflexions; elle était trop au-dessus de sa fortune pour les exprimer. Elle se félicitait tous les jours d'avoir obtenu un asile où elle pût reposer en paix et n'être plus soumise aux formes républicaines qui l'obsédaient à Fribourg.

Dans mes voyages précédents, Mme la princesse de Conti m'avait toujours fait des offres d'argent; j'avais même été forcé de lui promettre de m'adresser directement à elle pour des besoins de cette espèce; ainsi, je savais qu'il me suffisait de parler pour obtenir les fonds dont j'avais besoin. Cependant l'état de gêne où je la voyais me ferma la bouche. Au reste, je dois dire que, dans cette circonstance, j'avais moi-même éloigné sans le vouloir les questions sur ce sujet, en lui parlant des offres qui m'avaient été faites à Mittau, et que j'avais cru devoir rejeter. Une petite scène dont je fus témoin me confirma dans ma résolution d'être discret.

Il y avait foire à Landshut, et Mme la princesse de Conti s'occupait de ses emplettes en ma présence. On lui fit voir plusieurs toiles pour chemises, dont elle avait personnellement besoin : une, très peu fine, obtint la préférence, parce qu'elle était moins chère de 12 à 15 sols par aune qu'une autre qui valait au plus nos cretonnes communes. Elle acheta encore un parasol blanc de coton pour sa promenade, et engagea Mademoiselle à faire aussi ses

petite-nièce de la princesse de Conti, parce que celle-ci était la propre sœur de son grand-père maternel Hercule III d'Este, duc de Modène. Après la mort de son mari, arrivée en 1799, Léopoldine d'Autriche épousa en 1804 le comte Louis d'Arco. Cette princesse mourut en 1848.

emplettes de foire. Sans rien dédaigner, la jeune princesse eut l'air de ne rien trouver de son goût et se refusa à toute espèce d'achat. Mme la princesse de Conti proposa alors un schall assez joli, qui paraissait ne point lui déplaire ; Mademoiselle lui répondit par une longue énumération de tous les schalls à son usage, concluant qu'elle n'en avait pas besoin d'un neuf, et priant très gracieusement sa tante de ne pas songer à faire une dépense inutile. Enfin elle parla si bien que rien ne fut acheté pour elle.

Il y avait à Landshut une centaine de Français. J'y vis M. le président de Daix [1], l'homme d'affaires et de confiance de Mme la princesse de Conti, M. l'abbé de Montrichard, qui continuait d'être sa société ordinaire et professait un extrême attachement et une grande vénération pour Mademoiselle. La bienfaisance de ce digne compatriote ne s'était pas refroidie ; mais ses ressources étaient réduites et il pouvait secourir moins de malheureux. Le bon marché des vivres avait attiré en Bavière beaucoup d'émigrés et de déportés, qui s'y étaient établis à l'insu, et même contre le gré du gouvernement. C'est une triste réflexion à faire ; mais l'histoire la réclamera. Nos prêtres ont été mieux reçus et mieux traités dans les pays protestants que dans les catholiques. Il y a des exceptions, et de nombreuses sans doute : mais la proposition n'en est pas moins généralement vraie. Je dois ajouter que, nulle part, les peuples n'ont partagé les torts de leurs gouvernements et de leurs prêtres.

Je passai par Munich, où je donnai un jour au chevalier de Ravenel : il était dans une véritable indigence, sans autre ressource que les 600 francs de pension que lui faisait la princesse de Conti.

1. *Supra*, p. 170.

Je trouvai à Constance des nouvelles de mes amis, j'y vis le jeune Pillot, beaucoup de mes confrères, et j'eus l'honneur de présenter mes respects à M. l'évêque de Clermont [1], et aux vicaires généraux du diocèse de Besançon, qui renouvelèrent mes pouvoirs. La bonne Vertichini, mon ancienne hôtesse, eut beaucoup de peine à se résigner à me voir encore la quitter, et pleura sur notre séparation, malgré la promesse que je lui fis de revenir.

J'avais une place dans la diligence de Zurich ; j'y montai à une certaine distance de la ville, pour dérouter les espions. Zurich était alors le quartier général de l'armée française dirigée contre les petits cantons, toutes les auberges étaient remplies. Nous ne pûmes même trouver place chez le respectable M. Hott, et nous fûmes trop heureux d'être reçus dans une misérable taverne où il n'y avait que du pain et du vin.

Une voiture particulière à quatre places nous transporta à Aarau [2], d'où nous fûmes obligés de faire route à pied jusqu'à Berne. Toutes les voitures et tous les chevaux du pays avaient été mis en réquisition pour transporter à Lucerne le corps législatif et toutes les autorités supérieures de la nouvelle république helvétique.

Quelle différence entre ce voyage et ceux que j'avais faits en Suisse en 1794 et 1797 ! Cette terre de liberté, maintenant asservie, était devenue celle de l'esclavage. On y voyait partout les traces du sang des victimes et des bourreaux ; un crêpe funèbre paraissait couvrir tout le pays ; le ciel même était triste, et une teinte sombre semblait s'étendre sur les sommets blanchâtres des glaciers. Dans les villes et les campagnes, au lieu de cette popula-

1. *Supra*, p. 11.
2. Aarau, chef-lieu du canton d'Argovie (Suisse).

tion nombreuse que j'avais admirée, on voyait errer, çà et là, quelques malheureux, qui semblaient des spectres au milieu des tombeaux. Les habitants du pays de Vaud eux-mêmes, qui les premiers avaient appelé la liberté française, présentaient le même spectacle de misère. Je croyais marcher sur un volcan prêt à s'ouvrir. J'aurais voulu franchir l'espace sans toucher le sol.

Je n'avais garde de faire des questions et j'évitai soigneusement de fournir à qui que ce fût l'occasion de m'en faire. Heureusement j'arrivai à Nyon [1] sans avoir excité l'attention de personne. Tous les dangers étaient maintenant passés : il ne s'agissait plus que de franchir les Cressonnières [2], montagnes peu éloignées du terrible Rizoux, mais qui sont loin de lui ressembler.

Je ne rencontrai personne de connaissance sur ma route jusqu'à Lons-le-Saunier; et, tournant la ville, j'allai demander à dîner à mon ami Guigue, et prendre langue sur ce qui s'était passé pendant mon absence.

J'avais le visage si hâlé et si défait, que la respectable Mme Guigue ne me reconnut qu'avec peine, et je n'en pus accuser ses quatre-vingt douze ans ni son amitié. Mon ami me félicita de mon courage et de mon succès; il me dit tout ce que j'avais intérêt de savoir sur la situation du département, sur mes amis, et sur la famille Pillot.

Ma première visite à Lons-le-Saunier fut pour ma bonne belle-mère, qui témoigna une joie extraordinaire quand je l'embrassai, et remercia Dieu de lui avoir renvoyé un fils, l'appui de sa vieillesse et le soutien de ses

1. Nyon, canton de Vaud, district de Nyon.

2. Les Cressonnières font partie de la chaîne du Jura. Elles se trouvent à environ 4 kilomètres au sud du village des Rousses, à la bifurcation de la route du col de Saint-Cergues et de celle de la vallée des Dappes. Leur altitude varie entre 1,100 et 1,200 mètres.

infirmités. Ses entours, et particulièrement Mme Maître [1], partagèrent ses sentiments.

Restait une démarche bien pénible pour moi; il fallait me déterminer à me présenter dans la respectable famille qui, depuis mon départ, avait perdu la digne Mme Pillot. Je sonnai d'une main tremblante, et, bientôt introduit, je fus reçu par Mme Eusèbe en habit noir. Elle était la seule personne de sa famille devant laquelle je pusse paraître avec quelque assurance. Elle en savait assez sur ce que je venais de faire pour ne pas trouver de torts réels dans mon départ précipité. Il me fallut pourtant un grand effort pour rompre le silence. Je dis que mon voyage avait été heureux, que j'avais vu son frère en bonne santé à Constance. Dans le cours de la conversation, Mme Eusèbe me parla de reprendre une chambre dans sa maison, et elle s'occupait à détruire les objections que lui opposait ma délicatesse, quand on vint avertir que nous pouvions paraître au salon, où il n'y avait plus d'importun. Mesdames Judith et de Chantrans me reçurent avec leur bonté ordinaire. Mme Eusèbe rendit compte de mon projet de prendre domicile ailleurs. Toute la famille alors s'empressa de me faire les reproches les plus aimables et les plus honnêtes : je vis dans cet heureux moment tant de marques d'amitié que j'eusse cru manquer à la reconnaissance, en résistant plus longtemps. On ne me consulta même pas et je me trouvai installé de nouveau dans la maison hospitalière. C'était un véritable bonheur pour moi qu'on me fît cette espèce de violence ; autrement, je me serais trouvé dans une situation fort embarrassante.

1. Mme Maître appartenait à une famille bourgeoise de Lons-le-Saunier. Lors de ses voyages en 1796, l'abbé Lambert lui avait confié sa belle-mère ; celle-ci habita la même maison que Mme Maître jusqu'à sa mort, arrivée le 13 juin 1799. Ce nom de Maître est aujourd'hui inconnu à Lons-le-Saunier.

J'eus bien de la consolation dans la suite à savoir que j'avais dû cette bonne réception à la généreuse prévoyance de Mme Pillot, à défaut même de l'amitié de toute sa famille pour moi. Cette excellente amie, rendant justice à mes motifs sans les connaître, quand je paraissais l'abandonner, avait, sur son lit de douleur, pensé à m'assurer l'asile qu'elle m'avait accordé pendant sa vie. Ses héritiers lui avaient promis, devant témoins, que, tant que la Révolution durerait et que Mme la duchesse d'Orléans ne me rappellerait pas près d'elle, j'aurais place dans leur maison. Mme Pillot avait été pleurée de toute la ville.

Mon absence avait été remarquée; je me crus obligé à des précautions pour reparaître, et avant de faire une demande de passeport pour Bellegarde [1], forteresse des Pyrénées-Orientales sur l'extrême frontière entre la Catalogne et le Roussillon. Dans l'intervalle, j'étais devenu plus riche que je ne l'espérais, Madame d'Orléans ayant donné l'ordre à Mme de la Noue de me faire passer trente-cinq louis pour remboursement des dépenses de mon voyage à Mittau. La princesse me disait, en réponse à ma lettre, « que je savais parfaitement combien elle serait « satisfaite de me revoir, de m'entretenir et de me re- « mercier, » et finissait par s'en rapporter entièrement à ce que mon zèle et ma sagesse m'inspireraient. C'était me marquer de la bonté et de la confiance; mais il y avait dans tout cela un fond de froideur auquel je crus remédier en prévenant que ce déplacement n'exigerait pas de nouveaux fonds et que j'avais de quoi y pourvoir. Je pris la diligence de Lyon, le 2 janvier 1799.

1. Bellegarde est un fort situé au col du Perthus, à l'extrême frontière, au point même où la route de Perpignan à Figueras traverse, à 290 mètres d'altitude, la chaîne des Albères.

Je revis dans cette ville l'ami pour lequel j'avais consulté l'archevêque à Lübeck [1], et je parvins à le calmer un peu. Je ne m'arrêtai qu'à Montpellier et à Perpignan, chez MM. Durand [2], pour lesquels j'avais des lettres de recommandation, et qui s'empressèrent de me donner les renseignements dont j'avais besoin.

Je pris, au sortir de Perpignan, une espèce de cabriolet mal suspendu, très léger, ouvert par le devant, et traîné par une seule bête, ce que les Parisiens appellent tape-cul : cette voiture, dans les Pyrénées, s'appelle *vollant;* on peut y être deux personnes, sans compter le conducteur ou *vollantier*, qui se place sur le devant. Ce sont les seules voitures possibles de Figuières [3] jusqu'à la mer, où les chemins sont à peine praticables, même par les plus beaux temps. Avec les vollants, les Catalans et les Aragonais font dix ou douze lieues par jour, et se tirent des lieux mêmes où il n'y a point de chemin tracé.

Dans un vollant à la suite du mien était un négociant français depuis longtemps établi en Catalogne. Il se char-

1. *Supra*, p. 275.

2. Ils étaient fils de M. François Durand, originaire de Montpellier, qui s'était marié à Perpignan. Le plus connu d'entre eux se nommait aussi François Durand; il naquit en 1768. Avant lui sa famille exerçait le commerce des vins à Montpellier et à Marseille; ce dernier l'étendit à Narbonne, à Barcelone et plus tard à Paris. Il se fit connaître également à Odessa, à Londres et dans les deux Amériques. Il servit de banquier à la duchesse d'Orléans et rendit de grands services en Espagne à ses compatriotes, soit pendant la guerre, soit en temps de paix. Aussi reconnut-on ses services en le nommant président du tribunal de commerce et député des Pyrénées-Orientales de 1817 à 1830. Il mourut à Paris, le 27 décembre 1852. De ses trois fils, l'un, mort jeune, s'était occupé de mécanique et a laissé des travaux remarquables ; un autre a été régent de la Banque de France : le dernier survivant, M. Justin Durand, siégea aussi à la Chambre des députés. Cette famille, aujourd'hui éteinte, a laissé les meilleurs souvenirs de probité commerciale et de bienveillante hospitalité. (*Note de M. Léon Fabre de Llaro, ancien notaire à Perpignan.*)

3. Figuières, en espagnol Figueras, province de Gironе, chef-lieu d'un district judiciaire.

gea par pure complaisance de me faire échapper à la surveillance du bureau de l'extrême frontière. Je changeai de place avec son compagnon de voyage, à un quart de lieue du Perthus [1]. Bientôt nous fûmes au corps de garde. On vint, comme à l'ordinaire, nous demander nos passeports. M. Belfort avait en main deux papiers et cinq piécettes : les visiteurs ne virent que le bienheureux métal, firent semblant de déployer les prétendus passeports et nous les rendirent sans les avoir regardés.

Le bon M. Paralux me reçut à la Jonquière [2], premier village d'Espagne, comme une ancienne connaissance. Il fallut loger dans sa maison. Je devais ce bon accueil aux recommandations de la princesse, qui l'avait prévenu de mon arrivée.

La partie des Pyrénées que je traversais a presque partout la fertilité de nos plaines de France. Les vallées sont d'une certaine étendue; leur aspect est agréable, et l'on y retrouve toutes les productions de nos provinces méridionales; l'eau courante manque; au lieu de ces fontaines si multipliées en Suisse, on n'a que des puits. C'est la patrie du liège, espèce de chêne vert d'une très haute taille; son écorce sert à faire nos bouchons : l'arbre, ainsi dépouillé, continue de vivre; une nouvelle écorce se reproduit; on en montre qui sont très gros, et qu'on suppose très vieux. Le gland de cette espèce de chêne est d'une qualité supérieure pour engraisser les porcs.

Après trois jours de marche dans ces montagnes, nous atteignîmes les bords de la mer. Je me crus transporté dans un pays enchanté. Quelle différence des tristes bouleaux des bords sablonneux de la Baltique à ces bosquets

1. Le Perthus (Pyrénées-Orientales), canton de Céret.
2. La Jonquière, en espagnol la Junquera, province de Girone, district judiciaire de Figuières.

de citronniers et d'orangers! Les amandiers étaient en fleur; les pêchers commençaient à bourgeonner. Tout semblait se ranimer dans la nature à la douce chaleur du soleil. Je n'avais rien vu d'aussi gracieux ailleurs; et, pour la première fois, je jouissais en janvier de tous les délices d'un beau printemps. Cette lisière suit le pied des dernières ramifications des Pyrénées; elle est partout étroite, et ne s'élargit un peu que par intervalles. Le penchant adouci des montagnes est tapissé de fort belles vignes, qui donnent la Malvoisie. La petite rivière de Mataro [1] embellit encore un coin de ce délicieux paysage. Lc chemin suit les bords de la mer, et a dû coûter des travaux et des dépenscs considérables. Il a fallu en quelques endroits élever des terrasses, en d'autres tailler des rochers et couper des morceaux de montagnes. Le pays est fort peuplé. A des distances très rapprochées, on traverse de beaux villages qu'en France nous appellerions bourgs. De chaque côté de la route, les propriétés sont défendues par d'énormes aloès contre l'indiscrétion des voyageurs et la voracité des moutons et des chèvres, seuls animaux domestiques qu'on mène paître hors l'étable. Cette clôture est d'un aspect moins agréable que nos haies de France, mais elle est aussi sûre, et ne donne pas retraite aux insectes : aussi aucun oiseau ne vient s'y établir. Je n'y ai jamais entendu le chant rustique de la fauvette. En tout, les oiseaux chanteurs sont très rares en Catalogne; on n'y entend que le petit serin d'Europe, la mésange et le rossignol.

Aucun événement désagréable ne m'empêcha de jouir de ce beau pays; et j'arrivai à Barcelone la nuit du

1. Mataro, province de Barcelone, chef-lieu d'un district judiciaire, sur la côte de la Méditerranée. La rivière en question n'existe, à proprement parler, qu'en hiver; son lit est presque toute l'année à sec.

23 janvier, sans que personne m'ait adressé de menaces de perquisition ou de demande de passeport. La foule des sentiments qui m'agitaient me fit paraître le chemin de Barcelone à Sarria [1] plus long que tout le voyage que je venais de terminer. Chaque maison que nous trouvions après la première heure, je voulais que ce fût celle de la princesse. Une première erreur ne me préservait pas d'une seconde. Enfin, mon vollant traversa un pont, et je mis pied à terre à l'entrée de la maison. On me conduisit de suite à l'appartement qui m'était destiné, et, après avoir fait ma toilette, je me présentai chez la princesse, qui me reçut en présence de M. de Folmon. Je rendis compte du grand voyage que je venais de faire (il était de près de mille lieues) ; j'entrai dans les détails de tout ce qui avait conduit ma négociation au résultat heureux qui l'avait terminée. La princesse témoigna de la joie à me revoir, et la bonté de son accueil me fut une nouvelle preuve de l'excellence de son âme. Elle me fit connaître avec une entière confiance et sa situation actuelle et tous les événements qui lui étaient arrivés depuis son départ de Paris.

Les peines de tout genre auxquelles elle était personnellement condamnée l'affectaient peu. Mais elle sentait vivement toutes les suites de l'abandon où elle était obligée de laisser tant de familles qui, jusqu'à sa spoliation, avaient subsisté par les bienfaits de son père et les siens. Elle souffrait cruellement surtout de ne pouvoir rien pour les princes ses enfants. Inutilement avaient-ils

1. Sarria, village situé à 100 mètres d'altitude au-dessus de Barcelone, et distant, en 1799, d'environ 7 kilomètres de cette ville, dans la direction de l'ouest. Depuis lors, les fortifications ont été démolies, la ville s'est étendue hors de son ancienne enceinte et Sarria est devenu un faubourg de Barcelone.

tiré sur elle des lettres de change; elle s'était vue dans la nécessité de les laisser protester, et, si sa maison et ses meubles eussent été à elle, on l'aurait menacée de l'en dépouiller impitoyablement. Quelle énergie d'âme il fallait dans une pareille situation pour se refuser aux signatures que le Directoire lui demandait comme condition de la pension qui était appliquée à la subsistance de sa famille ! Mais sa délicatesse lui défendait une démarche que l'empire des circonstances eût pu cependant excuser; et jamais les hommes ni les choses n'ont rien obtenu d'elle par la force.

Dans une situation aussi difficile, un homme lui était nécessaire pour l'éclairer dans la conduite de ses affaires; il lui fallait aussi une de ses dames, avec une femme de chambre et deux ou trois hommes au plus pour toutes les espèces de services ; au lieu de six personnes, elle en comptait vingt et une autour d'elle, vivant à ses dépens. Six maîtres prenaient place à sa table, trois vivaient dans le village aux dépens de la trop bonne princesse et avaient, ou peu s'en faut, un ménage monté ; le reste mangeait à l'office.

C'était évidemment trop de monde à nourrir, tandis que la princesse ne pouvait rien pour ses propres enfants; il faut que les personnes qui restaient ainsi à sa charge ne fussent pas persuadées comme moi de son état de pauvreté. Le loyer de sa maison était de 3,000 livres. Elle avait dû faire quelques achats pour suppléer à son trop modeste ameublement. Ses frais de poste étaient considérables, malgré l'économie qu'elle s'était efforcée de mettre dans sa correspondance de France.

Avec tant de dépenses et si peu de ressources, il fallait une économie plus qu'ordinaire. La table était réduite au rigoureux nécessaire ; il n'y avait qu'un seul vrai repas,

le dîner, qu'on servait à trois heures ; il se composait de potage, bœuf, deux entrées, quelques hors-d'œuvre, parmi lesquels figurait toujours la chicorée ; quelquefois, on ajoutait un rôti. Le soir, vers neuf heures, on servait pour les soupeurs quelques plats de légumes, ou tout au plus d'œufs.

Les chandelles remplaçaient les bougies dans l'appartement de la princesse. Je me rappelle qu'un fond de verre cassé servait de chandelier dans le court corridor de communication entre son appartement et celui de sa femme de chambre. Je n'oublierai pas non plus que, dans les déjeuners chez Son Altesse Sérénissime, j'ai vu M. de Folmon manger des restes d'omelettes ou d'autres rogatons de la veille. En donnant ces détails, j'ai voulu faire connaître par des faits la détresse de Mme la duchesse d'Orléans, et faire ressortir la fermeté de son caractère, qui sut résister à ce genre d'infortune, après avoir toujours vécu au milieu de la magnificence de l'hôtel de Toulouse ou du Palais-Royal.

La maison qu'elle habitait, vieille, pleine de rats et d'insectes plus incommodes, valait à peine trois années du loyer qu'elle en payait. C'était une ancienne *torrée*, ou maison de campagne bourgeoise [1]. Elle n'avait de remarquable que son isolement au pied de la montagne, à gauche du beau village de Sarria, et l'honneur d'avoir logé Philippe V pendant le siège de Barcelone [2].

L'appartement de la princesse consistait en deux petites pièces, séparées par un cabinet secret de la chambre

1. Le mot *torrée* en espagnol signifie proprement tour : on a étendu cette qualification aux châteaux munis de tours, puis à toutes les maisons dénotant de riches propriétaires. C'est l'acception très large du mot château, dont on abuse si souvent en France.

2. Ce siège, commencé en 1713, se termina l'année suivante.

de sa femme de service. Son ameublement mérite d'être décrit. Pour table de travail et de jeu, un assemblage mal uni de planches simplement sciées, montées sur des pieds aussi grossiers, le tout de la façon du cocher, devenu charpentier et menuisier par l'envie d'être utile. La table à manger était à pieds mobiles, et se repliait contre le mur de manière à n'occuper dans sa largeur qu'un ou deux pieds. Mme la duchesse de Bourbon [1] avait aidé à construire le magnifique écran où l'on voyait des couleurs et des enjolivures de sa façon. Il se composait de deux cartons, soutenus par diverses pièces de bois et roseaux. La cheminée était petite et basse; on l'avait rétrécie pour la mettre au goût français. Des chaises de paille, de l'espèce la plus commune, garnissaient le pourtour de la chambre. Au milieu, du côté du cabinet, était à poste fixe un fauteuil aussi en paille, mais garni dans tous les sens de coussins recouverts en maroquin rouge, et qu'à force d'industrie on était parvenu à transformer en chaise longue. C'était, avec sa garniture, un présent du cousin roi [2]; vis-à-vis était un lit sans rideaux; à l'angle, une encoignure à table et à pieds dorés, à l'antique. Entre ces vieux meubles et la porte-fenêtre qui s'ouvrait sur la terrasse à côté de la cheminée, était une glace pendue au mur. Dans le cabinet, le lit où couchait la princesse était encore un présent du cousin, les rideaux exceptés, car la munificence du monarque ne s'était d'abord pas étendue

1. *Supra*, p. 53.

2. Charles IV, roi d'Espagne, fils de Charles III et de Marie-Amélie de Saxe, né à Naples le 11 novembre 1748; le 4 septembre 1765, il épousa Louise-Marie-Thérèse, infante de Parme, et monta sur le trône d'Espagne le 14 décembre 1788. Il fit constamment preuve d'indécision et de faiblesse. Après avoir fait la guerre à la France et avoir été en hostilité avec elle de 1793 à 1795, il céda en 1807 à l'influence de Napoléon en déclarant la guerre au Portugal, et finit par abdiquer en 1808 en faveur de son fils Ferdinand. Il mourut au commencement de l'année 1819.

jusque-là; et ce n'a été que plus tard et sur des demandes adressées au capitaine général [1], que des rideaux de simple toile ont été accordés. Les rideaux actuels étaient formés de pièces de diverses couleurs, que la princesse elle-même s'était occupée à rassembler avec les dames de sa société. Je n'ai oublié, en décrivant l'ameublement de la première pièce, que la tenture de toile peinte, et la chiffonnière, dont les nombreux tiroirs étaient ornés de figures peintes de la main de Mme la duchesse de Bourbon, et dignes en tout de son talent.

La chambre de M. de Folmon, séparée de l'appartement de la princesse par une grande et belle pièce qui servait de salle à manger, était, avec celle que j'occupais moi-même, les seules logeables au premier étage. L'une et l'autre étaient tapissées en toile peinte et avaient alcôve. Les dames habitaient au second étage de véritables galetas. Qu'on juge de leurs meubles par ceux de la princesse; leurs lits avaient deux matelas au plus et point de rideaux. Le mien n'avait qu'un matelas mince, et qui me parut n'avoir pas été battu depuis Philippe V. La chambre de la princesse, telle que je l'ai décrite, était devenue salon de compagnie et salle à manger, depuis que la véritable salle à manger était devenue une décharge.

Toutes les promenades et même le chemin pour aller

1. En l'absence de toute date précise, il est impossible de spécifier le nom du capitaine général dont parlent les *Mémoires* de l'abbé Lambert. Voici le nom du capitaine général de la Catalogne lors de l'arrivée de l'abbé Lambert en Espagne, et ceux de ses successeurs pendant les années 1799 et 1800 :

Le lieutenant général Don Augustin Lancaster, mai 1798 à 3 mai 1799;

Le lieutenant général Don Antonio Cornel, 3 mai 1799 à 31 août 1799;

Le marquis de Vallesantoro, intérimaire, 31 août 1799 à 20 septembre 1799;

Le lieutenant général Don Domingo Izquierdo, 21 septembre 1799 à 31 janvier 1800.

Son successeur fut le marquis de la Romana. (*Renseignements fournis par la capitainerie générale à Barcelone.*)

tous les quinze jours dîner à Gracia [1], chez Mme la duchesse de Bourbon, se faisaient à pied. La magnificence des vollants était exclusivement réservée aux affaires et seulement pour les cas où les commissionnaires en auraient un besoin indispensable. La princesse ne montait que rarement en voiture et plus rarement encore à ses propres frais.

Elle recevait à sa table toutes les personnes honnêtes auxquelles elle avait des obligations ou particulières ou de famille, et même les émigrés qui venaient lui présenter leurs hommages. Ne pouvant récompenser en princesse, elle voulait au moins reconnaître les services et les honnêtetés comme un simple particulier ; ou plutôt elle s'abandonnait naturellement à la bonté de son cœur. Au reste, ces politesses ajoutaient peu à ses dépenses, et elle donnait à tous l'exemple de l'économie, comme le modèle de la patience et du courage. Elle ne pouvait cependant se défendre de venir quelquefois d'une autre manière au secours des malheureux, et j'ai appris à ce premier voyage qu'il lui était arrivé de prendre sur ses propres besoins pour subvenir à de pressantes nécessités.

A mon égard même, elle s'est montrée généreuse. Elle m'avait parlé de me charger de deux de ses portraits à la silhouette [2], et j'avais répondu que volontiers je m'en chargerais, à condition qu'il me serait permis d'en garder un pour moi. La princesse eut l'air de ne faire aucune attention à ce que je venais de dire; mais, à quelques

1. La duchesse de Bourbon, belle-sœur de la duchesse d'Orléans, s'était retirée à Gracia, village situé au nord-ouest de Barcelone. Depuis que le mur d'enceinte de Barcelone a été supprimé, ce village n'en est plus qu'un faubourg : les constructions s'étendent entre la vieille ville et ce village sans interruption.

2. On nommait ainsi de petits portraits, où la tête, vue ordinairement de profil, était seule représentée.

jours de là, je la vis entrer un matin chez moi, portant dans sa main une tabatière d'écaille ronde, entourée sur son couvercle d'un cercle d'or qui servait de cadre à son portrait en miniature [1], et, me le présentant avec cette grâce qui lui était propre, elle me dit que c'était le denier de la veuve, une simple bagatelle qu'elle avait à m'offrir, mais qu'elle espérait que, par attachement pour elle, je voudrais bien l'accepter et le conserver.

Mon premier sentiment fut pour la reconnaissance. Bientôt, je réfléchis sur le prix du présent, et je montrai un vif regret de ce que mon indiscrétion l'avait mise dans le cas de faire une dépense aussi considérable relativement aux circonstances. La princesse me répondit que mon propos sur les silhouettes ne lui avait pas donné l'idée des portraits, et que, même avant mon arrivée, elle avait décidé avec M. de Folmon de me donner ce témoignage de reconnaissance. Ainsi obtins-je le portrait de Mme la duchesse, moi qui, dans des temps moins malheureux, m'étais soustrait à l'offre de celui de Mgr le duc de Penthièvre.

Au milieu de tous les témoignages de sensibilité et, j'ose le dire, de toutes les amitiés dont la princesse m'environnait à Sarria, je cherchai les sentiments qu'elle m'avait montrés à Bizy, et je ne trouvai plus dans ses bontés pour moi le caractère particulier de confiance dont elle m'avait honoré tant que j'étais demeuré auprès de sa personne. Je remarquai qu'en me présentant aux étrangers, elle parlait de moi comme de quelqu'un qui avait eu

1. Cette miniature est conservée, comme un souvenir très précieux, par les petits-neveux de l'abbé Lambert; c'est la reproduction du gracieux portrait de la duchesse d'Orléans, peint par Mme Vigée-Lebrun. Ce portrait est au musée de Versailles et porte le numéro 3912, galerie 161, attique du Nord.

l'honneur de tenir à son respectable père et qui avait rendu des services à sa famille, sans jamais dire ni faire entendre que je fusse attaché à sa personne. Ces observations me firent de la peine, mais ne troublèrent point ma tranquillité. Dès lors je résolus de me retirer en France, quoique je n'y eusse ni affaires, ni ressources particulières.

On a vu dans ces mémoires quelle activité j'avais donnée à mon dévouement chaque fois que j'en avais eu l'occasion, et je ne doute pas que la princesse n'ajoute encore sur ce que j'ai dit en cette matière. J'ai toujours cherché à être l'homme de mes devoirs. La Providence a béni mes efforts et j'ai eu le bonheur de me tirer heureusement de toutes mes entreprises. J'ai rendu des services agréables ; j'en ai rendu aussi d'une haute importance. Je me suis acquis des droits à des sentiments plus intimes, qui sont la plus douce récompense du vrai dévouement, après le plaisir chrétien d'avoir bien fait. Cependant, quand je retrouvai les anciens sentiments affaiblis, je m'en étonnai moins, en pensant que les absents ont ordinairement tort, et je cherchai à m'en consoler par la satisfaction de n'avoir rien fait pour m'attirer ce malheur. Je constatai ce refroidissement sans en rechercher les causes ; il me suffisait qu'elles me fussent étrangères. Je demeurai calme sur l'avenir, m'en remettant sur la Providence du soin de changer ces dispositions, ou de les conserver, suivant la profondeur de ses vues ; pour moi, mon parti était pris. Je n'avais rien fait pour m'introduire dans le palais du duc de Penthièvre ; je ne ferais rien non plus pour me maintenir auprès de la princesse, sa fille, et l'utilité seule dont je serais à elle et à sa famille pouvait me déterminer dans ma conduite.

Dans une occasion où la princesse me proposait de

prolonger mon séjour à Sarria, toutes mes affaires terminées : « Je ne puis, lui répondis-je ; j'ai des affaires à « Lyon, et je suis attendu à Lons-le-Saunier pour le temps « pascal ; mais je profiterai de l'invitation de Votre Al- « tesse pour lui dire que, si par malheur elle était ma- « lade, je ne prendrais d'ordre de personne pour accou- « rir auprès de son auguste personne, et que je lui « demanderais un asile dans le cas où les Autrichiens « entreraient en France par la Suisse et la Franche- « Comté. » La réponse fut un consentement formel et clairement exprimé ; elle ajouta même que, dès son arrivée à Sarria, elle avait annoncé qu'il lui viendrait un prêtre, et qu'ainsi je serais toujours le très bien venu.

J'avais dit à Mme la duchesse d'Orléans les choses les plus satisfaisantes sur Mme la princesse de Conti et sur Mademoiselle. De son côté, elle me parla des princes ses enfants, de leur voyage dans le nord de l'Amérique, de leur hardie navigation sur le grand fleuve du Mississipi, de leurs dangers, de leur prise dans le golfe du Mexique, et de leur heureuse arrivée à la Havane : elle me prêta même la carte et les mémoires rédigés par les voyageurs. J'eus du plaisir à voir que les princes, par leur conduite, se montraient dignes de la haute idée que j'avais donnée d'eux tous à Mittau.

Parmi les personnes qui environnaient la princesse, celle que j'avais le plus d'intérêt de connaître, était M. Rouzet, depuis M. de Folmon. Il se trouvait toujours en tiers dans nos conversations, et, ne le connaissant qu'imparfaitement, il ne m'inspirait pas une confiance entière, d'autant que la reconnaissance de la princesse continuait de me paraître excessive. Aussi, dans plus d'une circonstance, mes communications furent gênées et j'éprouvai de l'embarras ; car c'est chez moi surtout que

la confiance appelle la confiance. Cependant, je lui dois la justice de dire que je n'ai qu'à me louer de tout ce qu'il fit et dit en ma présence tout le temps de mon séjour à Sarria. Pas un seul moment d'humeur ou de gaieté licencieuse, point de calembours orduriers, point de prétendus bons mots contre Dieu et son Christ; rien de bizarre ni d'impie, rien de marqué au coin de la Révolution. Les détails que Mme la duchesse d'Orléans me donna sur diverses circonstances de sa déportation augmentèrent mon estime pour lui.

J'avais passé avec lui tous les moments que je n'étais pas occupé dans mon appartement; il avait été du petit voyage que Mme la duchesse d'Orléans avait eu la bonté de faire pour me présenter à l'évêque diocésain [1] : toutes ses attentions achevèrent de me gagner. Je me rendis; et, quoique je sentisse bien qu'il n'offrait pas de garantie suffisante pour l'entier abandon que Madame d'Orléans lui faisait de tous ses intérêts et que je n'entendisse qu'avec peine les accusations qu'il dirigeait contre les anciens membres du conseil d'administration, je craignis moins son influence, et, m'abandonnant à mon cœur, je lui demandai son amitié. Il me fut doux d'emporter de lui, en quittant la Catalogne, une idée plus avantageuse que celle que j'y avais apportée. Mais eût-il été le plus religieux et le plus sage des hommes, je n'aurais pas approuvé les exagérations de la princesse à son égard, et je me réservai de profiter de toutes les occasions pour la ramener dans de justes bornes.

J'eus encore, avant mon départ, un nouvel assaut à soutenir contre la générosité de la princesse. J'avais

1. D'après les renseignements fournis par l'évêché de Barcelone, l'évêque de Barcelone en 1799 était *el ilustrisimo senor* D. Eustaquio Azara.

laissé à mon passage à Barcelone huit à neuf cents francs entre les mains de M. Durand, pour les reprendre au retour et m'éviter les embarras du double transport; mais, ayant mal calculé les frais de mon voyage, j'avais besoin d'un petit supplément de quarante à cinquante francs, et je fis connaître ma situation. Le dimanche matin, la princesse entra chez moi avec le même air d'embarras que le jour du don du portrait; et, me présentant trois quadruples (deux cent quarante francs), me dit : « J'ai reçu « dernièrement neuf cents livres de M. l'archevêque « d'Auch [1], et, sans cela, je n'aurais rien pu vous offrir, « n'ayant absolument point d'argent : j'espère que la mo« dicité même de la somme vous déterminera à l'ac« cepter. » Je répondis que je ne me déterminerais certainement pas à m'enrichir aux dépens de sa pauvreté en prenant au delà de ce qui m'était nécessaire, et à réduire d'un quart le trop modeste secours que la Providence lui envoyait. La princesse, malgré mes refus, laissa les trois pièces d'or sur la table. J'allai en remettre deux à M. de Folmon, qui dit avec simplicité qu'elles serviraient à payer le boucher. Je proposai alors de partager la somme que j'allais retrouver à Perpignan, mais mon offre ne fut pas acceptée.

J'allai ce soir même coucher à Barcelone, chez le négociant qui m'avait aidé à franchir la frontière d'Espagne. Quoique patriote très prononcé et d'opinions directement opposées aux miennes en religion et en politique, il me montra le même intérêt et la même amitié qu'à notre première rencontre; ce fut lui qui m'embarqua dans mon

1. Louis-Apollinaire de la Tour du Pin-Montauban, né à Paris le 13 janvier 1744, sacré premier évêque de Nancy le 25 juin 1778, archevêque d'Auch le 22 juillet 1783, nommé en 1802 archevêque-évêque de Troyes, mort à Troyes le 28 novembre 1807.

vollant; il eut même l'honnêteté de m'accompagner une demi-lieue hors la ville.

Seul sur la route avec mes souvenirs, je m'arrêtai avec reconnaissance sur l'enchaînement de tant d'heureux succès ; je n'étais pas aussi content de Sarria que je l'avais été de Mittau ; mais je l'étais assez pour n'en rapporter aucune peine profonde. J'avais la consolation de penser que les différences n'avaient rien d'essentiel et ne touchaient pas le fond des négociations. Ces grands résultats m'occupaient trop pour me laisser réfléchir sur mes intérêts personnels. Je passai par Girone [1], et, le mercredi des Cendres (6 février) j'allai descendre chez M. Paralux, à la Jonquière.

Le lendemain, à quatre heures du matin, mes bagages partirent, et je les suivis à cinq avec M. Paralux, tous deux montés sur de bonnes mules. Nous arrivâmes au corps de garde à la petite pointe du jour. Personne n'était éveillé que la sentinelle. Nous nous approchâmes de sa guérite, et mon compagnon portant la parole : « Camarade, dit-il, des affaires nous appellent à Perpignan, et « nous devons y être avant midi ; ainsi, nous n'avons pas « le temps d'attendre que les commis soient levés : voilà « de l'argent (il y avait trois piécettes), vous paierez le « droit pour nos mules : le surplus est pour vous. » Le soldat se chargea volontiers de la commission, et je me trouvai en France. On n'y faisait pas plus de façons sur cette frontière. Je ne m'arrêtai qu'un jour à Perpignan et continuai ma route sur Lyon, où je restai quelques jours pour remplir la mission de paix dont Mgr l'archevêque m'avait chargé.

1. Girone, chef-lieu de la province de ce nom, à 80 kilomètres au nord-est de Barcelone ; en espagnol, Gerona.

Tous mes amis de Lons-le-Saunier me revirent avec grand plaisir. Ma belle-mère était plus souffrante qu'avant mon départ. Je distribuai les dons qui me venaient de la bonté de Mme la duchesse d'Orléans : petits en eux-mêmes, la main auguste dont ils sortaient leur donnait du prix et relevait leur importance. C'était pour la famille Pillot, et la princesse connaissait cette destination, des raisins secs d'Alicante et de Malaga, quelques bouteilles de vin et du chocolat; du chocolat aussi pour ma belle-mère, diverses graines pour les cultivateurs, et surtout pour M. Guigue; de petites croix de la façon des ermites du Mont-Serrat [1] pour plusieurs dames et pour les domestiques de la maison hospitalière. Le reste de la caisse fut adressé à l'heureux ménage à Nemours. Je ne m'excuse pas d'entrer dans ces détails, et ma reconnaissance ne craint pas le reproche de minutie. Ces bagatelles avaient la même importance pour mon cœur que les riches dons que la princesse eût pu me faire à l'époque de son immense fortune.

Le département était dans une pire situation que je ne l'avais laissé. Le Directoire ne lui pardonnait pas l'intérêt qu'il avait montré aux émigrés, et les administrateurs, quoique bons et honnêtes, étaient obligés de déployer des moyens de rigueur et de faire, au moins en apparence, une guerre vive aux malheureux proscrits.

Arriva bientôt la rupture du congrès de Rastadt (28 avril). Les Autrichiens vainqueurs s'avancèrent en Suisse et menacèrent la Franche-Comté. Je ne pouvais,

1. Le Mont-Serrat, à 40 kilomètres à l'ouest de Barcelone, montagne formée d'un assemblage de cônes immenses entassés les uns au-dessus des autres. L'ermitage de San-Geronimo occupe le point le plus élevé, à environ 1,310 mètres d'altitude. Entre les deux principales cimes est le monastère célèbre où saint Ignace vint, après sa conversion, déposer son épée. Un grand nombre de prêtres français y trouvèrent un refuge pendant leur exil en Espagne.

au cas où le danger augmenterait, prolonger mon séjour à Lons-le-Saunier, sans compromettre la sûreté de la respectable famille Pillot, ni songer, après tant d'amitiés reçues, à former un établissement quelconque chez quelque autre de mes amis du département, et même de France, sans flétrir ma reconnaissance ; et, à présent même, je me reprocherais d'y avoir pensé. J'écrivis donc à Madame d'Orléans pour la prier de trouver bon que j'allasse bientôt jouir de l'asile qu'elle m'avait promis, et je me mis à faire les démarches nécessaires auprès des autorités administratives pour obtenir un nouveau passeport.

Au milieu de ces embarras, il plut à Dieu de rompre les derniers liens de famille qui m'attachaient encore à Lons-le-Saunier et d'appeler à lui ma bonne belle-mère pour la récompenser de ses vertus. J'étais à la Muyre, chez M. Grivel, lors de ce triste événement [1]. Mes amis, par délicatesse, crurent ne devoir pas m'en instruire.

En rentrant en ville, j'allai d'abord, suivant mon ordinaire, à la rue Saint-Désiré, pour lui offrir mes hommages. Ne la trouvant pas sur son fauteuil, mes regards troublés la cherchent partout, quand Mme Maître, m'apercevant, me dit : « Ne savez-vous pas notre malheur? »

Quoique je dusse m'attendre à une pareille surprise, je n'y étais pas préparé, et ma douleur fut extrême ; je la pleurai sincèrement. J'étais le seul qui lui eût donné le doux nom de mère, et, quoique mon attachement pour elle n'eût pas cette sensibilité que je n'ai ressentie que pour ma chère et véritable mère, il en avait tous les effets. L'image des maux dont elle venait d'être délivrée adoucit mes regrets, et je trouvai des consolations à exécuter ses dernières volontés et à remplir les devoirs de la recon-

1. Elle mourut le 13 juin 1799.

naissance, surtout à l'égard de Mme Maître, qui avait rempli près d'elle les devoirs de fille et d'amie.

Les événements me pressaient de prendre un parti. L'archiduc Charles, vainqueur dans la sanglante bataille de Zurich (16 juin), s'approchait de la Franche-Comté. La lettre de Mme la duchesse d'Orléans m'arriva enfin : « Je « m'en repose, m'écrivait-elle, pour votre conduite dans « les circonstances actuelles, sur votre sagesse ordi- « naire. » Je reçus alors des administrateurs de ma ville et de mon département une marque d'estime bien flatteuse et bien extraordinaire. Non seulement le passeport fut accordé à l'unanimité et pour un temps illimité; mais, dans les deux conseils, des voix s'élevèrent pour faire l'éloge de mon caractère et de ma conduite envers ma défunte belle-mère. Mon succès étonna toute la ville et fut pour moi un ordre de partir émané de la Providence.

Depuis longtemps je préparais la famille Pillot à cette séparation définitive, dont elle voyait la nécessité. Je dénouai le plus doucement possible les liens extérieurs qui m'attachaient à cette maison, pour laquelle ma reconnaissance est ineffaçable; j'eus la même difficulté près de M. Guigue et de sa respectable mère. Tout le monde me félicita de mon rapprochement près de Madame d'Orléans. Je fis à M. de Marnésia une dernière visite, qui me fut bien pénible; sa situation affreuse ne me laissait pas l'espérance de le revoir [1], et ses douleurs, en augmentant sa piété et sa résignation, avaient pourtant aigri son caractère, naturellement chagrin. Je n'oubliai aucun de mes amis, aucune de mes connaissances; mais, à mon ordinaire, je ne fis pas d'adieux.

Enfin, le 20 messidor (8 juillet), vers sept heures du

1. Il mourut l'année suivante, le 5 novembre 1800.

matin, je sortis doucement de ma chambre, traversai la cour et le jardin, et partis par la porte cochère sans avoir rencontré personne. J'avais le cœur profondément affecté, mes larmes coulaient malgré moi. J'allai m'établir à Montmorot et reprendre des forces près de M. Guigue, en attendant le messager de Lyon près Louhans [1].

Seul dans la voiture, je m'abandonnai à mes réflexions sur ma situation passée et présente. Lors de ma rentrée dans le Jura, en 1793, je ne songeais qu'à traverser mon département, sachant à peine où y reposer ma tête, et je ne m'étais tiré de cette fausse position que par ma captivité et ma fuite en Suisse. Depuis ma rentrée en France, l'honneur que m'avait fait la respectable famille Pillot en me recueillant chez elle, le souvenir de ce que j'avais été dans ma prison et du courage prudent que j'avais mis à briser mes fers, le bonheur qui avait accompagné toutes mes entreprises, ma conduite envers ma belle-mère et mes amis, les services que j'avais rendus en ma qualité de prêtre, autant et plus encore la confiance dont m'avaient honoré le duc de Penthièvre et la princesse sa fille ; tout, jusqu'aux succès de ma jeunesse, aux vertus et aux malheurs de mon respectable père et aux talents de mon frère, m'avait rendu cher à mes concitoyens, et la considération dont ils m'environnaient était fort au-dessus de mon mérite réel. J'étais entré dans mon pays en fugitif, et j'en sortais, en 1799, comme en triomphe. Je m'étais joué de la Révolution sans jamais me compromettre avec elle, et j'en avais obtenu les témoignages d'estime qu'elle eût accordés à son partisan le plus prononcé. Je sentais vivement le bonheur de cette situation, et je m'abandonnai à ma sensibilité, tempérant par une tendre et vive re-

1. Louhans, chef-lieu d'arrondissement de Saône-et-Loire.

connaissance mes regrets de quitter tant de personnes qui m'étaient chères. Non, je n'oublierai jamais que la Révolution, en me donnant l'occasion d'être utile à mes compatriotes, m'a rendu ma patrie. Depuis la ruine de mon vertueux père, trop prévenu que les malheureux ont tort, je ne m'étais montré à Lons-le-Saunier qu'avec une sorte de répugnance; mais ces souvenirs cruels s'étaient éloignés de moi et le doux amour de la patrie remplissait mon cœur.

Je fis à Lyon, où je passai six jours, divers petits achats de papier, plumes et encre, et autres menus effets que je savais devoir être agréables à Mme la duchesse d'Orléans et aux personnes de sa maison, et m'embarquai pour le Pont-Saint-Esprit [1], sur un bateau faisant eau de toutes parts. J'aurais eu des inquiétudes, si je n'avais été rassuré par l'intérêt et l'expérience de nos conducteurs; les bateaux de poste du Rhône descendent ce fleuve, et ne le remontent jamais; une fois à destination, ils sont vendus pour être dépecés; aussi, pour ménager les planches et assurer leur débit, on n'y perce que le moins possible de trous de cheville et leur solidité ne dépasse pas le strict nécessaire.

Le pape Pie VI était à Valence [2], où la pluie força notre patron de relâcher. Dans la surveillance exercée à son

1. Pont-Saint-Esprit, chef-lieu de canton du Gard.

2. A l'occasion d'une sédition où le général Duphot avait été tué à Rome le 28 décembre 1797, le Directoire, qui cherchait un prétexte, fit marcher des troupes sur Rome, et, le 15 février 1798, fit signifier au pape que le peuple avait repris sa souveraineté. La République romaine fut proclamée et le malheureux Pie VI, infirme et octogénaire, fut traîné d'abord en Toscane, puis en France. On lui donna pour prison la citadelle de Valence, où il entra le 14 juillet 1799, et où il mourut le mois suivant, le 29 août, épuisé des fatigues d'un si long voyage. L'empressement des populations du Dauphiné, des villes de Grenoble, Romans et Valence, qui se pressaient sur son passage pour le voir et en être bénies, fut la seule consolation qu'éprouva le saint pontife pendant son séjour en France.

égard, on reconnaissait la jalousie de métier et l'effet du zèle philosophique du théophilanthrope Larevellière-Lépeaux [1]. Sa colère s'était allumée quand il avait appris que les habitants des pays par lesquels le souverain Pontife avait passé étaient accourus en foule au-devant de lui, s'étaient agenouillés devant les chaînes du vicaire de Jésus-Christ, et avaient en quelque sorte obligé ses mains paternelles à verser sur eux ses bénédictions. Du reste, le pape n'était pas maltraité, quoique les communications extérieures lui fussent sévèrement interdites.

J'arrivai à Sarria sans avoir éprouvé d'événement; ce fut la princesse qui me reçut avec sa bonté ordinaire; seulement elle exigea que je ne parusse ni annoncé ni attendu; en conséquence, aucuns préparatifs n'avaient été faits pour ma réception. La chambre que j'avais déjà occupée redevint la mienne. Je fus admis à toutes les parties; mes petits présents furent bien accueillis. A cette époque, Mme la duchesse d'Orléans était moins gênée que je ne l'avais laissée, ses gens d'affaires ayant trouvé le moyen de lui faire toucher sa pension sans la compromettre. Elle avait fait l'acquisition d'une plus que modeste voiture, espèce de char à bancs, attelée d'un cheval qui lui servait à faire chaque soir une promenade. J'étais de cette partie et de toutes les autres; il ne se passait rien d'important que la princesse elle-même n'eût la bonté de venir me l'apprendre. Sans me croire intimement dans sa confiance comme à Bizy, je m'y voyais au moins comme au retour de mes négociations; quelques inquiétudes

1. Louis-Marie Larevellière-Lépeaux, né à Montaigu (Vendée), le 25 août 1753, député à l'Assemblée constituante et à la Convention. Il vota la mort du roi sans sursis. Nommé membre du Directoire le 30 septembre 1795, il favorisa le culte théophilanthropique, au point que l'opinion l'en crut le pontife. Il fut exclu du Directoire le 30 prairial an VII (18 juin 1799). Il était membre de l'Institut. Il mourut à Paris le 27 mars 1824.

néanmoins troublaient la douceur de ma situation. La princesse m'avait engagé, par des motifs de prudence puisés dans l'influence de la Révolution et sur la faiblesse du gouvernement espagnol, à ne pas quitter le costume laïque. Il m'en coûtait de garder mon espèce de travestissement au milieu d'un pays catholique et d'y vivre comme un interdit. En tout, je ne trouvai pas près de la princesse le bonheur que j'avais espéré. Voilà vingt et un mois que j'y passe, soit à Figuières, soit à Sarria, sans autre occupation que ces mémoires, que je termine ce 5 mai 1801.

APPENDICES

I.

L'EX-CURÉ DE L'ISLE-ADAM
(p. 141)

L'Isle-Adam, chef-lieu de canton de Seine-et-Oise. La congrégation de Saint-Joseph de Lyon dirigeait un collège dans cette ville avant la Révolution.

Selon toute vraisemblance, l'abbé Lambert, en parlant de l'ex-curé de l'Isle-Adam, désigne celui que la Révolution avait chassé de cette paroisse, c'est-à-dire Jean-Baptiste Martin, qui fut incarcéré à la fin de 1792, ou au début de 1793. Un document des Archives de Seine-et-Oise (Lii, Pontoise, V. 78, Dossiers individuels) dit qu'il « n'a prêté le serment à la consti- « tution civile du clergé qu'avec des restrictions qui mettaient « sa conscience à l'abri, comme il le dit. » — Peut-être ce prêtre fut-il assez heureux pour s'échapper de prison, comme l'avait fait l'abbé Lambert.

II.

LES VICAIRES GÉNÉRAUX DU DIOCÈSE DE BESANÇON EN 1794 ET 1798
(p. 162 et 275)

Il a été plusieurs fois question dans ces *Mémoires* des vicaires généraux du diocèse de Besançon. Nous croyons utile de rappeler ici leurs noms avec quelques détails.

D'après l'*Almanach de Besançon et de la Franche-Comté* pour 1789, leur nombre était de 15, dont 8 résidants et 7 *forains*.

La plupart de ces derniers étaient de hauts dignitaires des diocèses voisins, pour lesquels ce titre devait être purement honorifique.

En 1789, l'archevêché de Besançon, qui comptait dans sa suffragance les évêchés de Bâle, Lausanne et Belley, était occupé par Raymond de Durfort-Léobard. Cet archevêque se retira à Soleure au moment du schisme; il y arriva le 2 juin 1791 et mourut dans cette ville le 19 mars 1792. A ses obsèques assistait un nombreux clergé franc-comtois; M. Petitbenoit de Chaffoy est le seul des vicaires généraux dont on constate alors la présence à Soleure.

A ce moment le Chapitre de Besançon se trouvait dans l'impossibilité de pourvoir pendant la vacance du siège à l'administration du diocèse; cette tâche devint le devoir du plus ancien suffragant de l'archevêché. C'est à ce titre que Mgr de Lenzbourg, évêque de Lausanne, prit en main la direction du diocèse de Besançon, et, par acte daté de Fribourg le 10 avril 1792, nomma douze vicaires généraux chargés de le seconder dans l'administration de ce diocèse. Voici les noms de ces vicaires généraux, déjà tous en exercice en 1790, à part M. de Vassal de Saint-Gily.

1° *Claude-Ignace de Franchet de Rans*, né à Besançon le 7 janvier 1722, évêque *in partibus* de Rhosy en 1755, haut doyen du chapitre métropolitain. Après le Concordat, il fit partie du nouveau Chapitre et mourut à Besançon le 21 février 1810. (*Supra*, p. 165.)

2° *Guillaume-Eléonore de Boutechoux de Chavannes*, chanoine de Besançon en 1737, grand archidiacre.

3° *Jean-Antoine de Camus*, chanoine de Besançon en 1748, archidiacre de Gray, grand trésorier.

4° *Claude-Antoine-Joseph Bailly*, chanoine de Besançon en 1772, official du Chapitre.

5° *Jean-Charles-Marie Maire d'Hurecourt*, chanoine en 1774 et pro-official. Après le Concordat, nommé chanoine titulaire le 3 janvier 1803, il quitta le Chapitre pour la cure de Vauvillers (Haute-Saône), et mourut le 12 mars 1810.

6° *Claude-François-Marie Petitbenoit de Chaffoy,* né à Besançon le 7 février 1752, chanoine en 1775. Pendant la Révolution, il s'était fixé à Cressier (*supra*, page 129), et revint plusieurs fois clandestinement exercer le ministère dans la ville de Besançon. Sacré évêque de Nimes le 21 octobre 1821, il mourut dans cette ville le 29 septembre 1837.

7° *Antoine-Emmanuel Durand,* né à Besançon le 23 septembre 1743, chanoine en 1775, promoteur à l'officialité de Besançon. Il fut reconnu comme vicaire général par le premier Consul et mourut le 19 janvier 1820.

8° *Paul-Ambroise Frère de Villefrancon*, né à Besançon le 20 juin 1754, chanoine en 1781, vicaire général de Mgr de Durfort à l'âge de vingt-quatre ans, supérieur des religieuses du diocèse de Besançon. Après avoir été désigné par Louis XVIII en 1817 pour le siège de Chalon-sur-Saône, différentes circonstances empêchèrent le rétablissement de cet évêché. Nommé coadjuteur de Mgr de Pressigny, sous le titre d'évêque d'Adana, avec succession future, il fut sacré archevêque de Besançon le 12 août 1821, et mourut dans cette ville le 27 mars 1828.

9° *Ainard de Clermont-Tonnerre*, né le 30 août 1724, abbé de Luxeuil de 1743 à 1790, mort le 26 février 1801, à Hamonville (Meurthe-et-Moselle), chez son frère, où il s'était retiré après la suppression de son abbaye.

10° *De Moiria de Maillac*, chanoine et dignitaire de l'église de Saint-Claude.

11° *Jean-Baptiste-Marie Delecey de Changey*, né en 1721, grand archidiacre de Langres, dernier doyen du Chapitre de Saint-Mamès à Langres de 1783 à 1790 : il mourut en 1804, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

12° *De Vassal de Saint-Gily*, chanoine et dignitaire de l'église de Saint-Claude.

Mgr de Lenzbourg ayant reconnu la nécessité d'augmenter le nombre de ces hauts dignitaires ajouta à cette liste :

1° *Antoine-François Maire de Bouligney*, docteur en théologie et chanoine de Besançon. Cette nomination de vicaire général est du 2 novembre 1793. Il fut nommé de nouveau vicaire général le 5 février 1824 et mourut le 12 août 1846.

2° *Alexis-Xavier Gresset*, chanoine de Saint-Anatoile de Salins nommé vicaire général à une date inconnue.

Il est probable que Mgr de Lenzbourg se reposa aussi d'une partie de l'administration du diocèse de Besançon sur *Paul-Hyacinthe Babey* (*supra*, page 169), qui a laissé le souvenir d'un des directeurs les plus distingués du séminaire de Besançon.

Jusqu'à la mort de Mgr de Lenzbourg, survenue le 14 septembre 1795, le siège de l'administration du diocèse de Besançon fut la ville de Fribourg. A cette date, il fut transporté à Constance, où résidait François-Xavier, prince de Neveu, évêque de Bâle, héritier des droits et des devoirs de Mgr de Lenzbourg, comme plus ancien suffragant de l'archevêché de Besançon. Le 21 septembre 1795, Mgr de Neveu fit acte de juridiction sur le diocèse de Besançon en instituant de nouveaux vicaires généraux. Il choisit ses auxiliaires parmi ceux déjà en exercice, en omettant toutefois *MM. Delecey*, *de Vassal de Saint-Gily*, *Maire de Bouligney et Gresset*, et ajoutant *M. de Boug*, du diocèse de Bâle, official pour la partie du diocèse située en Alsace. Ce dernier figurait déjà au nombre des vicaires généraux nommés par Mgr de Durfort.

Mgr de Neveu, que le gouvernement français avait dépouillé de sa souveraineté comme évêque de Bâle, était exilé à Constance; il conserva jusqu'au Concordat l'administration des diocèses de Besançon et de Belley. Ce prélat ne mourut qu'en 1828, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

NOTA. — *Ces deux listes des vicaires généraux institués en 1792 et 1795, si intéressantes pour l'histoire religieuse du diocèse de Besançon, n'ont jamais été publiées. Elles sont tirées d'un manuscrit in-folio, très précieux, portant le titre de :* Administratio diœcesis bisuntinæ, sede vacante, 1792, *et d'une feuille annexe, récemment donnés à l'archevêché de Besançon par M. de Beauséjour, vicaire capitulaire. Ces documents officiels proviennent de la bibliothèque de M. du Bouvot, de Vauvillers, héritier de MM. Maire d'Hurecourt et de Bouligney, qui les avaient conservés en leur possession à leur retour d'exil. — Voir, pour le caractère de ces vicaires généraux, Jules Sauzay,* op. cit., *tome I, pages 7 et 8.*

Cette addition complète ce qui a été écrit page 84, note 1.

III.

LES VICAIRES GÉNÉRAUX DU DIOCÈSE DE LYON EN 1798
(p. 275 et 276)

Ces vicaires généraux figurent au nombre de dix sur l'*Almanach de Lyon* de 1789. Ils se dispersèrent en 1791. Mgr de Marbeuf, nommé archevêque de Lyon en 1788, émigra avant de s'être présenté à son diocèse. Il mourut à Lubeck, le 15 avril 1799.

Malgré la persécution, il se trouva toujours un ou plusieurs vicaires généraux dans le diocèse de Lyon, excepté de la fin du mois d'août 1792 au milieu de novembre suivant.

Voici les noms de ces vicaires généraux :

1° *Jean-Denis de Vienne*, né à Saint-Germain en Laye le 14 janvier 1739, sacré le 14 janvier 1776, par Mgr de Montazet, sous le titre d'évêque de Sarept, pour être à Lyon son auxiliaire.

2° *Toussaint-Joseph-Pierre de Bois-Boissel,* chanoine de Lyon.

3° *Nicolas Navarre*, curé de Saint-Nizier, mort vers 1796.

4° *Thomas Merle de Castillon*, né dans l'Agénois en 1745, chanoine de Saint-Just de Lyon; il rentra dans le diocèse de Lyon en novembre 1792, et périt sur l'échafaud à Lyon, le 15 décembre 1793 (25 frimaire an II).

5° *Jean-Antoine de Castellas*, doyen du chapitre primatial, nommé ainsi que les suivants, pour la première fois, vicaire général en 1788, député aux États généraux, mort vers 1801 dans le port de Douvres, où il fut tué par accident sur le tillac du vaisseau qui, après dix ans d'exil, allait le ramener en France *(Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire)*.

6° *Nicolas-Philibert Hemey d'Auberive,* né à Châlons-sur-Marne en 1739; il s'attacha à Mgr de Marbeuf, quand ce prélat monta sur le siège d'Autun en 1767. Il avait commencé la publication des Œuvres de Bossuet, lorsqu'il mourut le 10 octobre 1815.

7° *Jean-Baptiste Verdollin* était le secrétaire de Mgr de

Marbeuf, et ne parut jamais dans le diocèse de Lyon : il se trouvait avec lui à Lubeck, lorsqu'il mourut le 15 avril 1799; c'est de lui que parlent les *Mémoires* de l'abbé Lambert, page 276. Nommé par le Saint-Siège, le 28 août suivant, administrateur du diocèse de Lyon, il s'y fit représenter par des vicaires généraux, dont le chef était sans contredit M. Jacques Linsolas.

8° *Antoine-Ignace Huot de Villers*, né le 16 septembre 1755, chanoine de Besançon en 1785; il émigra et rentra sous le déguisement de marchand forain en 1793. (*Supra,* page 83.) Il mourut le 24 octobre 1832. (*Ami de la Religion*, tome 74, page 6.)

9° *Guillaume-Joseph Gazaniol,* né le 2 janvier 1723, à Graulhet, diocèse de Castres, supérieur du séminaire Saint-Irénée à Lyon, de 1784 à la Révolution. Il mourut à Sion, en Valais, le 19 décembre 1796.

10° *Joseph Courbon*, né en 1748, à Saint-Genest-Malifaux, en Forez, curé-custode de Sainte-Croix à Lyon. Déporté pour refus de prestation de serment, il se retira d'abord à Bologne, puis à Vérone, et rentra en France après le Concordat. Il fut le premier vicaire général du cardinal Fesch de 1803 à 1817. Le Cardinal ayant été interdit le 1er octobre 1817, M. Courbon fut nommé administrateur du diocèse de Lyon. Il mourut le 8 février 1824.

D'autres vicaires généraux furent successivement adjoints aux précédents. Citons parmi eux MM. :

Jacques-Jules Bonnaud, né à Saint-Domingue le 27 octobre 1740, qui vint à Lyon, appelé par Mgr de Marbeuf, et périt aux Carmes, dans les massacres, le 2 septembre 1792.

Jacques Linsolas, né à Lyon en 1754, nommé vicaire général sur la fin de l'année 1792. Suspect au premier Consul pour ses opinions royalistes, il fut saisi à Lyon en 1802, conduit d'abord à Paris, puis à Turin. Rentré en France à la Restauration, il se fixa à Lyon, où il mourut le 12 décembre 1828. C'est le plus marquant des vicaires généraux pendant la Révolution.

Claude-Joseph Ruivet, né le 8 décembre 1767, à Meximieux, (Ain), ordonné prêtre en Suisse, le 18 décembre 1791, nommé vicaire général pour le département de l'Ain le 16 mars 1794,

vicaire général du diocèse de Belley en 1823, mort à Belley le 28 mars 1839.

N.... Buet, ex-vicaire de Saint-Bonnet-le-Château, nommé vicaire général par Mgr de Marbeuf en 1794 pour cette partie du Forez.

N.... *Girard*, signalé dans le Valais en 1797.

Nota. — *Ces vicaires généraux sont rappelés soit dans des pièces conservées aux* Archives du Rhône, *soit dans des ouvrages concernant l'histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon. Citons notamment :* Notes historiques sur le séminaire Saint-Irénée, *par MM. Mauviel et Desloge, passim.* — Tableau historique de la persécution religieuse sous la grande révolution *par l'abbé Durieux, p. 87 et 384.* — Mémoires pour servir à l'histoire des diocèses de Lyon et de Belley pendant la Révolution, par M. Cattin, *p. 124 et 129.*



INDEX ALPHABÉTIQUE[1]

L'astérisque * indique une notice biographique ou historique.

1. Cet Index alphabétique ne comprend que les noms cités dans le texte des *Mémoires;* les noms figurant seulement dans les notes n'y sont pas portés.

C

I

J

K

L

O

P

ERRATA

Page 3, note 1 : au lieu de *Echanson, M. Perrier,* lire *Echanson, M. Barbier.*

Page 23, note 1 : au lieu de *Dulau,* lire *du Lau.*

Page 25, note 2 : au lieu de *Finel Desrivières,* lire *Finel des Rivières.*

Page 69, note 1 : au lieu de *11 juin 1799,* lire *13 juin 1799.*

Page 127, note 4 : au lieu de *District de Broye,* lire *District de la Broye.*

Page 128, note 3 : au lieu de *Landeron,* lire *le Landeron.*

Page 147, note 1 : ligne 11, au lieu de *1799,* lire *1798.*

Page 159, note 2 : au lieu de *1797,* lire *1796.*

Page 180, note 3 : au lieu de *8 janvier 1798,* lire *28 janvier 1798.*

Page 243, note 1 : au lieu de *Varennes d'Angeltein,* lire *Varennes d'Angletein.*

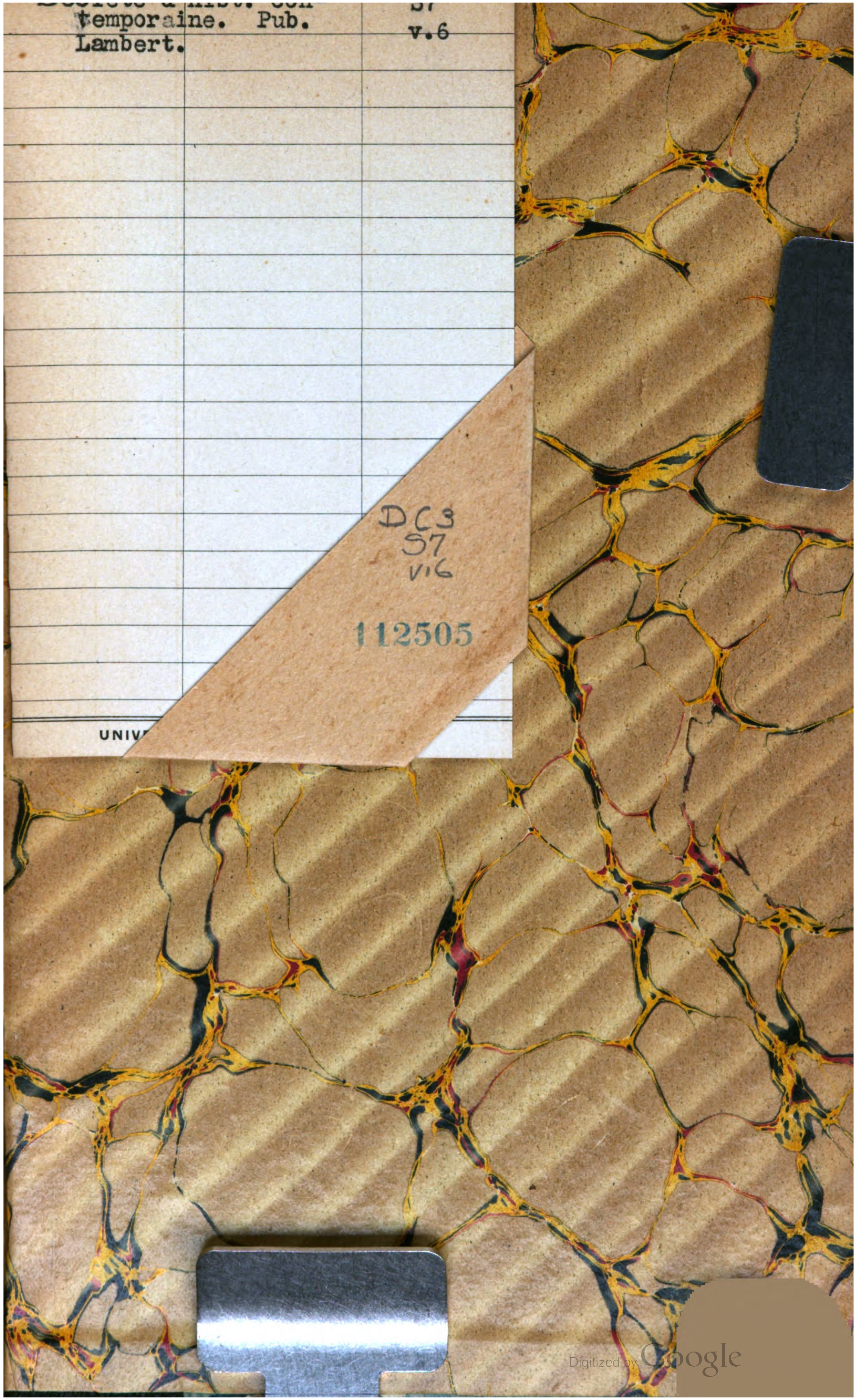
TABLE DES MATIÈRES

APPENDICES



BESANÇON, IMP. ET STÉRÉOT. DE PAUL JACQUIN.





temporaine. Pub.
Lambert.
v.6
DC3
S7
v.6
112505
UNIV

